This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 839,024

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

LE SEIZE MAI

ET LA

FIN DU SEPTENNAT

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'Intérieur (section de la librairie) en mai 1900.

PARIS — TYP PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1106.

M. DE MARCÈRE, Émile Louis Gustave Deshayes

LE SEIZE MAI

ET LA

FIN DU SEPTENNAT

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 8

1900

DC
346
.M33

0948495-190

AVANT-PROPOS

Témoin et acteur dans les événements que je raconte, mon récit doit porter en lui un caractère de vérité que le lecteur voudra bien reconnaître; il prend aussi, nécessairement, le ton d'une autobiographie; et je prie le public de me le pardonner. Au fur et à mesure que j'avançais dans ce travail, je me suis aperçu qu'il en ressortait mille applications au temps présent. Je ne les ai pas cherchées : elles tenaient au sujet. On n'y verra ni récriminations ni parti pris de ma part. J'ai voulu simplement mettre en lumière l'enseignement que ce récit comporte.

Les personnes qui ont suivi avec attention ou avec la passion d'un acteur nos affaires intérieures depuis trente ans, savent que cette histoire est une sorte de drame dont le dernier acte reste à faire. De là l'intérêt poignant de cette période du siècle écoulé.

Le premier acte s'ouvre avec la réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux, puis à Versailles.

Il fut rempli par le gouvernement réparateur de M. Thiers; et, après une ère trop courte de concorde consacrée à l'œuvre de la paix extérieure et intérieure, par le recommencement des luttes des partis.

Pendant le septennat du Maréchal, la guerre fut déchaînée entre les factions; guerre que le vote de la Constitution républicaine de 1875 ne parvint pas à faire cesser. Et néanmoins, pendant cette période, la République fut établie et installée par les hommes qui, nouveaux venus pour la plupart dans la politique, s'étaient prononcés, dès le début de l'Assemblée nationale, pour la République, et qui avaient toujours soutenu le gouvernement de M. Thiers : c'était le Centre gauche.

Le Centre gauche, tant qu'il eut en main le gouvernement, depuis le mois de février 1876 jusqu'au mois de février 1879, eut sans cesse à lutter contre les entreprises des partis royalistes. Ceux-ci avaient pris soin de déposer dans la Constitution, comme un germe de destruction, l'art. 8 qui édictait que la forme même du gouvernement serait toujours modifiable. Dans ce combat pour la vie, le Centre gauche avait été soutenu par les autres fractions du parti républicain, avec une bonne volonté réelle. Pour beaucoup de républicains, il est vrai, cette bonne volonté était plutôt de l'abnégation; comme s'ils avaient eu quelque chose de mieux à mettre en place du régime que nous voulions fonder, et

comme si c'était un sacrifice que de laisser faire le bien public par d'autres que soi.

Le Seize Mai, qui fait l'objet principal de ce récit, avait été un des incidents de cette lutte dont l'enjeu était la monarchie ou la République. Ce n'eût été qu'une aventure électorale, comme l'a appelé dédaigneusement M. Dufaure, si l'acharnement des partis monarchistes et les procédés qu'ils employèrent pour triompher dans cette dernière lutte n'avaient donné en définitive à cet événement du Seize Mai le caractère d'une vraie révolution.

On put croire, pendant un moment, que la République ne survivrait pas à cette aventure. Ce fut le pays lui-même qui la sauva. Il comprit que les partis monarchistes divisés entre eux, irréductibles les uns à l'égard des autres, ne pouvaient offrir un abri sûr, un régime politique acceptable et viable à la nation affamée de paix et d'ordre, et qui déjà avait goûté les premiers bienfaits d'une République ordonnée, pacifique et libérale. Les élections du mois d'octobre 1877 signifièrent la volonté de la France, qui était de conserver la République, et de la remettre entre les mains de ceux qui, après la Constitution de 1875, avaient eu la charge et l'honneur de la mettre en application. Le Centre gauche reprit l'œuvre commencée, et il put conserver la direction des affaires publiques jusqu'à la fin prématurée du septennat, c'est-à dire jusqu'à la démission de M. le Maréchal de Mac-Mahon.

Mais l'ancien parti républicain se lassait d'attendre. Il avait aussi sur le caractère et sur la nature du régime républicain d'autres vues que nous. Il sut mettre à profit les colères sincères, les ressentiments justifiés qu'avaient suscités dans la nation l'obstination des conservateurs à résister à la volonté nationale, et surtout les procédés dont avaient usé les auteurs du Seize Mai pour violenter le pays. Il s'offrait comme le seul parti capable d'établir solidement la République, et d'assurer à tout jamais la possession des bienfaits qu'en idée on rattache à ce régime politique. Lui seul, disait-il, gouvernerait la République selon son esprit.

C'est alors que la nation livra les clefs de la maison, sans se douter qu'à la République qu'elle avait acceptée allait se substituer un régime tout nouveau et totalement différent. Là s'arrête mon récit. Ce qu'ont fait pour la France et pour la République les nouveaux maîtres de la maison, je n'ai point à le dire. Leur œuvre est à peu près accomplie; elle se fait juger par les résultats, et on peut croire qu'elle est complète. Le régime politique destiné à remplacer celui qui s'achève sera le dernier acte du drame.

Quel sera le dénouement? Tragique ou glorieux, au gré de la France! Après tant d'expériences faites, elle peut se reprendre. Les fatalités de son histoire l'ont conduite à cette double solution alternative : ou de se régénérer dans la concorde, en

rentrant dans les conditions de vie propres à la race ; ou de subir le sort des nations divisées contre elles-mêmes, en répudiant les traditions, les idées et les sentiments qui ont constitué sa nationalité. Elle peut, par l'accord des volontés, vivre libre, et donner au monde l'exemple et le modèle d'une démocratie ordonnée. Mais, si elle continue à se déchirer en factions ennemies, quel que soit le régime politique qu'elle adopte, — et dans ce cas, le césarisme est le plus vraisemblable, — elle périra dans les convulsions de la barbarie à l'intérieur, ou dans les hontes de la conquête.

Que Dieu la préserve !

PREMIÈRE PARTIE

LE SEIZE MAI

CHAPITRE PREMIER

JOURNÉE DU SEIZE MAI. — FUNÉRAILLES D'ERNEST PICARD

Ce matin-là on célébrait, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, les funérailles d'Ernest Picard. L'église était pleine. C'était une personnalité très en vue qui, après avoir jeté un grand éclat, disparaissait. Au premier rang parmi les hommes qui avaient joué un rôle considérable dans les derniers temps, il semblait qu'il n'avait pas rempli toute sa destinée. Le deuil général était doublé d'un sentiment de gratitude malheureusement posthume.

Ernest Picard avait été l'un des Cinq. C'est tout dire pour ceux qui se souviennent.

Lorsque nous fûmes appelés à l'Assemblée nationale à Bordeaux, le plus grand nombre d'entre nous, gens de province, étrangers aux dissentiments personnels

qui, sous l'Empire, comme toujours paraît-il, déchirèrent les partis, tous nos regards, en même temps que botre admiration, étaient pour ces champions de la linerté, maintenant aux premiers rangs de la République. Toutefois, dans la mêlée confuse des partis à cette époque, leur action individuelle se fit peu sentir : M. Thiers les avait d'ailleurs presque tous absorbés dans son gouvernement. Ce ne fut qu'à Versailles, que la personnalité de chacun d'eux se détacha de l'ensemble et reprit son relief.

I

Ernest Picard était, au début, ministre de l'Intérieur. Il resta dans le gouvernement après notre installation à Versailles, mais peu de temps. Ses opinions, bien qu'il fût compté parmi les anciens républicains, le rapprochaient plutôt du Centre gauche. Il fit, en effet, partie de ce groupe. Il était petit de taille, replet, gros même; sa prestance se ressentait de son physique. La tête était forte, les traits grassouillets, la bouche fine par l'expression et les yeux pétillants d'esprit. De l'esprit, il en avait à foison, trop même pour un homme de parti qui aurait pu être un chef. Il se nuisait à lui-même par les traits qu'il ne pouvait s'empêcher de lancer à gauche et à droite, et qui se retournaient sur lui. Son esprit, qu'il mêlait à tout, donnait un ton de scepticisme à ce qu'il disait, et semblait se défendre de toute affirmation trop accusée. Aussi n'est-ce que par son intelligence très vive et très vaste qu'il entrait dans la compréhension des intérêts et des passions qui s'agitaient dans ces temps très tragiques. Il y était mêlé en témoin très capable de les concevoir, mais sans les épouser ni les partager.

Il était comme dépaysé dans le milieu tumultueux et passionné de l'Assemblée nationale, si différent de celui du Corps législatif de l'Empire. La langue, la tactique parlementaire, les mots spirituels, les coups d'épingles d'antan, qui portaient si loin et qui faisaient au régime des blessures si cruelles et si inguérissables, l'air ambiant, les hommes et les choses, tout était si complétement changé, que le plus brillant des Cinq avait à Versailles un rôle quasi effacé. Non qu'il fût diminué, mais le théâtre était autre; et il n'avait pu adapter son esprit primesautier, son armure légère, la tournure de sa pensée, sa manière de comprendre la politique, au cadre nouveau.

Manier une assemblée souveraine en qui s'agitait l'âme de la France, si enfiévrée alors et si malheureuse; gouverner une nation remuée jusqu'au fond des entrailles par tous les sentiments qui peuvent passionner un peuple; avoir à traiter avec des partis qui avaient d'autres intérêts en vue que celui de gagner une petite bataille contre les orateurs de l'Empire, c'était une autre affaire que l'œuvre poursuivie, à leur gloire, par les Cinq. Picard n'y était pas inférieur; mais, soit lassitude, soit scepticisme, il ne put ou ne voulut pas jouer ce grand rôle qui d'ailleurs était déjà pris par d'autres. Nous, ses amis du Centre gauche, nous ne pouvions lui faire la place de chef qui était due à ses talents et à ses services antérieurs, tant il nous décourageait lui-même.

La mobilité et l'ingéniosité de l'esprit nuisent, en apparence au moins, à la constance dans les vues. Une volonté tendue vers le même but a seule de l'action sur les hommes que l'on veut grouper dans une pensée commune. Ernest Picard semblait trop dégagé, même des idées qu'il aimait, pour s'imposer à un parti. Il en

souffrait, et il dépensait son activité, devenue inerte, en épigrammes.

Sa connaissance des visées et de la valeur des hommes de l'ancien parti républicain l'inclinait à se tenir à l'écart de leur ligne de conduite. Sa probité d'esprit le préservait de toute exagération, et de tout fanatisme, sincère ou simulé. Ses amitiés avaient un air de détachement; et il ne dissimulait pas assez ses aversions. Ses qualités mêmes, qui étaient grandes, lui faisaient tort pour le rôle d'un chef de parti. Il se lassa d'une situation au-dessous de son mérite. Il quitta l'Assemblée pour prendre le poste de ministre de France en Belgique, où il se consumait d'inaction et d'ennui. Ses ambitions très légitimes étaient déçues et devancées par des ambitions plus audacieuses, et mieux servies par des défauts qu'il n'avait pas. Il est mort à la peine. L'affluence des amis qui s'étaient rendus à l'église lui rendait trop tard le témoignage qui lui était dû, d'avoir été un des orateurs les plus brillants de l'opposition sous l'Empire, et l'un des champions les plus sincères de la bourgeoisie libérale.

II

Vers la fin de la cérémonie funèbre, une sorte d'agitation se produisit parmi la foule des assistants. Des bruits circulaient de groupe en groupe. Et, peu à peu, on apprenait, et tout le monde sut que le ministère de Jules Simon était renversé, et qu'une lettre du maréchal de Mac-Mahon était la cause initiale de l'incident. Pourquoi? Comment? Quelle lettre?... Un peu plus tard, à travers des nouvelles confuses, on apprit que le Maréchal avait, en effet, dans la matinée, envoyé une lettre

à Jules Simon; que ce dernier avait répondu, ou était allé de sa personne à l'Élysée — on hésitait sur les détails — et qu'enfin le ministère tout entier avait donné sa démission.

Un trouble extrême s'empara tout à coup des esprits. Les passions qui avaient animé naguère l'Assemblée nationale, et qui étaient loin d'être éteintes, se rallumèrent sur l'heure avec une nouvelle violence. Tout aussitôt l'émotion produite se propagea dans Paris et en province. On n'était pas encore rendu indifférent ni sceptique au sujet des événements.

CHAPITRE II

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR L'ÉTAT POLITIQUE ANTÉRIEUR

On ne comprendrait rien au Seize Mai, si l'on ne jetait pas un coup d'œil rétrospectif sur le passé, qui, seul, peut en éclairer les causes lointaines et prochaines. La composition des partis, les sentiments qui les animaient, les buts qu'ils poursuivaient, l'état général des esprits pendant l'époque de gestation de la troisième République donneront le vrai sens de la politique contemporaine. Ils expliqueront comment le coup de barre imprévu et si étrangement donné du Seize Mai en fit dévier le cours. C'est cet exposé que je voudrais présenter, avant d'entrer dans le récit de ce que M. Dufaure appelait une *aventure électorale* tentée par un *parti sans nom*.

L'état politique du pays était tellement différent en 1876 et au commencement de 1877 de ce qu'il est aujourd'hui, qu'il faut faire un effort de mémoire pour se le représenter tel qu'il était, et que les hommes qui ne l'ont pas vu de près pourraient à peine le concevoir.

I

Nous vivions alors au milieu des partis qui n'avaient ni les uns ni les autres, à droite ou à gauche, aban-

donné leurs espérances. Le monde politique, dans la presse et dans le Parlement, était encore sous les armes, animé de passions identiques, sous l'empire des sentiments violents qu'avaient suscités, chez nous tous, les luttes de l'Assemblée nationale pour la vie ou pour la mort, les tentatives des conservateurs de tout ordre, la bataille électorale qui avait suivi le vote de la Constitution, et d'où étaient sortis les nouveaux pouvoirs publics. Le premier ministère Dufaure (1), malgré sa bonne volonté de rétablir la paix civile, n'avait obtenu qu'un apaisement relatif, avec le concours mesuré et souvent marchandé de la Gauche avancée de la Chambre.

Dans ce tumulte des partis toujours en guerre, on ne se rendait pas, alors, un compte exact des visées de chacun d'eux, ni des mobiles qui les faisaient agir. Comme un soldat sur le champ de bataille, occupé uniquement à porter ou à détourner des coups, on ne discernait ni les plans de campagne, ni la ligne de conduite de chacun des combattants. On voit mieux aujourd'hui, avec le recul du temps écoulé, quels étaient les intérêts en jeu, et les vraies causes des événements de notre histoire contemporaine.

Il y a plus de fixité qu'on ne pense dans la pensée directrice des partis. Les mobiles généreux ou misérables qui les mènent ne changent pas. Si cette pensée directrice échappe à l'attention publique et quelquefois même aux hommes qui tous ensemble sont mêlés à l'action de la politique quotidienne, on la retrouve plus

(1) MM. Dufaure, ministre de la Justice; Ricard décédé au bout de deux mois; après lui M. de Marcère, à l'Intérieur; duc Decazes, aux Affaires étrangères; Waddington, à l'Instruction publique; Léon Say, aux Finances; Albert Christophle, aux Travaux publics; Teisserenc de Bort, au Commerce; de Cissey, à la Guerre; amiral Fourichon, à la Marine.

tard dans les résultats, dans les effets heureux ou désastreux qu'elle a produits.

Au fond, le Seize Mai fut le dernier incident de la lutte poursuivie depuis 1871 entre la République et ses adversaires. Malgré que le Provisoire eût pris fin par la Constitution de 1875, malgré que les nouveaux Pouvoirs publics fussent constitués, c'était encore, en quelque sorte, l'Assemblée nationale prolongée, avec le même chef d'État, les mêmes hommes répartis selon un autre ordre et dans des postes différents, mais restés ce qu'ils avaient été; c'étaient les mêmes querelles et les mêmes passions en jeu. Durant cette période aussi, les diverses fractions de la Gauche républicaine dessinèrent plus nettement leurs lignes de démarcation et leurs visées particulières. La partie la plus avancée découvrait ses vues, avec ses idées propres. Elle commençait, dès ce moment, à étendre la main vers le Pouvoir, et à prétendre ouvertement à la direction des affaires publiques. Ce fut même cette tendance de plus en plus marquée qui précipita le mouvement.

II

Dans l'Assemblée nationale, les desseins supposés ou devinés — tous n'étaient pas de pures inventions — du parti républicain, avaient toujours servi de cheval de bataille à la Droite. Le gros des partis est généralement inerte, parce qu'il n'a pas d'intérêt d'ambition qui l'excite à sortir de la réserve naturelle aux gens de bon sens, qui apprécient exactement les choses. Aussi faut-il aux chefs, à ceux qui poursuivent un but personnel, en même temps que le succès d'une cause, un prétexte et un mot d'ordre pour mettre leurs troupes en branle.

Lorsque les directeurs des diverses fractions monarchistes de l'Assemblée jugèrent que la présence de M. Thiers à la tête du gouvernement serait un obstacle insurmontable à leurs projets, ils imaginèrent le péril social, auquel ils opposèrent l'ordre moral, dont ils seraient les représentants et les justiciers. M. Thiers et ses amis étaient signalés comme les complices, inconscients peut-être, mais d'autant plus dangereux, des vrais républicains, lesquels poursuivaient, disait-on, plus ou moins ouvertement l'application du programme dit de Belleville, sinon pis.

C'est ainsi que, pendant toute la durée de l'Assemblée nationale, et depuis, les représentants se trouvèrent classés en deux partis très tranchés, quelles que fussent les dissidences d'idées et les différences d'aspirations qui les séparaient, chacun dans le cercle de leur classement. Les uns voulaient fonder la République, et ils avaient pour eux le fait acquis : les autres tendaient à l'empêcher de s'établir; et malheureusement pour eux, ils avaient trois trônes en disponibilité. Opinions politiques, idées philosophiques ou religieuses, système de gouvernement, tout ce qui divise d'ordinaire les théoriciens et les praticiens de la politique disparaissait sous ces deux termes : République ou Restauration. Et M. le Maréchal de Mac-Mahon avait été placé à la tête de ce singulier état de choses, aussi mal défini que mal équilibré. Mais il y avait été mis par les fauteurs de complots monarchistes; et quoiqu'il eût pris lui-même le titre de sentinelle, fidèle gardien de ce régime, et qu'en fait il ait gardé sa parole, les républicains le soupçonnèrent toujours de partager les espérances des monarchistes, de pactiser avec eux et de favoriser leurs desseins.

Après les échecs réitérés des tentatives de restaura-

tion, même après que la Constitution de 1875 eut été votée, et qu'ainsi le provisoire fut devenu un régime définitif et légal, cet antagonisme persista presque avec les mêmes caractères. Le plus grand nombre des membres de l'Assemblée nationale se retrouvèrent soit au Sénat, soit à la Chambre, nouvellement constitués, avec les mêmes dispositions d'esprit, quoique tout fût changé. L'opposition à la République recommença ou plutôt continua, comme si la République eût été encore en question; et les opposants reprirent les mêmes luttes, comme s'ils avaient pu en attendre une restauration. Et ce qui contribuait à maintenir l'équivoque, c'est que M. le maréchal de Mac-Mahon était resté, en vertu d'une disposition de la Constitution, faite pour lui, président de la République, après avoir été président de l'état de choses antérieur. Il en était résulté que, même sous le régime de la République fondée et organisée, les apparences étaient que le provisoire continuait. Aussi les sentiments de défiance des républicains contre l'Élysée tournaient-ils de plus en plus en hostilités : et réciproquement l'Élysée, persistant dans ses préventions, ne voyait plus, dans tous les républicains indistinctement, que des révolutionnaires.

On se trompait des deux côtés, et l'excitation des esprits ne permettait pas de voir clair ni de juger équitablement. Mais ces aveuglements creusaient de plus en plus les fossés qui séparaient les hommes les plus faits pour s'entendre, et ils faussèrent — ce fut le plus grand mal — la politique des partis. C'est ainsi que l'état de guerre entretenu de part et d'autre contraignit toutes les fractions de la Gauche, très dissemblables pourtant et très divergentes dans leurs vues, à ne former qu'une cohorte très unie, dans laquelle chaque groupe fortifiait de son concours le groupe voisin, quoique leurs opi-

nions fussent souvent différentes et même contradictoires. La nécessité faisait loi.

Et d'ailleurs chacun de nous ne savait pas encore exactement jusqu'à quel degré nous différions de vue sur des points essentiels. Intentionnellement ou non, bien des projets d'avenir avaient été tenus voilés. Ces projets avaient pu être pressentis par la Droite que son intérêt rendait plus clairvoyante; mais nous, tout entiers à l'œuvre de la fondation d'un régime, nous nous défendions de soupçons pareils à l'égard de nos alliés. Les obstacles que nous rencontrions dans cette œuvre éveillaient en nous une sorte de sainte colère, tant l'œuvre nous paraissait nécessaire et liée au bien public; et ces sentiments violents nous jetaient dans la lutte sans discuter les concours. C'est ainsi que le Centre gauche fut conduit souvent à donner son appui à des opinions qui n'étaient pas les siennes, à s'associer à des mesures et à voter des lois qu'il n'aurait pas adoptées, s'il avait été plus libre dans ses alliances. Cela fut vrai surtout après le 16 mai, quand, la bataille gagnée, tout le monde à la fois, sous l'empire de la colère publique, fut entraîné dans l'irrésistible mouvement des représailles.

III

La Gauche de l'Assemblée nationale était composée de groupes très différents par leur origine et par leurs doctrines. On comprend mieux aujourd'hui, à la lumière des événements, comment ces diverses fractions, après avoir été unies dans la lutte, se divisèrent plus tard, pour se culbuter les unes après les autres, jusqu'à leur entier épuisement : et c'est le point où nous en sommes.

A la Gauche de l'Assemblée nationale, on avait pu voir toutes les nuances du républicanisme, depuis ceux

que l'on appelait les *rouges* en 1848, jusqu'à ceux que l'on a quelquefois désignés, par une appellation quelque peu dérisoire, les centre gauchers. Toutes ces nuances d'ailleurs, comme celles de la Droite, s'étaient, au début, fondues dans une harmonie parfaite, lorsque — admirable paix d'un jour — tous se trouvèrent unis, dans les premiers temps de la douleur publique, pour panser les plaies communes.

A l'extrémité de la Gauche, après que furent partis, dès Bordeaux, les hommes qui allèrent se perdre dans la Commune, on voyait les derniers représentants de la République de 1848, dont les prototypes étaient Louis Blanc et Ledru-Rollin; mais peu assagis par l'âge et quelque peu désorientés au milieu de générations nouvelles. Après eux, l'Union républicaine, absorbée par un grand orateur, Gambetta : c'étaient des demeurants aussi de l'ancien parti républicain, dont la foi s'étendait jusqu'aux articles quelque peu révolutionnaires du programme dit de Belleville. La Gauche républicaine était représentée dans ses principales figures par Grévy et par Jules Ferry : elle se composait en général des hommes qui, dans l'opposition libérale faite à l'Empire, avaient pris parti, dès cette époque, pour la République. Enfin le Centre gauche était formé en grande partie par des hommes qui n'avaient pas encore figuré dans la politique et qui recevaient plus directement leurs inspirations de M. Thiers, quoique toute la Gauche, alors, ait accepté, avec plus ou moins de bonne grâce, sa direction. C'est même à cette dernière œuvre d'harmonie et de sagesse que Gambetta employait alors ses facultés très supérieures d'orateur et de chef de parti, en disciplinant tous les républicains : c'est à elle qu'il doit sa meilleure gloire, après celle que lui vaut la défense nationale.

IV

Gambetta et l'ancien parti républicain s'étaient trouvés dans l'obligation de conformer leur conduite, leur attitude et presque leur langage à ceux du Centre gauche, qui, plus rapproché de M. Thiers, avait la plus grande part dans la politique intérieure de l'Assemblée. Non que les membres du Centre gauche partageassent toutes les idées politiques de M. Thiers : ils étaient en général beaucoup plus libéraux et plus réformateurs que lui. Mais ils se rapprochaient de lui par les traditions gouvernementales; et, par là, ils lui convenaient davantage. Témoins et confidents de sa politique pendant les deux années qui ont suivi la guerre, ils étaient, plus que d'autres, attachés à sa personne par les liens de la reconnaissance patriotique et de l'admiration.

Nouveaux venus daus la politique, sans attaches avec les vieux partis conservateurs, ils avaient eu en province, dans le négoce ou dans l'industrie, dans les professions libérales, ou comme simples citoyens, des situations importantes. Ils exerçaient autour d'eux, chacun dans sa sphère d'action, une influence considérable. Ils avaient été poussés vers la vie politique par la fatalité des événements, ils y avaient apporté un sentiment dominant : rétablir par l'union la paix dans notre pays déchiré par tant de révolutions; et enfin il leur était apparu que le seul moyen qui restât aux Français de réaliser ces belles espérances, c'était de fonder un régime politique impersonnel qui s'appellerait la République. L'image d'un régime de désordre et de sang que le mot de République offrait encore au plus grand nombre des esprits devait être atténuée sinon tout à

fait effacée, du jour où des hommes entourés de considération, et jouissant d'une autorité morale incontestée, adoptaient pour eux-mêmes ce régime, et le proposaient à leurs concitoyens comme le meilleur, le seul même qui pût être fondé pour le bien de la patrie.

Indépendamment du rôle que leur valeur personnelle assurait aux membres du Centre gauche — et beaucoup parmi eux en avaient une réelle — ce groupe avait donc ce qu'on pourrait appeler un rôle d'opinion. Eux seuls, sans doute, pouvaient alors amener à la République l'adhésion de la France. MM. Thiers, Jules Ferry, Gambetta le savaient, et c'était dans une vue très politique et très patriotique qu'ils laissaient au Centre gauche le péril de l'action, dont la République devait recueillir l'honneur. Ce fut lui qui, au premier rang, mena la campagne, dans l'Assemblée nationale, contre les tentatives des monarchistes de tout ordre, et contre les adversaires de la Constitution; ce fut lui qui, après la Constitution votée, mit la République sur les rails et présida à son organisation.

Il n'a jamais déserté son rôle. On le retrouva en tête des 363, et plus tard, sous d'autres dénominations, menant la défense contre le Boulangisme, dont, seul peut-être, il n'était pas responsable. Je m'imagine que, si la France était menacée de nouvelles révolutions, ce serait, sinon le Centre gauche, lequel a disparu, du moins un parti lui ressemblant par beaucoup de côtés, qui se présenterait le premier pour l'en préserver. Le Centre gauche d'alors était en réalité très différent du parti qui, à diverses époques, fut désigné sous ce nom dans notre histoire parlementaire. Il était plus détaché du passé, indépendant, presque exclusivement libéral. C'est ce dernier titre qui lui eût plutôt convenu. Tel qu'il fut, l'idée qu'il représentait

reste. Reconstituer sur un terrain enfin solide la France dont il faut aussi, comme disait souvent M. Barthélemy Saint-Hilaire, refaire la moralité, telle sera l'œuvre de demain.

Les services que ce groupe politique rendait à la République étaient trop réels pour qu'il n'en portât pas la peine. C'était à lui principalement que s'attaquait la Droite; c'était contre lui que grondaient toutes les colères; c'était sur lui que daubaient les gens d'esprit qui peuplaient les salons et les antichambres. On a dit que, du côté de la Gauche, on se jouait un peu de son ingénuité et qu'on le désignait assez cavalièrement comme un cheval de renfort, destiné à la remise, dès que la côte serait montée. Je ne sais si le mot a été dit : un bon mot, même injuste, ne trahit pas nécessairement une âme basse. Ce qui est certain, c'est que, pendant toute cette première période de 1871 à 1876, Gambetta et Jules Ferry se montrèrent les alliés fidèles du Centre gauche.

Qu'ils eussent la pensée secrète de l'écarter plus tard, pour prendre sa place, on pouvait le supposer, et le fait est même certain, comme ils l'ont prouvé lors de l'avènement de Grévy à la présidence de la République. Mais, en vérité, le Centre gauche ne s'en souciait guère. Possédé tout entier par son idée de fonder un régime libéral et durable qui fût autre chose que le triomphe d'un parti, le trophée de l'envie démocratique, je ne sais quelle revanche haineuse des blessures et des défaites de la politique, il ne voyait que son but, et il ne poursuivait que lui. On a pu se jouer ou rire de sa naïveté : entre lui et ceux qui poursuivaient d'autres desseins sans le dire; entre lui et ceux qui employaient leurs talents et toutes les ressources de l'intrigue pour empêcher la France de goûter enfin

le repos et la paix sous l'égide de la liberté, c'était lui qui avait encore la meilleure part.

Lorsque, au mois de décembre 1876, M. Dufaure, mis en minorité au Sénat à propos d'une loi sur l'enseignement public, avait donné sa démission de président du Conseil, il avait quitté le pouvoir par lassitude, et par une sorte de révolte intime de sentir que ses efforts étaient méconnus. La Gauche de la Chambre ne lui ménageait pas les témoignages d'une persistante défiance, et les injonctions plus ou moins directes de changer brusquement de système, particulièrement de renouveler le personnel des fonctionnaires publics. C'était le premier éveil des appétits aiguisés. Il n'entrait pas dans les vues de M. Dufaure, ni de ses collègues au ministère, de révolutionner le pays, quoiqu'il fût très résolu comme eux à implanter et à maintenir la République. Il avait une autre conception de l'intérêt public; et plutôt que de céder à une politique qui n'était pas la sienne, il céda la place. Cela vaut mieux que de couvrir de son nom des politiques diverses.

V

Le ministère reformé avait à sa tête Jules Simon qui me remplaçait à l'Intérieur; M. Martel remplaçait M. Dufaure à la Justice : tous les autres ministres avaient conservé leurs portefeuilles. Le parti républicain crut qu'il avait partie gagnée, et qu'il venait de faire un pas vers le Pouvoir.

Il attendait beaucoup de Jules Simon qui, n'ayant jamais été membre du Centre gauche, était considéré de tout temps comme un pur républicain, de nuance plutôt foncée. Mais Jules Simon avait perdu beaucoup

de ses ardeurs des temps où il était jeune représentant du peuple à la Constituante de 1848, et où il avait joué un rôle si brillant et si important, dans l'opposition, sous le second Empire. Les épreuves du siège de Paris et du Gouvernement provisoire, les hautes leçons de gouvernement qu'il avait puisées dans le Conseil ministériel et sous la direction de M. Thiers, l'avaient mûri, l'avaient préparé à suivre ses inclinations naturelles, qui le portaient à la modération et aux accommodements. On put croire qu'il se proposait de gagner les bonnes grâces du Maréchal et de l'Élysée, comme une gageure dans une partie difficile. Il avait compté sur l'appui du Maréchal plus peut-être qu'il n'eût fallu. On croyait généralement que son prédécesseur à l'Intérieur s'était aliéné l'Élysée par une sorte de raideur et de tenue de caractère. Il lui serait facile, s'il le voulait, de se disculper de ce reproche et d'en disculper l'Élysée, mais je crois que cela se disait; et Jules Simon s'était promis peut-être d'adopter des procédés meilleurs. S'il en fit l'essai — ce que personne ne pourrait dire — ce fut peine perdue. Il n'avait gagné ni les sympathies, ni la confiance, confiance politique s'entend, de l'Élysée.

Jules Simon, avec son programme *profondément conservateur et profondément républicain*, resta ainsi entre les deux camps ennemis, celui de Droite et celui de Gauche, sans avoir rien gagné ni sur l'un ni sur l'autre, sans les avoir rapprochés d'un pas; plus remplis que jamais d'aigreur, de suspicions et de sentiments hostiles qui ne demandaient qu'à faire explosion. Il sentait derrière lui les exigences de son parti. Il comprenait sans doute que ces exigences étaient impolitiques, et il aurait voulu s'y soustraire, sans rompre. Du moins, cela semblait ainsi. Il n'avait jamais pu vinacre les préventions dont il était l'objet à l'Élysée; il était soutenu molle-

ment par le Centre gauche de la Chambre qu'il avait supplanté; il était devenu suspect à la Gauche proprement dite dont il trompait les espérances, et dont il arrêtait la marche vers le but auquel elle tendait. Aux approches du 16 mai, son gouvernement était sans force; et il serait tombé sous les coups de la majorité de la Chambre, si le Maréchal ne les avait devancés. Le parti républicain, qui avait rendu le coup d'État presque inévitable, reporta injustement sur Jules Simon tout le poids d'une responsabilité qu'il n'aurait pas dû être seul à porter, et le lui fit sentir durement. Une noble et belle fin de vie a fait justice de cette iniquité des partis.

VI

Ainsi dans toutes les fractions du monde politique d'alors s'accusait la fausseté de cette situation, résultant de ce que l'état provisoire du temps de l'Assemblée nationale semblait se perpétuer, bien que la Constitution eût été votée, et déjà mise en œuvre depuis plus d'un an. L'Élysée avait conservé, sous la Présidence définitive, le caractère qu'il avait sous la Présidence provisoire, ces deux présidences n'ayant eu qu'un seul titulaire qui était le Maréchal. Mêmes divisions, mêmes luttes, mêmes dénominations pour désigner les mêmes choses; il semblait que rien ne fût changé depuis l'Assemblée nationale. Ces anomalies, en se perpétuant, ne pouvaient que s'accentuer davantage; et l'éloignement et les antipathies entre les hommes entretenaient et aggravaient l'antagonisme entre les partis. Le mal sous ce rapport datait de loin.

Pendant les premiers mois de la réunion de l'Assemblée nationale, les familles dispersées, occupées à se

rejoindre et à réparer les désastres de la guerre, étaient restées éloignées de Versailles. Ce fut l'âge d'or de l'Assemblée nationale. On peut le dire, sans manquer à la courtoisie. La galanterie n'était pas de mise, en vérité, dans les temps où les cœurs désolés ne pouvaient être remplis que du deuil national et de l'âpre passion d'en sortir. Aussi régnait-il alors une véritable cordialité entre les membres de l'Assemblée, tous unis très patriotiquement dans l'unique pensée de refaire la patrie. On se rencontrait souvent dans les mêmes lieux, avec une certaine familiarité, née de sentiments communs et d'un même zèle passionné dans l'œuvre à accomplir. Chaque soir, dans les salons toujours ouverts de M. Thiers, qui occupait l'hôtel de la Préfecture, tout ce monde, d'origine, d'opinions, d'habitudes si diverses se retrouvait sans se heurter, et entourait avec le même empressement le chef du gouvernement.

Mais, dans ce milieu mélangé, bien des pensées divergentes travaillaient les esprits. Les Allemands n'avaient pas encore évacué le sol national, que déjà les tendances et les espoirs de chacun se faisaient jour. Les partis se reformaient; et avec eux se renouaient les intrigues. A mesure que la forme du gouvernement prenait plus de corps, à mesure que la physionomie de la République, d'abord incertaine, se précisait davantage avec le titre de Président donné à M. Thiers par cet avant-propos de Constitution appelé la loi Rivet, du mois d'octobre 1871; à mesure que M. Thiers, en butte aux hostilités souvent flagrantes de la Droite de l'Assemblée se trouvait contraint de chercher son point d'appui dans la Gauche: à mesure aussi les membres monarchistes de l'Assemblée se retiraient peu à peu, et s'éloignaient du palais de la Présidence, et en même temps, les relations des représentants entre eux devenaient moins faciles et moins

habituelles. Ajoutez la politique des salons qui recommençaient à s'ouvrir, politique ardente pour les causes que l'on préfère, sans pitié ni discernement, et où les femmes sont si savantes à mettre leurs bonnes grâces ou leurs dédains au service de leur prosélytisme. Le snobisme et le bon ton y faisaient rage, et l'on croira facilement que les blessures de la vanité ne tardèrent pas à envenimer les divergences d'opinion.

VII

Le maréchal de Mac-Mahon avait été replacé à la tête de l'armée de Paris. M. Thiers avait le culte de l'armée, et il avait pensé, avec juste raison, que le nom du Maréchal et la grande autorité dont il jouissait feraient l'effet du rappel du clairon autour du drapeau. Le Maréchal, heureux de reprendre son rang après la funeste guerre, témoignait à M. Thiers beaucoup de respect. Mais, malgré lui sans doute, ses relations mondaines, ses parentés, la grande situation qu'il avait eue sous l'Empire et qu'il conservait, lui faisaient une place à part dans le gouvernement, et devaient presque fatalement grouper autour de lui toutes les personnes qui, par esprit de parti, s'éloignaient de M. Thiers. Il était, qu'il le voulût ou non, un centre, un point de mire, peut-être une réserve.

Le renversement de M. Thiers, au 24 mai 1873, l'élévation du Maréchal à la Présidence, parurent au premier moment une victoire définitive remportée par les partis monarchistes sur la République. Et on ne comprendra jamais, en effet, que la Droite de l'Assemblée nationale ait fait ce coup d'État sans avoir préparé une restauration pour le lendemain. C'eût été son droit.

Mais puisqu'elle n'avait pu relever un trône, devait-elle renverser un gouvernement qui venait de libérer le territoire? Toute la Gauche de l'Assemblée crut que le Maréchal avait été son complice. Il était plus fidèle que nous ne le pensions à la parole qu'il donna, dès le premier jour, de ne pas changer les institutions dont on lui confiait la garde. Peut-être la Droite elle-même fut-elle, un peu plus tard, déçue dans les espérances qu'elle avait fondées sur son concours présumé. Mais à partir du 24 mai, la Gauche de l'Assemblée, depuis les sommets jusqu'aux confins extrêmes du Centre gauche, ouvrit sans rémission la lutte contre la Droite et contre le gouvernement du Maréchal, que nous considérions comme solidaires.

M. Thiers, très irrité, avait, dans sa retraite, conservé son influence et la direction d'une grande partie de l'Assemblée. Il fut, à partir du 24 mai, plus engagé qu'il ne l'avait été jusqu'alors dans le mouvement républicain. Le pacte de Bordeaux était rompu, mais non par lui. Il n'avait plus les moyens ni même la volonté de contenir l'ardeur des partis avancés. La guerre était déclarée; elle fut poursuivie sans trêve ni merci, et le Maréchal s'y trouva engagé presque de sa personne. La rupture se fit entre lui et la Gauche de l'Assemblée qui l'englobait, lui et surtout son entourage, dans l'animosité qu'excitaient et les desseins avoués de la Droite et les tentatives réitérées de renverser la République.

Le Centre gauche s'était trouvé enveloppé dans la déroute du 24 mai; et on le tenait d'autant plus en adversaire de la Présidence qu'il avait été plus attaché à la personne et à la politique de M. Thiers, et qu'il se serrait davantage autour de lui, depuis qu'il était un vaincu. Le Centre gauche, d'ailleurs, avait partagé la violente irritation de tous les républicains de l'Assem-

blée nationale, et il s'était ouvertement associé aux manifestations hostiles qui avaient accueilli l'avènement du Maréchal et la formation de son gouvernement. Il avait vu, dans cette transformation politique, une attaque dirigée contre la République elle-même, et non pas seulement contre la politique suivie par M. Thiers. Il n'avait ajouté aucune foi à la déclaration ministérielle de M. le duc de Broglie, qui affirmait l'intention de ne rien changer aux Institutions. Et il est vrai que cette déclaration avait été faite avec la réserve tacite que la majorité de l'Assemblée pourrait ultérieurement rétablir la royauté. C'est en effet ce que la Droite chercha à faire au mois d'octobre suivant. Il y avait donc, dans ce langage prêté à M. de Mac-Mahon, une équivoque qui justifiait notre attitude hostile.

Ainsi, d'un côté, M. le Maréchal se trouvait tout à fait séparé d'une grande partie de l'Assemblée; et il ne pouvait se méprendre sur ses dispositions d'esprit à son égard; il devait la considérer comme un foyer révolutionnaire, puisqu'on la lui avait dépeinte de la sorte, pour le décider à se mettre à la tête du parti de l'Ordre moral. Le monde au milieu duquel il vivait ne pouvait que l'entretenir dans ses sentiments de défiance contre les hommes, et de mauvais vouloir contre les choses de la République.

De notre côté, nous étions convaincus qu'il avait été dès le premier moment et qu'il était resté de connivence avec les chefs de la Droite; et ceux-ci n'avaient pas cessé de travailler au rétablissement de la monarchie. Notre opposition se manifestait avec une sorte de jactance, par nos votes, par nos délibérations, par notre langage et nos conversations, qui, à cette époque, où la vie politique était intense et sincère, étaient comme un livre ouvert. Elle se montrait plus encore par notre

éloignement à l'égard des personnes, et par une affectation marquée de n'avoir aucun rapport avec les auteurs du 24 mai ni avec l'Élysée.

Il y avait une grande part d'injustice dans ces préventions de notre parti. Mais les passions politiques, pas plus que les autres, ne laissent guère de place à la réflexion ni à la droiture du jugement. Au contraire de ce que nous pensions alors, le maréchal de Mac-Mahon a toujours gardé le rôle de sentinelle fidèle qu'il avait accepté. Il aurait cédé le pas à la monarchie, si la majorité de l'Assemblée nationale l'avait votée. Il jugeait que c'eût été alors un devoir constitutionnel, parce qu'aucun régime politique n'avait encore été proclamé comme définitif. Mais jusqu'à ce moment — s'il devait jamais venir — il serait le gardien fidèle du Provisoire qui lui avait été confié. Il le fut jusqu'au point de faire violence à son cœur de royaliste, lorsqu'il refusa à M. le comte de Chambord l'entrevue que celui-ci lui avait fait demander en octobre 1873. Je tiens ce détail du Maréchal lui-même qui me l'a raconté. Il le fut encore, lorsque la Droite de l'Assemblée, poussée dans ses derniers retranchements, se refusait à discuter une Constitution. Le Maréchal ne se prêta pas à cette obstruction de la part d'hommes qui, ne pouvant faire une restauration monarchique et ne voulant pas fonder la République, acculaient la France au néant. Il ne se départit jamais enfin de l'engagement qu'il avait pris de ne pas user de son pouvoir dans un intérêt contraire à la République. Mais nous ne le savions pas; et comment l'aurions-nous su?

VIII

Un des tristes effets du 24 mai avait été de diviser en deux le monde politique et parlementaire, et de telle

manière que les deux parties séparées étaient l'une pour l'autre impénétrables. Point de rapports, point de communication entre les hommes, si ce n'est dans les luttes ouvertes du Parlement. On ne se rencontrait que sur le champ de bataille; et même sur ce terrain, il n'était jamais question d'accommodements. Une sorte de faux point d'honneur, né de la vivacité et de la sincérité des convictions, nous mettait tous en garde contre un désir manifesté d'entente et contre des tentatives de transaction qui eussent été taxées de trahison. Aussi chacune des deux grandes fractions de l'Assemblée et plus tard des deux Chambres, la Gauche et la Droite, pourrait-elle avoir son histoire à part; mais aucune des deux ne fut jamais exactement renseignée sur ce qui se passait dans l'autre. Cet état de choses n'était pas fait pour calmer l'irritation des partis; et il avait pour conséquence de maintenir à l'écart le Maréchal dans l'Élysée, où il était livré aux entreprises et aux suggestions de son entourage.

Le même esprit d'exclusivisme et de méchante humeur régnait, sévissait plutôt dans les relations mondaines. Par suite de l'état des partis, l'Élysée lui-même ne pouvait guère servir de terrain neutre, où les hommes, divisés par la politique, auraient pu se rencontrer sans se heurter. Par le monde qui le fréquentait, par l'esprit qui y régnait et qu'on y respirait, depuis les antichambres en passant par les bureaux du haut personnel et des officiers d'ordonnance, jusqu'aux salons, l'Élysée était, à l'égard de la République, comme une sorte de camp ennemi. Presque aucun membre des Gauches n'y allait; et si l'on y entrait, l'air ambiant ne vous mettait pas à l'aise. La haute société parisienne, celle du faubourg Saint-Germain, entourait Mme la maréchale, ce qui était très naturel, et n'était

pas de nature à gêner personne. Mais ce monde brillant n'y était pas attiré seulement par des relations anciennes; il y mettait quelque affectation, et par son ton il faisait entendre qu'il était là chez lui, et que les autres y étaient quelque peu des intrus. Je crois que les maîtres de la maison auraient préféré qu'il en fût autrement; et le Maréchal n'a jamais manqué aux plus simples devoirs de l'hospitalité ni à la courtoisie qui lui était naturelle. Ils firent, je pense, quelques efforts pour rendre neutres les salons de l'Élysée; mais ils ne pouvaient guère rencontrer, d'un côté comme de l'autre, dans la société mondaine ou politique, ni le désir ni la bonne volonté nécessaires pour opérer, non pas même une fusion, mais les simples rapprochements sans conséquences et commodes, que rend si faciles la politesse banale des salons.

Ce fut un des malheurs du temps. Encore, est-ce bien du temps qu'il faut dire? et n'est-il pas vrai que nos dissentiments politiques, à toutes les époques, ont été avivés, entretenus, et parfois uniquement causés par cette manie de distinctions sociales, qui ne sont pas d'ailleurs particulières à une classe plutôt qu'à une autre, mais qui travaille du *mal François* chacune des classes, depuis les plus hautes jusqu'aux dernières, selon qu'elle regarde en bas ou en haut? Ce vice national a sévi à toutes les époques. On pourrait s'étonner qu'il se soit plutôt développé dans ces temps de démocratie, si on n'était pas averti, par mille traits de la société contemporaine, que si nos lois et nos institutions sont démocratiques, nos mœurs ne le sont pas.

Au surplus, dans cet ordre d'idées comme dans tout autre, on ne peut aller contre la nature des choses. Il y a dans les races comme dans les hommes un fond de naturel que la politique elle-même ne modifie pas. Si

on voulait faire d'une nation élégante et policée un clan de Spartiates et une cohue de démagogues, si surtout on avait la prétention de soumettre toutes les intelligences et toutes les âmes à un régime de nivellement aussi abaissé qu'uniforme, il faudrait renoncer au rêve d'une République athénienne; et la France n'acceptera jamais définitivement que celle-là, parce que c'est la seule qu'elle puisse aimer.

Que ce fût légèreté ou sentiment irraisonné, le mot seul de République causait je ne sais quel frisson d'impatience, de répulsion ou même d'horreur dans beaucoup de milieux mondains qu'il ne faut pas dédaigner, quand on veut implanter un gouvernement. C'est un grand tort de croire qu'on peut se passer de l'opinion des salons, et surtout de l'opinion des femmes qui y règnent en souveraines. Il y a beaucoup de gens qui ne peuvent se résoudre à subir leur ostracisme. Et il est vrai que les femmes avaient alors décrété qu'il était du plus mauvais ton d'être républicain! Songez donc! il était bien plus noble d'être bonapartiste même après Sedan; et on a vu que le Boulangisme lui-même, auprès de femmes des plus distinguées, paraissait être d'assez bonne maison. Beaucoup d'hommes qui auraient servi avec honneur la République se tinrent à l'écart, par crainte de si redoutables arrêts.

IX

Cet état d'esprit, dans le monde et dans la politique, avait amené une tension pénible dans les rapports entre les hommes placés dans des camps différents. Vers cette époque du 16 mai, le parti républicain, qui pourtant avait triomphé avec le vote de la Constitution et les

élections de février 1876, s'imaginait qu'à l'Élysée on le considérait encore comme un vaincu, et qu'on le traitait comme tel. Il croyait que la conspiration anti-républicaine y était en permanence; et, par son esprit ombrageux, il donnait à des caquetages plus d'importance qu'ils n'en avaient. Mais ces rapports mutuels créaient, de ce côté du monde politique, un état d'animosité très vive, qui devait éclater à la première occasion; et ce fut le 16 mai qui suscita l'explosion.

D'ailleurs le parti républicain avait, lui aussi, ses salons et même son Élysée. M. Thiers s'était retiré, dès le lendemain du 24 mai 1873, chez son parent le général Charlemagne, dans un appartement du boulevard Haussmann; puis il habita un hôtel de la rue du faubourg Saint-Honoré (au n° 45, je crois); et il réoccupa plus tard son hôtel de la place Saint-Georges, incendié par la Commune, rebâti aux frais de l'État, et enfin prêt à le recevoir. Nous l'avions suivi dans les différentes étapes de sa retraite.

M. Thiers n'avait pas pardonné au Maréchal sa participation dans l'affaire du 24 mai. Il ne pardonnait pas davantage à M. le duc de Broglie, qu'il avait considéré pendant le second Empire un peu comme son disciple. Sa défaite l'avait lié d'intérêt, plus étroitement que dans les premiers temps, aux républicains de l'Assemblée d'abord, et ensuite des Chambres. Dans l'effervescence passionnée des luttes d'alors, nous partagions ses ressentiments; et plus que jamais nous nous attachions à sa politique, devenue plus républicaine par opposition à la Droite. L'hôtel de la place Saint-Georges était exclusif, comme l'était l'Élysée, plein de projets et d'esprit de représailles, centre moins mondain mais plus politique, où l'on ne mettait aucune bride aux vivacités de langage, qui sans doute avaient ailleurs un écho.

Il faut dire que les maîtres de la maison n'auraient pas supporté volontiers de compromis avec l'hôtel d'en face. Là aussi, une sorte de point d'honneur nous maintenait dans une attitude d'hostilité à l'égard de l'Élysée officiel et de ses amis.

D'autres salons encore étaient ouverts au parti républicain, et parmi eux le plus brillant et le plus fréquenté de tous, celui de Mme Juliette Adam, qui recevait au n° 23 du boulevard Poissonnière. Là, à l'époque où nous sommes, c'étaient plutôt les vétérans de la République et le parti nouvellement groupé autour de Gambetta qui eurent leurs entrées et qui tenaient leurs assises mondaines. L'intelligence enflammée, l'âme patriote, ouverte à tout ce qui est généreux, le charme personnel de la maîtresse de la maison faisaient de ce milieu un foyer ardent de politique militante, en même temps qu'un lieu de causerie éblouissante. Les hôtes habituels, Duclerc, Gambetta, Edmond About, de Girardin, Adrien Hébrard — il faudrait citer tous les noms célèbres de ce temps-là dans les arts, dans la politique, dans la diplomatie — faisaient de ce salon un véritable foyer de lumières et le rendaient très attrayant. C'était un honneur d'y être admis, et une joie pour l'esprit d'y être. Mais là encore les passions de parti étaient violentes, sans rémission, intransigeantes en tout ce qui touchait aux personnes. Il y avait plus de spontanéité, plus d'abandon, de franchise d'allure et de langage, quoique le ton général y fût toujours excellent; quelque chose de plus libre; un intermédiaire très habilement arrangé par la maîtresse de la maison entre un forum et un salon trop guindé, un salon de vrai monde pourtant avec un peu moins de contrainte. Ai-je besoin de dire qu'on n'y ménageait ni la politique, ni les personnes?

X

On comprend que l'état des choses et des esprits, à la veille du 16 mai, pouvait faire prévoir aux esprits attentifs et sagaces un brusque changement quelconque, lorsqu'on avait vu Jules Simon, pendant les quelques mois de son gouvernement, vivre si difficilement, entre la Droite et la Gauche, sans contenter personne.

Le Maréchal, placé comme une sentinelle à la tête de l'État, sans préparation, et tenu depuis en charte privée à l'Élysée, tant par les soins intéressés de son entourage que par le mauvais vouloir des républicains, connaissait mal la politique, et pas du tout les personnes, surtout celles qui de près ou de loin étaient comptées parmi les membres de la Gauche. Il était à leur égard rempli de préventions. Et il était difficile qu'il ne gardât pas ces préventions, puisqu'il n'avait pas connu les hommes politiques de l'Assemblée nationale, si ce n'est les demeurants du second Empire, qu'il avait pu rencontrer au Sénat impérial dans les rares occasions où il siégeait, ou encore dans les cérémonies publiques.

Dès son élévation à la Présidence, il trouva devant lui, dans toute la Gauche de l'Assemblée, un adversaire irréductible, sans qu'à aucun moment depuis, aucun rapprochement ait permis de rompre la glace. On nous représentait à lui comme les perturbateurs de cet ordre moral, dont on l'avait constitué le défenseur, la forme du gouvernement étant indifférente, lui disait-on, devant le péril social. Comment donc, puisque la République n'était pas en cause, persistions-nous dans nos hostilités contre l'Élysée, si ce n'est parce que nous pactisions, les uns par faiblesse, les autres par volonté

préconçue, avec les fauteurs d'une révolution sociale? Ce raisonnement devait frapper l'esprit droit de ce soldat, qui ne soupçonnait pas les chausse-trapes, ni les roueries de la politique, et à qui ses conseillers ne faisaient pas connaître tous leurs desseins. Et nous, prévenus de notre côté, nous n'ajoutions qu'une foi médiocre à sa neutralité de simple sentinelle.

Malgré les efforts très sincères de sa part, et de la part de ses ministres, pour faire cesser ces malentendus, pendant le premier ministère Dufaure, formé après le vote de la Constitution de 1875, les défiances et les soupçons entretenus par des gens intéressés persistaient toujours; et l'entrée de Jules Simon au pouvoir ne fit que les accuser davantage, loin de les faire cesser. Ainsi l'esprit du maréchal était resté fermé aux hommes de Gauche par dignité, inquiet, troublé, parfois irrité, et presque à l'état habituel de guerre, Une question, qui a été le vrai levain de la politique de ce temps-ci, la question religieuse, devait porter jusqu'à l'exaspération les sentiments aigris de tout ce personnel politique et mondain, en proie à une sorte de délire de la discorde.

CHAPITRE III

CAUSES IMMÉDIATES DE LA CHUTE DU MINISTÈRE JULES SIMON

Déjà à l'Assemblée nationale, et de très bonne heure, cette question religieuse avait soulevé des orages précurseurs de la tempête qui a été déchaînée plus tard, vers 1880 et 1881. — L'érection de la basilique de Montmartre, les pèlerinages, les enterrements civils, avaient donné lieu à des débats où l'on sentait déjà la poudre. Les manifestations religieuses, si multipliées alors, n'étaient pas toutes cependant inspirées par des convictions seulement politiques. Quelques-unes sortaient d'âmes sincères, d'esprits pénétrés d'une sorte de mysticisme, de cœurs dévots qui, pieusement, rattachaient les maux de la France à une idée expiatoire, et qui imploraient pour elle l'intervention directe de la Providence. Mais celles-là n'étaient pas les plus bruyantes. Il y en avait d'autres qui avaient un caractère politique non douteux, pèlerinages, processions, réunions retentissantes, où l'on faisait apparaître des étendards, des drapeaux, avec des signes d'un royalisme plus ou moins *ancien régime*, où l'on chantait des hymnes remplis d'un souffle monarchiste bien plus que de piété véritable. Il n'en fallait pas tant pour remuer le vieux ferment de résistance contre la domination des sacris-

ties, qui est au fond de l'âme des Français même les plus attachés à leur culte, et pour éveiller les craintes des représentants voués à la cause de la République.

Les lois sur l'enseignement public qui furent discutées à l'Assemblée nationale, donnèrent lieu à des escarmouches, si on compare les luttes d'alors à celles que soulevèrent plus tard les lois scolaires de Jules Ferry. Les républicains de la Gauche avancée, sans dévoiler encore tous leurs desseins, laissaient bien entendre qu'ils considéraient comme une loi funeste, et qu'il faudrait abolir quelque jour, la loi de 1850, laquelle avait établi la liberté de l'enseignement. Mgr Dupanloup et les orateurs de la Droite dénoncèrent, de leur côté, les projets des républicains, et l'œuvre ténébreuse des sectes antireligieuses. Ils étaient, sur ce point, plus en éveil et mieux instruits que la fraction modérée du parti républicain. Mais rien alors ne pouvait faire soupçonner l'esprit nettement irréligieux qui régnait dans une autre fraction de ce parti, et qui se montra longtemps après, vers 1880 et 1881, et dans les années qui ont suivi. Pendant la période de l'Assemblée nationale et celle qui a précédé immédiatement le Seize Mai, la question n'était pas née, du moins avec le caractère aigu qu'elle a eu depuis.

I

Aussi, prétendre que l'anticléricalisme sévissait dès ce temps-là comme on l'a vu après 1880, c'est faire un véritable anachronisme, qui tend à inféoder le parti républicain tout entier à l'esprit de secte. Il importe de faire justice d'une telle confusion de dates et de faits. C'est bien à tort, par exemple, que, dans son discours

prononcé à Toulouse le 16 décembre 1896, M. Bourgeois disait : « Est-ce que le parti républicain tout entier, sans distinction de nuances, ne se serait pas levé lorsque, par exemple, la question de la laïcisation des écoles a été posée devant la Chambre ? N'aurait-on pas retrouvé ce qu'on appelle, dans notre histoire nationale, les 363 ? Cette nécessité de l'état laïque et neutre n'était-elle pas une vérité éclatante aux yeux de tous les républicains ? Aurait-on pu imaginer qu'une Chambre républicaine semblât adopter une formule douteuse à cet égard ? »

En parlant ainsi, M. Bourgeois a pu donner à son auditoire l'illusion de croire que, lors de la campagne électorale des 363, la question de laïcisation des écoles était agitée dans le pays et embrassée avec passion par les 363. C'est lier la cause de la République à une thèse philosophique où plutôt antiphilosophique; et ce peut être habile de la part du chef du parti radical-socialiste, mais cela n'est pas conforme à la vérité historique. Si quelques hommes de la Gauche, au fond de leur esprit, résolvaient alors la question religieuse dans le sens où elle l'a été depuis, ils se gardaient bien de le dire trop haut, parce que le pays était plus qu'étranger à ces passions de discordes civiles, à ces haines de sectes, que l'on a déchaînées plus tard. Et quant à nous, membres du Centre gauche, tout entiers à l'œuvre de la fondation du régime, nous n'imaginions pas que le parti républicain pût avoir l'idée de compromettre cette entreprise, en suscitant dans la nation des querelles religieuses et des inquiétudes propres à éloigner de la République tant de bons Français, et à les empêcher de s'y rallier.

Ce qui est seulement vrai, c'est que de plus en plus, vers la fin de l'Assemblée nationale, et au début du

régime républicain constitutionnel, les luttes entre les partis revêtaient la forme de querelles religieuses. Dans le feu des combats de chaque jour on n'en discernait pas nettement la cause. On la connaît mieux aujourd'hui. Les événements postérieurs nous ont éclairés sur la vraie nature des idées et des passions qui agitaient, dès ce moment-là, l'âme des partis.

Les affaires des enterrements civils qui se multipliaient avec le caractère de manifestations politico-religieuses avaient dégénéré en scandales publics, par la signification que, dans la presse et dans la Chambre, on affectait de leur donner. L'armée se trouvait mêlée à ces tristes débats parce que, dans certaines circonstances, on avait eu des doutes sur le rôle qu'elle devait jouer, dans les honneurs à rendre aux membres de la Légion d'honneur qui se faisaient enterrer civilement. Nous eûmes l'idée de couper court à ces difficultés en proposant une loi qui supprimait les honneurs rendus par l'armée aux légionnaires décédés. Ce projet — j'en demande pardon aux Divinités supérieures qui président aux destinées des ministres — donna lieu à quelques incidents, où quelque chose de vraiment comique se mêlait au sérieux. Le comique fut de voir avec quelle passion violente de farouches démocrates réclamaient les honneurs militaires pour la dépouille mortelle des légionnaires. Un de ces incidents — assez grave celui-là — se termina fort galamment d'ailleurs, entre M. le général Berthaud et moi, au conseil des ministres, dans le cabinet de M. Dufaure, place Vendôme. Il n'en reste plus, hélas ! qu'un seul témoin, M. Albert Christophle, alors ministre des Travaux publics.

II

Les changements opérés dans le ministère à l'avènement de Jules Simon n'arrêtèrent ni les croisades d'un côté, ni l'excitation des esprits de l'autre. Non seulement les fidèles faisaient de la politique sous couleur de religion, mais le clergé lui-même s'en mêlait. Il semblait, et son attitude autorisait à dire que le clergé, sous l'influence d'inspirations bien différentes de celles qui ont prévalu depuis sur le siège de Saint-Pierre, avait pris parti dans la lutte engagée par le parti monarchiste contre la République. Il perdait de vue que le pacte de Bordeaux avait pris fin; que ce pacte était remplacé par un gouvernement régulier, auquel il devait obéissance. Il avait trop souvent oublié, dans l'ardeur des polémiques, jusqu'aux sentiments chrétiens. Et enfin, avec les ardeurs d'un zèle intempestif et surchauffé, il allait jusqu'à mettre en cause un gouvernement étranger, lui jeter en quelque sorte un défi, et prêcher le rétablissement du pouvoir temporel, ce qui n'allait à rien moins qu'à engager la France dans des embarras de politique extérieure des plus graves. Et il était aidé, excité, conduit par des laïques qui, sous le prétexte ou dans la pensée erronée mais sincère que les croyances religieuses étaient menacées, se servaient de ces mêmes croyances pour battre en brèche la République, et travaillaient ouvertement à la restauration d'un trône.

Les exubérances de zèle en fait de foi religieuse, les manifestations outrancières, les excès de langage et de gestes dans cet ordre d'idées et de faits qui touchaient à ce qu'il y a de plus intime dans l'âme humaine, ont en soi quelque chose de malséant qui blesse un senti-

ment très commun chez nous, et qui est fait de mesure, de goût, de respect aussi pour les choses de la religion, quand on sent qu'elle est vraie et par conséquent intérieure. Auprès des gens qui sont dégagés de croyances ou qui se croient tels, des fautes ou des maladresses de ce genre sont tournées en ridicule ou suscitent des colères, chacun selon son humeur. Mais chez tout le monde elles causaient une irritation très vive, du moment où on y voyait poindre la politique, où l'on pouvait soupçonner que, par un genre nouveau de simonie, on mêlait l'humain et le divin dans des promiscuités choquantes, où ce qu'il y a au monde de plus respectable prenait le masque de l'hypocrisie, celui de tous les vices peut-être qui inspire aux Français le plus de mépris.

Ces erreurs de conduite du clergé et des simples laïques, étaient sévèrement jugées dans le parti républicain, avec regret par les uns, avec une satisfaction mauvaise par les autres, parce que c'étaient des armes qu'on leur fournissait; mais chez tous elles causaient une impression pareille. On les imputait aux sentiments présumés, à la volonté décidément arrêtée de la Droite et des amis qu'elle avait à l'Élysée de renverser la République. Et, par une réciprocité presque fatale, à l'Élysée et dans la Droite, toutes les manifestations de mécontentement et d'irritation de la Gauche à ce sujet, étaient prises pour des marques certaines d'une hostilité voulue et violente contre l'Élysée. On signalait au Maréchal les hommes les plus en vue du parti républicain comme des ennemis de la religion, et, par conséquent, de l'ordre moral dont il était constitué le gardien; et il interprétait avec la rigueur, avec l'esprit autoritaire d'un soldat, ce qu'il s'était habitué à considérer comme sa consigne. Préoccupation du devoir infiniment

respectable et qu'on souhaiterait chez tout le monde, mais qui eût voulu, dans les circonstances compliquées où l'on se trouvait, un discernement impeccable, et qui devait conduire un jour ou l'autre le Maréchal à commettre un acte d'autorité.

III

Ce n'est pas que tout acte d'autorité soit interdit au président de la République. Sous ce rapport, l'interprétation donnée à la Constitution par les successeurs du Maréchal et par les docteurs en droit public de ce temps-ci, n'a pas toujours été conforme à son texte ni à son esprit. La fonction présidentielle n'est pas celle d'un roi fainéant ou, selon l'expression brutale de Bonaparte, je crois, celle d'un porc mis à l'engrais. La Constitution lui donne des pouvoirs étendus et les moyens d'en user; et s'il ne s'en sert pas quand il le faut, ce n'est pas la Constitution qui est coupable. Cela, du moins, était vrai au début du régime : ce ne l'est plus depuis que la Constitution, par l'usage, a été entièrement déformée.

Le Maréchal était aussi dans une situation toute particulière. Ses pouvoirs lui avaient été continués par la Constitution de 1875; mais ils lui avaient été conférés par l'Assemblée nationale; et il pouvait se figurer que cette Assemblée lui avait transmis une part de sa propre souveraineté. Cette idée se trouve dans la lettre qu'il écrivit à Jules Simon, et dans laquelle, ne tenant aucun compte des Chambres de qui il ne tenait pas ses pouvoirs, il parle de sa responsabilité propre à l'égard de la France.

C'est cette responsabilité qu'il croyait engagée dans la politique même, plus encore que dans les affaires

religieuses. Il ne partageait pas, à l'égard de celles-ci, les opinions excessives ou pieusement intéressées de son entourage et des violents de la Droite. Mais il tenait que le respect des choses de religion faisait partie du bon ordre; et, autour de lui, on ne se faisait pas faute de faire entrevoir à son esprit, rendu inquiet, un redoutable mouvement révolutionnaire et sectaire à la fois, envahissant toute la Gauche, depuis les extrémités jusqu'aux centres, et qu'il était de son devoir strict d'arrêter.

Je suis très porté à penser que sa seule préoccupation était de restaurer le principe d'ordre dans l'état républicain à la tête duquel il était placé, et qu'il ne songeait pas à favoriser les projets de renversement qui s'agitaient dans les milieux politiques et mondains dont il se trouvait être, sans l'avoir voulu, l'instrument. Il crut très sincèrement que Jules Simon était l'otage de la gauche radicale, et que sa présence à la tête du ministère ne pourrait qu'empirer les choses. Il voulut sortir de ce cercle dans lequel il se regardait comme enchaîné et impuissant contre des dangers qu'il s'exagérait. Il devait souffrir dans sa droiture et dans ses habitudes militaires, et trouver indigne de lui de simuler une confiance qu'il n'avait pas; de conserver des rapports officiels et nécesssaires avec un homme qu'il n'aimait point, et que l'on s'était plu sans doute à lui dépeindre sous les couleurs qui devaient le plus déplaire à un soldat. Il était prêt pour un coup de tête; et c'est en effet ce caractère que prit l'acte auquel il se résolut, acte qu'il aurait pu accomplir très constitutionnellement, dans la limite de ses pouvoirs de Président, et qui n'eût point pris un faux air de révolution, s'il avait agi avec plus d'opportunité et autrement.

IV

La résolution du Maréchal fut précipitée par quelques incidents parlementaires qui s'étaient produits au commencement du mois de mai.

Les manifestations cléricales, je veux dire politico-religieuses, avaient redoublé depuis plusieurs mois; et il semblait, à en juger par la polémique passionnée des journaux, qu'elles étaient encouragées, sinon provoquées, par le Vatican où siégeait alors le pape Pie IX. C'était la cause du pape plutôt encore que celle de l'Église de France que l'on mettait en jeu : on sommait le gouvernement de se porter au secours de la Papauté. Volontiers eût-on prêché la croisade. Des évêques, et non des moindres, Mgr de Nevers et Mgr de Nîmes, réclamaient, dans des mandements, le rétablissement du pouvoir temporel des papes. Et enfin on faisait, avec grand tapage, signer un grand nombre de pétitions dans lesquelles on demandait au gouvernement français « d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire respecter l'indépendance du Saint-Père, sauvegarder son administration, et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres, celle de leur conscience et de leur foi ».

Pour se rendre compte de l'agitation que causaient de telles menées, il faut se reporter à ce temps-là, où chaque mot de cette pétition, que l'on prendrait moins au tragique aujourd'hui, avait un sens de défi et de guerre à l'adresse du parti républicain tout entier. On s'indignait d'un tel aveuglement, de cette méconnaissance du patriotisme, de ces manifestations plus ou

moins sincères qui allaient jusqu'à troubler non seulement la paix civile, mais encore la paix au dehors. On se demandait, ou plutôt on se disait d'où partaient toutes ces provocations; et on s'étonnait de l'inertie prétendue du gouvernement qui faisait pourtant ce qu'il pouvait pour réprimer ou pour empêcher ces excès. Le gouvernement, hélas! était quelque peu embarrassé avec son programme *profondément* conservateur et *profondément* républicain, que l'Élysée et la Chambre tiraient à eux, chacun de leur côté.

V

Tout le parti républicain se resserrait de plus en plus en une sorte de groupe unique, pour la défense des institutions que tous croyaient menacées. Ce fut l'origine de cette politique de concentration, adoptée alors, dans la lutte pour la vie, et qui a eu des conséquences si funestes, lorsqu'on l'a continuée plus tard dans des vues très différentes. Sous le coup de cette émotion générale, les Gauches de la Chambre résolurent de déposer une demande d'interpellation qui fut signée par les Présidents des trois groupes, MM. Laussedat, Leblond et de Marcère, « sur les mesures que le Gouvernement se proposait de prendre pour réprimer les menées ultramontaines ».

La discussion de cette interpellation, maintenue d'abord dans le ton mesuré d'un débat juridique et de politique modérée par M. Leblond, prit une allure plus vive et plus violente lorsque, le lendemain, Gambetta prit la parole et dénonça sans ménagements les menées visées par les interpellateurs. Ce fut ce jour-là qu'il réitéra la déclaration fameuse : *Le cléricalisme, voilà*

l'ennemi, oracle où l'on peut mettre tout ce qu'on veut, mais qui a eu, à cette époque et depuis, la signification d'un cri de guerre et non pas seulement d'un cri d'alarme. Jules Simon, sous le coup des attaques de son propre parti, soit par la nécessité de se défendre, soit que, poussé à bout, il fût amené à découvrir sa vraie pensée, sortit de l'attitude pleine de ménagements qu'il avait gardée jusqu'alors. Il se défendit d'être un clérical, et de telle façon, qu'il fournit à ses ennemis un prétexte pour dire qu'il était en effet tout le contraire, et pour le perdre définitivement dans l'esprit du monde conservateur. Ce débat fut suivi d'un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des droits de l'État, invite le Gouvernement, pour réprimer cette agitation, à user des moyens légaux dont il dispose, et passe à l'ordre du jour ». Il fut remarqué que le mot de confiance ne se trouvait pas dans l'ordre du jour, ce qui montrait que la majorité soutenait le ministère d'assez mauvaise grâce. Et, à l'Élysée et dans les alentours, on interpréta cet ordre du jour comme une injure adressée au Pape, et comme dénotant l'esprit qui animait la Gauche tout entière, non contre l'ultramontanisme seulement, mais contre la religion.

VI

On a dit que, dès cette journée du 4 mai, la perte de Jules Simon était résolue. Je ne pense pas que ce soit vrai, du moins de la part du Maréchal. Mais, à partir de ce jour-là, les hommes qui avaient menacé Jules

Simon de lui enlever le pouvoir s'il ne marchait pas droit, c'est-à-dire dans leurs voies, reprirent avec plus de vigueur leur travail de démolition. Manifestement on obsédait le Maréchal. On accumulait les griefs vrais ou faux contre Jules Simon, et on faisait de plus en plus entrer dans son esprit l'idée qu'il devait se séparer du président du Conseil. Mais il fallait une occasion : il la cherchait sans doute. Celle du 4 mai ne lui parut pas bonne. Il crut la trouver meilleure dans des discussions qui eurent lieu à la Chambre, sur des projets de loi tout à fait étrangers à la cause religieuse. C'était peut-être ce qu'il voulait.

Le 13 mai, on discutait à la Chambre la loi municipale, et la Chambre vota le principe de la publicité des séances des conseils municipaux. Jules Simon ne prit pas part à la délibération; il n'assistait même pas à la séance. Le Maréchal attachait un intérêt majeur d'ordre public à cette affaire de la publicité des séances des conseils municipaux; le Conseil des ministres en avait délibéré, et on a dit que Jules Simon s'était engagé envers le Maréchal à résister sur ce point à la Gauche de la Chambre. On s'étonne aujourd'hui de ces frayeurs, comme si l'on ne connaissait pas l'importance exagérée que les partis donnent à ce qui les occupe. La passion grossit tout. Nous-mêmes, membres de la majorité républicaine, lorsqu'en 1883 nous examinions, en commission, la loi municipale du 5 avril 1884, nous hésitâmes longtemps à introduire ce même principe dans la loi. Mais alors c'était, pour l'Élysée, une proposition révolutionnaire; et pour la Gauche, s'y opposer était un crime.

Deux jours après, le 15 mai, on discutait à la Chambre un projet relatif à l'abrogation du titre II d'une loi votée le 29 septembre 1875, quelques jours avant la sé-

paration de l'Assemblée nationale. Cette loi avait attribué à la juridiction des tribunaux correctionnels certains délits de presse, notamment ceux commis contre les souverains étrangers, qui auparavant étaient de la compétence du jury. Liberté, disait la Chambre; Révolution, disait le Maréchal. Mon Dieu! après la longue application de la loi de 1881 sur la presse, il y a beaucoup de gens très libéraux qui pensent aujourd'hui, avec moins de vivacité dans l'expression, ce que pensait alors le Maréchal. Cela prouve simplement que les républicains s'imaginent à tort, qu'en politique, il n'y a de préjugés que d'un seul côté, qui n'est pas le leur. La Chambre avait voté l'abrogation sans que Jules Simon s'y fût opposé. Décidément, dut-il se dire, la société était sans défense. Cette dernière goutte fit déborder le vase. Dès le lendemain, de grand matin, le Maréchal écrivit la lettre qui ouvrait l'aventure du Seize Mai...

CHAPITRE IV

CHUTE DU MINISTÈRE JULES SIMON. — AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans la matinée du 16 mai 1877, le Maréchal adressait donc à M. Jules Simon la lettre désormais historique dont nous avons parlé. Voici cette lettre :

Monsieur le président du conseil,

Je viens de lire dans le *Journal officiel* le compte rendu de a séance d'hier.

J'ai vu avec surprise que ni vous ni M. le garde des sceaux n'aviez fait valoir à la tribune toutes les graves raisons qui auraient pu prévenir l'abrogation d'une loi sur la presse votée, il y a moins de deux ans, sur la proposition de M. Dufaure, et dont, tout récemment, vous demandiez vous-même l'application aux tribunaux; et cependant, dans plusieurs délibérations du conseil et dans celle d'hier matin même, il avait été décidé que le président du conseil, ainsi que le garde des sceaux, se chargerait de la combattre.

Déjà on avait pu s'étonner que la Chambre des députés, dans ses dernières séances, eût discuté toute une loi municipale, adopté même quelques dispositions dont, au conseil des ministres, vous avez vous-même reconnu tout le danger, comme la publicité des conseils municipaux, sans que le ministre de l'intérieur eût pris part à la discussion.

Cette attitude du chef du cabinet fait demander s'il a con-

servé, sur la Chambre, l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues.

Une explication à cet égard est indispensable, car si je ne suis pas responsable, comme vous, envers le Parlement, j'ai une responsabilité envers la France, dont aujourd'hui, plus que jamais, je dois me préoccuper.

Agréez, Monsieur le président du conseil, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Le Président de la République,

Maréchal DE MAC-MAHON.

Mille bruits coururent sur les circonstances dans lesquelles cette lettre avait été écrite; et toutes ces versions apocryphes se ressentaient de l'opinion que nous avions sur l'état d'esprit qui régnait à l'Élysée, et sur les conseils dont nous supposions que le Maréchal subissait l'obsession.

Très longtemps après, j'eus l'occasion de recueillir, à ce sujet, le témoignage d'un très galant homme, d'une véracité absolue, et qui était placé au premier rang pour savoir comment les choses s'étaient passées. Je parle ici du colonel Robert qui était alors secrétaire général de l'Élysée. Je transcris presque textuellement son récit.

On apportait les journaux de grand matin au Maréchal, qui lisait l'*Officiel* tout au long, — il aimait ce journal. Le matin donc du 16 mai, il lut la séance de la Chambre; et il fut vivement impressionné sans doute par l'attitude des ministres, qui avaient laissé voter, sans mot dire, l'abrogation d'une loi de 1875 sur la presse. Tous ceux qui l'ont approché savent qu'il était sujet à des mouvements d'impatience, et ces mouvements étaient d'autant plus impétueux, quand, par force, il avait dû les contenir plus ou moins longtemps;

et déjà plusieurs fois, — j'en pourrais citer les témoins, — il s'était plaint que l'on ne tînt pas les engagements pris en conseil des ministres. Il était environ huit heures. Personne n'était encore arrivé à l'Élysée, sauf le général Broye qui avait coutume d'accompagner le Maréchal dans sa promenade à cheval, et qui, ajoutait mon interlocuteur, était le plus dévoué, le plus sûr et le meilleur des hommes. Plût à Dieu que le Maréchal n'eût pas eu d'autres conseillers auprès de lui ! Ni M. d'Abzac, ni M. Em. d'Harcourt n'étaient arrivés. « Tenez, dit-il, mettez-vous là à votre place et écrivez. » Il lui dicta la lettre adressée à M. Jules Simon, et il la fit porter immédiatement. Lorsque plus tard nous arrivâmes, Broye nous dit : « Oh ! oh ! un gros événement, plus gros qu'il n'en a l'air ! » Et il nous raconta ce que le Maréchal avait fait. C'était lui, et lui seul, qui, après la lecture de l'*Officiel*, sous l'empire de l'irritation qu'elle lui avait causée, avait accompli l'acte devenu si important par ses conséquences. Dès que ces conséquences apparurent à l'esprit des intimes de l'Élysée, ils eurent l'idée de les arrêter en retirant la lettre. Je crois même qu'on dépêcha quelqu'un au ministère de l'intérieur, avec la mission de la reprendre avant qu'elle fût parvenue entre les mains de son destinataire. Mais il était trop tard. M. Jules Simon l'avait lue.

Il l'avait lue, et il allait y répondre. Une correspondance publiée dans le journal *la Gironde*, et qu'il avait manifestement, tout au moins inspirée, nous apprend ce qui se passa alors entre le Maréchal et lui. D'après ce récit, il aurait porté lui-même à l'Élysée sa réponse écrite. Dans l'entrevue qui eut lieu, le Maréchal, selon sa coutume, le laissa parler, sans l'interrompre. Quand il eut fini, il lui dit : « Monsieur le ministre, j'accepte votre démission. » Et, précisant sa pensée : « Je suis

un homme de Droite, a-t-il ajouté, nous ne pouvons plus marcher ensemble. J'aime mieux être renversé que de rester sous les ordres de M. Gambetta. » — « Ceci est textuel, dit le correspondant de *la Gironde;* je ne saurais trop répéter que j'écris en quelque sorte sous la dictée de personnages possédant des renseignements certains. »

I

Pour nous, la lettre parut un congé brutal donné à des ministres, c'est-à-dire à la majorité du Parlement : l'impression fut vive. Aussi, le vrai sens de la correspondance ou des entretiens échangés entre les deux principaux personnages, les intentions réelles du Maréchal, le caractère exact de son initiative, tout cela, mieux connu depuis, était, au premier moment, transfiguré, grossi et déformé, dans le trouble qui s'empara de tous les esprits. Là où le Maréchal n'avait pas excédé les limites de son pouvoir, nous ne voyions que de la violence dans l'usage qu'il avait fait de son droit. Nous contestions la légitimité de son acte, accompli contre un ministère resté en possession de la majorité parlementaire. Derrière cet abus de son pouvoir constitutionnel, nous apercevions une agression contre la République. Nos préventions antérieures n'étaient pas faites pour refréner cette impatience des Français qui les mène si vite et si loin, quand ils ne prennent pas le temps de la réflexion.

Il faut d'ailleurs être juste, même pour nous. La dernière partie de la lettre, dans laquelle le Maréchal invoquait sa responsabilité propre envers la France, en dehors du Parlement, avait à nos yeux tout au moins

une apparence de recours à un pouvoir personnel, ce fantôme qui avait toujours hanté nos esprits depuis le 24 mai 1873. Ce n'était pas tout à fait sans raison que les sentiments dont nous étions pleins se donnaient carrière. Nous voyions dans la lettre une marque de dédain et une menace. Une riposte rendue publique du ministre nous eût peut-être calmés.

De même que le Maréchal avait agi sous l'empire de la colère, nous allions, nous aussi, prendre à l'improviste de ces résolutions qui engagent sans retour. Des réunions de groupes furent décidées sur l'heure, et des rendez-vous furent pris. Les trois partis de la Gauche durent se trouver, dans la journée, à Versailles, dans les salles de leurs réunions habituelles; pour le Centre gauche, à l'hôtel des Réservoirs. La Gauche républicaine, présidée ce jour-là par M. Devoucoux, député du Cher, s'était trouvée renforcée d'un grand nombre de députés appartenant à d'autres groupes. On cherchait avidement des nouvelles, une direction et un mot d'ordre, prêts à suivre le premier qui serait donné. C'est le sort des hommes assemblés surpris par un événement : ils se livrent, éperdus, à qui les mène.

Gambetta avait proposé une réunion plénière de toutes les Gauches, dans laquelle il serait pris une résolution sur ce qu'il convenait de faire. Plusieurs des assistants, parmi lesquels MM. Pascal Duprat et Bernard Lavergne, s'opposaient à cette proposition. Ils sentaient sans doute que l'on allait s'engager peut-être étourdiment; et déjà ils étaient mis en garde contre le rôle de directeur du parti républicain que, dans ces circonstances critiques, Gambetta paraissait s'attribuer, ou que ses amis le poussaient à prendre. Elle fut adoptée néanmoins, et il fut décidé qu'après avoir consulté les autres groupes, on se retrouverait le soir à Paris,

au Grand-Hôtel, pour y tenir une réunion plénière.

L'Union républicaine avait pris séance à cinq heures, à Versailles, sous la présidence de M. Floquet, vice-président. Elle résolut de se rendre au Grand-Hôtel, à neuf heures du soir, heure fixée pour le rendez-vous.

En qualité de président du Centre gauche, je convoquai mes collègues à une réunion qui aurait lieu le soir à huit heures, chez Nadar, où nous avions une salle pour nos séances tenues à Paris. Je posai la question de savoir si notre groupe devait s'associer à la proposition émanée de la Gauche républicaine, et se rendre à la réunion plénière. Mon avis personnel, qui fut énergiquement soutenu par Bardoux, était que le Centre gauche devait s'abstenir. Ce n'était pas la première fois que des tentatives de réunions plénières avaient été faites. Je sentais qu'elles devaient avoir pour effet, non de grouper des forces, mais d'annihiler les unes au profit des autres; et je n'avais nulle envie de faire servir notre cause à des ambitions personnelles ou au triomphe d'opinions contraires à celles qui caractérisaient notre politique.

Ce fut un des résultats funestes du Seize Mai, et ce ne sera pas le seul, d'avoir ouvert l'ère des concentrations, dont on a tant de mal à sortir. Je m'étais toujours refusé à ces réunions plénières. J'en pressentais le danger, qui était, pour nous, en noyant notre politique dans celle des Gauches, laquelle s'accentuait chaque jour davantage, de lui faire perdre toute sa valeur propre, et d'absorber notre parti dans je ne sais quelle mêlée confuse, où il devait disparaître un jour. Mon avis prévalut ce jour-là, mais de bien peu de voix. Je sentis dès lors l'esprit de défection se glisser dans nos rangs. Ce fut bien pis lorsque, après l'aventure du Seize Mai, après que notre politique avait

triomphé par la réélection des 363, et qu'elle avait été pratiquée, non sans succès, pendant plus d'un an, la désertion fut à peu près complète. Mais n'anticipons pas sur le temps.

II

Ma qualité de président du Centre gauche m'obligeait à prendre un rôle dans les événements qui vont suivre; et je dus être mêlé à tout ce qui s'est fait. Ce sera mon excuse de parler de moi.

La fonction de président m'avait été conférée dans des circonstances que j'aime à rappeler, parce qu'elles honorent plus encore mes amis que moi-même. J'ai raconté déjà comment, au mois de décembre 1876, j'avais suivi M. Dufaure dans sa retraite. Que l'on quitte le pouvoir, en vérité ce n'est rien, et je n'en ai jamais éprouvé aucune peine. Mais les mauvais procédés mis en œuvre pour vous en écarter, lorsqu'il serait si simple d'en employer d'avouables, laissent au fond du cœur une blessure. C'était une assez piètre intrigue de palais qui avait servi à couvrir des ressentiments personnels pour m'éloigner de la place Beauvau. Et, comme il arrive dans les événements que l'on ne comprend pas, on y cherche mille explications, sans donner la vraie.

Cette explication, ce fut le Centre gauche qui la donna, par un acte qui m'a inspiré une gratitude sans fin. C'était sa politique que l'on avait voulu frapper. Il la releva en me plaçant à sa tête, aussitôt après le coup frappé par l'Élysée. Il n'y a pas, je pense, de joie intime plus profonde que de voir, sans l'avoir cherché, qu'il nous est rendu justice par les témoins de notre vie. Cette joie, mes amis me l'ont donnée ce jour-là. Cela suffit.

Le discours que je prononçai en prenant possession de la présidence contient l'expression de mes sentiments. J'y rappelais notre politique constante; celle que nous avions affirmée dans un manifeste adressé au pays, à la fin de l'Assemblée nationale, sous la présidence de Bardoux. J'y marquais aussi très clairement les différences qui nous séparaient des autres groupes de la Chambre, différences que *nous maintiendrions,* ainsi que nous le disions déjà dans notre manifeste du 30 décembre 1875.

III

La politique à laquelle je me suis attaché n'est pas compliquée; c'est peut-être une raison pour qu'elle soit bonne. Elle s'adapte aussi, mieux qu'aucune autre dans le temps où nous sommes, au bien public et au bien privé; et elle porte ainsi, en elle, un des signes qui, en politique comme en religion, distinguent la vérité.

Et d'abord, la République m'a paru être la seule forme de gouvernement qui convienne à notre temps. Je ne suis pas, certes, de ceux qui tiennent pour des préjugés ridicules et irritants le lien quasi féodal de fidélité et d'obéissance qui unissait autrefois une classe de citoyens à la Couronne; ni l'attachement à une dynastie, attachement pénétré de respect et raisonné, professé par d'autres classes que la prédilection et l'aide de nos rois avaient élevées aux premiers rangs des magistratures et du gouvernement de l'État; ni les sentiments d'amour quasi filial mêlé de crainte révérencieuse des classes populaires pour la race royale. Je tiens ces sentiments pour autant de forces sociales, utiles, nécessaires même, et que nos rois ont d'ailleurs, de tout temps, tournées au profit de la nation. Mais si cet état

de choses est devenu aussi suranné que la Table Ronde des Pairs de Charlemagne, ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre; et nous n'avons pas choisi notre heure.

Il y a cent ans, la France a adopté un autre régime. Tandis qu'auparavant, autorité, paix publique, bonheur privé, droits et devoirs civiques, tout enfin découlait du trône, elle n'a plus voulu désormais tenir ces biens que d'elle-même. Voilà certes une très noble manière de vivre : être libre et ne devoir qu'à soi-même le bien public et son bien privé. Cette conception politique, les Français l'ont consacrée dans la Déclaration des Droits de l'homme, que les déclamations des écoles ont souvent célébrée avec trop d'emphase, mais qui n'en est pas moins la Charte de l'ère moderne. Et cette déclaration fameuse renferme tout, dans un mot : la Liberté! c'est-à-dire l'ensemble des droits qui constituent la personnalité humaine, droits absolus et imprescriptibles, dans le domaine de la politique s'entend. Rien de plus, mais rien de moins, tout est là

Et comment a-t-on mis cette Charte en œuvre? Pendant toute la durée du siècle écoulé, on a essayé de régimes divers et de formules variées, Rois constitutionnels ou Césars, pour organiser un gouvernement approprié. Et en même temps, les diverses classes de la nation, toutes indistinctement, tantôt en haine de l'ancien régime, tantôt en haine les unes des autres, se sont employées à l'envi, à faire passer l'état social, de hiérarchisé qu'il était, à l'état démocratique. Les Français réalisaient ainsi inconsciemment le rêve des philosophes, et on pourrait dire le rêve des poètes, tant l'idéal conçu et approché est élevé. Ils suivaient au fond l'instinct de la race qui est égalitaire dans l'âme. Rien de mieux. La société française se rapproche ainsi de plus en plus du droit naturel. Mais il est arrivé qu'un

des éléments essentiels de toute monarchie, je veux dire l'existence d'une classe de citoyens intermédiaire entre le trône et le peuple, avait disparu, au moment même où se constatait, avec le sang et la ruine de la France sacrifiée en 1870, l'échec définitif des tentatives faites antérieurement pour fonder le régime durable de la Liberté. La République est née de ces ruines et de ces avortements.

Il est difficile de concevoir un état social plus beau que celui d'une nation, en possession de forces immenses, de richesses et de grandeurs en tous genres, qui l'ont rendue illustre entre toutes, accumulées dans un passé glorieux, et maîtresse d'elle-même, pouvant jouir librement de tous ces biens. Oui, mais à condition qu'elle en jouisse. Faire un départ entre nos droits, décréter des exceptions que des républicains inconséquents et imprudents prétendent y apporter, cela ne se peut ni ne se doit. Ni les convictions plus ou moins sincères des sectes, ni la subtilité des sophismes, ni les prétentions hautaines à des clartés supérieures reçues de je ne sais quel nouveau Sinaï, n'y peuvent rien.

Il me plaît de rattacher le présent au passé, malgré la dissemblance apparente des temps, et même après le cyclone de 89 qui a tout bouleversé. Aussi bien, les traditions d'un peuple ne peuvent être complètement rompues, pas plus qu'on ne peut changer radicalement les organes vitaux ni le tempérament d'un homme. Sous l'ancien régime, où l'absolutisme était tempéré par tant de causes, et en particulier par l'humeur des sujets et par l'humeur des rois, les Français ont toujours conservé le sentiment de leur personnalité et le goût de leur indépendance. Ils étaient soumis, non asservis. Ils n'ont plus aujourd'hui d'autre suzerain qu'eux-mêmes, et d'autre maître que la loi générale. Si cette loi deve-

nait oppressive, et s'ils n'avaient rien gagné à la Révolution, n'en doutez pas, ils demanderaient à être ramenés aux carrières, et chacun choisirait la sienne.

Je voudrais pour la France — que ne rêve-t-on pas pour elle! — qu'elle atteignît à ce dernier degré de perfection, qui est, pour les gouvernements, le loyalisme des citoyens, quelque chose comme la foi des Français de l'ancien régime en la royauté et leur attachement à leurs rois. Et que leur faut-il pour cela? La liberté, mais la liberté tout entière, celle qui donne la joie de vivre, et qui est indispensable à chacun de nous pour se défendre contre les entreprises d'autrui. A ce prix, mais à ce prix seulement, tous les Français pourront s'attacher à la République et l'aimer.

Je voudrais, puisque la volonté des hommes n'y suffit pas, qu'une institution pareille à celle de la Haute Cour fédérale des États-Unis sauvegardât nos droits contre la tyrannie des majorités; et que le suffrage universel, prenant une forme moins rudimentaire et moins primitive, mais maintenu en son entier, fût adapté au système corporatif qui a été de tout temps dans le génie et dans les traditions de notre pays.

Voilà ma politique. Elle contient en germe tous les progrès que l'on voudra, et qui, d'ailleurs, s'accomplissent d'eux-mêmes dans une société en travail. Elle est simple en sa doctrine et pratique en ses effets. Si j'en avais l'autorité, je conseillerais à mes concitoyens de s'y tenir, comme je l'ai fait.

IV

La réunion du Grand-Hôtel fut nombreuse et calme. Le tumulte était au dehors. L'émotion produite par les

événements de la journée s'était propagée dans Paris; et une foule immense assiégeait, vers dix heures du soir, les abords de l'hôtel. Le parti républicain avait compris, dès le premier moment, et par cette intuition clairvoyante et rapide qui nous est propre, qu'il devait garder l'attitude de la force tranquille, compagne du bon droit. Ce fut Gambetta qui exposa l'objet de la réunion. Il proposa d'interpeller dès le lendemain à la Chambre le ministère, et de déposer un ordre du jour préparé à l'avance, et qu'il soumit à l'approbation de la réunion. La proposition fut adoptée, et on se sépara au milieu d'une grande agitation qui remuait le boulevard à cette heure.

Le lendemain en effet, 17 mai, M. Devoucoux, président de la Gauche républicaine, demanda à interpeller les ministres sur la crise ministérielle. M. Christophle, seul ministre à son banc, dit qu'il n'avait ni mandat de ses collègues, ni qualité pour donner les explications demandées. Il proposa qu'on remît le débat au lendemain. Mais Gambetta prit la parole pour développer l'interpellation. Il demeura mesuré et respectueux envers le Maréchal. Le trait saillant de son discours, qui en est aussi le résumé, était dans ce passage : « Nous lui disons : Monsieur le Président de la République, restez dans la Constitution, toujours dans la Constitution; et dédaignez les conseils perfides de conseillers que vous ne trouveriez pas à l'heure des dangers qu'ils auraient eux-mêmes déchaînés. »

Le comte de Durfort de Civrac, au nom de ses amis de la Droite, déclara qu'il tenait cette interpellation, faite en l'absence d'un ministère responsable, pour un acte inconstitutionnel, une entreprise de violence contre le pouvoir exécutif, et qu'il ne pouvait s'y associer. Sans autre débat, l'ordre du jour préparé la veille fut

voté par 347 voix contre 149 : « La Chambre, considérant qu'il lui importe, dans la crise actuelle, et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire s'exerçant par la responsabilité ministérielle est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir; déclare que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains, qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au dehors : et passe à l'ordre du jour. — Signé : Devoucoux et Lepère.

Cet ordre du jour exprimait exactement la signification que nous donnions à l'acte du Seize Mai. Nous montrions ainsi au Maréchal la profondeur du fossé que, seul, il avait creusé entre la Gauche et lui. Tel n'avait pas été sans doute son dessein. Il n'avait eu en vue que d'arrêter court ce qu'il considérait comme l'invasion du radicalisme. Son appréhension, à cet égard, était au surplus prématurée mais non sans fondement. Du reste, à cette heure précise, il ne paraît pas qu'il eût songé à rompre en visière avec le parti républicain tout entier, et divers incidents de la journée permettent de supposer qu'il avait eu tout d'abord l'idée de revenir à un ministère Centre gauche.

V

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui était alors président du Sénat, et qu'il avait fait appeler, avait dû l'entretenir dans cette disposition d'esprit. M. le duc Pasquier est un esprit vif, presque bouillant, éloquent

jusque dans la conversation; en politique resté royaliste, mais d'humeur très indépendante; plus attaché peut-être à la forme constitutionnelle du régime de 1830 qu'aux principes vrais de la royauté, mais sincèrement libéral, et opposé, avec une passion qui l'honore grandement, à tout ce qui ressemble à un coup d'État ou au césarisme. Il avait, avec nous, plus que la plupart des membres de la Droite, des rapports faciles et dégagés de contrainte; point trop de préventions contre les personnes, quoique avec des préjugés, — mais qui n'en a! — Il dut donner des conseils de prudence.

M. le duc Decazes était venu, de son côté, à l'Élysée. Lui aussi, avec un peu plus de machiavélisme, — habitude de diplomate sans doute, — était un esprit sagace, prudent et libéral, avec moins de rondeur et toutefois plus d'entregent. Sans trop de parti pris sur la forme du gouvernement, le dilettantisme avec lequel il traitait volontiers toute chose, y compris la politique, l'éloignait des mesures violentes et des câbles rompus. Il dut opiner pour la modération, vers laquelle le Maréchal inclinait à ce moment.

Le Président était embarrassé de la situation qu'il avait lui-même créée. Il n'avait pas, dans les milieux politiques, le sang-froid qu'il aurait eu sur le champ de bataille. Il était partagé entre les vivacités de son caractère qui le poussait à mener l'affaire à fond, et la crainte de faillir à sa parole de gardien fidèle de la Constitution.

Il fit publier dans l'*Agence Havas* une note destinée à justifier son acte. « Le Président de la République, y disait-on, a reçu ce matin plusieurs personnages politiques. Le Président a exprimé à tous sa ferme volonté de maintenir la politique de paix avec toutes les puissances, et de réprimer avec la plus grande fermeté les

démonstrations ultramontaines qui pourraient se produire. » C'était presque la reproduction de notre ordre du jour du 4 mai qui avait soulevé naguère l'indignation de l'Élysée. En même temps, dans une lettre rendue publique, adressée à M. le duc Decazes, le Maréchal conjurait en quelque sorte celui-ci de conserver son portefeuille. D'autre part, il avait fait prier M. Dufaure de le venir voir à l'Elysée. Mais le vieux parlementaire ne se souciait pas alors de reprendre une partie qu'il venait de perdre. Il prétexta de sa santé, et il s'excusa, en ajoutant que, d'ailleurs, dans les circonstances présentes, il ne pouvait être d'aucune utilité. Toutefois une note publiée dans l'*Agence Havas* donnait à l'appel fait à M. Dufaure un caractère officiel. Évidemment, le Maréchal, étonné, effrayé peut-être de l'explosion de l'opinion irritée qui avait suivi de si près la lettre à M. Jules Simon, cherchait à atténuer l'effet que cette lettre avait produit.

VI

Mais rien n'y fit, et rien n'y pouvait faire. Une circonstance peut-être fortuite avait remis tout à coup face à face, d'un côté les ennemis invétérés de la République, les partisans résolus de régimes monarchistes d'espèces variées; et de l'autre côté le parti républicain tout entier, animé, les uns d'un esprit de rancune et de guerre d'autant plus vif qu'ils s'étaient crus plus près de prendre le Pouvoir, les autres irrités d'une agression qu'ils jugeaient sans excuse, et tous unis pour la défense des institutions. C'était la guerre; et elle fut déclarée sans rémission, dès qu'on vit apparaître les champions véritables de la révolution du Seize Mai.

Pendant la nuit du 16 au 17, j'avais reçu un mot d'un homme bien placé pour savoir ce qui se passait et qui me disait : « J'apprends de source certaine que c'est la présentation de l'ordre du jour adopté hier (au Grand-Hôtel) qui servira de justification à un ministère de Droite. On les embarrassera énormément si l'on se tait; et le plus fin serait encore de proposer une résolution exprimant le regret de la Chambre de la chute du cabinet républicain. » Était-ce un simple avis ou une insinuation? Je ne sais. Mais, ainsi qu'on l'a vu, je n'hésitai pas à voter avec mes amis l'ordre du jour qui avait été arrêté au Grand-Hôtel.

Il semble bien qu'en effet la discussion à la séance de la Chambre du 17 et le vote de l'ordre du jour firent cesser les hésitations du Maréchal, ou permirent à ses conseillers d'imprimer à la crise le mouvement et la direction qu'ils en attendaient.

M. de Fourtou était absent de Paris. Mais il était depuis longtemps désigné pour la politique de réaction préparée : on le manda par télégraphe. M. le duc de Broglie, le chef reconnu par tous du parti composite qui avait renversé M. Thiers, le 24 mai, fut appelé à l'Élysée. Le mouvement décisif était dès lors imprimé à la politique issue de la lettre. Le 18 au matin, le *Journal officiel* annonçait le nouveau ministère, dont M. le duc de Broglie, ministre de la Justice, était le président. Les autres ministres étaient : M. de Fourtou, à l'Intérieur; M. Caillaux, aux Finances; M. Brunet, à l'Instruction publique; M. Paris, aux Travaux publics; M. le vicomte de Meaux, à l'Agriculture et au Commerce; M. le duc Decazes et M. le général Berthaud restaient, l'un aux Affaires étrangères, l'autre à la Guerre. M. Berthaud fut chargé de l'intérim du ministère de la Marine en remplacement de l'amiral Fourichon dont la démis-

sion était acceptée. M. le baron Reille était sous-secrétaire d'État à l'Intérieur.

Les noms des nouveaux ministres donnaient à la lutte ouverte son vrai caractère. Ils mirent d'ailleurs une certaine crânerie à ne pas le dissimuler. Ils voulurent, dès la première heure, faire front à l'opinion publique, par une note qui parut dans la forme officielle à l'*Agence Havas :* « La politique de M. le Président de la République se résume en deux mots, y lisait-on : à l'intérieur, l'ordre public rigoureusement maintenu; au dehors, la paix scrupuleusement sauvegardée. Le gouvernement dirigera tous ses efforts vers ce double but que lui commandent à la fois les intérêts et les vœux de la nation. M. le maréchal de Mac-Mahon compte, pour le seconder dans cette tâche patriotique, sur le patriotisme de tous les bons citoyens. »

Le pouvoir personnel était ainsi affirmé et placé directement en face du pays seul. On peut juger de l'effet que produisit cette déclaration de guerre faite au Parlement. Les partis relevèrent aussitôt le gant : et ce ne furent, à Versailles et à Paris, que convocations, motions, manifestations de toute sorte, immédiatement recueillies, publiées et répandues à flots par la presse. A cette époque, les groupes parlementaires représentaient vraiment des partis politiques, compacts, homogènes, où la vie et la passion étaient intenses; c'étaient autant de personnalités actives, remuantes et bruyantes, dont les faits et gestes étaient partout connus et interprétés. Les circonstances avaient réveillé l'humeur batailleuse dont tous les partis avaient été pendant si longtemps animés.

VII

La composition du ministère et la tournure que prenait l'entreprise du Seize Mai nous déterminèrent, mes amis et moi, à prendre rang dans la grande armée unifiée des républicains pour la défense des institutions. Je convoquai le Centre gauche dans la journée du 18. Le compte rendu de notre séance fut publié par les journaux du soir dans les termes suivants : « Le Centre gauche vient de se réunir sous la présidence de M. de Marcère. A l'unanimité, l'importante déclaration suivante a été adoptée : Le Centre gauche a toujours suivi une ligne politique très modérée, très réservée. Il n'entend pas se départir de cette attitude. Bien qu'il n'ait pas été d'avis de s'associer à la réunion plénière, il a voté à l'unanimité l'ordre du jour proposé. Aujourd'hui, sans abandonner cette ligne politique, il croit qu'en présence de la situation nouvelle, créée par l'apparition du nouveau ministère, en tête duquel se trouve un homme qui, au 24 mai, avait tenté la restauration monarchique, il croit qu'il est prudent de s'associer étroitement à toutes les nuances républicaines pour défendre nos institutions. »

En même temps, paraissait dans les jonrnaux une note ainsi conçue : « Les trois autres groupes républicains, adoptant les résolutions votées par le Centre gauche, viennent de décider qu'en présence de la gravité de la situation, toutes les fractions de la Gauche ne devraient plus former qu'une seule réunion plénière. » Ainsi, dès le 18, se trouvait formé et sur pied le groupe unifié des 363 dans son ordre de bataille. Le Centre gauche que, la veille, on croyait déjà vaincu, était re-

mis au premier rang. On avait encore besoin de lui.

Dans la matinée, en même temps que paraissaient au *Journal officiel* les décrets nommant le nouveau cabinet, on avait appris que le Président allait proroger les Chambres pour un mois, ainsi que le lui permettait la Constitution. La résolution était sage. Il était devenu évident, depuis très peu d'heures, que le ministère ne pourrait tenir un instant devant la Chambre surexcitée au dernier point. On ne raisonnait plus ni d'un côté ni ne l'autre. Tout était à la guerre; et la séance qui allait s'ouvrir s'annonçait grosse d'orages.

Le message de prorogation fut lu au Sénat par M. le duc de Broglie, à la Chambre, par M. de Fourtou. M. Bérenger au Sénat, Gambetta à la Chambre, tentèrent vainement de parler. Le règlement et la volonté obstinée des ministres s'opposaient à ce qu'on leur laissât prendre la parole. Des clameurs violentes interrompaient à chaque ligne la lecture du message. Le décret d'ajournement fut lu néanmoins et coupa court à la séance. Grévy, s'adressant à Gambetta qui assiégeait la tribune à toutes forces, dit :

« Après la lecture du décret d'ajournement, il ne peut plus y avoir ni discussion ni délibération. Mais ceux qui croiront devoir faire des propositions au sujet du message pourront les présenter à la rentrée de la Chambre, conformément à leur droit et aux précédents. Restez donc dans la légalité! — Restez, je vous le répète, dans la légalité! Restez-y avec sagesse, avec fermeté et avec confiance!... »

Ces paroles étaient dites, comme le fit dans plusieurs autres circonstances le président Grévy, avec une autorité extraordinaire. Les desseins que l'on soupçonnait au dehors et le tumulte des cœurs ajoutaient je ne sais quoi de solennel à tout ce qui se passait.

VIII

Grévy a été un type complet de président d'Assemblée parlementaire. D'autres que lui, M. Ravez, M. Dupin, M. Armand Marrast, M. le duc de Morny, se sont fait un nom dans l'exercice de cette fonction, si difficile avec l'impatience fiévreuse des Parlements français. Aucun ne l'a dépassé. Il avait, du haut de son siège, une taille imposante, un air de fermeté tranquille, et, dans de rares occasions saisies avec un grand art, un ton d'autorité surprenant. La tête était belle : il la portait haut, quand il le fallait, avec le sentiment de la dignité dont il était revêtu. Mais le plus souvent, il se prêtait, avec une bonhomie souriante, aux incidents peu sérieux ou aux propos sans valeur, qu'il laissait passer. Courtois sans empressement, sa finesse, qu'il se gardait de trop laisser voir, et son ironie un peu méprisante mais très contenue, lui servaient de sauvegarde contre les importuns et les importants. Il laissait se poursuivre les débats et se produire les incidents sans portée avec une nonchalance, parfois comme endormie, bien qu'il fût toujours prêt et qu'il veillât à tout, de manière à ne pas donner d'importance à ce qui n'en avait pas. Mais qu'une tempête fût soulevée, il savait la dominer. Les éclats de voix, les colères, les invectives, les impatiences venaient se briser contre son impassibilité dédaigneuse. Un jour pourtant, il perdit patience et quitta le fauteuil pour n'y plus remonter. J'ai toujours cru qu'il en avait cherché et saisi l'occasion, tant l'incident qui y donna lieu était peu sérieux.

C'était peu de temps avant le 24 mai 1873. M. Le Royer occupait la tribune. Assailli d'interruptions par

la Droite qui lui était fort hostile, il dit, je crois, à ses interrupteurs, qu'ils n'avaient pas d'autre *bagage* que leurs cris. Ce mot de bagage, peut-être malencontreux mais nullement injurieux, souleva une violente tempête. Toute la Droite, prise d'une sorte de fureur, réclamait que l'orateur fût rappelé à l'ordre; Grévy s'y refusa absolument, et, après une discussion où il se trouva pris lui-même à partie, il quitta le fauteuil, en annonçant qu'il donnait sa démission. Ce fut un grand émoi et une grande stupéfaction : regrets chez beaucoup de membres de la Droite elle-même, qui avaient avec lui des relations suivies et aimables; surprise chez tous; et inquiétude soudaine comme si ç'eût été le prélude de grands événements.

M. Thiers comprit de suite la portée de cette démission. Il pressentait qu'une majorité de Droite allait se former sur le nom du nouveau président à élire : et que ce serait la majorité toute faite contre son gouvernement et, plus encore, contre lui. Déjà, depuis quelque temps, le flot montait et grondait de plus en plus, qui devait renverser M. Thiers et arrêter la République au passage. Peut-être Grévy le voyait-il venir. Il était placé pour savoir beaucoup de choses, et assez fin pour deviner le reste. Il devait savoir ce qui se tramait à Droite, et il pouvait croire qu'il ne serait plus maître, tout à l'heure, de l'Assemblée nationale. Républicain très net et correct, il lui aurait répugné de présider une Assemblée dont la majorité eût été hostile, non à sa personne — il était en coquetterie avec beaucoup de membres de la Droite — mais à ses idées politiques qui étaient absolues. Aussi ai-je toujours pensé qu'il avait voulu très délibérément se retirer.

Je fus confirmé dès le soir de ce jour dans mon opinion. Je me trouvais dans le salon de M. Thiers. Il me

retint après que tout le monde fut parti. Il reprit la conversation qui avait, pendant toute la soirée, roulé sur la démission de Grévy. Il l'envisageait surtout au point de vue des conséquences, et il développait toutes les raisons qui devaient décider Grévy à ne pas persister dans sa résolution. « Je ne puis aller le trouver moi-même, ajouta-t-il, mais allez-y de ma part, et dites-lui que je le prie instamment de garder la présidence. » Il était près de minuit. Je me rendis de suite au palais de Versailles, et je demandai le président, qui occupait les appartements de la Reine. L'huissier me dit qu'il n'était pas encore rentré. Le lendemain, dès six heures du matin, je retournai au palais, et Grévy, qui avait été prévenu, me reçut très familièrement dans sa chambre à coucher. Je lui fis part de mon message, en y mêlant, ce que mes rapports avec lui me permettaient de faire, un ton plus pressant, et presque des conseils d'ami. Il m'écoutait, en suçant une orange, comme un homme qui a son idée arrêtée et son thème fait, et qui ne se souciait guère de ce que M. Thiers ou d'autres en pourraient penser.

Il y avait un abîme ou du moins tout un monde entre ces deux hommes. Il semblait, quoiqu'il n'y eût pas entre eux une grande distance d'âge, qu'ils appartenaient à des époques ou à des races politiques différentes. Quoique M. Thiers affectât d'être et fût en effet un homme de la Révolution, c'était encore un *ancien régime* d'une certaine manière côte à côte avec un régime nouveau. Ils personnifiaient deux puissances sociales, non tout à fait adverses, mais dissemblables. A la suite du 4 septembre 1870, ils ne s'étaient pourtant point heurtés, puisqu'au contraire ils avaient suivi à peu près la même ligne de conduite, et qu'à Bordeaux ils avaient aidé mutuellement à leur propre élévation.

Ils représentaient deux idées, les anciens partis dynastiques et une France nouvelle qu'il fallait fondre ensemble : et telle devrait être, en effet, l'œuvre de la troisième République. L'ayant comprise de même, avec toutefois plus de préjugés chez Grévy, cette œuvre les avait rapprochés dans une idée commune. Ils y coopérèrent, sans avoir contracté l'un pour l'autre une sympathie plus vive, ni avoir entre eux des contacts plus fréquents. Ils y travaillaient chacun de leur côté; et il est vraisemblable que, à la date où nous sommes, Grévy avait jugé que la collaboration, ainsi poursuivie jusqu'alors à distance, ne pouvait continuer utilement pour la République, et même pour lui.

Il répondit très amicalement à mes observations et à mes prières, non en me donnant des raisons de sa détermination et de son refus de se rendre aux instances de M. Thiers, mais en disant simplement qu'il ne pouvait reprendre sa démission et qu'il ne la reprendrait pas. J'allai rendre compte de ma mission à M. Thiers, que son résultat négatif n'étonna guère. En vain dès l'ouverture de la séance du lendemain, Grévy fut-il réélu président presque à l'unanimité de l'Assemblée nationale. Il persista à rester sous sa tente. Ce fut M. Buffet qui fut élu président à sa place, et très peu de jours après se fit la révolution du 24 mai, au succès de laquelle M. Buffet contribua grandement.

IX

Aussitôt après que Grévy eut prononcé les paroles que j'ai rappelées, la Chambre se vida promptement. Un avis donné, qui courut parmi nous, nous appela à l'hôtel des Réservoirs, où toutes les Gauches réunies

devaient tenir séance et aviser à ce qu'il y avait à faire. On s'y rendit en foule, avec plus ou moins d'entraînement toutefois, selon les caractères. Nous présentions l'aspect d'une mêlée un peu confuse dans la grande salle de l'hôtel; mais dans cette foule régnait un sentiment très vif de colère et de représailles. Il fallait se constituer en réunion et former un bureau. Par une sorte d'acclamation un peu vague, qui est le mode de votation anonyme et d'instinct des hommes qu'un événement soudain rassemble, je fus appelé à la présidence. Cet honneur n'était point décerné à ma personne, mais à la qualité de président du Centre gauche que j'étais alors. C'était d'ailleurs une vue juste que de placer en tête de l'armée républicaine, qui allait entrer en lutte contre le nouveau gouvernement, le parti le plus capable, par sa modération résolue et par son bon renom dans le pays, de fomenter la résistance et de gagner la bataille.

Le bureau constitué, j'indiquai en peu de mots quel était le but de la réunion; et comme, de l'aveu de tous, il s'agissait non de discourir mais d'agir, après une courte délibération, il fut décidé qu'un manifeste, en réponse au message du Maréchal, allait être rédigé séance tenante, signé par tous les membres présents, et qu'il serait publié au nom de tous les groupes de Gauche de la Chambre. On désigna une dizaine de députés pour rédiger ce travail : j'en étais. Mais, comme il arrive toujours en pareil cas, une collaboration en commun ne pouvant rien produire, un seul tint la plume et fit l'adresse : c'était Spuller. Le document fut signé par tous les membres présents. Quelques députés envoyèrent leur adhésion, et parmi eux M. Thiers, qui tint à rendre cette adhésion publique. Ils étaient 363. Ce nombre, comme celui des 221 de 1830, devint dès

lors un mot d'ordre, un drapeau. Il caractérisait à lui seul la situation faite au parti républicain et l'attitude qu'il avait prise, celle d'une revendication du droit parlementaire contre les prétentions affichées du Pouvoir personnel.

De leur côté, les bureaux de Gauche du Sénat, avec l'adhésion unanime des divers groupes, rédigèrent et publièrent une déclaration, dans laquelle ils disaient notamment : « Les trois groupes de la Gauche du Sénat, réunis en assemblée générale..., considérant qu'il importe de rassurer la France, expriment la ferme conviction que le Sénat ne s'associera à aucune entreprise contre les institutions républicaines, et déclarent qu'ils résisteront avec énergie à une politique menaçante pour la paix publique. »

Après vingt ans écoulés, après que d'autres événements ont pu faire apprécier plus exactement les vrais sentiments de tous ceux qui, à Droite comme à Gauche, ont été mêlés à cette affaire du Seize Mai, on peut trouver excessives ces manifestations précipitées du parti républicain : c'est qu'on a oublié et qu'on ne peut plus savoir combien il y avait de passions dans l'air, et à quel diapason l'esprit public était monté. Non pas encore partout cependant. Cette ébullition s'était surtout produite dans les milieux politiques de Versailles et de Paris. La province était plutôt hésitante. Ce fut le ministère qui, par ses excès de zèle qu'on attribuerait volontiers à la peur de manquer le but, la décida un peu plus tard à entrer en ligne.

Après les paroles et les manifestes, l'action. On se mit, de tous les côtés, à préparer la campagne, comme si la dissolution de la Chambre eût été déjà prononcée et la période électorale ouverte. Personne ne se figurait, en effet, que l'ajournement à un mois pourrait

ramener les esprits à une appréciation plus exacte des choses. Le Maréchal put voir que, s'il avait cru à un apaisement, à peine un jour écoulé, il en était déjà loin.

Lui-même, du reste, était déjà dépassé. La direction du mouvement allait lui échapper; et ceux à qui il l'avait remise avaient d'autres vues que lui. Encore peut-on dire avec vraisemblance que les ministres ne savaient pas eux-mêmes ce qu'ils allaient faire de cette aventure. Ils allaient subir la fatalité d'une situation qu'ils n'avaient pas créée, il est vrai, mais que pourtant ils avaient préparée et rendue possible. — C'est le châtiment. En vain peut-on dire qu'ils avaient, dès le premier jour, prévu et redouté les conséquences de l'acte du 16 mai, mais qu'ils ne pouvaient refuser leur concours au Maréchal embarrassé. Cela est vrai, et on peut même ajouter qu'ils étaient d'autant plus tenus de répondre à son appel que c'étaient eux qui l'avaient poussé dans cette impasse. Mais qu'importent les paroles quand les actes parlent? Le Maréchal, les ministres, les forces sociales qu'ils allaient mettre en œuvre, tout fut engagé dans cette entreprise dont les principaux meneurs durent parfois s'inquiéter.

X

Le moment n'est pas venu de juger le rôle que M. le duc de Broglie a joué pendant son passage dans les affaires publiques soit à l'Assemblée nationale, soit pendant la période du Seize Mai. Personnellement, je n'ai pas eu assez l'occasion de le connaître pour apprécier en lui-même l'homme public. Vu du dehors, on ne peut guère avoir à son sujet que des impressions : et mon impression est que le rôle qu'il a joué, même

quand il a occupé le premier rang, a toujours été inférieur à son mérite. Est-ce parce que les circonstances ne lui ont jamais permis d'appliquer un système qui fût bien à lui, et de mettre en œuvre ses idées propres? Je ne sais. Il semble qu'il se soit toujours trouvé dans le cas de faire les affaires d'autrui. De là une contradiction au moins apparente entre la politique qu'il pratiquait et ses traditions de libéral. De là aussi une sorte d'incertitude sur les opinions de l'homme, et d'incohérence dans la conduite du politique. Quand il gouverne, on dirait que le pilote voudrait bien mais qu'il n'ose pas, ne sachant pas trop dans quel port il va entrer.

Son illustre père, feu le duc de Broglie, avait écrit sous l'Empire son livre *le Gouvernement de la France,* en vue du lendemain de ce régime détesté. Le duc pressentait qu'après l'Empire il y aurait un interrègne qui s'appellerait sans doute la République, pendant lequel les Français reprendraient le goût et l'usage de la liberté, mais qu'ils seraient amenés à restaurer la monarchie. Il pensait, et il en donnait de fortes raisons, que la monarchie était la seule forme de gouvernement qui fût propre à diriger et à maintenir dans sa vraie voie la démocratie française.

M. le duc de Broglie paraît s'être beaucoup inspiré du livre de son père. A-t-il cru qu'au 24 mai et au 16 mai le moment était venu d'opérer la transition d'un régime à l'autre? Peut-être. Mais il a pu s'apercevoir que, à l'une et à l'autre époque, à la seconde surtout, il avait à compter avec des associés qui n'avaient pas le même goût que lui pour une monarchie tempérée. Il put se rendre compte qu'il allait devenir le complice, ou, comme le lui avait dit M. Thiers, le protégé de l'Empire. De là une incohérence marquée entre ses opi-

nions et ses actes. Sa dignité d'homme public pourtant n'eut pas trop à en souffrir, parce qu'on savait qu'il ne trahirait pas ses idées, mais que, par un faux calcul, il subissait, momentanément croyait-il, un joug peu glorieux dans l'espoir de les faire triompher. Illusion trop longtemps entretenue par les conservateurs qui se sont refusés à concourir à l'affermissement d'une République libérale! Le césarisme guette toujours la démocratie. Dès qu'on envisage la fin de la République, l'Empire apparaît; et cela seul ruine les espérances monarchistes, à moins que les royalistes ne soient résignés à préparer inconsciemment le retour d'un régime qu'ils craignent autant qu'ils le détestent. Les complaisances de M. le duc de Broglie pour ses associés allaient cette fois, plus encore qu'au 24 mai, mettre son libéralisme à de rudes et à de douloureuses épreuves.

M. de Fourtou, en sa qualité de ministre de l'Intérieur, devait être, et il fut le principal opérateur de l'entreprise. On fut quelque peu surpris de le trouver si ardent. A l'Assemblée nationale, il avait siégé dans les environs du Centre droit. Beaucoup de gens qui disaient le bien connaître le croyaient orléaniste. Il fit un jour, sur un sujet d'affaires, un très beau discours, d'un bel enchaînement de démonstration, d'un ton parfaitement distingué, et de forme élégante. Ce discours fut très goûté notamment par un homme supérieur en tout, et qui aimait les délicats, l'ami et le confident de M. Thiers, M. Charles de Rémusat. Ce fut peut-être le dilettantisme de ce juge infaillible qui lui fraya la route. Très peu de temps après, M. Casimir-Perier, le père, quitta le ministère, et, dans le remaniement du cabinet, M. de Fourtou reçut un portefeuille. Quelques-uns s'étonnèrent que le choix de M. Thiers se fût porté sur lui. Mais peut-être M. Thiers, sentant déjà l'orage,

avait-il cherché à désarmer le Centre droit en associant à son gouvernement un homme pris parmi ses membres, sans passé qui l'engageât trop, et qui pourrait, tout de même, servir la République. M. de Fourtou ne resta pas longtemps ministre de M. Thiers. Après le 24 mai, il reprit sa place au Centre droit, sinon même plus avant. Son passage aux affaires, l'éclat de son succès oratoire, une certaine réserve diplomatique, une tenue générale qui semblait le dénoncer comme un homme d'action, le mettaient à part parmi les groupes à frontières indécises, et le désignaient comme un des chefs sur qui les partis pourraient compter. Il devait se laisser prendre à ces flatteries de la fortune, auxquelles se joignaient d'autres séductions, si attrayantes, dit-on, celles qu'offre un accueil ouvert dans un monde de choix et préféré. Il est vraisemblable qu'à l'Élysée il s'était fait distinguer parmi les conseillers les plus enfiévrés, puisque, dès le premier jour, et alors qu'il était absent de Paris, tout le monde le désigna comme l'homme de main qu'il fallait.

XI

M. le duc de Broglie, M. de Fourtou et leurs collègues se trompaient presque ingénument, parce qu'ils les connaissaient peu, sur les temps, les choses et les hommes.

Ils se trompaient d'abord sur le compte du Maréchal. Eux, leurs amis et leurs journaux lui reprocheront plus tard de les avoir abandonnés dans la défaite. Il serait au moins aussi vrai de dire qu'ils avaient commencé par l'abandonner, ou du moins par faire dévier son initiative, et qu'ils n'avaient songé qu'à se servir de

lui, au profit de leurs arrière-pensées. S'ils avaient simplement suivi son idée première, qui était de s'appuyer sur le pays, mieux informé, pour continuer à gouverner avec les partis modérés, sans rien changer aux institutions, si, dans cette vue, ils avaient procédé immédiatement aux élections, l'aventure du Seize Mai aurait pu avoir une issue toute différente de celle qu'elle a eue.

Le pays, qui ne vit pas dans les coulisses de la politique, n'était pas loin de partager, contre le radicalisme et contre ses fauteurs, les antipathies du Maréchal. A ce moment précis, alors que les ministres, par les excès de pouvoir auxquels ils se livrèrent plus tard, n'avaient pas encore soulevé l'indignation publique qui se tourna aussi bien contre le Maréchal que contre eux, la nation avait beaucoup plus de goût pour M. de Mac-Mahon que pour Gambetta, dont le nom n'était, en ce temps-là, rien moins que populaire. Les élections faites sans retard — maintes correspondances de province en font foi — auraient vraisemblablement donné au Maréchal la majorité libérale, républicaine et tempérée, avec laquelle il ne demandait qu'à gouverner. Mais tel n'était pas le but auquel les ministres entendaient faire aboutir le mouvement dont ils s'étaient emparés.

Les ministres, leurs amis et sans doute aussi les affidés de l'Élysée, avaient vu dans le Seize Mai une occasion nouvelle de faire un dernier effort pour restaurer un trône, objet de leur dévotion, et aussi de leurs espérances ambitieuses, variées heureusement. Ils s'imaginèrent qu'ils pourraient forcer la main au suffrage universel; qu'avec une majorité de la Chambre des députés et la majorité déjà acquise du Sénat, réunies en Congrès, ils pourraient, grâce à l'article 8 de la Constitution, la reviser, revenir sur ce qui avait été fait, et en finir avec la République. Il y avait dans

ces calculs beaucoup d'infatuation et beaucoup d'imprévoyance.

Ces conspirateurs officiels avaient déjà oublié leur déroute du 24 mai, lorsque, après avoir fait la conquête du pouvoir, ils n'avaient pu s'accorder sur le partage des dépouilles; ils oubliaient que leur victoire avait assez piteusement abouti à la proclamation de la République. Ils fermaient les yeux sur un lendemain qui serait fatalement pareil. Ils ne voulaient pas voir que leurs noms, pour la plupart, étaient encore chargés d'une impopularité qui datait de l'Assemblée nationale.

L'esprit public s'était bien modifié, depuis qu'un régime légal, fondé et conduit pendant près de deux années avec sagesse, avait fait cesser les angoisses causées par un état provisoire qu'ils avaient si longtemps prolongé. On s'habituait peu à peu à la République, dans laquelle on commençait à voir un gage d'avenir et de prospérité. Des prétentions, plutôt soupçonnées il est vrai que réelles, mais qui rappelaient des préjugés anciens et qui ravivaient de vieilles rancunes; des alliances compromettantes et peu honorables, où l'on pouvait voir plutôt des complicités que des alliances; des complaisances pour certaines manifestations d'un fanatisme, isolé il est vrai, mais que des partis en éveil signalaient comme le grand péril du temps aux Français chatouilleux à cet endroit délicat de la conscience; tout cela réuni avait fait perdre peu à peu aux conservateurs leur clientèle qui s'égrenait, s'en allant à la République. Ils ne savaient pas surtout que les abus d'autorité ne suffisent pas pour faire réussir les coups d'État, et qu'il y faut la complicité de l'opinion publique.

Les hommes qui ont participé à cette aventure du Seize Mai se sont accusés mutuellement ou de manque

de vigueur, ou d'un défaut d'audace, ou d'inhabileté. Il leur appartient de se rendre justice à eux-mêmes et de se départager. Pour moi, je suis porté à penser qu'ils entreprenaient une tâche impossible. Quelques-uns d'entre eux en avaient peut-être le sentiment, ce qui déjà était une cause de faiblesse. Mais ils ne pouvaient plus reculer, et, dès le premier jour, ils durent, on pourrait dire, sauter le pas. Leurs journaux le leur répétaient chaque matin sans aucun ménagement. Un publiciste très en vue, M. Paul de Cassagnac, alors député, leur faisait sentir dans son langage durement logique, à quelle nécessité ils allaient être acculés.

« Ce qu'on a fait, écrivait-il, est un vrai *coup d'État moral*. Il faut donc, à une théorie parfaitement claire dans la bouche du Maréchal, ajouter une *pratique implacable*. Si nous ne triomphons pas des républicains, ils ne se gêneront pas avec nous, dans la revanche qu'ils prendront. Alors, à quoi bon nous gêner? Pourquoi des ménagements? Pourquoi des demi-mesures? Oh! le mot de la situation, mot qui est dans toutes les bouches, est bien simple, c'est celui-ci : *Il faut réussir!* Et on le peut, et du moment où on le peut, on le doit. »

XII

C'était vrai. Et de fait, chacun se mit à l'œuvre. Sans même attendre que la dissolution fût prononcée, les ministres ouvrirent la lutte électorale. Mesures de police, instructions ministérielles, remontrances et vigoureux conseils, plutôt des ordres, adressés à la magistrature des parquets, menaces sous forme de bons avis donnés aux fonctionnaires de tout ordre; tout l'appareil renouvelé de l'Empire, destiné à faire trembler

ou à soumettre le suffrage universel, fut mis en œuvre sans mesure et on peut dire sans vergogne. On pourra lire dans les histoires du temps et dans le *Journal officiel* tous les spécimens du genre. Ils sont extraordinaires, et on ne l'aurait pas cru. Je n'en veux citer qu'un seul qui donnera l'idée de ce que pouvaient faire des hommes pourtant honorables mais que l'inéluctable : « *Il faut réussir* » forçait à marcher.

La propagande des 363 par la presse, par les discours, par leurs entretiens rendus publics, était déjà commençée ; et le ministère s'effrayait de l'impression qu'elle allait produire, qu'elle avait, dès le premier jour, produite. Il fallait empêcher de se répandre des vérités devenues factieuses, et M. de Fourtou imagina d'envoyer aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 31 mai 1877.

Monsieur le préfet,

Dans sa circulaire aux procureurs généraux, le président du conseil, ministre de la justice, a rappelé que la loi frappe non seulement les fausses nouvelles propagées par les voies de la presse, mais aussi le mensonge, sous quelque forme qu'il se produise, dès qu'il est proféré publiquement.

Les rapports qui vous parviennent ont dû vous signaler la diffusion dans votre département des bruits les plus alarmants et les plus perfides répandus par les ennemis du repos public. Le prétendu trouble apporté aux transactions commerciales par l'acte patriotique du 16 mai, l'état de nos relations internationales, sont le plus ordinairement le thème servant aux adversaires du gouvernement à répandre de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique.

Si ces fausses nouvelles sont répandues dans les lieux où le public est admis, tels que les cabarets, spectacles, etc., le délit est caractérisé par le discours tenu ou la parole dite en public comme il le serait par la publication dans le journal,

et vous devrez, chaque fois que les délits de ce genre vous seront signalés, en déférer immédiatement les auteurs à la justice.

Vous voudrez bien donner des instructions en ce sens aux fonctionnaires placés sous vos ordres, notamment aux commissaires de police. Vous me signalerez d'ailleurs les cafés, cabarets et débits de boissons que leurs propriétaires laisseraient se transformer en lieux de propagande, et vous m'en proposerez la fermeture par application de l'article 2 du décret du 29 décembre 1851.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur,

DE FOURTOU.

Ce n'était rien moins que l'inquisition planant sur la pensée même, exprimée dans de simples conversations, par des propos entre amis, échangés n'importe où. On imagine aisément que de pareilles instructions devaient être appliquées dans leur sens le plus aigu par un personnel administratif et judiciaire, poussé à tous les genres de zèle par ses chefs hiérarchiques, et talonné par la crainte de l'échec final d'une entreprise à laquelle son propre sort était lié. Ministres et subordonnés, tous étaient enchaînés à la même fatalité : vaincre ou mourir. Situation cruelle pour des hommes qui avaient été des libéraux ! Cruelle lutte entre la conscience et l'intérêt !

On conçoit que, pour faire fonctionner ce régime, il fallut renouveler le personnel des agents. C'est à ce renouvellement que les ministres consacrèrent leurs premières veilles. Les numéros du *Journal officiel* des 20, 21, 22 mai étaient pleins de décrets faisant et défaisant des préfets, des secrétaires généraux, des sous-préfets : d'autres suivirent, et le personnel de toutes les administrations fut plus ou moins bouleversé. Ce sont les tristes

lendemains des révolutions. Je les ai connus; mais il me sera permis de dire que la dureté de ces exécutions peut être rachetée par l'esprit et par les intentions qui y président.

Des préfets et d'autres fonctionnaires qui avaient été maintenus en place sous le ministère Dufaure, bien que, par leur origine, ils appartinssent au 24 mai, se remirent, sans trop de peine, et plusieurs avec zèle, au service du gouvernement nouveau. La tentation fut plus forte que la fidélité à leurs engagements. Cette versatilité des fonctionnaires, qui n'est point un phénomène rare, ne justifie point cependant l'esprit d'exclusivisme qui écarte des emplois publics de bons serviteurs qui ont, par nécessité souvent, suivi les fluctuations de la politique. Qu'importe pour la politique plus haute qui veut que tous soient également admis au service de l'État! Les défaillances d'un petit nombre ne justifient pas les rigueurs iniques des partis. Du reste, à côté de ces défections, et à l'honneur du corps des fonctionnaires en place, de nombreuses démissions volontaires, dont un grand nombre très courageuses et méritantes, parce qu'elles impliquaient de sérieux sacrifices, furent envoyées au gouvernement par l'intermédiaire de quelques-uns d'entre nous : j'en reçus plusieurs pour mon compte.

Une de ces démissions donna lieu à un incident peu important en soi, mais qui honore les deux personnages en cause, et qui caractérise d'un trait imprévu l'état d'esprit du Maréchal, dans ce remuement d'hommes et de choses qui dépassait sans doute son attente. Un de nos anciens compagnons d'armes de l'Assemblée nationale était alors préfet à Agen : c'était M. Félix Renaud, aujourd'hui procureur général à la Cour des Comptes, un des cinq qui avaient, dès le début, fondé le

groupe des Républicains conservateurs, origine du Centre gauche (1). M. de Fourtou l'avait envoyé à Amiens, rendant ainsi hommage à sa valeur intellectuelle : mais il connaissait moins bien son caractère. Renaud était de ceux qui ne défaillent point, et qui ne renient ni leur parti ni leurs amitiés. Il refusa le poste qui lui était offert. Mais il crut devoir s'en expliquer avec le Maréchal, avec qui, par l'entremise de M. le marquis de la Guiche, il avait eu des relations particulières. Il n'eut pas besoin de longs discours pour se disculper de ne vouloir trahir ni ses amis ni son passé. Il parlait à qui était fait pour le comprendre; et le Maréchal lui dit : « Vous avez bien fait. Je leur avais bien dit (parlant de ses ministres) que vous n'accepteriez pas. » C'était un mot de l'homme d'honneur, mais aussi du Président doutant déjà de son œuvre, et se demandant, au fond de l'âme, si lui-même avait bien fait.

XIII

Le ministère et ses amis avaient donc organisé leur système d'attaque. De son côté le parti républicain allait préparer sa défense. Tout le monde prévoyait la dissolution, qui serait prochaine, et la campagne électorale qui allait s'ouvrir. Mais déjà se remarquaient des différences dans la tenue et dans la tactique des partis en présence.

Tandis que les Républicains ne formaient qu'une forte cohorte marchant avec un seul mot d'ordre, et

(1) J'ai raconté ailleurs comment était né et s'était formé ce groupe des républicains conservateurs qui fut présidé par le comte Rampon. Les cinq qui l'avaient constitué d'abord étaient : MM. Félix Renaud, Gailly, Philippoteaux, Duréault et de Marcère.

poursuivant un seul but; tandis que les fonctionnaires révoqués devenus disponibles se mettaient au service de la cause vaincue; tandis que tous, sénateurs, députés, anciens fonctionnaires, et leurs tenants en province ralliaient les électeurs sous un même drapeau; tandis que, tous les moyens d'action étant ainsi unifiés, on se mettait, de ce côté, en mesure de faire front d'un seul bloc, dans le parti opposé au contraire, tout était confusion et dissentiment réel : il n'y avait là d'unité que dans la nécessité de vaincre.

L'armée des confédérés était divisée; et les visées de chacun trop divergentes pour qu'un seul mot d'ordre pût les rallier. La Droite se plaignait de n'avoir pas, ou pas assez de représentants dans le ministère; le Centre droit s'effrayait du langage et des prétentions affichées de la faction bonapartiste; on supputait le nombre respectif de fonctionnaires appartenant à telle ou telle fraction des coalisés, ou le nombre des candidats de telle ou telle couleur qui seraient sacrés candidats officiels. Au fond c'était à qui mangerait les marrons quand ils seraient tirés du feu. Déjà même on paraissait prêt à reculer tant on redoutait les conséquences dernières de l'aventure. On hésitait devant une dissolution qui dépendait du vote du Sénat; et dans la Droite du Sénat des mécontentements s'étaient fait jour, qui pouvaient faire craindre sur le résultat du scrutin qui en déciderait.

Il fallut mettre en jeu le Maréchal lui-même, déjà trop engagé pour revenir en arrière. Il se prêta à employer son influence personnelle pour rassembler ses troupes; et à la rentrée des Chambres, le 16 juin, le ministère apportait au Sénat une proposition de dissolution...

CHAPITRE V

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le 16 juin, les Chambres se réunirent en vertu même du décret de prorogation qui les avait ajournées à un mois. La dissolution était chose arrêtée dans l'esprit du gouvernement.

Elle était prévue par les Chambres. Elle était d'ailleurs rendue inévitable par la résolution prise dans les réunions des Gauches des deux Assemblées, et rendue publique, de ne voter aucun crédit, sauf ceux destinés à la reconstitution des forces militaires; à plus forte raison de ne pas voter le budget, tant que l'on ne serait pas rentré dans les règles constitutionnelles; autrement dit, aussi longtemps qu'on aurait devant soi le ministère de Broglie.

A la première séance du Sénat, en effet, M. le duc de Broglie lut le projet de résolution de dissolution, en demandant l'assentiment de cette Assemblée. Dans le passage le plus saillant de ce projet, on faisait dire au Maréchal : « Je m'adresserai avec confiance à la nation. La France veut comme moi maintenir intactes les institutions qui nous régissent; elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme; elle ne veut pas qu'en 1880, *le jour où les lois constitutionnelles pourront être revisées,* tout se

trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays. Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions, et choisira pour ses mandaires ceux qui *promettront de me seconder...* »

On ne pouvait annoncer plus clairement l'ère de nouveau ouverte des candidatures officielles. Mais surtout, lorsqu'un tel langage était tenu par des ministres voués à l'idée d'une restauration monarchique, on ne pouvait se méprendre sur le sens de l'allusion faite à l'échéance d'une revision, remise à l'année 1880, mais qui pourrait être rapprochée selon le résultat des élections.

Le même jour, à la Chambre des députés, M. de Fourtou fit une déclaration qui n'était que la paraphrase du projet de résolution lu au Sénat. Et, pour marquer sans ambages les intentions du gouvernement, M. Caillaux, ministre des finances, déposa une proposition qui avait pour but de faire voter sans désemparer la loi des contributions directes, tant il était, dès ce moment, certain que la Chambre allait être dissoute, et que la nouvelle Chambre ne serait ni élue ni réunie à temps pour que les conseils généraux fissent, à leur session ordinaire du mois d'août, leur travail de répartition de ces contributions.

I

Après ces préliminaires, le Président Grévy annonça qu'il avait été déposé à la précédente séance une demande d'interpellation ainsi conçue :

« Les soussignés,

« Considérant que le ministère annoncé ce matin (le 18 mai)

par le *Journal officiel* est composé des hommes dont la France a déjà condamné la politique;

« Que leur présence au pouvoir compromet la paix intérieure et extérieure;

« Demandent à interpeller le Gouvernement sur la composition du cabinet.

« *Signé :* DE MARCÈRE, DEVOUCOUX, DE RÉMUSAT, LEPÈRE, FLOQUET, LEBLOND, CAMILLE SÉE, FRANCK-CHAUVEAU, DRUMEL, BRISSON, MADIER DE MONTJAU, LEFÈVRE, DRÉO, LOCKROY, SPULLER, LOUIS BLANC, BERNARD LAVERGNE, DANELLE-BERNARDIN, LAUSSEDAT, TIRARD, MARCELLIN PELLET, ALBERT GRÉVY, JOURNAULT, ROBERT DE MASSY, FAYE, DE MAHY. »

C'étaient les membres des bureaux des Gauches qui l'avaient signée. Ce fut M. Bethmont qui la développa avec son éloquence un peu melliflue, qu'une situation même violente ne pouvait faire vibrer. Aussitôt après, M. de Fourtou, d'un pas résolu, monta à la tribune, et dépouillant ces précautions oratoires dont on s'enveloppe d'habitude, et qui rendent possibles, grâce à la courtoisie de la forme, les rencontres de tribune, si meurtrières d'intention entre adversaires politiques; hardiment, et sur un ton provocateur, il dit :

Messieurs, je ne répondrai que peu de mots au discours que vous venez d'entendre. Il me semble qu'un long débat devant vous, à l'heure présente, serait superflu. Le désaccord qui existe entre la majorité de cette Assemblée et M. le Président de la République est tellement profond, tellement absolu, qu'il ne peut sortir de nos délibérations rien qui modifie, soit ici, soit au dehors, une situation politique nette, précise, dévolue désormais au seul jugement de la nation. (*Approbation à droite.*)

Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre. (*Nouveaux applaudissements à droite.*)

Un membre à gauche. Nous avons le pays!

M. LE MINISTRE. Voilà le fond des choses tout entier, et notre dissentiment est d'une telle clarté qu'aucune discussion n'aurait le pouvoir ni d'en diminuer ni d'en augmenter l'évidence. (*Marques d'approbation à droite.*)

Il semblerait que, d'un mot, tout était dit; qu'il n'y avait plus qu'à se séparer. La guerre ainsi déclarée, elle ne pouvait se poursuivre qu'en dehors du Parlement dont les portes allaient être closes. Mais ce n'était pas l'affaire des partis. Cette harangue ne devait être que le salut des armes. On s'était depuis longtemps donné rendez-vous à cette journée. Il fallait une issue aux sentiments violents dont les âmes étaient pleines, et aux colères accumulées depuis le 16 mai. Les divers partis de gauche, quoiqu'ils fussent contenus par l'esprit de discipline que la nécessité leur imposait, s'ils voulaient vaincre, désiraient pourtant se faire connaître au pays devant qui ils allaient comparaître. Aussi bien, les vraies doctrines de chacun, que l'on ne distinguait guère alors, dans le feu des combats, se dégagent clairement quand on relit à tête reposée ces discussions tumultueuses.

Mais la Droite, aussi bien au Sénat qu'à la Chambre, se tint coite. Le ministère seul soutint la lutte. Il était le syndicat d'opinions si divergentes, d'espérances si multiples et si contradictoires, de volontés si hostiles les unes aux autres, que, seul, il pouvait tenir tête aux attaques des républicains, en se présentant comme le champion de on ne savait quel ordre de choses indéfinissable, qui apparaissait comme une confusion de prétentions inconciliables entre des frères ennemis. Il soutint ce rôle héroïquement, comme le soldat aventureux d'une cause perdue. La Droite n'intervenait guère que par des interruptions violentes, où se distinguait surtout le parti bonapartiste. Les gens de sens rassis qui

assistent à de tels débats ne peuvent comprendre que même la passion de parti porte des hommes d'esprit à de telles invectives.

II

Les sentiments qui provoquent et qui alimentent les luttes intestines ne changent guère; et ce sont les mêmes armes dont, à toutes les époques, se servent les combattants. On enfle les mots et les méfaits, les modalités seules varient. En 1849 et en 1850, la réaction qui préparait inconsciemment le coup d'État de 1851 évoquait sans cesse ce qu'on appelait alors le spectre rouge. En 1877, les ministres s'attachaient à montrer le radicalisme comme le danger suprême. C'était pour le combattre qu'ils avaient fait un coup d'État. Ils le dénonçaient à la France, qu'ils cherchaient à entraîner avec eux dans la lutte engagée contre la Chambre; et pour mieux préciser la situation politique, ils saisissaient le radicalisme corps à corps, en le personnifiant dans Gambetta. Ils ne prenaient pas garde qu'ils grandissaient ainsi singulièrement, aux yeux du pays, un homme dont ils ravivaient la popularité, justement acquise pendant la défense nationale, mais très atteinte et presque effacée depuis.

Dans son discours, M. de Fourtou prit à partie Gambetta surtout à propos de son programme électoral proposé aux électeurs de Belleville en 1869. Il rappela que Gambetta l'avait invoqué de nouveau en 1875 lorsqu'il dit aux électeurs : « Est-ce que le contrat tient toujours? Oui, le contrat tient toujours : le pacte est toujours là! » et il citait les principales clauses de ce contrat, parmi lesquelles la suppression des armées perma-

nentes, la suppression du budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État, l'élection des fonctionnaires publics. « Mais cette politique, ajoutait-il, trop révolutionnaire pour être acceptée par le pays dans sa crudité, on la déguise sous le masque de l'opportunisme. »

Ce mot d'opportunisme, puisque je le rencontre au passage, a eu, dans ce temps-ci, une belle fortune. Il a désigné, non pas un parti, mais ce qu'il y a peut-être de plus réel dans la politique pendant les époques troublées, c'est-à-dire les intérêts qui se groupent, se glissent et se satisfont amplement à la faveur des factions.

Un parti représente un ensemble d'idées, d'opinions nées de convictions fortes tendant à un but déterminé : tels jadis les Jacobins, les Girondins et les Royalistes; tels aujourd'hui les libéraux ou nationalistes et les socialistes. Tout régime comporte des partis qui ont leur opinion particulière sur la manière de gouverner. Le nom qui désigne chacun de ces partis ne peut servir indifféremment à tout et à tous : leur pavillon ne saurait couvrir toutes les marchandises.

Ce qui a fait l'originalité de l'opportunisme et ce qui le marquera d'un signe à part dans la troisième République, c'est que précisément son nom a décoré indistinctement tous ceux qui, sans s'embarrasser de convictions, qu'il est pénible de se faire et périlleux de garder, se sont trouvés à leur aise sous tous les pavillons. Ils donnaient successivement l'appoint de leurs concours aux partis contraires, ce qui assurait à la fois la permanence de leur fortune politique, et l'incohérence de la chose publique.

A un point de vue plus élevé, le mot d'opportunisme peut s'appliquer à la prudence et à la sagesse des hommes d'État. Mais cet opportunisme-là ne date pas d'hier. Il y a beau temps qu'un homme qui avait tra-

versé les troubles civils, Cicéron, écrivait déjà à son ami Atticus : « *temporibus conveniendum* : il faut se conformer aux circonstances ». Et chez nous, les bons Français qui aidèrent Henri IV à faire sortir la France des désordres sans fin du seizième siècle, et qu'on appelait *les Politiques*, savaient le prix de la temporisation et des compromis dans la conduite des affaires de ce monde. Ceux-là avaient une politique; et ils la servaient avec autant de suite que de prudence. L'opportunisme ainsi compris est un titre d'honneur, autant qu'il serait un titre d'opprobre, s'il servait à désigner l'hypocrisie de gens qui couvrent les desseins réels qu'ils poursuivent sous des professions de foi et des déclarations mensongères, propres à tromper la confiance publique. L'art d'Escobar pratiqué de haut, surtout dans un État démocratique, est une profanation de la liberté, qui est l'égide des démocraties; et en même temps un crime d'État, puisqu'il a pour effet de tromper le peuple sur qui reposent les destinées de la nation. Pour les bonnes âmes que toute vérité fait trembler et qui me trouveraient sévère, je dirai qu'il y a beaucoup d'infatués inconscients qui confondent ingénument leur intérêt avec le bien public, et qui croient se sauver par l'intention.

III

Le ministre des Travaux publics, M. Paris, intervint aussi dans le débat, mais sur un ton modéré et quasi conciliant. Ce n'était pas un lutteur politique. Il était plutôt homme d'affaires. Bon juriste, très honoré dans son pays d'Arras où il avait exercé la profession d'avocat, M. Paris avait des mœurs démocratiques et des tendances libérales; il n'était pas délibérément hostile à

une République qui eût été modérée. Ses sentiments religieux, qui étaient très vifs, sans être empreints de fanatisme, l'avaient rangé parmi les conservateurs persuadés que tous les républicains étaient animés de sentiments contraires; mais il n'était voué à aucune cause dynastique jusqu'au martyre. Bon orateur d'affaires et très laborieux, il était très utile aux causes auxquelles il s'attachait; mais je suis porté à croire que l'on se servait de lui sans le mettre dans tous les secrets du parti. Il s'était mis de bonne foi dans les rangs des défenseurs de l'ordre; et, de tous les ministres du 16 mai, il fut aussi le plus modéré.

Avec ces dispositions d'esprit, il s'attacha, dans son discours, à montrer la République dévoyée sous la direction devenue dominante du parti radical; et il signalait les entorses déjà données à la Constitution par l'influence qui tendait à se substituer à tous les pouvoirs de l'État. Comme l'avait fait M. de Fourtou, il visait ainsi Gambetta. C'était devancer les temps. Sans trop s'en rendre compte, il semble qu'il avait à cœur de justifier son attitude et celle des modérés de la Droite, dans cette étrange aventure du 16 mai, en montrant que c'était l'inertie ou les défaillances du Centre gauche qui avaient fait tout le mal, et que les conservateurs avaient été obligés de prendre en main la défense de l'ordre dans la République, puisque les membres du Centre gauche paraissaient déserter la cause qu'ils avaient le devoir de défendre. C'est l'éternel procès entre les conservateurs libéraux et nous; eux qui nous accusent de faiblesse, nous qui les accusons de défection. Procès rétrospectif et qui n'a plus grand intérêt, puisque les conservateurs libéraux de jadis ou leurs neveux se trouvent obligés de se rallier aujourd'hui à la République, où d'ailleurs on les reçoit assez mal, et qui, sans

doute, n'aurait pas glissé dans tant de mauvais pas, s'ils s'y étaient pris plus tôt pour nous aider.

Les deux ministres eurent soin, on pourrait dire eurent la loyauté ou la naïveté de bien indiquer qu'on respecterait les institutions tant que durerait la présidence du Maréchal, c'est-à-dire jusqu'en 1880; mais qu'à cette date les partis recouvreraient toute leur liberté. C'était annoncer qu'ils en useraient pour remplacer la République par une restauration. On ne pouvait donner la partie plus belle aux républicains, qui n'avaient plus qu'à prendre acte de l'aveu du but poursuivi par les auteurs du 16 mai, et à le signaler au pays. C'étaient les institutions qui étaient ainsi mises en jeu.

IV

Gambetta, porté par le sujet, stimulé par les attaques personnelles par lesquelles les ministres l'avaient provoqué comme en un combat singulier, en proie à la fièvre qui secouait alors tout le monde, surexcité par la tempête d'injures et d'invectives qui pleuvait sur lui, déploya tous ses dons oratoires, et fit une de ses belles et vigoureuses harangues, où il s'inspira de l'état violent des esprits et des circonstances presque tragiques du moment. Il laissa percer la passion qui, malheureusement, dominait le plus sa pensée et sa conduite politique, en dénonçant le cléricalisme comme le vrai danger de l'ordre de choses nouveau. Mais, avec le sens pratique qu'il apportait dans le maniement du suffrage universel, il tirait de là un grand avantage, une machine de guerre formidable pour la campagne électorale qui allait s'ouvrir. « Vous êtes, dit-il à M. de Fourtou, le

gouvernement des prêtres et le *ministère des curés.* » Le pays, déjà mis sur ses gardes par les discussions émouvantes et toutes récentes, qui avaient jeté un jour vif sur ce que nous avions appelé les manœuvres du parti clérical, allait s'emparer de ces formules dans la lutte engagée. C'était un moyen d'action très efficace sur le moment, mais qui devint funeste quand on l'employa à un autre usage, après la victoire obtenue. C'est ainsi que le Seize Mai prépara tant d'armes pour la politique excessive du lendemain. La formule employée pendant la campagne électorale d'alors servit puissamment dans la guerre religieuse ouverte dans la suite, et dont l'effet, au grand détriment de la République et plus exactement de la patrie française, fut d'amoindrir chez nous l'idée religieuse qui fait la principale force morale des nations.

Jules Ferry n'avait pas jusqu'alors donné toute sa mesure, ni comme orateur ni comme homme politique. Quand nous arrivâmes à l'Assemblée nationale, il était déjà connu comme un des jeunes hommes qui avaient pris une part brillante à l'opposition contre l'Empire, dans la presse, dans les réunions publiques et au Corps législatif; mais il n'était pas alors au premier rang. Son rôle à la préfecture de la Seine pendant le siège, quoiqu'il ait été très utile et très bien rempli, était resté un peu effacé. C'est de lui que Trochu me dit un jour qu'il était d'une bravoure héroïque Bel éloge dans la bouche d'un tel soldat. A Bordeaux et à Versailles, il était considéré et il comptait : il avait été président de la Gauche républicaine. M. Thiers qui faisait cas de lui, ne pouvant employer tout le monde dans son gouvernement et entouré, par préférence je crois, des hommes qui avaient vécu dans la politique de son temps et dans son intimité, l'avait envoyé comme ministre de France à Athènes, où il resta peu de temps. Ce n'est que beau-

coup plus tard, après l'élévation de Grévy à la Présidence, en 1879, que Ferry entra dans les premiers rôles de la politique.

Toutefois dès ce jour-là, le 16 juin 1877, il se signala comme un des orateurs du parti républicain. Son talent oratoire, qui n'avait pas encore pris tout son développement, était surtout vigoureux par la pensée, et fort par l'expression : sa parole était un peu lourde, et manquait d'élégance, mais elle marquait les coups et avait de la puissance. Il répondait aux injures dont on l'assaillait à droite avec un grand dédain, avec une sorte d'indignation concentrée, comme un homme qui avait conscience de ses services déjà réels, et de son dévouement passionné à la chose publique. Répondant à M. de Fourtou, il fit ressortir l'inanité des griefs invoqués contre la Chambre pour la dissoudre, et il attaqua vivement les projets de pouvoir personnel qui apparaissaient derrière l'acte du 16 mai. Puis, avec sa vigueur ordinaire, il prit corps à corps la candidature officielle réhabilitée par M. de Fourtou, et donna à son discours un caractère particulièrement utilitaire, en annonçant l'insuccès final de la tentative faite contre les libertés publiques, et en mettant les fonctionnaires de tout ordre et les futurs élus eux-mêmes en garde contre les conséquences de leurs complicités et de leurs compromissions dans les manœuvres du ministère. Il faut citer :

M. Jules Ferry. Je dis que quand on pousse l'abus du pouvoir à ce degré de sans-façon et de scandale, on fait nos affaires. (*Oui! oui! au centre et à gauche. — Exclamations à droite.*)

Nous reviendrons ici, et nous ne nous contenterons pas, cette fois, d'annuler des élections frelatées par une candidature officielle aussi éhontée. (*Oh! oh! à droite.*)

M. Gavini. Nous en prenons note!

M. Jules Ferry. Nous saurons montrer aux fonctionnaires de tout ordre et de tout rang et si haut placés qu'ils soient, qu'il y a des juges en France. (*Applaudissements répétés au centre et à gauche. — Exclamations à droite.*)

M. Gavini. Il y a des gendarmes aussi!

M. Jules Ferry. Le Gouvernement du 4 septembre a supprimé, permettez-moi de lui rendre ici cet hommage, qui sera ma seule réponse à tous les outrages dont vous l'abreuvez, il a supprimé l'article 75 de la Constitution de l'an VIII. Vous l'avez oublié, vous, monsieur de Fourtou! (*Bravos et applaudissements.*) Que ce soit ma dernière parole, si vous voulez. (*A droite. Tant mieux! Avec plaisir!*)

M. Jules Ferry. Nous vous disons à tous, artisans de candidatures officielles...

M. Paul de Cassagnac. Vous n'avez jamais fait que cela, vous autres!

M. Jules Ferry. ...Nous vous donnons à tous, préfets, juges de paix, agents de tous ordres, cet avertissement solennel : c'est qu'il y a non seulement pour le pouvoir législatif le droit naturel de se purger lui-même en annulant les élections vicieuses, mais qu'il y aussi des responsabilités civiles et même correctionnelles écrites dans nos lois et que ces responsabilités, nous saurons les appliquer sans faiblesse. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Après Louis Blanc qui fut en cette occasion l'orateur de l'extrême Gauche, ce fut Léon Renault qui parut à la tribune. Il parlait en notre nom; mais il y ajoutait je ne sais quoi de personnel. Ses vieilles relations d'amitié ou de monde avec la plupart des hommes de la Droite ou de l'intimité de l'Élysée donnèrent à ses paroles comme un accent de colère à la fois et de regrets. On pouvait parfois le taxer de légèreté quelque peu sceptique. Mais son parisianisme recouvrait d'une couche aimable des sentiments généreux et ardents, qui s'épanchaient de

son âme de patriote tantôt en nappes abondantes d'une parole châtiée et pleine de séductions pour l'oreille, tantôt en accents de forte éloquence où l'on sentait la douleur contenue que soulevaient en lui l'injustice, les erreurs de conduite ou seulement la sottise de ces conservateurs, qui, chez nous, ont si souvent, par leur faute, perdu les causes les plus belles. Il leur disait :

Et puis, messieurs, c'est être dur pour le cabinet de M. le prince de Polignac, que de le comparer au cabinet actuel. M. le prince de Polignac avait un prétexte, une foi et un but : un prétexte, l'article 14 de la Charte. Tout plein des idées du droit divin, il pouvait se tromper sur la signification de cet article.

Il avait une foi particulière, la foi dans la royauté antérieure, supérieure au droit populaire.

Il avait un but précis, positif, qu'il affirmait devant la Chambre des pairs qui allait le juger, comme dans les conseils du roi Charles X au moment où il présentait les Ordonnances à sa signature : c'était la restauration de la monarchie d'avant 1789. Vous, vous n'avez ni un but, ni une foi, ni un prétexte !

Il montrait les royalistes égarés dans cette aventure qui ne pouvait aboutir, si jamais elle réussissait, qu'à un nouveau césarisme, objet d'horreur pour nous qui avions vu naguère la France après l'Empire, vaincue, démantelée et amoindrie, peut-être à jamais. Il remporta, ce jour-là, un des plus beaux triomphes oratoires auxquels j'aie assisté. L'Assemblée tout entière était soulevée par le souffle vraiment inspiré de l'orateur.

V

Au surplus, tous étaient portés par la passion qui donnait à ces débats un caractère de frénésie, d'enthousiasme et d'émotion frémissante. Dès le premier jour de cette discussion, un incident devenu fameux avait donné jour à l'explosion des sentiments dont nous étions remplis.

M. de Fourtou était à la tribune. Il venait de dire : « ...Oubliant que les hommes qui sont au gouvernement aujourd'hui sortaient des élections de 1871, qu'ils avaient fait partie de cette Assemblée nationale, dont on peut dire qu'elle a été la pacificatrice du pays et la libératrice du territoire... ». Il n'avait pas achevé sa phrase que l'un de nous se leva comme mû par un ressort. C'était Gailly, député des Ardennes, maire de Charleville où il avait vaillamment subi le bombardement et l'occupation des Allemands, âme droite et forte, honoré entre tous. Il siégeait auprès de moi. Il s'était levé; et, désignant de sa main étendue M. Thiers qui était assis sur un des bancs de la Gauche, au-dessous et un peu à droite de lui. « Le libérateur du territoire, dit-il, d'une voix vibrante, qui remplit toute la salle, le voilà! » Presque en même temps que lui, Casimir-Perier s'était levé, lui aussi, et faisant le même geste, répéta les mêmes mots. Et aussitôt, toute la Gauche de l'Assemblée, qui remplissait les deux tiers des gradins, se lève et redit, avec des cris vingt fois répétés : « Le libérateur, le voilà! » Les tribunes, bondées d'une foule aussi passionnée en ce moment que la Chambre elle-même, étaient en proie à la même agitation. Les spectateurs, debout, joignaient leurs cris et leurs applaudisse-

ments à ceux des députés. Et pendant ce temps-là, Grévy, impuissant à réprimer un tel mouvement qui emportait tout le monde et lui-même sans doute, semblait, par son silence même, s'associer à cette manifestation. M. de Fourtou, à la tribune, impassible en apparence, devant ce spectacle terrifiant pour un orateur, restait interdit et sans voix.

Combien de temps dura cette sorte d'apothéose? je ne sais. Elle dura longtemps; pendant ce temps-là, M. Thiers, comme écrasé sous cet enthousiasme qui le payait de tant d'ingratitude, était resté, seul assis, cloué sur son banc, la tête baissée et ne pouvant réprimer ses larmes. Ce fut un spectacle inoubliable, une de ces scènes merveilleuses qui sortent, en France, de l'âme des foules, dont le sens artistique supérieur donne à de telles manifestations je ne sais quoi de beau et de vraiment grand, lorsque quelque idée noble ou quelque sentiment généreux les soulève.

VI

La discussion avait duré trois journées, pleines d'orages et d'échanges de paroles violentes, qui indiquaient le caractère de la lutte engagée. Elle se termina par un ordre du jour qui fut porté à la tribune par le comte Horace de Choiseul. Il était un des nôtres. Afin de donner, aux yeux du pays, la signification vraie de notre résistance, c'étaient toujours des hommes connus par leur haute honorabilité et par la modération de leurs opinions que l'on choisissait pour porter les coups décisifs. M. le comte Horace de Choiseul monta à la tribune et lut l'ordre du jour suivant signé par les présidents des groupes de la Gauche :

« La Chambre des députés,

« Considérant que le ministère formé le 17 mai par le Président de la République et dont M. le duc de Broglie est le chef, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est le principe du gouvernement parlementaire... » (*Très bien! au centre.*)

A droite. Et le Sénat? et le Sénat?

M. Horace de Choiseul. « Qu'il s'est dérobé le jour même de sa formation à toutes explications devant les représentants du pays... »

Un membre à droite. Mais non! Il a répondu.

M. Ernest Dréolle. Laissez donc lire! C'est un chef-d'œuvre! (*Rires à droite.*)

M. Horace de Choiseul. « Qu'il a bouleversé toute l'administration intérieure afin de peser sur les décisions du suffrage universel par tous les moyens dont il pourra disposer;

« Qu'à raison de son origine et de sa composition, il ne représente que la coalition des partis hostiles à la République, coalition conduite par les inspirateurs des manifestations cléricales déjà condamnées par la Chambre; » (*Applaudissements à gauche et au centre. — Allons donc! à droite.*)

« Que c'est ainsi que, depuis le 17 mai, il a laissé impunies les attaques dirigées contre la représentation nationale et les provocations directes à la violation des lois;

« Qu'à tous ces titres il est un danger pour l'ordre et pour la paix, en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et pour les intérêts; »

A droite. Pour vous! pour vous!

M. Horace de Choiseul. « Déclare que le ministère n'a pas la confiance des représentants de la nation, et passe à l'ordre du jour. » (*Applaudissements répétés au centre et à gauche.*)

A droite. L'auteur? l'auteur?

M. Horace de Choiseul. « *Signé* : Horace de Choiseul. Devoucoux, Louis Blanc, de Marcère, Laussedat. »

Cet ordre du jour fut voté par 363 voix contre 158.

VII

Pendant ce temps-là, la dissolution de la Chambre était l'objet des délibérations du Sénat. Les deux séances du 21 et du 22 juin y furent consacrées, remplies par des débats menés par des orateurs puissants, moins orageux mais tout aussi passionnés que ceux de la Chambre.

Victor Hugo ouvrit la discussion, avec cette sorte de majesté que lui donnaient son grand âge, sa belle tête auréolée de génie et de cheveux blancs, son ton presque sibyllin : « Messieurs, dit-il, les vieillards sont des avertisseurs... vous écouterez l'homme aux cheveux blancs qui a vu ce que vous allez revoir peut-être... vous allez entrer dans une aventure; écoutez celui qui en revient... Je vote contre la catastrophe, je refuse la dissolution. »

Jules Simon lui succéda à la tribune. Il fit l'historique de son ministère, et montra le néant des motifs qui avaient, disait-on, justifié le coup d'État du 16 mai.

Ce fut M. le duc de Broglie qui lui répondit. Comme ses collègues à la Chambre, il dénonça le radicalisme qui avait fait, dit-il, assez de progrès pour que ses chefs, hardis, habiles à dissimuler leurs vraies doctrines politiques, fussent devenus les maîtres de la Chambre, et par là, du gouvernement. D'autre part, non sans une ironie un peu dédaigneuse, il nous montrait, nous, les conservateurs républicains, devenus les complices inconscients du radicalisme. Et, dans ce même discours, avec une inconséquence qu'il n'aurait pu avouer, il est vrai, sans accuser sa propre conduite et celle de ses amis du Centre droit, il disait, en parlant

de nous : « Tandis que dans vos rangs régnait l'esprit conservateur, qui veut maintenir les anciennes institutions du pays, *esprit qui, en soi, n'a rien de contraire à la constitution républicaine...* » Qu'est-ce donc qui les avait empêchés, lui et ses amis, d'assurer, par leur concours, la fondation du régime nouveau ? C'est que les hommes de ce groupe politique, imbus des vieilles traditions doctrinaires, entendaient y enfermer la France, au lieu de la suivre dans la voie où la force des destins et le mouvement naturel de la démocratie l'avaient engagée, ouvrant devant elle un nouvel avenir. N'est-ce pas aussi qu'on a peine à reconnaître qu'on s'est trompé, quand on se pique d'être un fin politique?

« L'espoir était revenu dans le cœur des modérés, lui dit M. Bérenger, avec une émotion qui animait le ton naturellement grave de sa parole, et dans un discours plein d'autorité et aussi d'amertume. Eh bien! cet espoir, vous l'en avez chassé. Ce ne sont plus eux qui sont les maîtres aujourd'hui, et c'est vous qui en êtes cause. De là vient leur irritation. Ils sentent que tout le terrain qu'ils avaient gagné, vous le leur avez fait perdre; et qu'aujourd'hui c'est aux violents, que vous avez déchaînés, que vous avez laissé la parole. » Et plus loin : « Vous ne parlerez pas au nom de la République, et vous ferez bien; car si vous parliez au nom de la République, on ne vous croirait pas, et je vais vous dire pourquoi. C'est parce que tous les candidats que vous serez forcés de patronner devant le pays tiendront un autre langage... Écoutons un peu ce que chacun dira. Quelle cacophonie ! Je me bornerai à citer le passage d'un de vos journaux qui doit dire la vérité, puisque M. le garde des Sceaux, qui charge ses parquets de poursuivre non seulement les fausses nouvelles, mais même le mensonge, l'a laissé passer. Je cite de mé-

moire. « C'est convenu, nous irons tous à l'assaut de « la République, les uns avec le Coq, les autres avec l'Aigle, et les troisièmes avee le Lys. » Voilà la cacophonie! »

M. de Laboulaye avec sa fine bonhomie, et sur un ton de pessimisme, fit ressortir les étrangetés de cette politique d'aventure qui allait à l'inconnu; et il annonçait que ni le Sénat ni le Président de la République ne pourrait plus tenir un instant après le résultat des élections. Prévision qui fut déjouée par la sagesse de la Chambre élue plus tard, mais qui jugeait la politique du ministère, appéciée par un homme d'un esprit si pénétrant et d'un tempérament moral si modéré.

Enfin, la lutte allait finir; cette lutte, dans laquelle tout le monde avait combattu à visage découvert, et où l'on vit apparaître aussi l'extrême Droite, dans la personne respectée de l'un des derniers de ceux qu'on appelait les Chevau-légers à l'Assemblée nationale, le vieux et sincère marquis de Franclieu qui dit nettement : « Assurément ma confiance dans le ministère actuel n'est pas grande, » exprimant ainsi les vrais sentiments de beaucoup de membres du parti royaliste. Le projet de résolution fut mis aux voix : « Vu le message de M. le Président de la République en date du 16 juin, par lequel il fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés, et lui demande l'avis prescrit par l'art. 5 de la loi sur les pouvoirs publics, le Sénat émet un avis conforme à la proposition du Président de la République. » Cet avis fut voté par 149 voix contre 120.

CHAPITRE VI

DISPERSION DES DÉPUTÉS. — ORGANISATION DE LA LUTTE DES PARTIS

A l'ouverture de la séance de la Chambre du 25 juin, Grévy donna lecture du décret de dissolution; mais auparavant, il prononça les paroles suivantes :

« Avant de donner connaissance de la communication que j'ai reçue, je veux remercier une dernière fois la Chambre du grand honneur qu'elle m'a fait, et de la bienveillance qu'elle m'a témoignée. Le pays, devant lequel elle va retourner, lui dira bientôt que, dans sa trop courte carrière, elle n'a pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République. »

Grévy, en deux mots, se solidarisait avec le parti républicain, il condamnait le 16 mai, et, lui aussi, il faisait appel au pays. Il avait le don de ces courtes harangues, en style lapidaire, dont chaque mot renferme tout un programme. Il les disait avec une autorité singulière; et, cette fois, les circonstances du jour leur avaient donné un sens très défini, qui fut saisi par tout le monde. Rentré dans le rang, comme nous tous, il gardait, sans le prendre, son titre à la direction du parti républicain tout entier.

Thiers et lui avaient dans la République une situation très différente. Thiers n'appartenait à aucun parti. Il avait pu autrefois avoir sa cocarde : cette époque de sa

vie nous échappe. Mais, à partir de 1870, il fut en quelque sorte l'homme de la France tout entière. L'autorité suprême dont il avait été revêtu dans des circonstances tragiques, ses glorieux services lui avaient assigné dans le pays un rang à part. Il jouissait d'une influence universelle justement accordée au plus habile, au plus capable, au plus éloquent de ses contemporains, au plus grand politique français de son temps.

Grévy était un chef de parti, le chef du parti républicain proprement dit. Ce rôle, il l'avait toujours eu, même après qu'il fut élevé à la présidence de l'Assemblée nationale à Bordeaux. Mais il ne le jouait point ostensiblement ni bruyamment. Soit par goût, soit par tactique, on ne le voyait jamais mêlé aux réunions des groupes, au milieu desquels s'agitaient des personnalités plus remuantes. Je crois même qu'il n'y fit qu'une seule apparition, lorsque fut soulevée la question du vote de la Constitution de 1875.

Grévy se rendit ce jour-là à la réunion de la Gauche républicaine ; et il prononça un véhément discours pour détourner le parti républicain de voter la Constitution. Résolution étrange, qui découvre l'inflexibilité d'un caractère, lorsqu'on se rappelle que la France entière était suspendue au vote de l'Assemblée nationale, et que nous avions depuis trois ans fait tant d'efforts pour vaincre les résistances de la Droite. C'était 1848 qui réapparaissait, avec la rigidité d'un homme à principes, race à peu près disparue, avec surtout la volonté tenace de faire prévaloir ses idées, et plus encore peut-être de rappeler le rôle qu'il avait joué à la Constituante, lorsqu'il défendit avec éclat son amendement resté fameux, par lequel il supprimait le Président de la République, et il mettait tous les pouvoirs de l'État dans l'Assemblée souveraine.

Il y avait en Grévy un fond de Conventionnel du temps jadis. On peut penser qu'il s'en souvenait trop, lorsque plus tard, dans sa magistrature de la présidence de la République, il négligea délibérément certaines prérogatives de son pouvoir présidentiel, bien qu'il remplît correctement les autres devoirs de sa charge. Quoi qu'il en soit, dans cette réunion de la Gauche, il somma le parti républicain de rester fidèle à ce qu'il considérait comme la vraie doctrine. Cette doctrine, à la vérité, avait été pour lui un titre de gloire; et son amendement de 1848 n'avait pas médiocrement servi sa renommée. Il est difficile de se détacher tout à fait de soi.

Quoique Grévy ne parût pas dans les groupes de l'Assemblée nationale, son action politique n'en était pas moins certaine et efficace. Il ne se répandait pas au dehors; mais on le recherchait. Il ne s'offrait pas comme un donneur de conseils; mais on lui en demandait. Il était satisfait sans doute de cette suprématie peu apparente, dont il n'avait ni les charges ni les ennuis. La tenue générale de sa vie publique, son caractère inattaqué, sa réputation méritée d'être doué d'un bon sens inaltérable, d'une grande justesse d'esprit et de finesse, son dédain de toute gloriole, son éloignement de tout procédé charlatanesque, lui avaient donné cette situation d'influence réelle sans être dominatrice que sa présidence de l'Assemblée nationale avait encore accrue. Il était vraiment chef de parti, sans le paraître; et il dominait les groupes politiques sans avoir l'air de se rattacher à aucun.

I

La Chambre était dissoute. Mais on peut dire que, dès ce jour jusqu'aux élections, la Gauche continua à siéger partout. La fiction qui faisait en quelque sorte survivre les députés au décret de dissolution était acceptée dans le public; et les 363 constituaient isolément et chacun de son côté un parti agissant et parlant, de telle manière que la vie politique se trouva transportée et éparpillée partout en province. On avait pris soin d'ailleurs, avant de se séparer, de préparer l'action commune, et d'organiser le combat en même temps que la résistance.

Dans les premiers jours de juillet une réunion eut lieu chez Emmanuel Arago qui demeurait alors rue du Général-Foy. Elle se composait de membres de l'ancienne Chambre et de membres du Sénat. Nous étions une vingtaine de personnes, parmi lesquelles Victor Hugo, Louis Blanc, Gambetta, J. Ferry et la plupart des membres des bureaux des deux Assemblées. Il s'agissait de composer un programme commun qui serait le mot d'ordre adressé aux électeurs au nom du parti républicain tout entier. L'intention de tous les assistants était bien tournée vers le même but; mais les idées et les vues ultérieures de chacun d'eux étaient fort divergentes.

C'était la première fois que je me trouvais engagé dans une délibération politique avec les représentants de l'Union républicaine, et même de la Gauche, et aussi avec les hommes qui avaient figuré autrefois dans les Assemblées de 1848 à 1851, et qu'on avait vus reparaître à Versailles dans l'Assemblée nationale. Mais tous n'étaient plus là quand nous nous réunîmes chez E. Arago.

Les anciens n'avaient pas joué à Versailles un rôle en rapport avec leur renommée. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Laurent Pichat, Arnault (de l'Ariège), Littré, Oscar de Lafayette, Edgard Quinet surtout, avec ses longs cheveux blancs, sa belle tête encore rayonnante, sa longue lévite, et sa dignité quasi-sacerdotale, et tant d'autres, apparaissaient comme des revenants d'un âge lointain. Leurs opinions politiques et philosophiques avaient reçu l'empreinte du romantisme et de l'esprit humanitaire qui donnaient à toutes les créations de ce temps-là un ton d'exaltation souvent exagérée, un tour éthéré parfois jusqu'à l'incompréhensible. Leur pensée qui se plaisait dans les hauteurs se produisait en formules un peu creuses; et leur vue, quand elle s'abaissait vers la terre, n'avait plus la netteté suffisante pour leur faire apercevoir les choses telles qu'elles sont. Avec leur ardent désir d'améliorer le monde, avec leur goût extrême de le voir en beau, ils tombaient souvent dans le faux, et leur conduite politique, aussi bien que leur éloquence, s'en ressentaient.

Apôtres d'un évangile qui n'avait plus cours, ils étaient un peu comme les ombres des Champs-Élysées, vénérés par les uns, salués avec déférence par les autres, ou simplement regardés avec curiosité. Il semblait qu'il ne pouvait y avoir de leur côté aucune relation d'idées et d'espérances communes avec les nouveaux venus dans la politique; et les nouveaux venus se trompaient peut-être, sur le compte de leurs aînés, faute de les mieux connaître. Qui sait? les générations nouvelles se défient de l'ouverture d'esprit des anciens, comme si elles avaient quelque chose à leur apprendre. Et les anciens, en présence de dédains dissimulés sous le respect, sont frappés d'une sorte de timidité. De là, entre les générations qui se suivent, des désaccords

plus apparents que réels, puisque, se ressemblant au fond, il n'y a entre elles que des formes qui les différencient et qui seules changent. Ce qu'elles veulent toutes c'est avoir leur place au soleil, ce qui est bien légitime, à la condition de la gagner et de la mériter.

Après les hommes du passé, venaient les survivants de 1848 et les républicains qui s'étaient formés sous le second empire; les premiers pénétrés encore de cet esprit chevaleresque qui avait caractérisé ce qu'on appelait les temps héroïques de la République, désintéressés, aimant la République pour elle-même, mais avec du goût pour les formules révolutionnaires, et un ton oratoire pompeux; les autres, quoique attachés encore à la doctrine, moins austères de toute façon, et plus assouplis aux nécessités de gouvernement, plus avides du pouvoir aussi. Ces derniers, plus pratiques, avaient fait leur éducation politique et philosophique à l'école du positivisme : du positivisme, dont l'excellence, d'un genre particulier, consiste à imposer des bornes aux plus belles intelligences. Leur art était plus moderne et plus souple : ils ne répugneraient pas au jacobinisme, quand il s'agirait d'appliquer leurs doctrines.

Pour nous, notre esprit était frappé à une tout autre empreinte, et notre éducation intellectuelle était très différente. A nos yeux, la République était non point un dogme, mais une forme de gouvernement plus appropriée que les autres à notre état démocratique. Nous pensions que la France se ferait un grand honneur si elle parvenait à faire vivre un tel régime avec la liberté, dans un état unitaire. Mais nous tenions qu'il était indispensable de respecter les traditions d'idées et de sentiments qui ont été la trame de notre existence nationale, et avec lesquelles un peuple ne peut rompre sans périr. On pouvait peut-être remarquer, non de

l'hésitation dans notre conduite, mais quelque embarras dans l'adaptation de nos idées au régime moderne. Nous entendions conserver pieusement à la France sa physionomie et son âme natives. Pour moi, après avoir connu l'éloquence et expérimenté l'esprit peu pratique des anciens, après l'épreuve faite des années qui viennent de s'écouler, je me permets de penser que la France ne sera tout à fait propre à un régime républicain libéral que lorsqu'elle se sera délivrée définitivement de l'esprit et du galimatias révolutionnaires.

II

Ces catégories diverses de républicains étaient représentées chez Emmanuel Arago. Quoiqu'ils fussent unis dans la poursuite du même but, ils ne dissimulaient plus la divergence de leurs vues. Soulagés de la contrainte qui avait pesé sur eux dans les assemblées parlementaires, et comme évadés de la discipline à laquelle ils s'étaient pendant longtemps astreints, leur langue se délia, et leurs pensées de fond, jusqu'alors contenues, débordérent à loisir. On voulait se faire connaître enfin! et dire au pays ce qu'on était et ce qu'on voulait. Ce fut long et obscur.

J'écoutais en silence, avec l'inquiétude de voir sortir de là un programme propre à nous faire battre; et surtout avec la préoccupation, qui ne m'abandonnait jamais, de préserver notre politique, celle de mes amis et la mienne, d'accointances fâcheuses et de promiscuités qui l'eussent rendue méconnaissable. L'opinion publique, sujette à courir après des feux follets ou à s'engouer pour des erreurs d'un jour, revient infailliblement aux points de repères invariables qui marquent la

grande voie. C'est ce qui fait mon espoir et explique ma ténacité. C'est aussi à cela que nous aurons servi.

Au milieu de ces doctrines multiples émises à l'échappée on ne pouvait guère s'accorder. A la fin quelqu'un, obligeamment, me demanda mon avis. Je répondis que tout ce que je venais d'entendre était sans doute fort beau, mais ne semblait pas à sa place; que, si nous voulions paraître unis, il ne fallait pas montrer nos divisions; qu'enfin nous devions nous présenter comme les victimes d'un coup de violence accompli contre la représentation nationale, et nous borner à cette protestation.

Cette manière de simplifier la discussion mit tout le monde d'accord. On me pria de passer, avec quelques autres des assistants, dans un cabinet à côté pour rédiger une déclaration conforme à ce que j'avais dit. Après une courte délibération dans le cabinet d'Arago, nous en sortîmes avec un programme ainsi conçu :

« Les députés soussignés, représentants des bureaux des quatre groupes de la Gauche de la Chambre des députés frappée par le vote de dissolution

« Déclarent que les 363 députés qui ont voté l'ordre du jour de défiance émis contre le ministère;

« Restant unis dans une pensée commune, se présenteront collectivement et au même titre devant le suffrage universel, lorsque les électeurs seront convoqués dans leurs comices. »

Cette rédaction fut adoptée et devint le programme de la lutte électorale déjà ouverte. De son côté, le Sénat fit un appel au pays, pour l'engager à renvoyer à la Chambre les 363.

Avant de se disperser en province on avait constitué un comité électoral des Gauches, qui se réunissait chaque semaine, le jeudi, au n° 9 de la rue Louis-le-

Grand sous la présidence alternative de M. Calmon et de M. Hérold. Un rapport qui fut publié plus tard, après la victoire, par M. Herbette, aujourd'hui conseiller d'État, ne donne qu'une faible idée de l'activité, du dévouement, de la générosité de tous, députés, anciens fonctionnaires, simples citoyens, pendant cette crise nationale : « Ouvrière, écrivait une pauvre femme, je ne puis prendre le temps d'aller porter ma cotisation républicaine. Voici deux francs en timbres-poste. Il y a toujours des lettres à affranchir. Que Dieu protège notre sainte et légitime cause. » De tous les pays du monde affluaient les offrandes et les encouragements. « Nos chers concitoyens d'Alsace, dit le rapport, après d'importantes souscriptions, nous envoyaient (au comité) au lendemain du scrutin d'ardentes félicitations. »

Du côté de la Droite, l'activité était la même. La fièvre électorale avait envahi tout le pays, on se passionnait pour ou contre un parti.

III

J'ai vu ainsi, dans le cours du siècle, des temps de passion ardente et des temps de platitude. C'était hier encore, tout près de nous, la période du dilettantisme transcendant, qui de chute en chute avait pris enfin un autre nom, le vrai, je veux dire la rosserie. On ne saurait mieux dénommer en effet cette étrange maladie morale qui consiste à se déprimer soi-même avec volupté, et, dans toutes les manifestations de l'âme, art, plaisirs ou devoirs, à rechercher l'avilissement comme pour en jouir et s'en glorifier : sorte de suicide moral qui souvent précède de près l'autre, le suicide physique, lequel, dans les sociétés décadentes, tend à devenir en-

démique. Il va de soi que, au regard de la rosserie, la politique ne compte pas : celle-ci *dégoûte* celle-là.

Sans aller si loin, de pseudo-patriciens s'écartent des contacts de la politique comme d'atteintes et de promiscuités vulgaires, comme si on avait jamais vu une aristocratie qui ait pu se former ou se maintenir sans se faire pardonner son rang par des services rendus à l'État. D'autres, furieux adeptes de l'égalité qui les met sur le même pied que les plus grands, jugent au-dessous d'eux de défendre l'ordre social qui leur assure cet avantage. Ailleurs, on rencontre des hommes qui croient que c'est la marque d'un esprit supérieur de ne faire cas que de ce qui les amuse ou les flatte ; et que la politique est un trop mince objet pour leur intelligence ; comme si la littérature prise pour elle-même, à moins qu'on soit un créateur et qu'on ait du génie, était un objet propre à occuper la vie d'un homme, et comme s'il n'y avait pas de piètres écrivains, à côté de pauvres politiques. Que, par la malédiction du ciel, la patrie s'effondre dans quelque catastrophe, on verrait tous ces gens accuser les autres du désastre, dont ils analyseront d'ailleurs les causes avec grâce.

Le mal de ces abandons est d'abord de priver le pays de concours qui seraient précieux. Que deviendra-t-il si les forces sociales qui subsistent encore, après la disparition des anciennes, le délaissent? Mais un mal plus grand encore vient de ces mauvais exemples donnés de haut à un peuple enclin par caractère à l'insouciance et à l'indifférence au regard de la chose publique. Les Français n'aiment point à avoir l'esprit toujours tendu vers le même objet. Le souci constant des affaires leur pèse et contrarie leurs tendances naturelles qui les portent au doux loisir et à la fantaisie. Ils sont capables de puissantes énergies quand une passion les soulève,

mais les efforts soutenus des régimes libres les lassent vite : de là les alternatives de fièvre et d'apathie qui ont marqué les phases de notre histoire depuis un siècle écoulé, et qui correspondent aux régimes de liberté ou de despotisme que nous avons successivement subis et acclamés. Qui donc leur donnera les vertus nécessaires, si les meilleurs d'entre eux en font fi ? A l'heure où va paraître ce livre, une situation insoupçonnée jusqu'alors et redoutable a fait surgir une phalange de généreux Français qui se jettent dans la lutte civique devenue, pour la France, la lutte pour la vie. Honneur à eux !

La période du Seize Mai fut aussi une époque de réveil et provoqua un renouveau des passions politiques qui ont agité l'âme de la nation depuis cent ans. On revit les dévouements désintéressés, l'esprit de sacrifice, le courage intrépide qui, à l'honneur de notre pays, se montrent dans de tels moments. Ces vertus civiques étaient stimulées, chez le parti républicain, par les extraordinaires abus de pouvoir que se permirent alors les gouvernants. Et, ce qui complétait l'admirable spectacle de ce grand peuple en mouvement, ce fut la discipline qui se maintint dans les rangs, depuis le commencement jusqu'au bout de cette période; discipline acceptée et volontaire plutôt qu'imposée, que tous gardaient avec une singulière intelligence de la situation et des moyens les plus sûrs de conduire au succès.

CHAPITRE VII

LE GOUVERNEMENT ET LES CONSERVATEURS. VOYAGES DU MARÉCHAL

Cette tenue générale était d'autant plus surprenante chez ce peuple impressionnable et sensible aux blessures de l'injustice, que jamais, en si peu de temps, un gouvernement n'avait jusqu'alors accumulé autant d'actes de violence et d'illégalité. Liberté de la presse, liberté du colportage, inviolabilité du domicile, franchises municipales, liberté d'association, propriété privée, telle que celle des cercles et des cabarets, rien ne fut respecté.

Le ministre des finances, dans une circulaire du 28 juillet, décrétait que l'on pourrait fermer les cabarets « pour faits politiques ». Dans une circulaire du 2 juillet, le ministre de l'Intérieur affirmait la légitimité des candidatures officielles, et indiquait aux préfets les moyens de s'en servir : « Le gouvernement, Monsieur le Préfet, n'a pas seulement le droit, il a le devoir de faire connaître au corps électoral les candidats qui soutiennent et les candidats qui combattent sa politique.. Il a le droit de dire aux populations : Vous êtes libres de choisir, mais, ainsi averties, vous choisirez du moins en connaissance de cause. » Libres de choisir ! on peut imaginer ce que devait être cette liberté pour les citoyens, peu portés au martyre, menacés et pourchas-

sés par une multitude d'agents électoraux déchaînés.

On procédait par intimidation : et en voici un curieux exemple entre mille. Un jeune sous-préfet de Loches, naturellement révoqué, avait dit amicalement à quelques fonctionnaires de l'endroit qu'il leur conseillait de se réserver et de ne pas se compromettre avec une politique qui lui paraissait destinée à un prompt avortement. Ce propos, recueilli par un officieux, devint un délit de corruption de fonctionnaires ; et à peine le jeune sous-préfet était-il rentré au foyer paternel, qu'il fut assigné à comparaître devant le juge d'instruction du tribunal de Caen, pour avouer son forfait ou se justifier. M. de Malherbe, aujourd'hui préfet à Oran, n'eut pas de peine à expliquer son cas au juge, qui, plus sensé que le parquet, renvoya le coupable jouir chez son père des loisirs que le Seize Mai lui avait faits.

On procédait aussi par calomnies collectives. On alla jusqu'à ce point de faire afficher sur les murs de toutes les mairies un numéro du *Bulletin des communes*, journal officiel, dans lequel on assimilait tous les candidats républicains aux *communards*. Deux de ces candidats, M. Menier à Versailles, et M. Viette à Montbéliard, se fâchèrent et attaquèrent le journal du chef de diffamation. Mais les tribunaux se déclarèrent incompétents. Pour nous, il n'y avait plus de juges.

On nous traitait tous indistinctement comme des rebelles. Il y avait dans l'arrondissement de Domfront un comice agricole présidé par M. Gévelot. Cette année-là, le hasard voulut que ce comice se tînt à Messei, chef-lieu de canton. Je dus présider le banquet à défaut du maire, et je donnai le signal des toasts. Le président de la chambre de commerce de Flers, M. Lelièvre, d'une autorité morale universellement reconnue, vieux républicain, esprit libéral et pondéré comme on l'est en Nor-

mandie, fit entendre les plaintes du commerce et de l'industrie : c'était comme un écho des plaintes universelles. M. Gévelot, député de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Domfront, justement populaire, président du Comice agricole, parla avec la fermeté d'un homme autorisé. Christophle fut l'orateur de la journée et sur un ton vigoureux, quelque modéré qu'il fût d'opinion, il prit à partie les hommes du 16 mai, leurs procédés, leurs desseins, et sa parole avait d'autant plus de poids qu'il avait dans le département de l'Orne une situation exceptionnelle, qu'il avait été naguère le ministre du Maréchal, de qui il parla avec des sentiments de respectueuse réserve nullement joués. Son discours chaleureux, tout plein de la fièvre du jour, produisit un grand effet sur l'auditoire. On put voir que l'émotion populaire gagnait les populations les plus tranquilles, partout, et jusqu'aux coins les plus reculés de la basse Normandie. Ces harangues eurent, par la presse, un grand retentissement. Le gouvernement vit dans cette manifestation un scandaleux exemple qui pouvait devenir pour lui un danger : dès le lendemain, par arrêté préfectoral, nous étions dissous.

Ainsi le ministère s'attaquait à des réputations bien établies, aux hommes qui, depuis cinq ans, avaient gagné la confiance publique; il supprimait des conseils municipaux; il révoquait des maires; il s'animait à cette guerre aveugle, et il frappait à tort et à travers tout ce qui apparaissait, à ses yeux troublés, comme un ennemi et comme un obstacle; et, par l'effet ordinaire de ces pratiques maladroites, tous les coups qu'ils portait se retournaient contre lui. Aussi bien, il était tourmenté par cet instinct de méfiance et ce fonds de crainte qui sont le châtiment des despotes. Il avait tellement peur du sentiment public qu'il n'osait plus le consulter.

C'est ainsi que le gouvernement se garda de convoquer les électeurs, bien que, en vertu des lois, la moitié des conseils généraux eût du être renouvelée avant leur session ordinaire du mois d'août. Les conseillers dont le mandat était expiré durent donc siéger néanmoins à la session ordinaire. M. Dufaure était un de ceux-là : il se présenta au conseil de la Charente-Inférieure dont il était membre.

Dans un de ces vigoureux discours, comme il les faisait, il dénonça l'illégalité de la situation qui lui était faite, et il déclara qu'il siégeait quand même, en vertu « du principe constant de notre droit public, qui oblige le fonctionnaire à remplir les devoirs de sa fonction, jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé. Ainsi nos cantons ne resteront pas sans représentants, parce qu'un ministre a omis de les réunir pour nous remplacer ou nous réélire; l'honneur de la loi et l'institution des conseils généraux ne sont pas compromis. » Dufaure avait traversé presque le siècle entier, avec un rôle à part et une physionomie très personnelle. Il était isolé au milieu des partis; mais tout le monde comptait avec lui. Il était une force, force de science gouvernementale et juridique, force oratoire, force de haute probité. Il avait puissamment aidé à la fondation de la République et à l'organisation du régime nouveau. Son autorité était grande. Son intervention discrète mais nettement accusatrice fit le plus grand effet.

I

Le ministère ne comptait qu'à demi sur le concours des conservateurs que tant de fautes avaient rendus impopulaires, et à qui d'ailleurs il inspirait autant de

soupçons que d'espoirs, chaque parti craignant d'être, au dernier moment, dupé. Sa principale force était dans la personnalité du Maréchal; il ne se fit pas faute d'en user. A tout propos le nom du duc de Magenta était mis en avant, et sa personne même fut mise en jeu. Il s'agissait de fomenter un mouvement d'opinion favorable aux candidatures officielles. On s'imagina, dans ce but, de faire voyager le Maréchal à travers la France. Et lui, puisqu'il avait tant fait que de commencer, il se prêta à ces exhibitions qui devaient d'autant plus répugner à ses sentiments de noble fierté, qu'il se faisait peu d'illusions sur le succès final de cette entreprise. Ses confidences à ses intimes à ce sujet prouvent qu'il avait plus de clairvoyance que ses conseillers attitrés.

Successivement à Clermont (Oise), à Évreux, Caen, Cherbourg, Bourges et Bordeaux, le Maréchal dut figurer au milieu d'un brillant état-major, à travers le cortège accoutumé des fonctionnaires, des maires, des instituteurs, des pompiers et de ces foules endimanchées, que ces spectacles attirent et agitent d'un mouvement que l'on peut prendre, si l'on veut, pour de l'enthousiasme. Le passage suivant du discours qu'il prononça à Bourges donne la note des allocutions qu'il allait répandant partout, le long du chemin : « On a accusé mes intentions et dénaturé mes actes. On a parlé de relations extérieures compromises, de Constitution violée, de liberté de conscience menacée. On est allé jusqu'à évoquer le fantôme de je ne sais quel retour aux abus de l'ancien régime, de je ne sais quelle influence occulte que l'on a appelée le gouvernement des prêtres. Ce sont là autant de calomnies. Le bon sens public en a déjà fait justice en France et à l'étranger. »

Hélas! toute la bonne volonté du Maréchal se heur-

tait à un parti pris d'incrédulité du public mis en défiance par le ministère et par ses agents. Le piteux effet produit par ces tentatives avortées de manifestations personnelles était d'autant plus lamentable que l'effort avait été plus grand. Les correspondances que je reçus alors me signalaient le silence significatif de la vraie foule sur son passage. Parmi beaucoup d'autres, M. Paul Duplan, aujourd'hui inspecteur principal du contrôle des chemins de fer, m'écrivait de Bourges : « Si le Maréchal n'avait pas fait le Seize Mai, il aurait été acclamé. Sa personne est sympathique au pays; nous savons tous qu'aucun chef d'État n'a été accepté en France, à aucune époque, avec plus d'unanimité et de respect... Il est certain qu'il n'a été encouragé ici que par la minorité déjà organisée avant son voyage. Les gens modérés, dont nous sommes, regretteront vivement et patriotiquement qu'un si bon président de la République se soit ainsi fourvoyé dans une lutte sans issue contre la majorité éclairée du pays. » On plaignait presque le Maréchal d'être associé à une telle besogne et comme lié à un tel rôle.

Toutefois son langage adressé à l'armée, à la suite d'une revue passée le 1er juillet, mit en éveil, et fit songer à des éventualités que l'esprit ombrageux du parti républicain transformait déjà en projets de coups d'État. Parlant de la mission qu'il avait reçue : « Je la remplirai *jusqu'au bout*. » Et s'adressant aux soldats : « Vous m'aiderez, j'en suis certain, disait-il, à maintenir le respect de l'autorité et des lois. » Et un journaliste ministériel interprétait ainsi les paroles du chef de l'État : « Les horions, citoyens, pleuvront sur vous comme grêle, si vous ne marchez pas droit. Si vous savez ce que parler veut dire, vous comprendrez que, même victorieux, vous ne tireriez aucun parti de la vic-

toire. Le chef de l'armée a parlé, il a fait appel aux baïonnettes, et tout va rentrer dans le devoir. »

II

Le ministère attendait sans doute beaucoup de la terreur qu'il essayait de répandre parmi le suffrage universel : il voulut aussi le dérouter en jetant des soupçons sur l'attitude des hommes que le pays était porté à suivre. C'est ainsi que, dans une dépêche affichée à la porte de la préfecture de la Vendée, et expédiée à tous les maires des communes, avec ordre de la faire lire à son de caisse, on disait : « Grévy a quitté Paris hier soir, se dérobant ainsi aux sollicitations des groupes des Gauches, et a déclaré à plusieurs personnes qu'à aucun prix il ne consentirait à prendre la direction politique du parti républicain. Les républicains, disait-il, n'ont qu'une chose à faire, s'entendre avec le Maréchal. »

La réponse ne se fit pas attendre : « Mont-sous-Vaudrey (Jura). 16 septembre. Mon cher monsieur de Girardin, quoique je n'aie pas l'habitude de m'occuper des sottises qu'on m'attribue, je ne puis laisser passer sans la démentir l'étrange dépêche que m'a fait connaître votre numéro du 16. Permettez-moi, je vous prie, de déclarer dans votre journal que l'attitude et le langage que me prête cette dépêche sont une calomnie. » Le démenti était rude, et produisit d'autant plus d'effet de la part d'un homme dont on connaissait la réserve et l'esprit de mesure.

Il paraîtrait exagéré de dire aujourd'hui — parce que le temps estompe tout — que tant d'abus avaient mis l'esprit public dans un état d'exaspération extraor-

dinaire. Je n'en veux pourtant citer pour preuve qu'un article d'un journal qui avait l'habitude de donner un tour ironique plutôt que violent aux idées les plus fortes, et d'un écrivain réputé pour l'atticisme et le ton mesuré de sa polémique. John Lemoine disait dans un article des *Débats :* « Oui, il y a eu une orgie. Il y a eu l'insolente, violente et immorale orgie administrative, qui s'est étalée sur nous pendant cinq mois. Jamais les instruments de règne, jamais les moyens de gouvernement n'avaient été altérés avec plus de perfidie et d'hypocrisie. Les hommes qui, dans un jour de malheur, ont mis la main sur le pouvoir, ont trouvé la meilleure manière de faire les affaires de l'Empire, l'art de le réhabiliter en le dépassant... »

C'étaient les préliminaires. On en verra bien d'autres pendant la période électorale qui s'ouvre à l'heure où M. Thiers va mourir...

CHAPITRE VIII

LA FRANCE ET LES PARTIS. — E. DE GIRARDIN. HECTOR PESSARD

L'accord qui avait présidé à la coalition du 16 mai ne pouvait survivre au triomphe remporté sur le parti républicain. Dès le premier jour, on avait pu voir quelles inimitiés réelles divisaient les coalisés, et quelles colères suscitait entre eux la crainte que l'un des partis l'emportât sur l'autre. L'ouverture de la période électorale mit aux prises toutes ces fantaisies d'opinion et toutes ces compétitions ambitieuses.

Au nom des bonapartistes, M. Tristan Lambert, à Fontainebleau, déclarait que, en 1880, il tendrait de tous ses efforts à rétablir l'empire autoritaire de 1852. A Toulouse, M. le marquis de Franclieu écrivait dans l'*Écho de la Province*, une lettre adressée à M. de Fourtou. « Je crois pouvoir vous dire, au nom des vrais royalistes et des vrais catholiques, que nous préférons encore la République à l'Empire... Si vous persistez à vouloir recommencer les candidatures officielles, comme sous l'Empire, je regarderai comme le devoir le plus impérieux pour tout catholique et tout royaliste, de vous combattre à outrance. »

Et le journal légitimiste l'*Union* disait : « Si le cabinet ne sait pas mettre un frein aux exigences bonapar-

tistes, notre devoir est d'empêcher que la partie engagée par le Maréchal ne soit gravement compromise. » Un autre organe du même parti, le *Journal du Mans*, écrivait : « Les Bonapartistes n'avaient rien de commun avec le parti conservateur. On les tolérait dans l'union conservatrice, dont leur passé les rendait cependant indignes... Marat et Bonaparte sont, au même titre, les objets de notre haine et de notre exécration. » Un candidat royaliste, M. Lalauze, à Mauriac, écrivait dans son journal : « L'Empire, cela n'est pas français — l'Empire, cela n'est pas chrétien — l'Empire, cela n'est pas honnête. » Les journaux orléanistes, le *Français*, le *Moniteur*, tenaient, avec une sourdine, un langage analogue. « Il appartient au gouvernement à visage découvert du maréchal de Mac-Mahon, de ne pas tolérer que, sous le nom d'union conservatrice, les Bonapartistes trouvent le moyen de faire leurs affaires personnelles. Nous sommes sincères, mais nous ne sommes pas naïfs. » De leur côté, les journaux bonapartistes répondaient de la même encre : l'*Ordre* déclarait aux légitimistes : « Qu'il ne pouvait se plier aux exigences de jour en jour plus intolérables d'un parti sans raison et sans popularité » et le *Combat* publiait un pamphlet intitulé : « Ces *Messieurs d'Orléans* ». La *Souveraineté du peuple*, parlant de ce parti, déplorait l'ignorance absolue de l'état des esprits et l'imprudence naïvement audacieuse et ingénieusement inconsciente de ces hommes à qui l'expérience des malheurs de la France n'avait rien appris. » Et enfin tous se tournaient contre le malheureux ministère qui, sans doute, ne savait plus à qui entendre; et chacun lui disait ce que le *Gaulois* mettait dans la bouche des Bonapartistes : « S'il avait pu compter jusqu'alors sur eux, il devait à l'avenir compter avec eux. »

I

Dans le camp des républicains, au contraire, régnait un accord parfait. Tel qu'il avait été concerté dès le premier moment, il fut maintenu jusqu'au dernier jour, sans que d'aucun côté on s'en soit départi. Bel et bon exemple de concorde qui assura leur triomphe, mais qui ne devait pas lui survivre. C'est que là, comme de l'autre bord, chacun, au fond de l'âme, tirait de son côté, et entendait faire sortir de la victoire commune, le succès final d'une cause particulière. Mais c'est encore une joie rétrospective que de revivre, par le souvenir, dans ces temps fugitifs où tous les cœurs semblèrent unis dans la poursuite d'un pur idéal commun.

C'est dans le rang, comme toujours, que la vertu civique se montrait sans mélange. Les petites gens, ceux qui n'ont rien à attendre dans la mêlée politique, étaient animés d'une foi qui s'excitait elle-même, au fur et à mesure que durait la lutte; et je pus voir de près de quels sacrifices sont capables des âmes humbles et généreuses qu'une noble idée soulève. L'idée du droit et de la liberté suscitait alors tous ces obscurs courages.

L'action dans ce combat civil fut vive, mais non fiévreuse, ni bruyante. La puissance gouvernementale sous toutes ses formes et partout présente nous conseillait la prudence. Mais surtout, la conscience du bon droit, la fermeté voulue des résolutions et la certitude de vaincre, donnaient aux luttes les plus passionnées au fond, un caractère de tranquille assurance qui en couvrait les ardeurs.

Les commis-voyageurs se mirent presque tous, et en

vertu d'un mot d'ordre de leur association, au service du parti républicain; et ils le servirent très utilement par leur entrain endiablé, par leur universelle propagande dans des milieux propices, où la parole vive, sans apprêts et sans façon, spirituelle, goguenarde et gauloise a une action si forte et si pénétrante. Les colporteurs, eux aussi, s'enrôlèrent dans la milice républicaine. Ils y mettaient plus de circonspection, étant pourchassés par la police administrative. Au fond de leurs balles ou de leurs roulottes, ils transportaient par toute la France, dans les foires, dans les marchés, des brochures, des écrits de tout genre, des professions de foi, des dessins, des caricatures, toutes publications qui se rapportaient à l'affaire unique, objet de toutes les préoccupations et de tous les entretiens du moment. Ils avaient ce flair particulier qui leur fait deviner, dans l'habitude de leur petit commerce, les goûts et les opinions des gens. Ce flair leur permettait de savoir à qui ils avaient affaire. Ils étaient d'ailleurs renseignés, on ne sait comment. Comme il arrive dans les moments de grandes émotions publiques, tout se sait, tout se devine, choses et gens, et on ne se trompe guère sur les adversaires ou les amis. Les colporteurs savaient, sur tous les points du territoire, à qui s'adresser, et ils ne remettaient les publications appropriées qu'en bonnes mains.

La presse républicaine de toutes nuances fit alors une campagne de plusieurs mois vraiment admirable. En ce temps-là, la logomachie des halles et d'autres lieux plus mal hantés n'était point admise dans la Presse française. La polémique n'était ni grossière ni ordurière. Elle gardait, même dans ses plus vives ardeurs, les formes policées en usage parmi les gens qui se respectent. Quand on lit les journaux de cette

époque, on se retrouve dans un monde qu'on ne connaît plus. C'est un monde plus français.

II

Le journal *La France* fut alors un des organes les plus puissants du parti républicain. Rien d'étonnant : c'était Émile de Girardin qui menait la campagne. Le nom de M. de Girardin est intimement lié à l'histoire de la Presse pendant la seconde moitié du siècle. Ce fut lui qui inventa vers 1840 la Presse à bon marché, et qui, par là, modifia profondément la fonction sociale du journalisme, lequel cessa d'être un instrument de propagande doctrinale pour devenir principalement un moyen de publicité. C'etait encore un organe de l'opinion mais mis au service des affaires plus encore que des idées. Ce fut lui qui affirma le plus audacieusement la suprématie de la Presse, en même temps qu'il proclamait son impuissanse à nuire. Il était dans sa manière d'outrer les idées, comme il avait des procédés à lui pour les présenter avec une force singulière, et les faire entrer dans l'esprit public comme on enfonce un clou.

A l'époque où je l'ai connu, il était déjà vieilli, mais vigoureux encore de corps et d'esprit, avec le relief de sa vieille renommée. Il avait ce masque impassible et résolu de l'homme qui a son idée par jour, et qui l'affirme avec l'autorité d'un maître de l'opinion. Quoiqu'il fût pénétré de l'esprit du siècle, esprit de scepticisme et de philosophie négative, il paraissait plein d'une foi réelle : celle de son rôle. Dans le monde des journalistes, on l'appelait *le maréchal,* mais il ne prenait nullement ce titre en dérision. On l'eût dit imprégné de sa mis-

sion. Il y croyait peut-être! et en tout cas, par son ton, par sa tenue, par ses airs de sacerdoce, il en donnait l'idée aux autres. La campagne du Seize Mai fut la dernière mais non la moins brillante de celles qu'il mena dans la Presse : il y déploya toutes les qualités d'un des polémistes les plus féconds, les plus brillants et les plus redoutables de son temps.

III

Après lui il m'appartient de citer Hector Pessard. Pessard était un écrivain et un journaliste de race : s'il n'a pas atteint les plus hauts sommets, c'est qu'il y avait dans son talent des lacunes que le critique pourrait discerner, mais que l'ami ne veut pas voir. Je ne parlerai pas non plus de ses qualités de caractère et de cœur qui étaient très grandes, et qui, dans bien des cas, l'ont élevé au-dessus du commun des hommes. Dans la vie politique, il avait des opinions très fermes sur les points essentiels, dont il n'a jamais dévié, et des amitiés auxquelles il est toujours resté fidèle. Il avait beaucoup d'esprit, de la gaieté et une imagination brillante, ce qui donnait à son style et à sa conversation un tour vif, animé, amusant, toujours frappé au coin du bon sens et du pittoresque. Ses opinions en politique reposaient moins sur des études de cabinet que sur des observations tirées des réalités de la vie, sur des habitudes familiales, sur les données de sa sagacité aiguisée, sur un dégoût absolu du désordre et des violences, sur le dédain des niaiseries des écoles, et sur son scepticisme à l'égard des chefs de parti qu'il connaissait bien. Il avait vécu dans l'intimité des jeunes hommes qui, à la fin de l'empire, menaient la bataille

contre le régime bonapartiste : Gambetta, Ferry, Spuller et tant d'autres — et d'autre part, il avait des amitiés dans le camp des Bonapartes et même quelques affinités, par son goût de bon bourgeois pour l'autorité.

Je ne l'ai connu qu'après la guerre, à Versailles, et dès les premiers moments je trouvai en lui un allié et plus tard un ami. Il était alors directeur du journal *Le Soir* : nous fondâmes ensemble une correspondance politique sous le patronage du Centre gauche. Il avait été le compagnon de toutes nos luttes, lorsque Ricard, devenu ministre de l'Intérieur en 1876, le nomma directeur de la Presse. Cette direction avait alors un service très sérieux et très utile au ministère. Je ne sache pas que le bon renom de la société française, le gouvernement et la liberté aient gagné à sa suppression.

Lorsque je succédai à Ricard au mois d'Avril, je gardai Pessard avec moi; et dans ce poste il rendit des services éminents et à la République et à moi-même. Il connaissait les hommes et les choses de la Presse; il savait les égards qu'un gouvernement lui doit; il savait traiter avec les journalistes et plus généralement avec les hommes qui vivent de l'art et dans le culte de la pensée, *genus irritabile,* mais aussi race d'hommes supérieurs, accessibles à tous les sentiments élevés, capables de tout comprendre, et maniables à qui sait les prendre.

Lorsque je quittai le ministère en décembre 1876, il me suivit dans ma retraite quoique M. Jules Simon qui me succédait ait cherché à le retenir. Il partageait ma destinée comme il partageait les sentiments dont j'étais plein alors. C'était aussi ceux de mes compagnons d'armes du Centre gauche qui me nommèrent leur président.

Pessard avait parfois la dent dure, toujours la plume

alerte et aiguisée. Il s'en servait avec la passion d'une amitié et d'une opinion également atteintes. Quoi qu'on fît — et l'on faisait beaucoup — rien ne put l'amadouer. Ses coups portaient. Il avait eu la bonne fortune de trouver un directeur d'un journal nouvellement créé, le *Petit Parisien,* M. Harding, qui le plaça à la tête de ce journal. A partir surtout de la journée du 16 mai, la guerre ouverte par le *Petit Parisien,* fut continue et impitoyable; et de nouveau des manœuvres furent mises en jeu pour désarmer ce redoutable adversaire. « On me fait l'honneur de me beaucoup redouter, et on s'y prend de toutes les manières pour me dompter, m'écrivait-il à cette époque. Je n'ai pas besoin de vous dire que je tiens droit notre drapeau, et qu'aucune considération ne saurait l'emporter sur la volonté bien arrêtée de faire ce qui me plaît, ce que nous croyons juste et rien de plus. Mais quand vous saurez en détail les habiles et en même temps, je dois le reconnaître, très amicales manœuvres dont je suis l'objet, cela vous intéressera. » M. Harding était sollicité, de son côté, de changer la ligne politique de son journal, mais il se retranchait derrière son traité passé avec Pessard, lequel était maître de la direction politique. On voulait pourtant avoir raison de cet organe d'opposition, et Pessard m'écrivait quelques jours après : « Mon cher ministre, il y a du nouveau. L'ordre moral, désespérant de me convertir malgré les différentes tentations de saint Antoine dont il m'a donné la représentation, s'est décidé à faire preuve de poigne. Harding a été invité à vendre son journal 200,000 francs à un homme de paille, et il m'a averti qu'il lui était bien difficile de se soustraire à cette nécessité. Samedi il me fera connaître sa résolution. Quant à moi, voici la mienne que je vous soumets. Mon traité est formel, etc., etc... » Il s'apprê-

tait à soutenir en justice les droits qu'il tenait de son traité.

Hector Pessard, et ce n'est pas un mince éloge, a pu être compté parmi les journalistes de cette période, les About, les Sarcey, les John Lemoine, pléiade brillante au milieu de laquelle il tenait sa place. Il avait à un haut degré une qualité, rare dans tous les temps sans doute, mais à noter particulièrement dans le nôtre, la probité politique.

Il était — je ne l'ai su que depuis — trop mêlé par ses relations personnelles à tout un monde d'affaires et de marchandages que j'ai ignoré, parmi lequel se préparait et se remarquait déjà le déclin de la moralité publique et l'affaissement des consciences ; mais du moins, il ne sacrifia jamais ses opinions politiques à des intérêts vulgaires. Il n'a jamais vendu sa plume. Il ne le fit pas pendant cette période du Seize Mai, quoiqu'il fût en butte à des sollicitations, non sans attraits pour un homme pauvre, flatteuses, et venant de haut lieu.

Une des publications qui eut alors le plus de retentissement et d'influence, fut le *Journal du Père Gérard*, que publiait et que rédigeait en entier M. Boursin, lequel fut un des fondateurs de la société bretonne et normande — *la Pomme*. C'étaient des conversations échangées entre paysans et citadins, et dans lesquelles le Père Gérard était le principal interlocuteur, non en patois mais en langage simple, sans façon, et tout à fait approprié aux circonstances et aux hommes à qui il s'adressait, avec des dessins pleins de bonhomie et d'un art achevé. Ce journal est resté le type des publications de propagande : genre dans lequel il a eu des imitateurs, mais pas de rivaux.

IV

Les anciens députés, revenus chacun dans leur circonscription électorale, fomentaient sur tous les points du territoire une agitation politique. Ils ramenaient à eux l'opinion publique restée d'abord indécise, mais qui se dessina nettement lorsque les excès du gouvernement la tournèrent contre lui. Tous les hommes, candidats ou non, ardents à la chose publique se remuaient et parlaient et manifestaient, les uns pour le plaisir de s'agiter, les autres par passion sincère. Et la Presse mettait incessamment en scène tous les auteurs du drame intime qui se jouait : d'une part entre la Réaction, confuse, indécise dans ses voies, déconcertée à la fois et irritée par la résistance inerte de la masse populaire, qu'elle ne sentait pas avec elle; et d'autre part l'Idée républicaine, qui, cette fois, se trouvait, par le fait du Seize mai, liée uniquement à la cause de la Liberté.

Au milieu de cette effervescence, un mot fut tout à coup lancé et entendu, un de ces mots qui servent à caractériser une situation, et qui la fixent dans l'imagination populaire. Ce fut Gambetta qui le dit; et son nom contribua à donner à ce mot un grand retentissement. Non que Gambetta eût alors l'influence qu'il a eue plus tard sur l'esprit public. Il en était loin à cette époque. Son nom était attaché à une politique contre laquelle le pays avait des appréhensions et, dans plusieurs contrées, une aversion réelle. Néanmoins il avait le prestige du grand rôle qu'il avait joué pendant la guerre; et il avait parmi les républicains des amis, des admirateurs fervents. Parmi ces derniers se trouvait M. Achille Tes-

telin, qui avait été Commissaire général de la région du Nord, en 1870.

M. Testelin, à qui sa ville natale, Lille, a érigé un monument, avait rendu à cette époque des services éminents. Il était très patriote. Ce n'est pas, il est vrai, un titre à relever; mais il était dévoué, désintéressé, et d'un grand cœur. Il avait l'esprit souple et délié, passionné en politique, et d'un sens très avisé. Jacobin au fond, il était marqué au trait essentiel du jacobinisme, qui est de faire peu de cas des principes et de la liberté, quand les intérêts de la secte sont en jeu. D'opinions plus avancées que celles des départements de la région du Nord qu'il eut à gouverner, il avait assoupli ses opinions au diapason de l'esprit public, dans la vue patriotique d'être en état de servir, dans les circonstances terribles où l'on se trouvait, sans éloigner personne par l'étalage inutile de ses idées particulières, d'obtenir les coopérations nécessaires et de faire concourir tout le monde à la défense nationale.

Il était de ceux qui voulaient faire de Gambetta le directeur de l'opinion, pour lui préparer de plus hautes destinées. Il l'avait appelé à Lille pour y faire une grande manifestation populaire. Et à Lille donc, tout avait été préparé pour que la parole de l'orateur, si vraiment éloquent d'ailleurs, eût un grand retentissement. La faute et l'on pourrait dire la sottise des agents du gouvernement devait rendre le retentissement plus grand encore. Il semble qu'ils avaient pris à tâche d'accroître démesurément le personnage de Gambetta, qu'ils ne manquaient en aucune occasion de mettre en parallèle avec le Maréchal, et de représenter comme la personnification même de la République. Cette fois encore ils n'eurent garde d'y manquer. Gambetta avait fait dans son discours l'exposé du 16 mai, et il l'avait

terminé par ces paroles : *Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre.* La formule était heureuse, et elle produisit d'autant plus d'effet que le ministère la signala lui-même à l'attention publique, et la marqua du trait le plus propre à la rendre populaire, en la déférant aux tribunaux comme une injure et une offense envers le Président de la République. Le tribunal de Lille condamna Gambetta à trois mois de prison et 200 francs d'amende. Mais le jugement était rendu par défaut. On profita des délais et des moyens de procédure pour prolonger ce débat judiciaire jusqu'au jour où l'inviolabilité parlementaire devait mettre Gambetta, réélu député, à l'abri de toutes poursuites, ce qui se fit en effet.

CHAPITRE IX

M. THIERS. — SA MORT, SES FUNÉRAILLES

M. Thiers n'avait pas cessé de suivre les événements avec une attention passionnée. Diverses causes devaient entretenir en lui les ardeurs du politique, ardeurs que l'âge n'avait pu éteindre, qu'il avait à peine amorties. Il était le créateur du régime, et il y attachait une part de sa gloire.

Il me disait, dans une conversation que j'eus avec lui au mois de juin 1877 : « Mon honneur est attaché à la fondation de la République. Ce n'est pas moi qui l'ai apportée au pays. Je l'ai reçue sanglante et mutilée. Je l'ai rétablie dans un meilleur état, et je l'ai rendue habitable. Ce qui peut lui être le plus funeste, c'est le gâchis, c'est la plus terrible des accusations qu'on puisse formuler contre elle. Le gâchis est mortel pour tous les régimes, mais particulièrement pour celui-là... » La leçon pour dater de loin, n'a pas cessé d'être opportune.

Il avait reçu dans la nuit du 24 mai 1873 une blessure qu'il nourrissait au fond de l'âme. Le seul sentiment ressemblant à de la haine que j'aie trouvé chez lui datait de ce jour-là : il ne dissimulait guère que la maison du Maréchal en était l'objet. Enfin il conservait l'espoir d'une revanche personnelle. Il avait envisagé

l'éventualité de son retour à la Présidence de la République, éventualité que l'échec prévu du 16 mai rendait probable. Nous l'entretenions tous dans cette espérance qui souriait à sa vieillesse.

M. Thiers n'avait point d'orgueil. Il n'avait pas besoin d'ailleurs de se hausser lui-même pour être au-dessus des autres. Il savait trop ce que valent les grandeurs, même les plus hautes, pour se méprendre sur l'importance relative des hommes et sur la sienne propre. Il avait trop d'élévation dans la pensée pour s'abaisser jusqu'à des complaisances ridicules envers lui-même; il avait aussi trop d'esprit pour s'en faire accroire; mais il avait un juste sentiment de sa valeur, des services qu'il avait rendus, du rôle enfin que, depuis plus de quarante ans, il avait joué dans son pays. Ses services! Quiconque n'a pas vu les années 1870-71-72, ne saurait s'en rendre compte; et si on les connaissait bien, tels que les témoins d'alors ont pu les connaître, la gratitude nationale serait confondue de son impuissance.

I

Pour arriver à Bordeaux, après l'élection de février, 1871, nous dûmes traverser la France, sur des ponts de bateaux, comme à Creil, parmi les campagnes dévastées, les gares ravagées, les télégraphes abattus, et les locomotives de chemins de fer marchant à pas comptés sur des lignes coupées et à peine viables. Nous avions passé par Paris qui avait l'aspect d'une ville morte, sans lumière, sans gaz, sans chevaux ni voitures, ne trouvant pour toute nourriture que du pain noir et de la viande de cheval; et pour en sortir, — rien ne peut

effacer ce souvenir ! — nous dûmes, à la station de Choisy-le-Roi, exhiber à des officiers prussiens nos cartes de députés pour pouvoir poursuivre notre route. Après trois jours et deux nuits de voyage, nous arrivâmes enfin à Bordeaux, où avaient afflué toutes les administrations à la suite du gouvernement provisoire de Tours, qui avait dû fuir devant l'invasion, et où se réunissait cette Assemblée qui allait représenter la France dans les dernières heures de son agonie.

Au milieu de cette foule de fonctionnaires, d'administrateurs, de députés venus de tous les points de l'horizon, inconnus les uns aux autres, foule confuse, éperdue, sans direction, sans espérance, tâtonnant sous le poids de sourdes colères et d'une douleur immense, un seul homme, au milieu des autres, fit apparaître l'image et l'idée d'un gouvernement : c'était M. Thiers.

Il avait plus de soixante-quinze ans; mais il était encore plein de vie. Rien dans sa personne ne trahissait les atteintes de l'âge. Sa physionomie et sa stature sont légendaires; mais on ne songeait guère à sa taille, quand tout le monde alors cherchait d'où pourrait venir le salut et se reposait sur lui. D'une activité inlassable, d'une puissance de conception prodigieuse, d'une science gouvernementale universelle, d'une promptitude de résolution extraordinaire, d'une sagacité merveilleuse; sachant tout, voyant tout, pourvoyant à tout, démêlant dans la foule qui se pressait autour de lui et en dehors d'elle, les hommes dont il pourrait se servir; ne négligeant aucun détail, surveillant les intrigues, calmant les impatiences, encourageant les bonnes volontés, devinant les dévouements désintéressés, portant cette charge énorme de préoccupations sans jamais perdre, au fond de l'âme, le souci de la patrie agonisante ni les affres de la douleur commune; et tout cela,

en gardant au dehors une bonne humeur constante, une vaillance spirituelle et un courage que rien ne pouvait abattre. Tel nous l'avons vu.

Nous l'avons vu, flagellant l'Empire de paroles vengeresses le jour où l'Assemblée tout entière, debout, sur les bancs, dans une explosion formidable des sentiments que notre ruine soulevait dans nos cœurs, et d'une seule voix, criait la déchéance de l'Empire. Nous l'avons vu, à l'heure où, revenu de Versailles, il suppliait l'Assemblée de se rendre à l'évidence des faits pour éviter la ruine totale; lorsque d'une voix émue, le geste désolé, et ne pouvant retenir ses larmes, il nous suppliait de voter la paix. Nous l'avons vu, plus tard, à Versailles, au milieu des débris de l'occupation étrangère qui avait laissé partout d'épouvantables traces, rappelant les lambeaux de notre armée, reconstituant l'administration publique; assiégeant notre capitale sous les yeux de l'ennemi, sans faiblir un seul moment dans son œuvre de sauvetage, mettant la main à tout; chef d'état, chef d'armée, chef d'état-major, fournisseur, comptable, financier, faisant face à l'ennemi créancier impitoyable, remettant tout en place, et jour par jour refaisant une France. Et tout cela en même temps qu'il menait le gouvernement général, qu'il dirigeait par la parole la plus persuasive qui fut jamais et par l'énergie de sa volonté, l'Assemblée souveraine, laquelle, dans les premiers temps du moins, subordonna ses passions politiques à la force des choses, et accepta, pour un jour, le joug que M. Thiers appelait lui-même la dictature de la persuasion.

II

Il acceptait sans réserves les règles du système représentatif — il l'a bien prouvé quand il donna sa démission — mais il n'en subissait pas les abaissements. Un soir — c'était le 7 mai 1872, — je dînais chez lui avec Rivet, Ricard et Bardoux. Il avait parlé avec une tristesse profonde des difficultés qu'il avait à traiter avec la Prusse et des doutes qui parfois l'envahissaient sur les résultats des négociations. Et sa pensée se reportant sur l'Assemblée, il s'exprimait en termes plutôt attristés qu'irrités sur les résistances qu'il rencontrait dans la Droite. Il s'agissait alors du mode de nomination des membres du Conseil d'État que l'Assemblée ne voulait pas lui abandonner. Je lui disais que, sans doute, il pouvait beaucoup, puisqu'il avait l'opinion publique avec lui, mais qu'en fin de compte le dernier mot resterait à la Chambre qui, comme on le lui dit souvent, est souveraine. Et j'ajoutais : « Ce dernier mot, quel sera-t-il ? Il faut tout attendre de gens passionnés et aveugles ». Il convenait qu'il y avait là un danger, mais disait que cela mènerait les partis de droite à un gâchis effroyable ; qu'ils n'en pourraient sortir ; que cependant, il se pourrait bien qu'ils le fissent, qu'il croyait même qu'ils le feraient. Il prévoyait alors un vote suivi de sa démission. Il se montrait décidé à ne pas accepter le vote qui eût donné à l'Assemblée le droit d'élire les conseillers d'État. « On ne peut pas gouverner, disait-il, la tête dans la poussière ». Nous nous efforcions de calmer son irritation, et je me hasardai de dire qu'il serait peut-être bon de ne pas annoncer à l'avance sa résolution, afin de ne pas encourir encore

le reproche de vouloir peser sur l'Assemblée. Madame Thiers qui était présente, m'approuvait, mais lui ne l'entendait pas ainsi. « Il faut au contraire, disait-il, que l'Assemblée sache à l'avance ce qu'elle veut faire, et qu'on lui mette sa responsabilité sous les yeux ». Le patriotique souci d'achever l'œuvre de la Délivrance lui fit supporter bien d'autres déboires!

III

Oui, M. Thiers était dominateur, dans l'exercice de sa maîtrise; mais cette maîtrise lui appartenait en effet, et cette fois il s'en servait pour la tâche la plus difficile et la plus haute qu'un citoyen ait jamais eu à accomplir. C'est cette restauration d'un peuple écroulé qu'il faut avoir devant les yeux, quand on le juge. Il était doué de la qualité maîtresse des hommes supérieurs, qui est le bon sens suprême, c'est-à-dire la pondération de toutes les facultés intellectuelles et sensibles, dont l'ensemble, porté à une haute puissance, forme le génie. Il avait le génie du gouvernement. Aussi ne pouvait-il supporter la contradiction, quand il poursuivait un grand dessein, tel que la libération du territoire et la résurrection de la France. Les résistances l'indignaient quand il les mettait en regard de l'œuvre qu'il avait à accomplir. Dans un de ces moments où son âme tout entière se révoltait en face d'hostilités dirigées contre sa personne et qui enrayaient ses efforts : « Laissez-moi, leur dit-il, du haut de la tribune, laissez-moi achever ma tâche : après, je vous en laisserai une à la hauteur de votre courage et de votre mérite ». Les mauvaises raisons, les objections sans portée lui inspiraient un dédain qu'il ne dissimulait pas toujours. L'impa

tience, le sentiment de l'injustice, le souci des intérêts en jeu l'emportaient parfois sur son urbanité. Mais quel germe de gros ressentiments laissés dans de petites âmes!

Il ne lui déplaisait pas de faire montre de son autocratie personnelle — mais on peut avoir l'âme libérale sans abdiquer sa volonté. Il aimait à se parer de sa force de vouloir, de cette qualité maîtresse chez tout homme, et plus nécessaire encore chez un homme d'État. Un jour — c'était le 31 mars 1873, très peu de temps avant le 24 mai, il nous parlait de la Droite qui, disait-il, aurait voulu « trouver sa volonté en lui. » « Je n'ai jamais trouvé en moi que ma propre volonté, nous disait-il, mais celle-là, rien ne m'en fera changer. Et cela a bien servi à quelque chose, car c'est en tenant tête à M. de Bismarck, que j'ai obtenu le traité et surtout Belfort. Bismarck me dit un jour : Il n'y a en Europe que deux républicains, vous et moi. — Et pourquoi cela? — Parce qu'il n'y a que nous qui ayons su résister à nos rois. — Je lui racontai alors qu'un jour le roi Louis-Philippe ne pouvant obtenir de moi ce qu'il voulait, dit, en détournant un peu la tête : Quelle chienne de tête! Quand une fois il s'est mis une idée dedans le diable ne l'en tirerait pas! Et Bismarck rappelait dernièrement ce propos à M. de Gontaut, pendant les dernières négociations. Par exemple! je répondis un jour vertement au roi Louis-Philippe. Il voulait me faire entrer dans une combinaison ministérielle qui ne me convenait pas, et comme je refusais obstinément, il finit par me dire. — Vous voudriez me faire accroire que vous ne tenez pas à un portefeuille. — Sire, répondis-je, toutes les fois que votre Majesté a dit qu'elle n'avait accepté qu'avec désespoir le fardeau de la couronne, je l'ai toujours crue. L'amiral de Rigny

qui n'aimait pas Louis-Philippe était là; aussi le Roi ne me l'a pas pardonné de longtemps ».

IV

M. Thiers était par sentiment, pourrait-on dire, plus encore que par raisonnement, très éloigné des idées et des opinions générales des députés de la Droite proprement dite, droite royaliste et légitimiste. On ne change guère! Les hommes de son temps ont cru qu'ils avaient des revanches à prendre contre l'ancien régime. Ils ne se doutaient guère que d'autres en prendraient aussi contre eux. Ainsi, de nouvelles causes de divisions se sont sans cesse accumulées parmi nous. La concurrence inassouvie et la soif de l'égalité rendront-elles donc le mal de la discorde incurable! Lui, il n'avait rien à envier à personne, et pourtant il avait conservé les antipathies et presque les préjugés du temps de sa jeunesse, alors qu'il avait pris rang parmi les adversaires de la Restauration, et qu'il avait combattu rudement les carlistes après la révolution de 1830. Toutefois, il avait quelques amitiés parmi eux, et en général il les traitait avec honneur. Il prisait les qualités morales de ce parti.

Il avait beaucoup plus d'affinités avec les membres du Centre Droit. C'étaient les hommes ou les fils des hommes avec qui il avait servi la monarchie constitutionnelle. Mais il était, par nature, dégagé de toute espèce de parti. La nécessité reconnue par lui de fonder un gouvernement neutre qui eût pu refaire l'unité dans la nation, et la situation personnelle que les événements lui avaient faite, lui assuraient, parmi les demeurants des causes politiques anciennes, une place à part qui

lui plaisait, et qu'il occupait avec une entière indépendance d'esprit. Il jugeait très sévèrement l'attitude politique de ses anciens amis, et il faisait peu de cas de leurs capacités. Mais aussi, plus il avait été rapproché d'eux dans le passé, plus les animosités qu'il suscitait de ce côté étaient vives. Il leur demandait de renoncer à leurs préférences ou à leurs intérêts politiques, pour la patrie. Eux, lui imputaient à crime ce qu'ils appelaient sa trahison. Leur défection qui détermina sa chute, au 24 mai, lui fit rompre tout lien entre eux et lui.

Le parti bonapartiste n'existait pas comme parti, dans l'Assemblée nationale de Versailles. Quelques personnalités y rentrèrent petit à petit, et se groupaient autour de M Rouher. Il fallut, pour que ce parti reprit quelque vitalité et le courage de se montrer, que la Droite et surtout le Centre Droit lui eussent demandé son concours pour renverser M. Thiers; ce qui permit à ce dernier d'adresser à M. le duc de Broglie, cette dure parole à la fin de son discours dans la nuit du 24 mai : « Le feu duc de Broglie, votre père, serait bien surpris de vous voir le protégé de l'Empire ». Dans les premiers temps, l'unanimité de l'Assemblée nationale — ils étaient cinq qui votèrent à Bordeaux contre la loi de déchéance — était sous le coup de sentiments tels, que le nom seul de l'empire ne pouvait y être accueilli qu'avec horreur; et M. Thiers partageait cette exaspération, en patriote qu'il était.

Plus tard, dans ses entretiens dans le salon de Versailles, lorsque avec la sérénité de son esprit, il donnait son appréciation sur les choses et sur les hommes, il portait un double jugement quand il parlait de l'Empire. La politique intérieure de Napoléon III l'avait laissé indulgent : elle ne choquait pas trop ses ten-

dances, au fond césariennes. Mais il était d'une sévérité implacable, et dans les termes les plus méprisants, pour sa politique extérieure qui, de degré en degré, avait fait perdre à la France sa situation en Europe et sa puissance, et finalement ses provinces. Il se ressentait dans ses jugements de son goût pour le premier empereur dont il avait écrit l'histoire; et il ne faisait pas assez, selon moi, le rapprochement forcé qu'il convient de faire, entre l'élévation des Bonapartes et l'amoindrissement final de notre pays.

A l'égard des membres de la Gauche, d'une manière générale, il se montrait très accueillant, affable et désireux de les rattacher tous à sa politique. Non qu'il y comptât beaucoup, car il me disait quelquefois : « Voyez-vous, nous serons obligés de passer par le défilé du radicalisme; mais le passage sera court, et la République en sortira plus raffermie, en s'appuyant sur les opinions foncièrement conservatrices du pays ». Sa clairvoyance ne l'avait pas trompé, sauf pourtant sur la durée de l'épreuve à subir et sur son vrai caractère. Il ne soupçonnait pas que le radicalisme fût rapproché de la démagogie et de la révolution sociale à ce point qu'ils semblent comme des frères. Il ne supposait pas surtout que les redoutables ennemis de la République qu'il voulait fonder, les Jacobins, trouveraient devant eux un obstacle aussi frêle que celui que lui opposeraient les modérés. Si le Centre gauche de ce temps-là n'avait pas montré plus de résolution, plus de fermeté et de netteté dans ses opinions et dans ses desseins que n'en montrent contre les démagogues de nos jours les républicains que l'on désigne sous les titres divers de progressistes, de gouvernementaux et d'amis de tout le monde, il n'aurait jamais fondé la République.

M. Thiers se montrait particulièrement affable pour

les membres du Centre gauche. Là, il se sentait vraiment chez lui, appuyé sur des sympathies sincères et sur des dévouements très désintéressés. Nous ne partagions pas toutes ses idées sur la politique. Il le savait sans trop s'en soucier; et je pense qu'il n'a jamais eu l'idée de nous associer à son gouvernement; mais nous savions qu'il était seul capable d'établir le régime que nous voulions fonder; et pour mon compte, ces sentiments s'étaient encore accrus par l'admiration que j'éprouvais à le voir faire.

V

C'était un artiste incomparable dans son œuvre d'homme d'État. A la tribune, avec sa petite taille, son geste court, sa voix fluette et sans timbre, mais qu'on entendait de partout, il était merveilleux de clarté dans l'exposition, de dialectique dans le raisonnement, avec je ne sais quelle force puissante et secrète qui dominait l'auditoire, et le conduisait, sans qu'on y prît garde, à la persuasion. Ses discours sont des traités de politique, mais dits avec tant d'art, de digressions reposantes, de traits spirituels ou mordants, que l'esprit ne se fatiguait jamais à l'entendre. On oubliait l'homme, et on n'apercevait plus que le génie de cette éloquence en action, mettant en œuvre une intelligence sans bornes, une science politique achevée, un esprit étincelant et les sentiments profonds d'un patriotisme sans phrase. Il était plus étonnant encore peut-être dans son salon.

Sa conversation était un charme. Il était attentif à convaincre les esprits et à s'attirer les sympathies, à gagner son monde : et cette bonne grâce, alors même qu'elle avait pour mobile un intérêt politique, ne lais-

sait personne insensible. Son accueil était toujours poli, habituellement bienveillant; son commerce dépouillé de formes vaines, mais dans un rapport parfait avec sa haute dignité de Chef d'État, avec sa grande situation due aux rôles qu'il avait toujours joués et à sa supériorité intellectuelle.

Il n'était inférieur nulle part, de quelques hommes qu'il fût entouré; et il s'entourait à plaisir des savants, des lettrés, des artistes les plus distingués de son temps. C'était une joie pour l'esprit que de se trouver initié à ces cercles qui rappelaient les salons politiques de la Restauration, les causeries brillantes du dix-huitième siècle, et selon le hasard des rencontres, l'Académie d'Athènes. Parfois le cercle était plus intime; c'étaient les vieux amis de M. Thiers, M. Mignet, M. Giraud, M. Boissier, Legouvé, Barthélemy Saint-Hilaire, puis les anciens compagnons de ses luttes du temps passé, ceux du moins qui étaient restés fidèles à sa personne, qui s'étaient rattachés à sa politique, et qui n'avaient pas déserté sa maison, le chevaleresque comte Roger du Nord, Ch. de Rémusat, Léon de Malleville et Calmon, et toujours le fidèle et dévoué Barthélemy Saint-Hilaire. Quels régals ! et quelles leçons !

Il recevait tous les soirs à Versailles, à la Présidence, et plus tard à Paris, lorsqu'il y revint, découronné de son titre mais non de sa suprématie. Il avait les manières aisées d'un homme qui sent sa valeur, et qui n'a pas besoin de s'imposer; mais pleines de simplicité et d'une bonhomie fine, parfois railleuse, mais sans méchanceté. Il était vif et remuant, presque toujours debout, il tenait la conversation; non qu'il s'imposât; il n'y avait pas trace de pédantisme dans ses propos; mais nul n'avait envie de l'interrompre, ni ne s'y risquait, surtout quand il parlait de la politique du jour. On aimait

mieux l'entendre, et il ne supportait guère la contradiction. Lorsqu'il traitait un sujet quel qu'il fût, sa mémoire, qui était prodigieuse, lui fournissait mille souvenirs toujours intéressants; il émaillait sa conversation de traits spirituels et souvent malicieux sans amertume; il paraissait parfois s'égarer dans des digressions, apartés et détours amusants ou curieux, qui tenaient l'auditoire en éveil, tandis que, par des chemins de lui connus, il le ramenait à son propos. Son esprit, qui était pétillant, n'était point à facettes : jamais de mots; c'était un perpétuel rayonnement. Il était amusant et sérieux à la fois. Il n'avait aucune pédanterie; et il discourait toujours, mais sans le paraître. Après ses journées de travail sans rémission, il faisait encore et toujours de la politique en causant; sans cesse occupé de l'affaire du moment, et poursuivant et faisant partout son œuvre de persuasion, collective ou individuelle. A chaque heure ainsi, il gagnait sa cause; mais au prix de quels efforts et de quelles fatigues! Il ne cherchait pas les témoignages de dévouement et d'admiration, mais il aimait à penser que nous avions ces sentiments pour lui. Il savait bien qu'il méritait d'être loué, et malgré sa possession de lui-même qu'il gardait avec dignité, il était vaincu parfois par les émotions de son âme.

J'en veux citer un exemple. Le *Journal Officiel* du 16 mars 1873 annonçait que le territoire serait complètement libéré le 30 juillet, avant la date fixée par le traité, sauf Verdun qui devait être évacué le 15 septembre. Je revins le soir à Versailles pour voir M. Thiers et lui apporter, pour mon compte personnel, l'hommage de ma reconnaissance. Une soixantaine de membres de la Gauche et du Centre gauche étaient venus; aucun de la Droite et du Centre droit. Au moment ou j'arrivai, il était presque seul. Il s'assit sur un canapé et me prit

près de lui. Je lui exprimai mon étonnement que l'Assemblée tout entière ne fût pas venue. Il répondit que, le dimanche, beaucoup de députés étaient à Paris, les excusant presque : « après cela, ajouta t il, on n'aime pas à s'entendre dire qu'on va mourir ! » Il pensait à la dissolution de l'Assemblée qu'il supposait prochaine. Il était accablé de fatigue, et son visage en portait la trace. Je lui en fis l'observation, et il me dit alors que les deux derniers jours des négociations avaient été terribles. J'ai su qu'en effet, dans la dernière nuit, on l'avait éveillé trois fois pour recevoir des dépêches et y répondre.

Le lendemain 17, le Centre gauche prit la résolution de charger son président, qui était alors Christophle. de faire une motion à l'ouverture de la séance, et de proposer à l'Assemblée nationale un vote de reconnaissance publique à l'occasion de la libération anticipée du territoire. La résolution était ainsi conçue : « L'Assemblée nationale déclare que le Président de la République a bien mérité de la Patrie ». C'était la formule antique que nous avions reprise ; et j'y avais fait ajouter son nom : « que M. Thiers, Président de la République... »

Grévy fut prévenu de notre intention, et il exprima le désir que M. Thiers fût averti. Dès le matin du 18, j'allai à la présidence avec Ricard. M. Thiers nous reçut dans son salon. Ricard lui fit part de l'objet de notre démarche. M. Thiers prit le papier et relevant ses lunettes sur son front, comme il faisait pour lire, il lut le projet de résolution ; ses mains tremblèrent, ses yeux s'humectèrent, et sans pouvoir prononcer un seul mot, il ne put retenir ses larmes. Pernolet était aussi là. Ricard et moi silencieux, nous avions les yeux humides devant l'émotion si profonde de ce grand citoyen.

Ricard dit enfin : « Nous sommes heureux de penser que ce sont vos amis dévoués qui seront les premiers à faire cette proposition ». Il ne put que répondre — « Oui, les seuls ! Et il nous prenait les mains.

Pour achever cet épisode, le spectacle à l'Assemblée fut bien différent. Le Centre droit avait résolu, lui aussi, de faire sa manifestation; mais il y portait des sentiments tout autres. Il voulait englober, dans l'expression de la gratitude publique, l'Assemblée nationale elle-même; et rien ne fut plus plaisamment triste que de voir un homme infiniment respectable, comme l'était M. Saint-Marc Girardin, faire effort en qualité de président du Centre droit, pour arriver le premier à la tribune. Il n'y put parvenir que le second, et il fit voter un paragraphe par lequel l'Assemblée nationale se congratulait elle-même, dans la formule destinée à exprimer la reconnaissance de la France. Il résulta de tout cela un spectacle navrant d'ingratitude et de petitesse que donnèrent cette fois encore, et dans quel moment ! des partis implacables !

Ce trait le montre sous un aspect peu connu. Il n'était ni un sentimental ni un homme enclin aux impressions vives. Il était plutôt légèrement sceptique, porté à la raillerie, et rompu par une longue vie si pleine à toutes les surprises, très éloigné de toute enflure comme de l'emphase antipathique à sa nature d'artiste. Il a dit ce mot, si souvent répété depuis : « en politique, il faut prendre tout au sérieux, rien au tragique. » Il détestait l'amphigouri, la boursouflure et les tons dramatiques. Les mœurs parlementaires et politiques de son temps n'étaient pas, comme on a pu les voir depuis, éloignées des habitudes de bon ton, de réserve et de convenances qui ont caractérisé la bonne société française. Mais il était patriote passionné. Il avait toute l'âme remuée à

l'idée de la libération du territoire. Et puis, il y a des mots, n'est-ce pas? qu'on ne peut entendre et prononcer sans de profonds tressaillements.

VI

Le salon de la place Saint-Georges était le vrai centre de l'opposition au régime inauguré le 24 mai 1873, avec la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Le Maréchal et lui étaient les deux figures principales de la politique dans laquelle nous étions tous engagés alors, politique qui se définissait par deux termes, beaucoup trop absolus comme il arrive toujours, mais qui, pour le grand public, caractérisaient la situation vraie; ces deux termes étaient : République et Réaction. M. Thiers avait, sans aucune réserve, pris parti pour la République. Il était le chef; et son adhésion de plus en plus affirmée, donnait, aux yeux du pays, un grand crédit aux hommes engagés de ce côté dans la lutte, et une grande force à notre action électorale. Il était plus qu'autrefois en coquetterie avec les républicains avancés, ceux du temps jadis dont il avait fait visiblement peu de cas à Versailles, et particulièrement avec Gambetta qui, de son côté, l'enguirlandait d'espérances, dont ils se berçaient peut-être tous les deux.

Quand vint l'été, il se rendit à Dieppe en villégiature. Là encore, il se mettait en communication habituelle avec nous, et il fut souvent l'objet de manifestations, soit locales, soit du dehors, qui attestaient à la fois et sa popularité et l'influence de son nom sur l'opinion publique. Ce fut à l'occasion d'une de ces manifestations que je lui écrivis une lettre à laquelle il me fit une réponse que je cite, parce qu'elle peint bien l'état de son esprit :

Dieppe, 27 août 1877.

Mon cher de Marcère,

J'ai reçu votre aimable lettre, et je ne perds pas de temps pour vous en remercier. J'ai été reçu ici avec beaucoup de cordialité, et j'ai trouvé quelque chose d'affectueux, mêlé à la vivacité du sentiment politique, qui m'a fort touché. Au milieu des misères du temps qui vous affectent, il y a un progrès visible dans le pays qui est de nature à nous consoler. Du reste, les nouvelles sont tous les jours meilleures, et nous pouvons compter sur d'excellentes élections. Ce sera à nous à faire sortir de cette crise quelque chose de réellement bon et définitif, si on le peut... A vous de cœur.

A. THIERS.

Si on le peut... Ce mot trahit un fond d'anxiété sur le sort de notre pays. Il m'en parlait quelquefois, lorsque laissant de côté le ton de bonne humeur et même de jovialité qu'il affectait dans les moments les plus critiques, il trahissait le fond de sa pensée. « Voyez-vous, me disait-il, nous aurons bien du mal à tirer ce pays de l'état où les révolutions l'ont mis ». Mais rien ne lassait son courage. Il était de ceux qui vont jusqu'au bout.

Le bout n'était pas loin pour lui. Il rentra à Saint-Germain où il se proposait de séjourner pendant l'automne; et à son arrivée la population lui fit une ovation. Il répondit à un discours de bienvenue : « Je suis heureux de votre visite et du témoignage d'affection que vous m'apportez. Comme je l'ai déjà dit depuis bien des années, je regarde la République comme le seul gouvernement possible en France. Ceux qui, ne pouvant rien mettre à sa place, s'attachent à contrarier son établissement, sont les vrais perturbateurs, les vrais anarchistes auxquels la France aura bientôt à demander

compte du dommage moral et matériel qu'on lui a fait essuyer cette année. Comptez donc sur ma constance à soutenir la République; mais permettez-moi d'apporter la même constance à la qualifier de conservatrice. Car pour qu'elle s'affermisse, il faut qu'elle soit aussi rassurante que libérale. Voyez les progrès que nos opinions ont faits cette année. Ils sont dus au calme et à la fermeté du pays. Persistons dans cette attitude. Soyons calmes et résolus et nous réussirons. Quand à moi je ne doute pas du succès. Tout l'annonce, et je n'hésite pas à vous en donner l'assurance. »

Ce sont les dernières paroles que M. Thiers ait prononcées en public. Le 3 septembre il mourait dans sa quatre-vingt-unième année. Il succombait à une congestion séreuse. On peut croire que l'effroyable labeur auquel ce grand serviteur de la France s'était livré dans les dernières périodes de sa vie, l'avait prédisposé à cette maladie. Il en avait déjà éprouvé les atteintes pendant qu'il était Président de la République à Versailles. Et ce fut ce grave incident qui me fit comprendre un propos que j'avais entendu de la bouche de Grévy.

Le 8 janvier 1875, dînant chez Mme Pelouze, la conversation fut mise sur M. Thiers. Et Grévy nous dit que lui, Grévy, avait été le seul homme dont Thiers s'était défié dès le séjour de l'Assemblée nationale à Bordeaux; et que cette défiance avait duré bien longtemps. « Il avait bien tort, ajouta-t-il ». Je compris pourquoi il disait cela en me rappelant une confidence que me fit un jour à Versailles M. Léon de Maleville.

Léon de Maleville était un familier de la maison Thiers; il datait du temps de Louis-Philippe et il avait joué un rôle assez brillant à cette époque; il était alors député, et il appartenait aux camp des libéraux rangés autour de M. Thiers contre M. Guizot. Un beau vieillard

encore vigoureux quand je l'ai connu à Versailles. Il portait bien les ans, quoiqu'il eût la manie d'user de procédés artificiels qui dénaturaient, sans les cacher, les atteintes de l'âge ; d'humeur aimable, sans façon et sans prétention, de parfaite politesse, comme les hommes politiques d'autrefois. Il siégeait surtout dans la pièce qui servait de salle des pas perdus à Versailles. Assis auprès d'un énorme poêle où se tenait en permanence une parlotte, il semblait vraiment qu'il avait une clientèle et qu'il donnât audience. Il connaissait tout le monde, et tous le saluaient avec cordialité. Il frayait avec tous les régimes; mais dévoué à la politique de M. Thiers, il servait utilement à faire la transition entre le passé et la République. Quoiqu'assez détaché en fait d'amitiés, comme la plupart des hommes qui ont longtemps vécu, surtout dans la vie publique, il montrait pourtant un certain goût pour les réunions des quelques membres du Centre gauche qui passaient leurs soirées de loisir chez Ricard ou chez moi. Comme il contait à ravir, il s'y complaisait, et il nous charmait par des récits sans fin sur les hommes qu'il avait connus et sur les événements qu'il avait vus, du temps du roi Louis-Philippe, ou pendant la deuxième République. Il avait été alors ministre de l'Intérieur dans le ministère Odilon-Barrot. Mais il y resta peu de temps; il avait refusé de livrer le dossier de l'affaire de Boulogne, la descente sur le rivage de France de L. N. Bonaparte. L'Élysée vit bien alors qu'on ne pourrait rien faire de lui, et il dut rendre son portefeuille.

Un certain jour, pendant la présidence de M. Thiers, à Versailles, on avait eu des craintes sérieuses à son sujet. Il était resté dix-neuf heures plongé dans une sorte de sommeil léthargique, et son médecin, M. Bar-

the, ne répondait pas de sa vie. Personne, en dehors de la famille, n'en sut rien. Pourtant on crut devoir prévenir M. Léon de Maleville, qui accourut et qui se préoccupa de ce qui pourrait arriver si M. Thiers venait à mourir. Il alla chez Grévy, le prévint qu'il avait une communication grave à lui faire; et afin d'être à l'abri de tout importun, ils firent une promenade en voiture, dans le parc. Maleville exposa les craintes que l'état de M. Thiers faisait concevoir. Sur quoi Grévy se montra consterné. Puis Maleville ajouta : « nous avons compté sur vous, le malheur échéant. Je viens vous prévenir afin que vous preniez vos mesures, il faut que ce soit vous qui le remplaciez ». Après quelques instants de silence, Grévy dit d'un ton sans réplique : « Jamais, ne comptez pas sur moi. — Jamais je ne serai Président de la République. » En vain, Maleville lui fit-il toutes les représentations que les circonstances lui suggéraient; en vain lui montra-t-il que, dans l'état où étaient les partis dans l'Assemblée nationale, s'il n'acceptait pas de remplacer M. Thiers, le sort même de la République serait compromis et sans doute perdu, il n'en put rien obtenir. — C'est à ce souvenir peut-être que Grévy faisait allusion quand il nous disait que les alarmes de M. Thiers à son sujet n'avaient cessé que longtemps après notre séjour à Bordeaux. Elles cessèrent après que M. Thiers eut connu l'entretien de Maleville et de Grévy dans le parc de Versailles. Grévy ajoutait que Thiers avait rendu d'immenses services au pays et à la République, et qu'il admirait sa profonde science gouvernementale.

VII

La crise du 3 septembre à Saint-Germain avait eu une terminaison plus cruelle. Les funérailles furent célébrées le 8 septembre à l'église Notre-Dame-de-Lorette, sa paroisse. J'étais accouru à Paris, comme la plupart des 363 de la Chambre dissoute, et je fus associé comme eux à toutes les manifestations qui se sont produites alors, pour donner à ces funérailles le caractère d'un deuil public.

Le gouvernement avait annoncé l'intention de célébrer des obsèques nationales aux frais de l'État. Mme Thiers déclina cette offre avec l'assentiment de tous les amis de M. Thiers, et elle se refusa à toute négociation à ce sujet. Elle savait bien que la solennité funèbre, pour être confiée au peuple seul, sans l'éclat des pompes officielles, n'en aurait que plus de grandeur. Et ceux qui en ont été les témoins peuvent dire si son attente fut trompée. Depuis lors, de nombreuses cérémonies de ce genre ont été célébrées, entourées de tout le faste des décors empruntés aux somptueuses richesses de l'État, avec le déploiement des forces militaires, avec les innombrables cortèges des corps officiels; ou d'autres fois, avec les manifestations souvent exubérantes d'associations libres, déployant par les rues leurs longues théories un peu ostentatoires. Aucune ne peut être comparée aux funérailles de M. Thiers.

L'imposant et innombrable cortège d'hommes venus de toutes parts, de députations de presque toutes les villes de France, de représentants des grandes ambassades et des missions diplomatiques étrangères, des hommes politiques, de la Presse, des membres de tous

les corps savants et de l'Institut, traversant Paris au milieu d'un peuple immense qui se tenait sur les trottoirs des rues et des boulevards, la tête découverte, grave et respectueux, sans qu'un cri, un remous de curieux agités, une manifestation déplacée vînt troubler le religieux silence de ce cortège funèbre qui conduisait à sa dernière demeure la dépouille de ce grand citoyen, ce fut un spectacle d'une grandeur inouïe, et qui, par un retour inévitable de la pensée vers la situation du jour, marquait par une manifestation muette et d'autant plus significative, l'abîme qui s'élargissait de plus en plus entre la nation et le gouvernement.

Je ne connais qu'une autre cérémonie funèbre qui puisse lui être comparée, d'un aspect plus éclatant, plus officielle, mais noble aussi et belle, par la manifestation publique d'un deuil également national. Et chose étrange ! Ce furent les funérailles du Maréchal de Mac-Mahon, dont la présence à l'Élysée avait donné précisément à celles de M. Thiers un caractère d'opposition politique et d'hostilité presque personnelle. C'est que la gloire militaire et la gloire civile, quand elles sont vraies, émeuvent toujours jusqu'au fond le cœur du peuple. Lorsque le Maréchal fut conduit aux Invalides, pour y dormir son dernier sommeil, lui aussi avait subi la disgrâce; nos griefs oubliés avaient cédé devant le beau renom d'honneur de sa vie militaire, et devant la dignité de sa retraite; le deuil qui l'accompagnait était vraiment aussi un deuil public. Mais rien n'a égalé l'impression profonde et forte que ressentit la foule sur le passage du cortège conduisant au Père Lachaise le cercueil du petit bourgeois qui avait libéré le territoire !

Les membres de la famille de M. Thiers qui suivaient le char funèbre étaient : M. le général Charlemagne,

M. le baron Roger, M. Eugène Roger, M. Manuel de Gramedo. Après eux, venaient : M. Mignet qui, accablé d'ans et de douleur, suivait la dépouille de cet ami de son enfance, de toute sa vie; et près de lui, M. Barthélemy-Saint-Hilaire, M. Calmon, Jules Favre, MM. de Sacy, au nom de l'Académie française; Vuitry, au nom de l'Académie des sciences politiques; l'amiral Pothuau, le général de Cissey, M. Grévy, M. Jules Simon, tenaient les cordons du poêle. Des discours furent prononcés sur la tombe par MM. Grévy, amiral Pothuau, de Sacy, Vuitry et Jules Simon.

Et nous nous dispersâmes pour entrer dans la bataille électorale.

CHAPITRE X

PÉRIODE ÉLECTORALE
ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ET DES PARTIS

L'aspect de Paris pendant cette cérémonie funèbre, l'attitude de la population tout entière, la présence autour de ce cercueil de tous les hommes engagés dans la lutte ouverte depuis le 16 mai, l'esprit dont ils se montraient pleins; tout faisait présager que la lutte serait ardente, implacable; et déjà on en pouvait prévoir le succès final. Les élections avaient été fixées au 14 octobre. Les ministres du Maréchal sentaient si bien leur entreprise péricliter qu'ils en avaient retardé la date au delà du terme que leur fixaient les lois organiques. Par une interprétation inexacte de ces lois, ils avaient reculé de trois semaines la période électorale qui aurait dû être ouverte, constitutionnellement, le 25 septembre. Ils n'en étaient plus à cela près. Au fur et à mesure qu'ils avançaient, ils s'enfonçaient de plus en plus dans des illégalités sans nombre, en proie au vertige de cette aventure.

Un comité central composé de MM. Hérold, Calmon et Peyrat avait été institué à Paris pour présider à l'action électorale du parti républicain. Quoique les 363 fussent désignés partout comme candidats nécessaires, il se produisit quelques difficultés dans les provinces,

et le comité avait la mission de les aplanir. Je dus moi-même intervenir parfois comme arbitre. C'est ainsi que je fus consulté par un comité de Brest sur le point de savoir s'il était obligé d'accepter la candidature de M. de Gasté qui, paraît-il, avait cessé de plaire. Je répondis que le comité était tout à fait libre d'agir à sa guise; mais que la discipline désirable dans le temps présent voulait que M. de Gasté, qui était un des 363, fût candidat; et le comité suivit sans hésiter cette indication.

Les candidats les plus marquants publièrent des professions de foi qui servaient de modèle et de mots d'ordre, et qui entretenaient partout l'animation la plus vive et les passions les plus violentes. Le plus en vue parmi eux était M. J. Grévy, surtout depuis les obsèques de M. Thiers, où il avait pris un rôle qui le désignait comme son successeur éventuel. Ce rôle fut accentué, avec une signification très claire, lorsque Grévy, qui n'avait jamais abandonné ses électeurs du Jura, accepta cette fois la succession de M. Thiers comme candidat dans le neuvième arrondissement de Paris. Sa profession de foi dénotait à la fois sa pensée et l'intention de ses électeurs parisiens.

« Mes chers concitoyens, disait-il, après cette lettre admirable que M. Thiers écrivait pour vous, au moment où la mort est venue glacer sa main, lorsque cette grande voix d'outre-tombe retentit encore à vos oreilles, quelle parole puis-je vous adresser?... Électeurs, voulez-vous conserver le gouvernement existant, le gouvernement qui a libéré votre territoire, payé votre rançon, rétabli l'ordre, la liberté, assuré la paix, relevé votre crédit, ramené la confiance, le travail; le seul gouvernement qui puisse vous préserver de nouvelles révolutions, parce qu'il est aujourd'hui le seul possible, le seul durable? Écartez ses mortels ennemis. Votez

pour des républicains. Vous l'avez fait l'année dernière; vous avez consacré la République par un vote solennel. Ce vote, on vous met en demeure de le rétracter. Vous répondrez comme il convient à des hommes qui ont le sentiment de leur dignité et qui veulent rester libres. Vous direz que cette noble France a assez souffert, qu'elle a été assez longtemps déchirée par les révolutions, qu'elle ne veut plus appartenir à des maîtres, et qu'elle est résolue à ne charger désormais qu'elle-même du soin de son repos, de sa prospérité et de sa grandeur. »

De leur coté, le Maréchal et le ministère entraient aussi en guerre. Le Président de la République, se jetant de sa personne dans la mêlée, s'adressait à la France par les proclamations des 19 septembre et 1er octobre. Il disait :

« Aux dernières élections (celles de février 1876), on a abusé de mon nom... on vous parle encore aujourd'hui de dévouement à ma personne, et l'on prétend n'attaquer que mes ministres. Vous ne serez pas dupes de cet artifice. Pour le déjouer, mon gouvernement vous désignera parmi les candidats ceux qui seuls pourront s'autoriser de mon nom. Vous pèserez mûrement la portée de vos votes...

Français,

J'attends avec une entière confiance la manifestation de vos sentiments. Après tant d'épreuves, la France veut la stabilité, l'ordre et la paix. Avec l'aide de Dieu nous lui assurerons ces biens. Vous écouterez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde et qui n'est guidé que par l'amour de la Patrie. »

Il ajoutait : « On vous dit que je veux renverser la République. Vous ne le croirez pas. La Constitution est confiée à ma garde : je la ferai respecter. » Ce passage du manifeste, contresigné par le ministre de l'Intérieur,

avait eu pour but et pour effet de rassurer la conscience du Maréchal qui aurait repoussé tout dessein de lui faire trahir son devoir. Mais le reste de la proclamation était rempli d'équivoques et de menaces. Le ministère annonçait que « si des élections hostiles aggravaient le conflit entre les pouvoirs publics, entravaient le mouvement des affaires, entretenaient l'agitation, la France, au milieu de ses complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance. » Et l'on faisait dire au Maréchal : « Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé. »

Pouvait-on dire plus clairement à la France qu'il ne serait tenu aucun compte du résultat des élections, si elles n'étaient pas conformes aux vues du ministère? Et combien ces vues n'étaient-elles pas en désaccord avec l'affirmation du Maréchal qu'il ferait respecter la Constitution, lorsqu'on apprenait chaque jour l'apparition de candidatures royalistes et surtout bonapartistes, pour lesquelles les partis hostiles à la République déployaient hautement leur drapeau? Parmi les 490 candidats déclarés officiels, avec l'attache notoire du gouvernement et le monopole de l'affiche blanche, on comptait 240 bonapartistes, 98 légitimistes, 27 orléanistes, 125 monarchistes de toutes nuances; et dans le nombre des bonapartistes candidats des noms comme ceux de MM. Rouher, Granier de Cassagnac, Henri Chevreau, Échassériaux, Jolibois, Lachaud, Gavini, Abbatucci, Raoul Duval, Jérôme David, Dréolle, Busson-Billaut, Murat, Bourgoing, duc de Mouchy, Levert, Haentjens, duc de Padoue, prince de Wagram, Conneau, Prax Paris, Janvier de la Motte père, Pascal,

Haussmann, Maupas, le préfet de police du 2 décembre!... les noms les plus éclatants et les plus significatifs, dont l'adoption par le ministère ne pouvait laisser aucun doute sur la vraie pensée des auteurs du Seize Mai.

I

L'attitude, le langage, les projets ouvertement dévoilés du ministère et de ses agents dans les provinces avaient peu à peu déterminé dans la France entière un courant d'opinions très résolues, fondées sur les idées les plus chères à la nation depuis cent ans.

Il y a dans notre pays un fonds d'intérêts et de sentiments sur lequel il veut être rassuré. Quand il est inquiété et troublé sans ressources possibles au sujet des conditions essentielles de sa sécurité matérielle et morale, il s'abandonne à un maître pour se débarrasser des factions qui l'oppriment. Cela s'est vu, et peut se voir encore, si les partis, en proie à leur délire, déchirent la patrie. Mais il faut qu'il ait perdu tout espoir de recours quelconque pour abdiquer son indépendance. L'indépendance est chez lui surtout une affaire de sentiment : elle tient de la passion de l'égalité qui est au fond de l'âme des Français. C'est autre chose que le goût du désordre et la fureur révolutionnaire qui porte aux changements et aux bouleversements perpétuels les peuples qui ont perdu leur équilibre. Le Français veut être son maître; il aime à croire qu'il l'est : c'est un instinct de race; et il ne l'a jamais perdu, même sous l'ancien régime. Cet instinct se confondait alors avec l'amour du prince; et ce sentiment ennoblissait notre esprit de soumission et d'obéissance à nos rois. De la servilité! Jamais! Il y a au fond de l'âme fran-

çaise une indépendance inflexible; et depuis qu'elle a perdu l'amour du prince et la passion prestigieuse de la gloire militaire qui ont autrefois justifié sa servitude volontaire, cette indépendance ne cède plus qu'à la crainte de la ruine totale dont les factions menacent la patrie. Et dans ce cas extrême, elle cherche un maître qu'elle appelle un sauveur.

Rien, en 1877, n'appelait le Maréchal de Mac Mahon à jouer ce rôle. Il n'y aspirait pas d'ailleurs, mais on le croyait. Aussi devait-il se heurter à cette noble idée de notre indépendance; et c'est ce qui explique que, parmi les 363, toutes les nuances d'opinion, pourtant si diverses, se fondirent sans peine et disparurent devant le devoir supérieur de défendre la liberté de la France. La nation croyait et pouvait croire que sa liberté était en jeu. C'est là un de ces intérêts que le suffrage universel, même dans son organisation embryonnaire, peut comprendre. Tel qu'il fonctionne de nos jours, il n'a qu'une compétence contestable dans les affaires de gouvernement, et quand on lui donne la mission de former des corps politiques. Mais, bien qu'il soit encore inorganique et rudimentaire, il est suffisamment éclairé quand il se prononce sur une question simple et vitale, pour laquelle il n'a qu'à prendre conseil des sentiments de la race.

Aussitôt après les funérailles de M. Thiers et une fois la période électorale ouverte, la France se trouva sur pied. Je ne crois pas qu'on ait vu souvent, dans un moment de lutte politique, le pays à la fois plus calme et plus passionnément animé. D'un côté, les républicains, fermes, résolus, agissant sans crainte et sans fortanterie sous la pression administrative la plus tracassière et la plus impuissante qui fut jamais; de l'autre côté, e candidats du gouvernement et ses agents,

affairés, le verbe haut, les lois, les justes lois à la main, et ne parlant que de briser les résistances, tandis que nos candidats traqués et traités en ennemis publics, voyaient tranquillement sourdre et croître et de plus en plus bouillonner la colère populaire.

II

Je m'étais rendu dans ma circonscription électorale, qui m'était toujours restée fidèle depuis sept ans, et que j'allais retrouver la même. Mon élection résume à peu près les traits de la lutte électorale de cette époque. En la racontant je raconte toutes les autres. Ce sera mon excuse de me mettre en scène.

La population du Hainaut français (arrondissement d'Avesnes sur Helpe, Nord) est fière, indépendante, éclairée et pleine de l'esprit de la Révolution française. Elle est industrieuse aussi, adonnée aux travaux de l'agriculture et de l'industrie : elle est riche. Race de frontière, elle a au cœur toutes les douleurs et toutes les joies des destinées de la patrie qui se jouèrent si souvent au milieu d'elle. Elle est patriote dans l'âme. Elle a en même temps le sens très aigu de la vie pratique et réelle : elle ne se trouble pas aisément. Elle est spirituelle à sa manière, goguenarde ; et elle ne se laisse pas prendre aux grands airs pas plus qu'elle ne se paie de mots. Pleine de bon sens, en quoi elle tient du fonds commun de la France, d'un commerce sûr quand elle a connu son homme : c'est à elle que je dois tout de ma vie politique. Elle m'avait adopté aux élections de février 1871, quoique je fusse étranger à son sol par l'origine et par les intérêts. Ma bonne fortune fit ma rencontre avec elle; et depuis, en me restant fidèle, elle

m'a enchaîné à jamais par les liens de la reconnaissance.

La population presque entière avait accepté, avec un entrain joyeux, l'avènement de la République. Cette forme de gouvernement convient mieux qu'une autre à ses instincts démocratiques. J'avais trouvé là, parmi les gens les plus considérables de la contrée, des hommes, inconnus pour moi la veille, dès le premier jour mes soutiens dévoués, et devenus depuis mes amis, amis les plus fidèles, les plus désintéressés, les plus zélés que jamais un élu du peuple ait pu rencontrer : Sculfort Henri, aujourd'hui président du conseil général du Nord, un petit parlement; Herbecq, qui fut député de Maubeuge; Horrie, alors maire de cette ville; Hennet de Courtefroy, maire de Bavai, la ville gallo-romaine; Darche conseiller général; Eliez Evrard, député à Berlaimont; les Carlier, du Quesnoy; Ernest Dubois, du Quesnoy, et tant d'autres dont les noms sont liés à tous mes souvenirs de ce temps-là.

Combien les mœurs politiques étaient différentes de ce qu'on les a vues depuis, alors qu'au sortir d'affreux désastres toutes les âmes désolées s'attachèrent avidement à un idéal!

Ce fut un renouveau de la vie politique du pays. Je trouvai là dès le début, en février 1871 et depuis, — était-ce aussi la jeunesse? — un élan, un mouvement d'idées, un concours de générosités sans aucun calcul, un désintéressement, un amour intrépide du bien public qui m'emportaient dans la joie d'une vie ardente, tout entière alors donnée à la patrie. Nos chevauchées à travers la contrée, nos réunions dans d'humbles maisons de village avec tous les hommes assemblés, nos visites qui se changeaient en fêtes dans les demeures hospitalières, et l'entrain, et la belle humeur, et les luttes vaillamment soutenues; et, circulant à travers les fatigues,

les difficultés, voire les intempéries, une intarissable gaieté; telle est l'image que je me représente de cette vie politique d'alors, exempte des cruautés, des amertumes, des vilenies que l'on a pu voir depuis.

Dès le premier jour, je les retrouvai tous, debout, prêts à combattre et résolus à vaincre. M. de Fourtou n'avait rien épargné pour nous. Il m'avait, paraît-il, par une distinction honorable, désigné comme un de ceux qu'il fallait à tout prix écarter du Parlement. Préfet, sous-préfet, maires — car on avait révoqué les anciens partout où on l'avait pu — commissaires, tout le monde officiel était sur pied. En sus des commissaires spéciaux et ordinaires de police, on en avait envoyé six autres dans ma circonscription composée de cinq cantons; et toute cette armée avait le mot d'ordre de terroriser les habitants et de faire triompher mon compétiteur. Celui-ci avait les honneurs de l'affiche blanche — marque de sa fonction de candidat officiel — il avait de plus la qualité particulière de *Candidat du Maréchal*. J'avais fait une profession de foi dans laquelle j'avais mis surtout en relief le caractère de la crise politique ouverte par le Seize Mai. J'y énumérais aussi les griefs tels qu'ils s'élevaient de toutes parts contre le gouvernement et contre les procédés électoraux. Elle était loin pourtant d'exprimer dans sa vérité l'état de l'opinion, qui en était arrivée à une exaspération dont rien, de nos jours, ne peut donner l'idée.

Un de mes amis, parlant de la pression gouvernementale, m'écrivait : « Ça va jusqu'à la folie! » — Un autre : « Les électeurs sont tellement terrifiés qu'ils se refusent à faire des protestations et à les signer. » — A propos de poursuites dirigées contre un journal qui soutenait ma candidature, Herbecq m'écrivait : « La *poursuite* a été décidée en conseil des ministres. Le

Procureur de la République a lu à l'audience la lettre de M. de Broglie. Henri Sculfort a entre les mains la lettre de l'avocat, Me Manesse, qui relate le fait. » Le publiciste le plus accrédité du département du Nord, un homme de grand talent, esprit supérieur, écrivain de race, M. Verly, directeur de l'*Écho du Nord,* journal de Lille, m'écrivait de son côté : « Vous pouvez voir que j'ai échappé à la persécution jusqu'à présent, et que je fais des miracles d'équilibriste pour ne pas tomber à mon tour de la corde raide. Triste temps et triste métier ! C'est à casser sa plume de rage et de désespoir. Que nous réserve l'avenir???... »

Un dernier fait, vraiment odieux celui-là, porta jusqu'au paroxysme l'exaspération des populations témoins de ces excès. C'était au Quesnoy, le jour même de l'élection, là où on redoutait le plus un succès pour ma candidature. On voulut frapper un grand coup; et on avait choisi comme victime la famille Carlier, qui avait commis le crime irrémissible de m'accueillir avec amitié, et de mettre à mon service son influence qui était grande. C'était une famille de négociants haut cotés dans la contrée, une de ces familles modèles, patriarcales, où les vertus domestiques et civiques étaient de tradition, famille honorée entre toutes et digne de l'être, environnée d'une universelle considération. On imagina de porter une main hardie et vraiment criminelle sur cette maison, où je recevais l'hospitalité. Le nom seul, à plus forte raison l'appareil de la justice est l'objet d'une révérencieuse terreur dans ces familles chez qui le sentiment du bon renom et de l'honneur est si puissant. Or voici le récit que m'adresse, après vingt ans passés, dépouillé de tout sentiment rétrospectif de représailles, une jeune femme, petite fille de la maison. Je le transcris sans y rien changer :

Le jour des élections législatives, mon père avec ses amis était à la mairie depuis le matin, luttant contre tous les procédés d'intimidation et de pression que les adversaires mettaient en œuvre. C'est alors que fut organisée cette manifestation qui, dans l'esprit de ses auteurs, devait faire un coup de théâtre et qui échoua si piteusement! Le commissaire de police du Quesnoy, M. Leroy, accompagné du brigadier de gendarmerie, M. Gragniot et de deux gendarmes se présenta chez ma grand'mère qui était déjà sérieusement malade, et lui lut un ordre en vertu duquel il allait procéder à une perquisition chez mon père qu'on soupçonnait de recéler les terribles brochures que vous savez, que l'on redoutait tant, et qui se trouvaient dans toutes les mains. Vous vous rappelez, monsieur, combien, dans notre petite ville, les esprits étaient surexcités à cette époque et quelle ardeur régnait parmi les combattants.

Une partie de la population avait suivi mon père qui, prévenu, accourait en toute hâte, pendant que ma mère, aidée de tout le personnel, faisait disparaître des paquets entiers de ces criminelles publications. Un va-et-vient s'opéra sous l'œil bienveillant des gendarmes fort ennuyés de la besogne qu'on leur faisait faire, et cela pendant que M. le commissaire relisait à mon père avec une morgue croissante, ses instructions. Mon père qui ignorait la disparition des petits livres incriminés s'attendait à son arrestation et disait au commissaire : « Vous allez m'arrêter, mais je vous jure que nous traverserons la ville à pied, moi entre deux gendarmes et les menottes aux poings, » ce qui, je crois ne se serait pas effectué sans difficulté. C'est alors que commença cette perquisition rageuse, on n'épargna rien, fouillant toutes les chambres, faisant lever les enfants pour renverser leurs literies, remuant toute la paille et le foin des greniers, etc. M. le commissaire dut s'en aller avec sa courte honte, au milieu des huées de la foule, suivi de ses gendarmes qui souriaient...

Telle fut cette journée mémorable qui finit par votre éclatant succès et qui signala la fin de cette époque de terreur

où il était interdit de parler à la foule, et dans les cafés de lire à haute voix les journaux en les commentant.

Une perquisition analogue eut lieu le même jour chez M. Blanchard Delzenne, cafetier, où se réunissaient tous vos partisans (1).

L'œuvre de démolition tentée contre moi avait en effet échoué, et toutefois, l'intimidation avait été si grande qne je ne fus élu qu'à la majorité de 500 voix. Ce fut un triomphe, d'un caractère surtout politique, triomphe pour moi et plus encore pour ces braves gens qui y avaient mis tout leur cœur, et pour qui mon succès était aussi le succès d'une cause à laquelle ils s'étaient généreusement voués.

Je transcris ici la lettre de remerciements que j'adressai à mes électeurs, et le récit publié dans les journaux locaux du dernier épisode de mon élection. Cette autobiographie partielle n'a que le mérite de faire connaître ce qui, à pareil jour, se passait à peu près partout. Je disais aux électeurs :

MESSIEURS,

Dans la journée mémorable du 14 octobre, vous avez fait une manifestation éclatante de votre foi politique, et vous avez montré ce que vaut le courage civique d'une population qui a gardé sa place dans les rangs de la France libérale et républicaine. Honneur à vous!

Des ministres avaient, le 16 mai, pris en main le gouvernement de la France dans le but unique de contraindre sa volonté, et de la plier à leurs desseins.

Des hommes connus de tout temps pour être les constants adversaires de la liberté et du progrès se sont ligués avec ce ministère de réaction politique et religieuse.

Ils ont, les uns et les autres, fait subir à ce pays l'oppres-

(1) Madame Noël, née Carlier, à Charleroi.

sion la plus formidable et la plus audacieuse qu'on ait vue, mais avec une énergie admirable dont tous les cœurs patriotes se réjouissent, vous avez gardé, sans la laisser fausser entre vos mains, l'arme invincible du vote. Vous êtes de ceux qui auront sauvé nos droits, le suffrage universel et la République. Honneur à vous!

Vous êtes appelés à des élections nouvelles pour remplir vos conseils locaux. Souvenez-vous! Restez fidèles à vous-mêmes, et ne choisissez que des hommes dévoués à votre cause.

Quant à moi, en me faisant votre élu, dans de telles circonstances, je sens que mon mandat s'est agrandi. Vous m'avez confié vos droits, vos intérêts, le soin de vos justes revendications; je remplirai tout mon devoir envers vous.

C'est la troisième fois que vous me faites l'honneur de me donner vos suffrages. J'en éprouve une profonde reconnaissance. Vous y avez mis le comble en me vengeant des calomnies odieuses que mes adversaires politiques ont eu le triste courage d'inventer et de répandre contre moi, cela seul suffirait à sceller le pacte qui déjà m'unissait à vous.

Votre député reconnaissant et dévoué,

De Marcère.

Paris 17 octobre 1877.

Et je transcris ici le passage dans lequel un journal racontait les détails de ma dernière journée, le lendemain de l'élection.

On nous écrit du Quesnoy :

« Lundi dernier, en même temps qu'on apprenait le succès de M. de Marcère aux élections du 14 octobre, on était informé qu'il devait arriver dans la matinée au Quesnoy.

« Dès que cette nouvelle fut confirmée, la majeure partie de la population a saisi avec empressement cette occasion de donner une nouvelle preuve de ses sympathies à son honorable député en se portant à sa rencontre et en l'acclamant de ses vivats. Ce fut une véritable entrée triomphale jusque

chez M. Achille Carlier où de nombreux bouquets furent offerts à notre digne mandataire.

« Dans la journée, tous les amis politiques de l'ancien ministre de l'Intérieur sont venus le féliciter et chacun a tenu à honneur de l'accompagner jusqu'à Aulnoye où déjà se trouvait le comité républicain de Berlaimont.

« Il nous serait impossible d'exprimer l'enthousiasme qui s'est manifesté par les cris mille fois répétés de : Vive M. de Marcère, lorsque les deux trains pour Paris et Le Quesnoy, partant à la même heure, ont marché parallèlement pendant quelques instants. »

CHAPITRE XI

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS. — VICTOIRE DES 363 PROJETS DE L'ÉLYSÉE ET DU GOUVERNEMENT

Les élections du 14 octobre furent un succès éclatant pour la République, mais surtout pour la France qui cette fois encore donna la preuve que, dans les grandes crises nationales, elle trouve en elle-même la volonté et le moyen de faire prévaloir ses droits. Sur 516 députés élus au premier tour de scrutin, 317 s'étaient déclarés républicains, et 199 seulement étaient candidats officiels, d'opinions monarchistes variées : parmi les républicains, 293 faisaient partie des 363. Les scrutins de ballotage qui eurent lieu le 28 octobre ne modifièrent pas ce résultat général. Ce fut un effondrement.

L'effet produit fut prodigieux, tant à l'extérieur qu'au dedans; et cet événement — car c'en était un — donna lieu à des manifestations éclatantes, et de toutes parts. On était surtout frappé d'un rapprochement historique qui fut rappelé par un des hommes les plus honorés du gouvernement de Juillet, M. le comte de Montalivet. Dans un article du journal *les Débats* qui fit sensation, M. de Montalivet releva un à un tous les traits de similitude qui rapprochent les deux époques : l'élection des 221, en 1830, d'une part, le succès des 363 de l'autre. Même aveuglement et mêmes violences de la part des gouverne-

ments de Charles X et du Maréchal de Mac-Mahon, avec cette circonstance singulière que tous les deux étaient restés fidèles à la lettre de la Constitution : mêmes colères du pays et résultats pareils. Je cite, à titre de curiosité, un article publié dans le numéro du 17 juin 1830 du *National,* qu'on aurait pu croire écrit la veille du 16 mai 1877 :

Le ministère, déjà disloqué deux ou trois fois, est composé d'hommes provisoires, antipathiques, et ne pouvant pas faire une longue route ensemble.

Quant aux événements qui se passent autour de lui, ils sont d'une gravité chaque jour plus effrayante. La prorogation, la dissolution, le changement du 19 mai ont porté l'animadversion publique au comble. Les élections, sur lesquelles le ministère ne devait pas compter, auront un résultat encore au-delà des craintes qu'il avait et des espérances que nous concevions. Un mouvement extraordinaire règne partout. Là où nous n'avions que deux députés, on nous en annonce trois; là où nous avions emporté les nominations à une majorité de quelques voix, nous sommes certains de les obtenir à une majorité de 100 à 200 voix. Les 221 seront peut-être 300. La fameuse proclamation, sur laquelle on comptait, a produit une sensation ou nulle ou mauvaise. On n'y a vu qu'un nouvel abus du nom du roi qui sera sans effet. L'ébranlement est même tel que le ministère n'a plus de doute sur sa prochaine défaite.

Ce qui frappa les esprits au dehors, ce furent la tenue générale, la modération unie à la fermeté, l'inébranlable foi du parti républicain, et son accord vraiment cordial avec la nation qu'il avait su, en si peu de temps, grouper autour de lui. J'en transcris ici deux précieux témoignages.

Le grand orateur patriote de l'Espagne, Emilio Castelar, m'écrivit : « Jamais je n'ai vu un peuple traverser

de si grands périls sans éprouver le vertige et sans commettre une faute. C'est en vain que je cherche dans l'histoire un exemple digne de comparaison avec cette admirable discipline du parti républicain, dont les vœux répondaient si admirablement à la volonté générale de la France. » Un autre grand orateur et grand citoyen de son pays, Gladstone, disait dans un discours que je trouve publié dans le journal *le Bien public* du 30 septembre 1877 : « Cette étonnante nation, car elle est vraiment une nation admirable, se montra néanmoins jusqu'à une époque toute récente assez en retard dans son éducation politique, mais depuis, elle a marché à pas de géants dans cette voie. Peut-être les souffrances du pays en 1870 ont-elles été décrétées là-haut pour lui enseigner la sagesse. Quoi qu'il en soit, cela je puis le dire, nous avons assisté chez ce peuple, au spectacle merveilleux d'un développement réel de sagesse politique depuis la guerre de 1870, que le monde entier pourrait envier et que nous devons admirer. Le calme, la modération, la fermeté dans les desseins, le respect de la loi, et un profond attachement au gouvernement ayant pour base la liberté, telles sont les qualités qui se sont implantées tranquillement, mais d'une manière indélébile, dans le cœur de la nation. C'est, du moins, l'impression qu'a produite sur moi la conduite du peuple français. »

Ainsi l'Europe libérale nous rendait témoignage. Ce fut en effet un beau spectacle que celui de ce peuple qui, soumis sans l'avoir mérité à l'épreuve la plus dure que puisse subir une nation fière et consciente de son bon droit, sut contenir sa colère et poursuivre le but très haut qu'il s'était fixé. Ce que nous avons vu depuis voile cette vision de notre passé si pur, et fait songer au *qui depuis... mais alors...* Alors, l'éloge des étrangers fut

mérité : et ce que fit la France, elle pourra le refaire encore : elle n'a pas épuisé, Dieu merci, sa vertu civique. Mais le mérite en revient à la nation entière et non pas à un homme. Il convient de rendre au pays ce qui lui est dû. C'est lui qui a tout fait. Il convient également de faire justice d'une légende créée en vue d'attribuer l'honneur du 16 mai à une autre politique inaugurée beaucoup plus tard, et en tout contraire à la pensée que nous fîmes alors triompher.

I

Toutes les fractions de la Gauche s'étaient unies pour une action commune. Gambetta, comme les autres, eut sa place dans la phalange. Son influence était loin d'être prépondérante. Le pays était à peine encore rallié à la République, que l'on voyait toujours un peu en rouge; et comme il en était le représentant le plus en vue, il se détachait des autres dans la résistance. Mais il inspirait alors plus de méfiance que d'enthousiasme.

« Gambetta n'est pas désiré, m'écrivait un des hommes les plus clairvoyants et les plus pondérés de notre parti, M. Robert de Massy (d'Orléans). On lui rend justice. Ses derniers discours ont été très goûtés. Mais il n'est pas l'homme de la situation; et, d'intuition, ceux-là mêmes qui l'acclameraient le plus volontiers, croient que son heure n'est pas venue; qu'il le comprend, et qu'il ne sera pas un prétendant. Les regards se tournent vers Thiers et Grévy. Les campagnes ne connaissent que M. Thiers et ne pensent qu'à lui. Chez nous, surtout, où on a tant souffert de la guerre (Orléans), le petit bourgeois qui a fait la paix, libéré le territoire et payé cinq milliards sans que les impôts de la terre aient

été augmentés très sensiblement, reprend un regain de popularité et sa réapparition serait une ovation. Je ne vous donne pas mes idées, je vous indique le sentiment qui se fait jour et la physionomie de tout ce qui m'entoure... » Oui, le soulèvement du pays fut l'œuvre de chacun de nous dans nos circonscriptions électorales. C'était encore M. Thiers qui apparaissait, tant qu'il avait vécu, comme le chef, et ses amis les plus proches avaient le plus de crédit auprès du suffrage universel.

Mais le succès des élections fut l'œuvre du gouvernement lui-même plus encore que la nôtre. Les abus, la violence même éhontés de quelques-uns des ministres et des agents administratifs, les excès commis avec un caractère de prévarication plus irritant que les autres, dans l'ordre de la justice (1), suscitèrent partout une grande indignation, qui se tournait en entraînement vers les 363. Lorsque nous disions à la nation qu'il s'agissait moins encore des institutions républicaines menacées que de sa liberté, de ses droits les plus nécessaires et les plus chers, elle pouvait nous croire : les ministres se chargaient de confirmer nos dires. On sentit la blessure faite à la dignité du pays; et ce fut la nation elle-même qui, avec la spontanéité de ces sentiments élevés et généreux dont elle est coutumière, défendit alors sa propre cause avec celle des 363. Oui, ce fut un grand et beau spectacle, exempt des mélanges impurs et répugnants qui corrompent souvent les meilleures causes, lorsque la politique est mise au service d'intérêts vulgaires ou de personnalités simplement ambitieuses. Il faut en faire honneur à la France.

(1) En moins de cinq mois, le garde des sceaux ordonna 2,700 poursuites en matières politiques, fit condamner les inculpés à un million d'amendes et 46 ans de prison. — (Zévort, *Histoire de la troisième République*, t. II, p. 357).

Tels ont été le relief et le lustre de la lutte et de la victoire des 363 que, de nos jours encore, le parti révolutionnaire lui-même voudrait s'en attribuer le bénéfice. Il compte, non sans raison, sur l'étrange ignorance dans laquelle le monde politique actuel est plongé au sujet d'événements pourtant si récents. Un des membres importants de ce parti, M. Mesureur, ne disait-il pas naguère, dans un discours prononcé à Amiens et publié dans le journal *le Voltaire* du 19 mai 1897 : « Tous ces actes (il s'agissait du ministère Méline comparé à celui de M. de Fourtou !) constituent un véritable renouvellement du 16 mai 1877, dont nous fêtons glorieusement l'anniversaire, car nous en avons été les vainqueurs ! »

Voilà un anachronisme que l'on pourrait dire éhonté, s'il était prémédité. La vérité est que le parti révolutionnaire qui, sans doute, existait déjà à l'état latent, n'avait garde alors de se montrer. Il eût fait horreur au pays, et il l'aurait rejeté dans les bras de la réaction. Pas un instant, il ne fut question ni de la revision de la Constitution, ni de la guerre à la religion catholique, ni des lois intangibles — qui n'étaient ni faites ni même soupçonnées, — ni de la séparation de l'Église et de l'État, ni des lois antisociales, de ce qui forme enfin la trame de la politique radicale. On se plaignait de l'ingérence abusive du clergé dans les affaires du gouvernement : on lui reprochait d'avoir pris parti ouvertement contre la République. Il n'avait pas encore reçu la direction pontificale si politique qui lui a été imprimée depuis. Le pays ne nourrissait aucun esprit d'hostilité contre la religion elle-même. Lors donc que l'on assimile les luttes de nos jours, celles qui ont suivi l'avènement, en 1879, du vieux parti républicain, au conflit du Seize Mai, on fausse l'histoire dans un intérêt de parti; et on prétend attirer à soi l'honneur d'une lutte qui fut très belle,

qui a laissé le souvenir d'un triomphe pacifique de la liberté sur des passions aveugles, mais dont le caractère était bien différent de celui du triomphe actuel et momentané du parti révolutionnaire sur la société française, telle que les siècles, son génie propre et ses traditions l'ont faite. L'erreur historique, que l'on cherche à faire prévaloir, devrait soulever mille contradictions, si les hommes politiques de nos jours se doutaient de ce qui s'est passé chez nous, il y a seulement vingt ans. J'élève ici, au nom de la politique que j'ai servie, ma protestation personnelle.

II

Quel fut l'effet produit par les élections dans le gouvernement, dans le monde politique et à l'Élysée? De ce côté, je ne puis guère apporter mon témoignage : je n'étais pas initié, et je n'ai jamais cherché à voir dans le jeu des autres. J'ai su depuis, par les confidences du colonel Robert, qu'immédiatement après les élections, le Maréchal eut l'idée de se retirer. Il n'avait jamais eu grande confiance dans le succès de l'aventure; et quand il vit qu'elle avait tourné à sa défaite, comme un soldat vaincu, il était disposé à se rendre. Mais son entourage l'empêcha de suivre ce premier mouvement. Les uns, amis dévoués et sincères, tenaient que son honneur était engagé à ne pas abandonner la partie. D'autres, le plus grand nombre, sentaient que leur sort était lié au sien, et ils n'entendaient pas succomber sans lutter jusqu'au bout. On sut faire jouer un ressort qui tenait à l'honneur de l'homme. Abandonnerait-il, sans chercher à les défendre, ceux qui s'étaient attachés à sa fortune? Il était sensible à ce genre de raisonnement. Il resta donc jusqu'au bout de l'aventure, et même au-delà.

Beaucoup de résolutions contradictoires furent agitées dans le trouble au milieu duquel tout le monde, un peu éperdu, fut jeté. Il fut notamment question d'une seconde dissolution; et on prêta à ce sujet au Maréchal un propos qu'il avait dû tenir. « Je leur demanderai la dissolution de la Chambre, dit-il en parlant du Sénat, et s'ils me la refusent, je leur donnerai ma démission. » — Il fut sûrement très irrésolu et très perplexe sur ce que lui conseillaient sa dignité et son devoir. J'ai su par le même témoignage que Mgr Dupanloup, contrairement à ce que l'on croyait généralement, avait dès le lendemain des élections, écrit au Maréchal pour lui conseiller de se séparer de ses ministres, et de former un nouveau ministère avec M. Dufaure et avec moi. Cette révélation a été pour moi bien inattendue, et il a fallu pour que j'y croie, que M. le colonel Robert m'assurât qu'il avait la lettre de l'évêque d'Orléans dans les mains.

Je n'étais pas alors accoutumé à beaucoup de justice de la part des membres de la Droite. Tous les membres du clergé pourtant ne partageaient pas les sentiments de défiance presque haineuse que je rencontrais de ce côté avec la conscience de ne pas les mériter. On me pardonnera de transcrire ici le passage d'une lettre que je reçus alors d'un vieux curé de campagne, que je ne connaissais pas, honoré entre tous pour son caractère et pour ses vertus, le curé de Wargnies-le-Grand (Nord). « Voilà, me disait-il, ce que j'ai eu plusieurs fois, l'an dernier, le désir de vous écrire, lorsque je vous voyais en butte aux attaques odieuses de journaux prétendus religieux. Il y avait au moins alors un prêtre catholique, qui, tous les jours, priait pour vous, au saint sacrifice, et qui ne manquera pas, quoiqu'il arrive, de le faire chaque jour à l'avenir, avec toute la ferveur pos-

sible. Je sais qu'ayant pour vous ces sentiments, je suis dans le véritable esprit de Notre Seigneur, et je suis sûr que nos grands catholiques, les Lacordaire, les Montalembert, les Gratry, qui regrettaient tant le malentendu qu'on aggrave à l'heure actuelle, je suis sûr qu'ils seraient aujourd'hui avec vous. »

Telle n'était pas l'opinion des journaux dits religieux, de ce temps-là. « On raconte, disait *la Défense,* qu'un ministère (où pour narguer le Maréchal reparaissait M. de Marcère), obtiendrait le sacrifice de la moitié des préfets sans compter les sous-préfets. De sorte que le Maréchal trahirait la bonne moitié des gens qui ont le droit de compter sur sa parole. »

Les journaux de cette époque, sous l'empire de passions que l'on explique sans qu'elles se justifient, ont entraîné leurs lecteurs, qui d'ailleurs les y poussaient, dans des voies sans issues qui ont abouti au triomphe de la politique révolutionnaire. Les hommes de la Droite qui s'étaient faits mes adversaires sans me connaître, ne s'étaient pas demandé à quels sentiments j'obéissais. Cela était fort simple. J'avais lu l'histoire du siècle et médité sur leurs œuvres. Je souhaitais ardemment pour la France un avenir meilleur. Leurs auteurs ou eux-mêmes avaient gouverné la France depuis cent ans; et nous assistions aux catastrophes de la fin. Ce n'était pas pour nous engager à recommencer.

J'avais cru, dans le premier moment, que tous les Français avaient racheté le passé dans le baptême du sang généreusement versé par tous en 1870 et 1871. Oui : il y eut un jour, jour fugitif, où tous les Français sans distinction, parurent abjurer les erreurs du passé, dépouiller le vieil homme, et s'éprendre tous ensemble d'un idéal de gouvernement vraiment libéral, anonyme, accessible à tous, dans lequel les conservateurs auraient

joué le rôle de grands frères auprès des générations nouvelles. Mais ce beau feu ne dura guère. Les intérêts attachés à telle ou telle dynastie, les prétentions et les préjugés reprirent le dessus, au fur et à mesure que se recomposait la société mondaine, dispersée d'abord par les désastres de la guerre. Ils ne se souvinrent plus du passé que pour le regretter et pour en souhaiter les avantages. Ils étaient sincères en cela; ce n'était pas une raison pour que nous oubliions les fautes et les tristesses de ce passé : mais eux, ils ne pouvaient le comprendre. Eh bien! oui, je ne pardonnais pas Sedan ni l'Alsace-Lorraine aux classes supérieures qui depuis cent ans ont eu les destinées de la France entre leurs mains; et qui, toutes, à des degrés divers, ont contribué à ce triste aboutissement, non définitif, j'espère.

Les événements et les appréhensions communes de nouveaux périls ont effacé ces dissentiments, et ont mis un terme aux agitations stériles des partis dynastiques. D'autres soucis réclament impérieusement un rapprochement entre tous les bons Français et leur conjuration contre l'esprit révolutionnaire. Et de là pourra sortir une France nouvelle épurée et assagie par ses luttes. La faction jacobine maîtresse du Gouvernement est la dernière forme d'un passé condamné. Ces recrépissages de vieux murs que l'on a successivement décorés des titres de régimes nouveaux, tous déclarés éternels et qui duraient si peu, s'effritent et tombent sans retour. De ces décombres va sortir une France nouvelle. C'est elle que j'entrevoyais déjà, quand des adversaires mal renseignés m'attribuaient de tristes sentiments et de mauvais desseins.

III

Dans le monde ministériel, le résultat des élections fit l'effet d'une pierre jetée au milieu d'un marais. On eut l'impression d'une débâcle; et la première idée fut de s'esquiver.

Un écrivain monarchiste, M. Henry d'Ydeville, a raconté (1) que, dans la nuit du 14 au 15 octobre, au fur et à mesure qu'arrivaient les nouvelles, place Beauvau, M. de Fourtou s'agitait fiévreux et se répandait en plaintes et en reproches contre ses agents, tandis que M. de Broglie, très calme, pointait froidement ces résultats. Quand la débâcle fut certaine, M. de Fourtou dit aux personnes qui l'entouraient : « Tout est fini, je n'ai plus qu'à me retirer. Je vais envoyer ma démission au Maréchal; et ce soir je quitterai Paris. J'ai besoin de repos. — Pardon, mon cher collègue, dit M. de Broglie, mais j'ai mal entendu. Vous parlez de vous retirer, vous, en ce moment! Cela est absolument impossible... nous avions accepté une tâche, nous y avons succombé, mais il nous est interdit à nous aussi bien qu'à vous, d'esquiver les responsabilités. La mission est pénible et dure, je ne l'ignore pas. Vous devez vous en acquitter jusqu'au bout. Le cabinet tout entier, entendez-vous bien, doit se présenter devant la Chambre et supporter l'attaque. »

Que ce colloque ait eu lieu, cela est vraisemblable. Quoi qu'il en soit, on put lire le lendemain dans l'Agence Havas, un communiqué évidemment officiel, et ainsi conçu :

« C'est à tort que plusieurs journaux de Paris ont

(1) Voir *Histoire de la troisième République*, par M. Zévort.

annoncé que le ministère avait offert sa démission au Maréchal, Président de la République. Les ministres n'ont pas songé un instant à quitter leur poste, pas plus que M. le Président à se séparer d'eux. La lutte électorale qui a commencé le 14 octobre, et qui vaut aux conservateurs cinquante nouveaux sièges législatifs, se continuera le dimanche 28 pour les scrutins de ballottage, et le dimanche 4 novembre, pour les élections départementales, exactement dans les conditions où elle a été engagée. M. le ministre de l'Intérieur s'en est expliqué au nom du gouvernement avec tous les préfets qu'il a fait appeler à Paris. »

Les élections du 28 octobre et celles du 4 novembre ne firent que confirmer la victoire des 363, et accentuer la défaite du ministère. L'élan donné au suffrage universel ne pouvait plus ni s'arrêter ni dévier; et le désarroi des vaincus fut complet.

On prêtait au Maréchal des résolutions en sens divers, tantôt pour l'abanbon, tantôt pour la résistance. Son incertitude et son émoi devaient être grands en effet. Le parti de la résistance avait le verbe haut; et, il faut en convenir, il était dans la logique de la situation. « Le Maréchal, disait son principal organe, M. Paul de Cassagnac, aurait trop beau jeu en jetant son ministère à l'eau, pour se dégager de nous. Le 16 mai ne peut plus finir... ou nous resterons debout avec le Maréchal, ou il tombera avec nous. Quant à le laisser debout tandis que nous serions à terre, jamais de la vie! Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, le dilemme restera toujours le même. — « Démettez-vous ou battez-vous! mais finissons-en (1). » Ce ne fut pas ainsi que cela finit — on a

(1) Journal *le Pays*.

toujours tort de faire en politique des prévisions trop affirmatives, même celles que la logique semblerait le mieux justifier. Mais n'est-on pas frappé aussi du ton de ce langage tenu par un des soutiens les plus convaincus du principe monarchiste, à l'égard du chef de l'État, et combien on se sent loin des sentiments qui non seulement conviennent, mais qui sont nécessaires à la monarchie!

Il fut question, paraît-il, parmi les politiques plus diplomates que vraiment hostiles, ceux dont l'organe était alors le journal *le Français*, de former un ministère dont le caractère eût marqué des intentions conciliantes sans rien concéder au fond. Ceux-là songeaient à préserver du naufrage tout ce qui pourrait être sauvé. M. Pouyer-Quertier devait en être le Président. M. Pouyer-Quertier était député de la Seine-Inférieure, grand manufacturier. Il avait été un des lieutenants de M. Thiers, à la première heure. Ce fut lui qui eut la lourde charge de discuter avec le prince de Bismarck, les conditions du traité de Francfort; il le fit avec courage, avec ténacité, et il se montra de force à lutter avec ce rude jouteur, sur tous les terrains, disait-on. Il était comme tout le monde alors, enfiévré et endolori de patriotisme. A l'Assemblée nationale, ministre des Finances, il avait vigoureusement défendu la politique financière de M. Thiers. Il était discuté comme économiste par les initiés aux arcanes de l'économie politique et de l'école sacro-sainte du libre-échange; mais homme d'affaires, plein de ressources, inventif, avec une force impulsive due à un tempérament tout de mouvement et d'action. Sa rondeur, sa joyeuseté rayonnante, son entrain fait de santé et de bonne humeur rendaient sa personne attachante et propre, dans toute autre situation moins aiguë, à faciliter

les rapprochements entre les hommes. Quoi qu'il en ait été de ce projet dans les entours de l'Élysée, le 6 novembre, c'est-à-dire la veille du jour où la nouvelle Chambre devait se réunir à Versailles, on lut dans le *Journal officiel*, la note suivante :

« Sur la demande qui leur en a été faite par M. le Président de la République, les ministres ont retiré leur démission qu'ils avaient eu l'honneur de déposer entre ses mains. Ils ont d'ailleurs insisté pour qu'il fût bien entendu qu'en conservant leurs fonctions, ils ne préjugeaient en rien les résolutions ultérieures du chef de l'État. »

Cette note était en contradiction avec celle qui avait été publiée quelques jours auparavant dans l'agence Havas. Elle était un peu équivoque, laissant planer des doutes sur l'attitude réelle des ministres et sur les intentions du Maréchal. Au fond, elle n'était sans doute que l'expression mal dissimulée d'un grand embarras. Mais dans l'état d'esprit où se trouvait la nouvelle Chambre, on ne voulut y voir que des menaces, une volonté arrêtée de résistance, et une sorte de défi jeté aux nouveaux élus.

CHAPITRE XII

RENTRÉE DES CHAMBRES. — MINISTÈRE DE ROCHEBOUËT

Le 7 novembre, le Parlement se réunit, et la Chambre nouvelle, toute pleine du sentiment politique et patriotique qui l'avait créée, se hâta de se constituer. Toutes les Gauches restèrent unies dans le même esprit qui avait dominé pendant la période électorale. L'idée des 363 protestataires, au nom de la légitimité du droit parlementaire, était encore l'idée maîtresse. Aussi tout ce qui s'était fait depuis le 16 mai fut-il considéré comme non avenu. Pure fantaisie d'esprit hélas! Car on ne pouvait étouffer les ressentiments suscités pendant cette période : et cela seul condamnerait cette aventure qui jeta la République hors de ses voies, la poussa dans les bras du parti jacobin, et la ramena dans l'ornière révolutionnaire. Mais au moment précis où nous sommes, on en était encore à la joie d'être sorti d'un mauvais pas, et à l'idée d'écarter désormais tout péril pareil. Le temps n'était pas venu pour les partis de prendre, chacun pour leur compte, le triomphe commun. Ils consentaient à s'effacer momentanément; comptant bien que, quelque jour, ils auraient leur revanche, — ce qui n'a pas manqué en effet. On reconstitua les anciens groupes parlementaires : on réé-

lit leurs bureaux tels qu'ils étaient composés ; et c'est ainsi que je fus de nouveau président du Centre gauche reconstitué.

I

La lutte, transportée du terrain électoral sur le terrain parlementaire, n'était pas terminée; et on sentait la nécessité de maintenir une union parfaite entre tous les membres de la Gauche. Les ministres, principalement l'homme de combat du ministère, M. de Fourtou, annonçaient des intentions de résistance à outrance. On parlait d'une dissolution nouvelle. On citait des mots plus ou moins authentiques des hommes qui entouraient le Maréchal et du Maréchal lui-même, qui annonçaient des projets menaçants. Une lettre que je reçus d'Orléans me faisait savoir que « le ministre de l'Intérieur a envoyé aujourd'hui au Préfet une dépêche portant en substance que le Maréchal est décidé à résister à outrance, et à mettre la France en état de siège au premier prétexte ». Il fallait donc soutenir le combat engagé, et on comprenait qu'il était indispensable de manœuvrer avec habileté et avec une entente parfaite pour avoir raison des forces encore redoutables que l'on avait devant soi; le Maréchal, que l'on croyait décidé à la résistance, avec, derrière lui et avec lui, le ministère résolu, armé de toute la force gouvernementale, l'armée et le Sénat qui, jusqu'alors, lui était resté fidèle.

On imagina de former une sorte de conseil de guerre, dans lequel se concentreraient toutes les forces de la Gauche; où l'on concerterait des résolutions qui, prises dans le secret, transmises aux divers groupes du Parlement, devraient être suivies passivement : conseil

fermé, discipline sévère, secret absolu, c'était un vrai Conseil des Dix — qui étaient Dix-huit. On l'appela en effet le Comité des *Dix-huit*. Il avait été formé dans les groupes; ou plutôt, comme il arrive toujours, sur la désignation arbitraire de trois ou quatre personnes dont je n'étais pas. Je sus même que mon nom avait été fort discuté. Néanmoins ma qualité de président du Centre gauche m'imposait presque; et j'en fis partie en effet. Ce comité se composait de MM. Albert Grévy, Paul Bethmont, Léon Renault, Horace de Choiseul, Ch. Lepère, Madier de Montjau, Henri Brisson, Jules Ferry, Clemenceau, Léon Gambetta, Lockroy, Goblet, Antonin Proust, Tirard, Ch. Floquet, Louis Blanc, Henri Germain, de Marcère. Il se réunissait habituellement, et presque chaque jour chez Léon Renault, qui demeurait alors boulevard Malesherbes.

A notre première réunion, je présentai une motion qui fut adoptée, ce dont j'eus à me féliciter un peu plus tard : je demandai qu'aucune résolution grave ne serait prise sans qu'on eût pris l'avis de M. J. Grévy. J'indiquais ainsi que, pour les modérés, M. Grévy était le seul chef de parti que nous reconnussions; et je comptais bien m'appuyer sur lui pour résister aux prétentions des radicaux, si, par hasard, elles devaient se produire. Je connaissais aussi la pondération de son esprit et sa sagesse; et je prévoyais que, dans les crises qui s'annonçaient, nous serions heureux d'avoir, en dehors de nous, un conseiller prudent dont l'autorité s'imposât. Il fut convenu qu'aucun procès-verbal de nos séances ne serait tenu, et que nos communications avec les divers groupes de la Chambre seraient verbales, ou faites sous forme de propositions de résolution ou même de lois.

Par un accord tacite, la Chambre accepta comme un

mot d'ordre toutes les communications qui émanaient du comité; et le secret de nos délibérations fut si bien gardé que jamais le gouvernement ne put savoir à l'avance ce que nous avions projeté, et quelles seraient nos résolutions en présence d'événements que tout le monde, à tort ou à raison, prévoyait. Ainsi fut donné, de même que pendant la période électorale, un admirable exemple de vertus civique et collective qui fait grand honneur au parti républicain de ce temps-là. C'est à cette discipline sans doute qu'on a dû le triomphe final. Les troupes débandées, déconcertées et surtout très divisées de l'Élysée ou plutôt des conspirateurs du 16 mai, ne pouvaient tenir bien longtemps devant une force cohérente, agissant sous une inspiration unique et constante vers le même but, avec la puissance du droit pour elle.

II

Quelques jours après la réunion de la Chambre, Grévy, qui avait été réélu président, prit possession de son fauteuil; et, dans une allocution de cinq lignes, il trouva moyen de tout dire : la gravité de la situation, la volonté du pays, la conduite à tenir.

« Messieurs, vous avez rendu définitives les fonctions que vous m'aviez confiées. Je vous en exprime toute ma gratitude. Ces fonctions m'imposent une tâche et une responsabilité que je n'ai jamais senties si vivement qu'aujourd'hui. Je m'efforcerai de me tenir à la hauteur de ma mission, comme la Chambre, j'en suis certain, se tiendra par sa modération et sa fermeté à la hauteur de la sienne, s'inspirant de l'admirable sagesse et de la volonté souveraine du pays, qui est avec elle. »

La fermeté de ce langage faisait connaître qu'il n'y avait aucune compromission possible entre le ministère et la majorité; et, mieux encore, que toute velléité de résistance contre la volonté nationale représentée par le Parlement nouvellement élu serait vaine. Il en découlait une leçon que, malheureusement, le Maréchal fut trop lent à entendre.

Le même jour, le comité des Dix-huit déposa sur le bureau du président un projet de résolution tendant à une enquête parlementaire sur les élections des 14 et 28 octobre 1877. Ce n'était pas une menace dirigée contre le Maréchal, ni une tracasserie puérile. Nous sortions d'une campagne électorale signalée par tous les excès connus et inconnus des candidatures officielles; nous étions sous le coup des fortes émotions de cette période si récente; nous ne pouvions ni taire ni feindre d'ignorer les colères des populations qui avaient souffert de cette lutte. Il fallait une satisfaction éclatante, réclamée par le pays, à l'esprit de justice et à la loi outragés; et c'était en même temps un dérivatif qui nous permettait de ne pas employer immédiatement contre les auteurs de ces désastres et contre ceux qui en avaient profité, des mesures qui eussent compromis, par leur excès même, le succès de notre cause. Nous avions formulé notre résolution dans des termes qui donnent la physionomie exacte des choses de cette époque :

« Considérant que les élections des 14 et 28 octobre 1877 ont été faites dans des conditions qui imposent à la Chambre des députés, protectrice du suffrage universel, dont elle est issue, un devoir exceptionnel;

« Que la campagne au cours de laquelle, pendant cinq mois, toutes les lois ont été violées pour exercer sur les élections une pression illégitime, a été couronnée

par le scandale de la candidature officielle, s'étalant sous une forme et se manifestant par des procédés qui ont révolté la conscience publique;

« Que les moyens mis en œuvre pour essayer de dénaturer l'expression de la volonté nationale, indépendamment de l'effet qu'ils peuvent avoir sur la validité des élections au profit desquelles ils ont été employés, sont de nature à engager, à des titres divers, et sous diverses formes, la responsabilité de leurs auteurs, quels qu'ils soient, et qu'il importe, pour que les responsabilités se dégagent et deviennent effectives, que tous les faits délictueux ou criminels soient recueillis et présentés dans un tableau d'ensemble qui permette à la Chambre de formuler avec précision les résolutions qu'elle croira devoir prendre pour en assurer la répression et en prévenir le retour;

« Considérant que le devoir, pour la Chambre des députés, de veiller au respect et à la défense du suffrage universel, est d'autant plus étroit que ceux qui ont prétendu vouloir le consulter, n'ayant pu dénaturer son verdict, affectent aujourd'hui de n'en tenir aucun compte, et se mettent en état de rébellion contre la souveraineté nationale, la Chambre adopte la résolution suivante :

« Article premier. — Une commission de 33 membres, nommée dans les bureaux, sera chargée de faire une enquête parlementaire, etc., etc. J'indique immédiatement quel fut le sort de cette résolution. La commission nommée se composait de MM. Albert Grévy (président), Brisson, général de Chanel, Boissy-d'Anglas, Breslay, Joly, Ménard-Dorian, Buyat, Le Cherbonnier, Mercier, Allain-Targé, Levesque, Bernard, Germain Casse, Lisbonne, Laisant, Léon Renault, Floquet, Jozon, Fréminet, Crozat-Fourneyron, Lelièvre, Lockroy, Varambon, Boysset, Louis Blanc, Villain,

Bethmont, Noirot, Spuller, Baïhaut, Millaud, Christophle (Albert), Georges Perrin. Elle fit son œuvre; mais quand cette œuvre fut terminée l'orage était passé; les colères étaient à peu près apaisées, et M. Brisson déposa son rapport longtemps après le 9 mars 1879. Il concluait : à la mise en accusation devant le Sénat, pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions, des membres du ministère du 17 mars 1877, présidé par M. le duc de Broglie, et du ministère du 23 novembre, présidé par M. de Rochebouët. — Ce que devint cette mise en accusation, qui d'ailleurs ne fut jamais discutée par la Chambre; oncques on n'en entendit parler. »

Mais le projet de résolution fut discuté; et le débat, en durant plusieurs jours, fournit aux orateurs de la Gauche, l'occasion de jeter à la face des ministres, tous les griefs, les colères, les paroles de vengeance, suscités par la période électorale. MM. de Broglie et de Fourtou tinrent tête à l'orage, non sans courage. Ils mirent même une certaine bravade à ne pas se reconnaître vaincus, en faisant grand état de quelques sièges que la Droite avait gagnés; et Dieu sait par quels procédés elle avait obtenu ce mince et inutile avantage! La résolution fut votée par 312 voix contre 205.

Les fervents de l'Élysée avaient tenté de se retrancher dans le Sénat et de s'appuyer sur lui pour résister à la Chambre, en vue d'une dissolution nouvelle ou de toute autre entreprise que rêvaient les cerveaux affolés. Mais ils rencontrèrent chez les sénateurs en général des dispositions peu encourageantes. Les légitimistes n'avaient jamais eu un grand goût pour l'aventure du 16 mai. Les orléanistes de la nuance libérale, comme M. le duc Pasquier et ses amis, mécontents de la tournure bonapartiste qu'elle avait prise, et quelque peu honteux des pratiques électorales qui rappelaient les

candidatures officielles des hommes de l'Empire, se montrèrent très froids, et refusèrent nettement de se compromettre davantage dans des complicités un peu obscures. Les ministres n'obtinrent que très péniblement un ordre du jour dont les termes ambigus ne pouvaient être pris pour une approbation, encore moins pour une promesse d'appui dans la résistance : « Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement, persévérant dans la politique conservatrice qu'il a toujours défendue, et désireux que les prérogatives appartenant à chacun des trois pouvoirs soient respectées, passe à l'ordre du jour. » On ne pouvait pas plus discrètement contresigner le résultat des élections et la défaite des auteurs du Seize Mai.

III

Cette fois, ceux-ci comprirent qu'il fallait quitter la place. Ils donnèrent ou maintinrent leur démission, annoncée dans le *Journal officiel* du 4 novembre. On ne peut pas dire que cette démission ait ouvert la crise : elle était en réalité ouverte depuis le dernier jour des élections, le 28 octobre. Les noms des nouveaux ministres n'étaient pas pour calmer l'esprit public. Le ministère était ainsi composé :

Président du conseil et ministre de la guerre	MM. le Gal DE ROCHEBOUËT.
Intérieur	WELCHE.
Affaires étrangères	DE BANNEVILLE.
Justice	LEPELLETIER.
Instruction publique	FAYE.
Finances	DUTILLEUL.
Travaux publics	COLLIGNON.
Agriculture et commerce	OZANNE.
Marine	GICQUEL DES TOUCHES.

Par la déclaration ministérielle lue dans les deux Chambres, le ministère se présenta modestement comme un ministère provisoire, chargé de faire l'apaisement et de préparer l'avènement d'un ministère parlementaire. « Observateurs fidèles des lois de notre pays, disaient-ils, et résolus à ne permettre aucune atteinte à ses institutions, nous respecterons religieusement et nous ferons respecter la Constitution républicaine qui nous régit... » Ce fut en vain : une incurable défiance, entretenue d'ailleurs par les excitations bruyantes des entours de l'Élysée, maintenait la nouvelle Chambre à l'état d'hostilité violente. La composition du cabinet était de nature aussi à justifier nos appréhensions. Dans le public, la personnalité du général de Rochebouët rappelait celle de Saint-Arnaud; et les autres ministres, tous étrangers au Parlement, évoquaient le souvenir de ces autres ministres du coup d'État de 1851, choisis également en dehors de l'Assemblée législative. Et pourtant, le Maréchal était loin de méditer de pareils desseins; mais on y croyait.

Le général de Rochebouët commandait alors à Bordeaux. Esprit juste, jugement droit et caractère résolu, quoique ses aspirations politiques fussent plutôt libérales et constitutionnelles, il n'était rien moins qu'homme de parti, plus sceptique que passionné en fait de politique. Franc et loyal militaire, sachant obéir et sachant commander; en un mot, soldat et non homme de cour. Le Maréchal, dès l'arrivée de M. de Rochebouët à Paris, lui dit à brûle-pourpoint : « Je vous ai nommé ministre de la guerre, président du conseil. — Mais monsieur le Maréchal sait que je ne fais pas de politique, et que le poste auquel il m'appelle exige une personne capable d'aborder la tribune, de discuter et de soutenir les intentions du gouvernement. — Non; le

cabinet actuel est un ministère de transition, chargé d'expédier les affaires du pays et de voir venir. Je vous ai nommé et je compte sur vous. — Alors, j'accepte », répondit M. de Rochebouët.

Ainsi donc avait été constitué le cabinet, avec, dans la pensée du Maréchal, un caractère provisoire. Mais personne n'en savait rien; et nous étions tous persuadés au contraire, que les desseins les plus inconstitutionnels étaient agités à l'Élysée. Et, au surplus, toutes les apparences pouvaient justifier les alarmes du public. Le comité des Dix-huit se réunissait chaque jour; et il était le centre de mille bruits contradictoires. Chacun de ses membres, disait-on, était désigné pour servir d'exemple, et être des premières victimes du pouvoir exécutif. Et il est de fait que chacun de nous était surveillé par des agents qui ne dissimulaient même pas les instructions qu'ils avaient reçues. Les bruits de coups de force en haut, de violences contre les personnes en bas, provoquaient et entretenaient une émotion populaire qui se tournait en malaise et en angoisse véritables. L'esprit public en était de plus en plus désorienté; les intérêts étaient de plus en plus alarmés; et le commerce, l'industrie aux abois s'adressaient de toutes parts aux pouvoirs publics pour que l'on mît fin à une situation anxieuse, périlleuse et ruineuse à la fois.

Les manifestations de la souffrance et bientôt de la colère publique se produisaient de tous côtés dans les provinces. C'est ainsi que la Chambre consultative des arts et manufactures d'Avesnes m'avait envoyé une pétition ainsi conçue — je la cite comme un spécimen de mille autres délibérations émanées à cette époque de tous les corps constitués du pays : « Monsieur le Président de la République, la misère et la ruine sont à nos

portes. Parmi les nombreuses causes de cette déplorable situation, il en est une, l'incertitude du lendemain, contre laquelle se brisent tous nos efforts pour combattre les autres. Confiants dans votre patriotisme, nous venons avec respect, monsieur le Président, vous supplier de mettre fin à cette incertitude, en accordant votre confiance à la majorité de la Chambre qui représente l'opinion de la France... » — Ont signé : Aubry, H. Horrie, Eug. Georges, Achille Carlier, Dubois, Boussu, Peiqueriaux, Bailly, A. Imbert. — Un homme que j'aime à citer, parce qu'il exprimait avec certitude et avec calme les sentiments de toute la région du Nord, M. H. Verly, m'écrivait : « On est terriblement inquiet ici, mon ami, sur les suites du conflit. En aucun temps, si ce n'est pendant la guerre, je n'ai vu les affaires si bas, et les gens si alarmés. Si la situation persiste avec ses incertitudes et ses éventualités menaçantes, il y aura à Lille dix mille ouvriers sans travail et sans ressources, sur le pavé le lendemain du 1er janvier. Chacun se demande, et moi comme les autres, où l'on va : à la dissolution? à la guerre civile? Triste! triste! triste! Que devient notre réorganisation nationale au milieu de tout cela, et notre Exposition?... »

Un autre correspondant de Paris, M. Angot, sans me connaître, m'écrivit : « J'ai eu à parcourir aujourd'hui une grande partie de nos quartiers ouvriers et manufacturiers de Paris, et j'ai pu constater *de visu* et *de auditu* combien vous avez été l'interprète fidèle des misères et des ruines causées par le Seize Mai, cet espoir des bonapartistes!... »

En même temps affluaient à l'Élysée des pétitions venues de province, mais assez mal accueillies par le Maréchal qui ne voulait pas paraître céder à des injonctions du dehors. Plus près de lui, des fractions impor-

tantes du parti conservateur l'inclinaient à rentrer dans l'ordre constitutionnel. Mais le sentiment de sa dignité plus que toute autre raison devait le détourner de cette solution qui lui paraissait comme un aveu et une humiliation. Il sentait bien qu'à la dernière heure de la bataille perdue, les conseillers intimes, ses flatteurs d'hier, ceux qui l'avaient à ce point compromis devant la France allaient le laisser seul, exposé à tous les déboires de la défaite. Ceux qui l'ont vu à cette époque le représentent comme en proie à des sentiments pleins de trouble et de contradictions qui le portaient aux résolutions les plus diverses : la résistance jusqu'au bout, le désarmement complet, la démission, le retour à la fermeté et à la résistance : angoisses de l'homme aux prises avec une situation inéluctable ! Il n'est pas étonnant que, dans cet état, il ait reçu et repoussé, appelé et rejeté successivement tous les conseils et tous les concours. Je suis convaincu, d'après les entretiens que j'ai eus avec le colonel Robert qui ne l'a pas quitté, qu'il n'a jamais eu l'intention de faire un coup d'État. Mais que faire, pour sortir, sans trop d'humiliation, des embarras dans lesquels il s'était mis !

Il s'adressait naturellement aux hommes de qui il était, depuis son élévation, habitué à recevoir les conseils. Mais plus il reculait, plus la situation devenait inextricable. La Chambre avait sur lui la supériorité du droit parlementaire, centuplé par les élections dernières. Elle avait de plus entre les mains une arme irrésistible : c'était le pouvoir financier. Le budget de 1878 n'était toujours pas voté : les crédits dépensés par le ministère de la dissolution n'avaient pas été votés; et on allait arriver au 31 décembre, jour après lequel le gouvernement ne pourrait ni dépenser un centime ni recevoir une obole de l'impôt : il ne le pourrait pas du

moins sans encourir les responsabilités les plus redoutables : et d'ailleurs aucun agent de la fiscalité n'oserait ni payer une dépense ni percevoir un impôt passé le 1er janvier. La dissolution de la Chambre! le Sénat avait fait savoir qu'il ne l'accorderait plus si on la lui demandait. Et d'ailleurs, il était déjà trop tard. Une nouvelle Chambre ne pourrait être élue assez à temps pour voter le budget avant le 1er janvier Enfin la Chambre avait déclaré son immuable résolution de ne voter ni crédit ni impôt tant que le Maréchal n'aurait pas pris son ministère dans la majorité. La situation était vraiment sans issue!

Elle était rendue plus aiguë encore par la constitution du ministère Rochebouët, auquel, en raison de sa composition, tout le monde donnait une signification belliqueuse. En le formant en dehors du Parlement, le Maréchal s'était tout à fait découvert, et placé seul en face du pays. Quiconque a été mêlé aux affaires de ce temps-là se rappellera l'émotion fiévreuse qui s'était emparée, non-seulement du monde politique, mais encore de Paris dans toutes les classes de la population.

IV

Le comité des Dix-huit réuni chez M. Léon Renault décida qu'on accueillerait le ministère par une interpellation, et par un refus de concours signifié dans un ordre du jour. On dut désigner celui d'entre nous qui déposerait et développerait la demande d'interpellation. Quoique d'une manière générale, depuis que le comité des Dix-huit existait, un grand esprit de désintéressement y régnât et dictât les résolutions, cette fois pourtant on put voir apparaître quelques préoccupations

personnelles. — De là une certaine gêne. Mais un de nous — ce fut je crois Gambetta — dit enfin que l'interpellation devait être faite par le Président du Centre gauche. Il en donnait cette raison : que l'acte si grave de refus de concours devait être dénoncé par le représentant de l'opinion républicaine la plus modérée, ce qui lui donnerait toute sa signification.

Quoique je sentisse l'importance pour mon parti du principal rôle dans cette affaire, je m'en défendis avec une entière sincérité ; pressentant les conséquences qu'aurait cette interpellation suivant qu'elle réussirait ou non : je me défiais de moi. On se sépara sans prendre de décision, et en laissant la désignation de l'interpellateur incertaine ; on se donna rendez-vous pour le lendemain matin : c'était le jour fixé pour l'interpellation. Réunis le lendemain même chez M. Renault, on se retrouvait, avec un peu d'embarras dans l'attitude et sur les visages. On n'osait pas trop revenir sur la désignation à moitié faite la veille, Quelqu'un laissa entendre qu'il serait sans doute préférable qu'une déclaration écrite fût lue à la tribune. J'appuyai fort cette proposition. J'étais sincère; mais j'avoue qu'à partir de ce moment je mis un peu de curiosité malicieuse à suivre cette affaire. On adopta la motion; et, sur l'heure, on chargea trois membres du comité de se retirer dans le cabinet de Renault pour préparer cet écrit. J'y fus adjoint et j'y allai. Quelqu'un rédigea un projet : on le lut; on le refit; on y retoucha encore. — Je ne disais rien, approuvant tout ce qui se faisait. Mais les autres à côté s'impatientaient d'attendre. A onze heures, on n'avait encore rien trouvé de satisfaisant. La séance de la Chambre avait lieu à Versailles à deux heures. On se sépara en disant qu'il y fallait songer; et qu'on se retrouverait à Versailles à une heure, dans le

lieu ordinaire de nos réunions; que là, on adopterait la rédaction qui paraîtrait la meilleure.

Nous nous trouvâmes réunis à Versailles à une heure très exactement. Bien entendu, je n'avais pas préparé de rédaction; mais il se trouva que personne n'en avait préparé davantage. Et les incertitudes de se reproduire, tant sur le choix de l'orateur que sur la formule de l'ordre du jour qui serait lu à la tribune. On se mit à piocher cet ordre du jour; et finalement on adopta la formule que je proposais. Je disais : que le ministère formé le 23 novembre, par sa composition et par son origine était la négation du droit de la nation et du droit parlementaire; que, dès lors, la Chambre ne pouvait entrer en rapports avec lui..... On y ajouta cette phrase : « Que, dès lors, ce ministère ne peut qu'aggraver la crise qui, depuis le 16 mai, pèse si cruellement sur les affaires..... »

L'heure approchait : on hésitait toujours. Quelques-uns, je pense, attendaient qu'on les désignât pour parler. Deux heures allaient sonner. Ce fut Gambetta qui dit : « Allons, Marcère, ce sera vous. Allez-y, et vous vous en tirerez à merveille ! — J'étais très effrayé de cette responsabilité, mais très résolu; et en entrant dans la salle des séances, je montai au bureau du Président, pour lui remettre l'ordre du jour. Grévy le lut; puis il me dit : « Je ne puis lire cela, c'est inconstitutionnel et révolutionnaire ! » Devant la Chambre réunie, anxieuse, et en face du public enfiévré qui remplissait les tribunes, tout plein des émotions universellement ressenties et vibrantes, ce scrupule du légiste impeccable me surprit désagréablement. Mais le temps manquait pour entrer en colloque. Je répondis que je lirais moi-même l'ordre du jour préparé. Il vit bien, à mon air, qu'il ne pourrait arrêter le cours des événements;

il me rendit le papier sans mot dire; et je montai immédiatement à la tribune.

Je développai l'interpellation dans un discours bref et net que je terminai en disant : « Vous avez la confiance de M. le président de la République. Eh bien! faites-lui entendre la vérité..... faites en sorte, Messieurs les Ministres, de détourner de ce pays des malheurs dont je ne veux même pas prononcer le nom! » M. Welche, ministre de l'Intérieur, répondit. Sa situation ne laissait pas d'être quelque peu étrange. Pendant mon ministère en 1876 je l'avais nommé préfet à Lyon, et commandeur de la Légion d'honneur; et c'est lui que j'avais retrouvé à Lille pendant la période électorale. MM. Henri Germain et Floquet prirent ensuite la parole, et l'ordre du jour fut voté par 315 voix contre 204. Le ministère était tué le lendemain du jour où il était né. Néanmoins, il resta encore pendant quelque temps en place.

CHAPITRE XIII

SITUATION POLITIQUE
A L'ÉLYSÉE, DANS LES CHAMBRES ET DANS LE PUBLIC. MINISTÈRE DUFAURE. — FIN DU SEPTENNAT

La chute du ministère Rochebouët n'amena pas immédiatement la fin de la crise ouverte depuis le 16 mai. Le Maréchal, après avoir compromis si complètement son autorité et sa personne même dans cette aventure, ne put se décider si vite à rendre les armes. Son entourage et les hommes politiques qui s'étaient engagés avec lui le poussaient violemment à la résistance. Ils lui faisaient envisager comme un devoir d'honneur la nécessité d'aller jusqu'au bout, et de les aider à sortir du mauvais pas où ils s'étaient mis à son service. Ils renversaient ainsi les rôles, oubliant ou ne voulant pas avouer qu'ils n'avaient travaillé que pour eux. Mais si la bonne foi était bannie de ce monde, ce n'est pas à coup sûr dans le cœur des politiques qu'elle se réfugierait.

Cependant à mesure qu'on avançait vers le terme, la situation devenait de plus en plus critique, et les questions posées devant l'opinion publique se serraient davantage. Ce qui rendait la position prise par le Maréchal intenable et l'acculait à un coup d'État, c'était la situation financière restée, comme je l'ai dit, en suspens

depuis le commencement de l'aventure du Seize Mai. La Chambre avait entre les mains une arme sûre. Elle pouvait mettre le gouvernement du Maréchal dans l'impossibilité de fonctionner tant que la crise ne serait pas dénouée. Le comité des Dix-huit en avait délibéré, et il avait disposé tout un plan de campagne sur ce terrain. A l'heure où nous sommes, si loin de la bataille, il est permis d'avoir des doutes sur la légitimité de ce procédé constitutionnel qui permet de mettre un gouvernement à la discrétion d'une majorité de rencontre, et de subordonner les intérêts généraux de la nation aux intérêts d'un parti. C'est un des problèmes des régimes démocratiques qui restent à résoudre. Mais l'heure n'était pas à ratiociner sur des cas d'école.

I

A la séance du 4 décembre, M. Jules Ferry, au nom de la commission du budget, fit la déclaration suivante :

M. Jules Ferry. — « Pour nous, dépositaires des droits de la nation, qui s'est prononcée souverainement le 14 octobre, nous ne nous dessaisirons pas de ce qui constitue le suprême recours et la dernière garantie des peuples libres. » (*Applaudissements à gauche.*) « Nous ne donnerons le vote des quatre contributions directes qu'à un ministère vraiment parlementaire... » (*Très bien! très bien! à gauche*), « qui puisse offrir au pays les garanties sérieuses de sincérité que réclament tant d'intérêts gravement atteints dans le présent, plus gravement menacés dans un prochain avenir. » (*Applaudissements à gauche.*)

« Quant aux assemblées départementales, elles savent déjà que, si elles n'ont pu tenir en août dernier leur session budgétaire annuelle, la faute en fut au ministère du 17 mai, qui

a tenu non seulement à épuiser, mais à dépasser les délais prescrits par la Constitution des colléges électoraux... »

M. DE GASTÉ. — Très bien!

M. JULES FERRY. — « ...et elles sauront, cette fois encore, que si, par malheur, les budgets départementaux n'étaient pas votés dans le courant du mois de décembre, la responsabilité de ce fâcheux désordre retomberait tout entière sur ceux qui s'obstineraient à prolonger, malgré le cri de misère publique... » (*Bravos et applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations à droite.*)

Plusieurs membres à droite. — Sur vous! sur vous!

M. JULES FERRY. — « ... et l'arrêt complet des affaires, une crise qu'on est toujours à temps de résoudre, puisqu'il suffirait d'un moment et d'une inspiration de patriotisme pour y mettre un terme. » (*Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.*)

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — La Droite n'a jamais manqué de patriotisme!

M. JULES FERRY. — En conséquence, la commission du budget ne vous présentera, jusqu'à nouvel ordre, aucun rapport sur le budget des contributions directes. » (*Double salve d'applaudissements à gauche et au centre.*)

M. BARAGNON. — Je demande la parole.

M. Rouher demanda que l'on délibérât sur cette déclaration. Il essaya d'éveiller les susceptibilités de la Chambre en disant : « Je ne discute pas cela, mais je vous demande d'écouter notre parole; autrement — je ne veux rien dire qui vous blesse — ce n'est pas la Chambre qui agit ici, c'est un comité qui est au-dessus d'elle. » Dans cette même séance, à propos d'un autre incident, M. Paul de Cassagnac appuya sur cette corde. « Je vous ferai remarquer, dit-il, que, dans cette Chambre, il y a au moins une différence entre la Droite et la Gauche, c'est qu'à Droite chaque député peut, sans engager le moins du monde ses amis, venir porter son

opinion à la tribune librement, tandis que chez vous, il y a un comité de Dix-huit membres..... (*Rires et exclamations à gauche et au centre.*) qui à chaque instant vient lier vos consciences et museler votre liberté. » Gambetta avait répondu à M. Rouher : « Écartons ces mots de comité supérieur et extraparlementaire. Dans la réunion des quatre groupes de gauche qui constituent la majorité, il n'y a pas de comité directeur, il n'y a pas de pouvoir extraparlementaire, il y a une majorité légale que le pays a envoyée ici pour exécuter ses volontés, et qui puise dans l'arsenal de nos lois et dans les prescriptions de nos règlements les moyens toujours légaux et toujours parlementaires de faire enfin prévaloir ses volontés. »

Cette explication de Gambetta rentrait dans l'ordre des fictions parlementaires, comme les conventions mondaines font passer certaines manières de parler. Mais la vérité est que le comité des Dix-huit formait un conseil secret d'où sortaient des mots d'ordre suivis avec une fidélité pleine d'abnégation par la majorité. Quelque divisés d'opinion que fussent les membres dont il était composé, il se maintint dans les limites de la plus grande modération; et il ne fut jamais guidé par d'autres considérations que celle du bien public, et de la nécessité de faire sortir le pays de la situation révolutionnaire où le maintenaient les résistances du pouvoir exécutif. Ce fut un bel exemple de l'esprit de sacrifice, de sagesse, de résolution calme dans la revendication du Droit, que donnèrent alors et la Chambre et le comité des Dix-huit. Ils ne faisaient d'ailleurs en cela qu'imiter les vertus civiques si merveilleusement pratiquées alors par la nation tout entière, durant cette longue lutte engagée entre elle et des partisans éperdus de régimes impossibles à restaurer, qu'ils n'avaient

aucune qualité pour représenter, pas plus qu'ils n'avaient le moyen de les faire revivre.

Gambetta, aiguillonné plus encore par ses amis que par des préoccupations personnelles, ne perdait jamais l'occasion de faire entendre, à côté des autres fractions de la gauche, la note de son parti. Il reprit la thèse de J. Ferry en l'accentuant. Il parla, d'ailleurs, au nom de la commission du budget, dont il était le président, et il dit : « La Chambre a préparé son budget. Mais alors, nous adressant au pays, nous ajouterons : Nous sommes prêts, mais nous ne livrerons notre or, nos charges, nos sacrifices, le produit de notre dévouement, que lorsqu'on se sera incliné devant la volonté qui a été exprimée le 14 octobre, de savoir si, en France, c'est la nation qui gouverne ou un homme qui commande... »

II

La résolution de la Chambre était définitive et inébranlable. En vain on la dénonçait au pays comme un acte d'insurrection constitutionnelle. Le pays ne s'y trompait pas, et, de son côté aussi, les résolutions étaient prises. Pour l'en détourner, on essaya d'un autre subterfuge. On représentait le Maréchal comme désireux de former un ministère constitutionnel, mais empêché de le faire par des prétentions de la Gauche qu'elle savait être inacceptables. Chacun cherchait à mettre le pays de son côté : une note officielle avait été affichée dans les couloirs de la Chambre à la séance du 3 décembre. Elle était ainsi conçue :

« L'opinion politique, justement émue de la crise que nous traversons, a suivi avec un grand intérêt les tentatives faites

par M. le Président de la République, sur l'avis du cabinet actuel, pour arriver à la constitution d'un ministère de conciliation pris dans le parlement. Jusqu'à ce jour, ces tentatives ont été arrêtées par la condition préalable qu'on voudrait imposer au Président de la République de réunir le Congrès pour délibérer sur l'article des lois constitutionnelles qui permet au pouvoir exécutif de dissoudre la Chambre sur l'avis du Sénat; le Président de la République a pensé que cette condition n'était pas acceptable et qu'il ne pouvait laisser altérer ni les droits du pouvoir exécutif, ni les prérogatives du Sénat. »

M. Léon Renault porta l'incident à la tribune.

« J'affirme, dit-il, au nom de tous mes collègues de la majorité républicaine de cette Chambre, qu'aucun d'eux n'a reçu mission, ou n'a été mis en demeure par M. le Président de la République de formuler au nom des Gauches des conditions pour la formation d'un cabinet parlementaire.

J'espère que jeudi prochain MM. les ministres voudront bien nous dire s'ils acceptent ou déclinent la responsabilité d'une dépêche qui a ému, troublé, étonné la majorité de cette Chambre et qui pourrait faire illusion à l'opinion publique. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Paul de Cassagnac, sans attendre le jour fixé, prit à son compte et au compte de son parti la note *Havas*, et, chose plaisante, M. Lorois, qui parla au nom du Centre droit, déclara ne pas s'associer aux paroles de M. de Cassagnac. Il était en cela d'accord avec le parti orléaniste qui, au Sénat et à la Chambre, se séparait chaque jour davantage de l'armée des coalisés du 16 mai, et qui faisait son évolution à gauche. Mais ce fut, je crois, la première manifestation faite à la tribune de cette évolution d'ailleurs conforme à ses idées parlementaires.

Mais, sur l'heure, une déclaration autrement importante se produisit, ce fut celle du président Grévy. Il était rare qu'il intervînt de sa personne dans les luttes politiques; il ne fallait rien moins, pour l'y décider, qu'un gros intérêt public ou d'un autre ordre plus près de lui. Dès que M. Léon Renault fut descendu de la tribune, M. Grévy, sans quitter son fauteuil, dit :

La Chambre peut savoir que je suis le seul membre de la majorité qui ait eu l'honneur d'être appelé par M. le Président de la République; elle me permettra, je l'espère, en face de la publication qui vient d'être portée à la tribune, de donner une courte explication.

Je déclare :

Premièrement que je n'ai point parlé au nom de la majorité de cette Chambre, n'ayant pas qualité pour le faire;

Deuxièmement, que je n'ai engagé cette majorité sur aucun point;

Troisièmement, que, dans la conversation que M. le Président de la République a bien voulu avoir avec moi, je n'ai parlé, en aucune façon, d'aucune des conditions auxquelles un ministère parlementaire pourrait être constitué. (*Sensation profonde et applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.*)

Le comité des Dix-huit, de son côté, sentit la nécessité de dégager la Gauche de cette manœuvre, par laquelle on la dénonçait comme faisant au Maréchal des conditions inacceptables, et rendant ainsi impossible la pacification que tout le monde désirait. Il se réunit, rédigea et fit publier dans les journaux une note ainsi conçue : « Les délégués de la majorité de la Chambre des députés déclarent qu'ils n'ont eu aucun entretien ni aucune relation directe ou indirecte avec l'honorable M. Dufaure, à l'occasion de la mission qui lui avait été confiée par le

président de la République, de composer un cabinet parlementaire. Ont signé : suivent les signatures des dix-huit. »

III

Les jours qui s'écoulèrent entre la séance du 26 novembre, où le ministère Rochebouët avait été frappé par le vote de la Chambre et la fin de la crise, furent remplis de démarches, de conciliabules, d'allées et venues à l'Élysée; et la presse entretenait l'agitation par les mille récits entrecroisés d'entrevues, de paroles dites, de négociations engagées tant à l'Élysée que dans les deux Chambres et dans les groupes parlementaires.

Des conseils de résistance étaient hautement donnés au Maréchal par la presse, et aussi à l'oreille par des amis ou par des hommes compromis dans l'affaire du Seize Mai et résolus à la mener jusqu'au bout Parmi ceux-mêmes qui avaient désapprouvé cette aventure, il y en avait qui considéraient un retour en arrière comme impossible ou dangereux. M. le baron de Lareinty était de ceux-là, et c'est lui-même qui me l'a raconté. Son tempérament ardent et batailleur le portait aux extrémités, et il cherchait à y entraîner le Maréchal avec lui. Il s'était trouvé mêlé aux négociations nouées, dénouées, et sans cesse reprises, pour arriver à former un cabinet qui eût remplacé le ministère Rochebouët. Il raconte qu'il avait concerté une combinaison à la tête de laquelle il eût été placé, et qui comprenait les noms de M. le général de Rochebouët, qui fût resté à la Guerre, le général Ducrot à l'Intérieur, Pouyer-Quertier aux Finances, M. de Bonneville aux Affaires étrangères, l'amiral de Guesdon à la Marine, Ancel au Commerce,

un président de chambre de la cour de Grenoble à la Justice, M. Le Guay aux Travaux public. C'eût été un ministère de combat. M. de Lareinty s'y était, disait-il, décidé avec l'assentiment de ses amis du Sénat, qui avaient considéré que l'on ne pouvait pas livrer les conservateurs et l'armée au radicalisme.

On représentait le Maréchal comme oscillant entre des partis contraires, tantôt résolu à lutter, tantôt prêt à se rendre. Entre temps, il parlait de se démettre : il avait même réalisé en partie cette résolution, en préparant un message de démission dans lequel se trouvaient ces mots : « Abandonné par le Sénat, mon devoir est de donner ma démission... » A quoi il lui fut répondu que le Sénat était plutôt disposé à le soutenir, à la condition qu'il ne s'abandonnerait pas lui-même. Qu'on lui ait suggéré des projets de coup d'Etat, qu'il se soit senti troublé devant les suites également redoutables pour lui, dans l'un et l'autre cas, de l'aventure, et dont il se trouvait être le seul à porter le fardeau, cela n'est pas douteux, ainsi qu'en témoignent certains faits constants au milieu des récits plus ou moins controuvés que l'on trouve dans les journaux du temps.

IV

C'est ainsi qu'on examina longuement à l'Élysée les chances d'une nouvelle dissolution de la Chambre. Le parti royaliste et le parti orléaniste se montrèrent hostiles à cette résolution qui devait conduire directement à un coup d'État. A l'époque où l'on était arrivé, on n'avait plus, en effet, le temps nécessaire pour faire élire et pour convoquer une nouvelle Chambre avant la fin de décembre. On se serait donc trouvé obligé, après

le 31 décembre, de payer des dépenses et de percevoir des impôts à partir du 1er janvier, sans que le budget ait été voté.

On dit alors que M. Batbie, un des hommes importants du Centre droit, avait envisagé cette extrémité sans trop de répugnance, et qu'il avait trouvé parmi les sénateurs et les députés, des hommes disposés à courir avec lui ce gros risque. Mais, à l'heure même où couraient ces bruits, M. de Luppé, dans le journal royaliste *l'Union*, écrivait : « M. le maréchal de Mac-Mahon a pu arracher aux sénateurs royalistes, en dépit de nos avertissements, la dissolution qui a suivi le 16 mai et livré le pays à une ridicule et folle entreprise. Une seconde dissolution, opérée avec la même imprévoyance, au profit des mêmes hommes qui sont encore dans les coulisses de l'Élysée, ne serait plus une faute. Elle marquerait l'étape fatale où la démence politique mène au suicide. Les royalistes du Sénat n'ont pu résister une première fois au Maréchal. L'expérience est faite, et leur devoir impérieux envers la France est de ne rien céder à la politique des faux calculs, des pensées ondoyantes et des intrigues malsaines. » Honnête langage qui caractérisait la conduite politique constante des membres de la droite royaliste, et les préoccupations de bien public qui la dominent.

De son côté, M. Bocher, l'ami fidèle de la maison d'Orléans, s'élevait contre ces projets équivoques. M. Bocher est une figure qui ressort, en un relief charmant, de la vulgarité générale du personnel politique de notre temps. Il fut pourtant de son époque; mais il en résume dans sa personne tous les beaux côtés. Il avait même hérité du passé certaines vertus de chevalerie, qu'il unissait aux mérites particuliers d'un homme politique plus moderne. Fidèle à son roi, attaché à sa

cause jusqu'à mettre sa personnalité tout entière dans son dévouement, il déployait dans la vie publique les talents les plus propres à l'élever au-dessus de ses rivaux. Administrateur émérite, esprit de haute culture, il était désigné pour les plus grands rôles de la politique parlementaire. Type de la haute bourgeoisie française, élégant dans ses manières et dans sa personne, plein de distinction et de grâce, et s'effaçant devant les autres qui ne le valaient pas, par un sentiment exquis de modestie et de réserve, avec beaucoup de dignité, mais sans hauteur, sans familiarité non plus. Il parlait une langue achevée, claire, d'une pureté classique, abondante et pleine, attachante sans artifice : il était un modèle d'orateur parlementaire et de diseur parfait, son éloquence était faite des qualités qui brillaient en lui et des lacunes volontaires ou non de son rôle politique. Il charmait ses auditeurs en leur parlant d'affaires; il est rare, s'il l'a jamais fait, qu'il ait eu l'ambition de les conduire et de les subjuguer; il semble, qu'en tout, il ait volontairement limité son rôle.

Dans une réunion du groupe, appelé le groupe des constitutionnels du Sénat, M. Batbie avait exposé la situation, et il s'exprimait à mots couverts sur les projets qu'il était prêt à mettre à exécution : « Aujourd'hui, dit M. Bocher, quelles conséquences aurait le concours que l'on sollicite? Que veut-on de nous? Quelle solution poursuit-on? Espère-t-on venir à bout des résistances de la Chambre des députés? Non sans doute. Alors, c'est à un vote de dissolution que l'on veut nous acculer, à une violation de la Constitution, puisqu'il faudrait passer outre au refus du vote du budget. On trompe le Président de la République si on ne lui a pas fait envisager les conséquences désastreuses qu'entraîneraient de semblables mesures. Quant à moi, je le dis

hautement, j'aime trop mon pays pour m'associer à cette politique et assumer d'aussi effroyables responsabilités. »

La crise en était à son maximum d'acuité. On disait, dans le public, qu'à l'Élysée on cherchait un homme qui eût assumé sur lui la charge de se passer d'un budget régulièrement voté et de se prêter à un coup d'État : on disait que M. Pouyer-Quertier qui avait été tâté à ce sujet s'y était énergiquement refusé, et avait conseillé un rapprochement avec la Gauche par l'entremise de M. Dufaure. On ajoutait qu'une tentative dans ce sens avait échoué : que M. le Maréchal avait annoncé la volonté de désigner trois ministres à son gré, ceux des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine. On lui avait soumis l'éventualité où la Chambre refuserait un tel arrangement, et on lui avait dit : si votre proposition est repoussée, voulez-vous marcher avec nous? A quoi il aurait répondu : oui. M. de Lareinty raconte à ce sujet que Mme la maréchale l'avait fait appeler par M. d'Abzac, et qu'étant allé à l'Élysée il avait trouvé Mme la maréchale avec le Maréchal et M. Voisin qui était alors préfet de police. Après qu'on l'eut mis au courant de la situation, M. de Lareinty dit alors : « Vous voulez résister?... » Oui.

C'est après cette entrevue sans doute que M. Voisin, qui était un fonctionnaire exact et fidèle, mais surtout un bon Français, patriote, et d'un grand sens, crut devoir avertir M. le duc Pasquier des desseins qui étaient fomentés à l'Élysée par les têtes chaudes du parti. M. le duc Pasquier, qui de son côté n'a jamais hésité sur le devoir, quand l'intérêt de la France était visiblement en jeu et menacé, demanda une entrevue avec le Maréchal. Il voulait le conjurer de rentrer dans les voies constitutionnelles et de s'entendre avec M. Dufaure pour former

un cabinet qui pût se présenter devant la Chambre.

« — Il est trop tard, dit le Maréchal, qui, à ce moment-là, avait chargé M. Batbie de composer un ministère de combat et, on peut dire, de coup d'État. L'entrevue fut de suite ébruitée; le mot fut partout connu et produisit un effet énorme. L'effet fut si grand qu'on en prit peur à l'Élysée : l'agence Havas retira le mot ou le désavoua; mais il avait été dit, ou quelque chose d'approchant. L'émotion était grande dans tous les groupes parlementaires, dans les salons, dans les rues. On parlait déjà de coup de force, d'arrestations et de mise en état de siège de Paris. Des amis inconnus, braves gens que je n'ai point oubliés, m'écrivirent alors pour m'offrir chez eux un refuge, et pour me soustraire aux violences que l'on redoutait pour les membres du comité des Dix-huit. Je cite ce fait pour montrer à quel degré de trouble, d'inquiétude, de colère même la population de Paris, peu à peu, se montait. On avait voulu me soustraire à un péril imaginaire, mais auquel tout le monde croyait, et cette générosité d'amis inconnus est, à l'heure où elle sa manifeste, un baume pour les cœurs ulcérés dans les temps de troubles civils.

V

La police, il est vrai, agissait de façon à répandre une sorte de terreur parmi la population. Elle surveillait ostensiblement nos demeures. Elle recueillait, sans en faire mystère, des renseignements sur les républicains dont les opinions exaltées étaient connues; elle prenait les noms et les adresses de tous ceux qui pourraient être détenteurs d'armes, et que l'on supposait capables de descendre dans la rue. On faisait presque ouvertement le

dénombrement des amis et des ennemis de l'Élysée. Le Comité des Dix-huit était un centre où aboutissaient toutes ces rumeurs; mais la plupart de ses membres n'y croyaient guère; et ils résistaient à toute entreprise qui l'eût fait sortir de la légalité.

Un jour, cependant, Gambetta nous entretint de cette éventualité d'un coup d'État, et posa la question de savoir quelle attitude les députés de la Gauche devraient prendre, le cas échéant. Il croyait avoir en mains des moyens de résistance même par la force; et il insinua, sans les dévoiler tout à fait, les raisons qu'il avait de penser que l'armée se mettrait du côté de la Chambre des députés. Ces propos tendaient manifestement à une proposition directe. Le moment me paraissait venu de rappeler l'engagement qui avait été pris, lors de la constitution du comité, de ne s'arrêter à aucun parti, dans un cas grave, sans avoir pris l'avis de Grévy. Il fut convenu que nous nous rendrions chez lui pour lui soumettre la grave question qui avait été posée; et ce fut fait.

Grévy qui était prévenu, sans doute, écouta avec sa gravité un peu narquoise, et sans trop de surprise, l'exposé qui lui fut fait par Gambetta de la situation, qu'il croyait plus critique encore qu'elle n'était; et il écouta les détails du plan de campagne qui fut développé à cette occasion.

J'ajoute, pour atténuer l'impression fâcheuse qui pourrait résulter contre le Comité des Dix-huit de cet incident, j'ajoute que des préoccupations du même genre hantaient certains esprits de l'entourage du Maréchal. Il fut beaucoup parlé dans ce temps-là d'une sorte de conseil de guerre qui aurait été tenu par les principaux chefs des corps d'armée, et auquel assistait en particulier le général de Cissey. On y aurait envisagé

l'éventualité d'un coup d'État; on aurait discuté les chances de succès, et, ce qui était plus délicat, la manière de s'en servir, ou la conclusion. On racontait que cette délibération, qui avait lieu hors de la présence du Maréchal, avait avorté sur un mot très topique du général de Cissey, lequel, après avoir entendu en silence les propos plus ou moins échauffés de ses camarades aurait dit ces simples mots : « Tout cela est très bien; j'admets qu'on réussisse — et après?... C'est le mot de la fin qui a toujours enrayé les prétentions multiples et contradictoires des conservateurs de ce temps-là. Ces conciliabules furent-ils tenus? Nous le croyions alors; mais il est permis d'en douter depuis que nous avons vu les partis et même des gouvernements ingénieux à imaginer des complots et des chimères de guerre civile propres à servir leurs desseins.

Les députés de la Gauche n'étaient donc pas les seuls à envisager les tristes éventualités auxquelles il semblait qu'on allait être acculé par l'aveuglement supposé du Maréchal et par les dispositions très réelles de son entourage. Grévy avait écouté sans rien dire les propositions à peine dissimulées de Gambetta. Il prit la parole à son tour; et il parla longuement avec un calme, avec une sagesse, avec une hauteur de vues et sur un ton qui contrastaient avec les entraînements un peu factices, et avec la témérité de suppositions hasardées sur lesquelles on prétendait fonder les chances du succès de la résistance armée. Il contesta d'abord qu'il y eût un danger sérieux de coup d'État; mais où il se montra surtout supérieur à son interlocuteur, c'est lorsqu'il exposa quel était, selon lui, le devoir en face d'éventualités de ce genre. Comme président de la Chambre et même comme simple député, il ne donnerait jamais le signal de la guerre civile : tant que les pouvoirs réguliers

existent, c'est aux moyens réguliers de résistance qu'il faut avoir recours. Que si l'insurrection contre la loi est ouverte, en dehors de nous, alors chacun, en sa qualité de simple citoyen, reprend sa liberté d'action et dispose de sa personne. « Mais je maintiens, dit-il — cette opinion est curieuse si on se rappelle que Grévy, alors étudiant à Paris, avait été un des combattants de Juillet 1830 — je maintiens que nul n'a le droit de jeter dans la mêlée le mandat qu'il a reçu, et d'en faire le brandon de la guerre civile. Quant à moi, cette idée seule me fait horreur, et je ne m'y prêterai jamais. »

Ces derniers mots, dits avec une émotion qui ne lui était pas habituelle, la justesse de ses raisons et leur sens de vrai patriotisme m'ont assez frappé pour que je me rappelle, dans les plus petits détails, cette scène devenue émouvante. Le langage de Grévy fit une grande impression sur la réunion, qui d'ailleurs était, en majorité, rien moins que disposée à se laisser aller à des résolutions inconsidérées et extrêmes, et qui sentait le poids de la responsabilité que lui imposait la confiance de la Chambre. On interrogea succinctement chacun de nous : et, finalement on décida qu'il ne serait donné aucune suite à l'ouverture faite par Gambetta, nous réservant de délibérer à nouveau, si les projets que l'on supposait exister du côté de l'Élysée se produisaient jamais sous une forme plus tangible. J'ai eu depuis l'occasion d'interroger un député qui devait le savoir sur ce qu'il y avait de sérieux dans les concours que Gambetta aurait trouvés dans l'armée. Il m'a été dit que Gambetta était sincère, quand il croyait à ces concours, mais qu'il était dupe de sa confiance dans le prestige qu'il s'attribuait, et d'une illusion pure, produite par les vantardises de quelques officiers subalternes et de sous-officiers, qui faisaient parade d'un

crédit qu'ils n'avaient pas, et des dispositions réelles de l'armée qu'ils ignoraient.

VI

Une crise intense se produisait en même temps dans le commerce parisien, à ces bruits de guerre civile, et par la crainte de voir compromise et devenue impossible l'Exposition universelle dont l'annonce avait mis en mouvement tous les intérêts économiques du pays. Peut-être une manifestation sortant de ces milieux commerciaux étrangers à la politique serait-elle de nature à incliner les esprits vers une solution de la crise. Nous le pensâmes, et que cette manifestation devrait s'adresser au Maréchal lui-même.

H. Pessard était en relation d'amitié et d'ancienne camaraderie avec des représentants du haut commerce parisien, notamment dans le centre commerçant par excellence, tel que la rue du Sentier. A son instigation, M. Chevrier, pharmacien de la rue du faubourg Montmartre, et M. Héliard, président des Chambres syndicales patronales, se firent les principaux promoteurs de ce mouvement. C'étaient d'excellents citoyens, pénétrés des sentiments qui animent à toutes les époques la bourgeoisie parisienne, dont le sens pratique dirige en définitive la conduite, alors même qu'elle cède à son goût de fronde; et qui, tout en se mêlant au mouvement général de l'esprit public, ne perd jamais de vue les intérêts positifs.

M. Héliard, par une lettre ouverte publiée dans les journaux, provoqua une réunion des notables commerçants de Paris et de la province. Cette réunion eut lieu le 3 décembre dans la salle Frascati : trois mille

personnes environ étaient présentes. Le bureau était composé de M. Penicaud, président; MM. Bloch, Baudot, David, Trouillet, Kœchklin, Dolfus, Hatet, Héliard, Vincent Fournier. L'assemblée vota une adresse ainsi conçue :

A monsieur le Président de la République française.

Paris, le 2 décembre 1877.

Monsieur le Président,

Les soussignés, industriels et commerçants, en présence du malaise croissant dont souffre le pays, font un nouvel et pressant appel au patriotisme du Président de la République.

La situation s'aggrave tellement que le chômage et la ruine menacent aujourd'hui toutes les industries et mettent en péril l'œuvre internationale de l'Exposition universelle.

Le vote du 14 octobre est l'expression la plus récente de la volonté du pays.

Que le Président de la République n'hésite plus à déférer au vœu de la nation, à suivre les voies constitutionnelles et à confirmer par ses actes ce qu'il a si bien dit :

La loi des majorités est la règle des gouvernements parlementaires.

Des délégués élus furent chargés de présenter cette adresse à M. le Maréchal en personne. Les délégués de la province furent invités à monter au bureau pour se faire connaître, afin de se joindre à la démarche qui serait faite auprès du président de la République. Alors, dit le journal qui rendait compte le lendemain de cette réunion, alors « une véritable scène d'enthousiame a lieu, et chaque fois qu'un délégué gravit l'estrade, des bravos frénétiques saluent sa venue. » Nous sommes déshabitués de ces belles journées. MM. Penicaud, Japy, Baudot, Héliard, Trouillé et Chauffour furent acclamés comme délégués de l'Assemblée.

Ils se mirent en mesure de remplir leur mission, avec la résolution qui avait dominé l'Assemblée elle-même, de ne pas y mêler la politique, et ils demandèrent une audience qui leur fut accordée. Mais ils ne furent pas reçus par M. le Maréchal. Ce fut M. Emmanuel d'Harcourt, secrétaire de la présidence, qui les reçut, et qui engagea avec eux une conversation qui dériva promptement vers la politiqne. M. d'Harcourt est un parfait gentilhomme, d'une politesse extrême, d'un esprit fin et délié, qui servait très utilement et très agréablement de lien entre l'Élysée et les républicains, dont les rapports mutuels étaient alors si aigus. Il était notoirement dans les intérêts de la Droite, plutôt orléaniste, et mêlé de très près aux intrigues qui se nouaient et se dé nouaient à cette époque autour du gouvernement et contre lui. On le savait, et nous ne pouvions l'oublier tout à fait, malgré l'agrément de son commerce. Il usa avec les délégués de toutes ses séductions; puis, voyant qu'il n'avançait guère ses affaires : « Vous voulez donc, leur dit-il, un ministère Gambetta? — Si vous voulez, répondit M. Héliard; mais nous ne sommes pas chargés de cela. Nous sommes chargés d'apporter ici les vœux du commerce. » M. d'Harcourt s'engagea à faire connaître la démarche et les vœux au président de la République.

Cependant, les délégués avaient à cœur de remplir leur mission. Nouvelle demande d'audience, nouvelle déconvenue; et cette fois encore ce fut M. d'Harcourt, puis M. de Vaugrenant qui les reçurent. Mais alors, les délégués rédigèrent un procès-verbal qui fut publié dans les journaux. On a peine à se rendre compte du motif qui portait M. le maréchal de Mac-Mahon à refuser de recevoir les représentants du haut commerce parisien. Cédait-il à de funestes conseils? Éprouvait-il

une répugnance invincible à se trouver en face de mises en demeure qui lui semblaient être une atteinte à sa dignité autant qu'à son pouvoir? Je suis porté à croire qu'il était, à ce moment précis, en butte à des tiraillements douloureux dans sa propre maison, et aussi à des perplexités personnelles qui ne lui permettaient pas d'affronter de sang-froid des représentations que, dans son état d'esprit, il était porté à prendre pour des offenses.

VII

Il ne pouvait se dérober aussi facilement aux démarches faites près de lui par les membres du Parlement. Aux derniers moments de cette crise, les sénateurs et les députés de Meurthe-et-Moselle vinrent lui apporter les doléances des populations de l'Est. Le Maréchal se plaignit devant eux que l'on dénaturât sa pensée et même son langage dans les compte rendus qu'on en faisait. Il ajouta : « Je ne puis entrer avec vous en discussion sur les questions politiques que vous venez de m'exposer. Ce sera l'affaire d'une discussion dans les Chambres. Quant à moi, ce que je puis vous affirmer, c'est que je ne suis animé d'aucune ambition personnelle. Je ne suis l'homme d'aucun parti. Je ne tiens ni pour le comte de Chambord, ni pour le comte de Paris, ni pour le Prince impérial. Je maintiendrai les institutions républicaines que nous avons en ce moment, jusqu'en 1880 — ici, dit le récit que je reproduis — le Maréchal s'est arrêté, et, après un moment de silence, il a ajouté — si j'y suis encore. Je vous demande pardon si je ne puis recevoir vos pétitions. Mais, en présence du grand nombre de pétitions qui arrivent ici, et dont quelques-

unes avaient une forme violente, j'ai pris le parti de les renvoyer toutes à M. le ministre du Commerce, à qui je vous prie de remettre les vôtres...»

Depuis le 16 mai, les travaux préparatoires de l'Exposition universelle avaient été sinon suspendus, du moins arrêtés en grande partie; et en face des perspectives sombres de la fin d'année, alors que l'ouverture de cette Exposition avait été fixée au 1er mai 1878, on se demandait si elle aurait lieu; et le commerce était dans une anxiété qui paralysait les meilleures volontés. M. Krantz, directeur général de l'Exposition, jugea nécessaire de calmer les appréhensions qui se faisaient jour. Il appartenait au Centre gauche du Sénat, il en faisait partie également pendant l'Assemblée nationale. Il est resté jusqu'au bout fidèle à son parti et à ses opinions, ce qui n'est pas toujours la même chose. J'aurai plus tard à faire connaître la force et l'activité d'esprit qu'il déploya dans la mission que nous lui avions dévolue avant le 16 mai. A ce moment précis, il voulut rassurer le public, et il fit lire par M. Dietz-Monin, dans la réunion de la salle Frascati, la lettre suivante :

Mon cher Dietz-Monnin,

Vous m'avez fait part ce matin des inquiétudes qui se manifestent chez un grand nombre de nos exposants, troublés par la crise que nous traversons; ils mettent en doute l'ouverture de l'Exposition à l'époque prescrite; ils admettent même la possibilité d'un ajournement à l'année 1879.

Pareil manque de fermeté me surprend beaucoup. Ces messieurs devraient savoir d'où partent les bruits inquiétants répandus dans le public avec une si coupable persistance : ils devraient se rappeler que nous avons déjà traversé plus d'une crise, et que c'est à force de bon sens, de calme et de fermeté que nous en sommes sortis victorieusement. Qu'ils se rassurent! Tout autant que la Ville de Paris, notre belle

France a le droit de mettre sur ses armes : *Fluctuat nec mergitur*. Oui, quoi qu'il arrive, l'Exposition s'ouvrira le 1er mai 1878; elle ne sera retardée ni d'un jour ni d'une heure. La France est engagée vis-à-vis du monde entier, et ses difficultés intérieures, pour grandes qu'elles soient, ne l'autorisent en aucune manière à manquer à la parole qu'elle a solennellement donnée à toutes les nations.

Nos travaux sont dans un état d'avancement que l'on n'aurait pas osé espérer au début et qui n'a jamais été réalisé dans les mêmes conditions aux Expositions antérieures. Les nombreux visiteurs qui ont parcouru le Champ de Mars et le Trocadéro peuvent en témoigner; les installations des classes sont partout commencées et il reste cinq mois aux exposants pour les compléter, ce qui ne s'est jamais vu. Montrez, rappelez tout cela aux gens de bonne foi, mon cher Dietz-Monnin, rendez-leur confiance et courage.

Quant aux autres, ne vous en occupez pas; ils font leur métier, et vous n'y pouvez rien.

Cordiales amitiés.

KRANTZ,
Sénateur, commissaire central
de l'Exposition.

M. Krantz était dans son rôle en calmant les inquiétudes du commerce, mais il est clair que, si la crise avait duré, elle aurait rendu impossible cette manifestation grandiose de la richesse et de la puissance industrielle de la France, qui devait, selon nos espérances, marquer son relèvement.

VIII

Pendant que se continuaient ces agitations vaines, autour de l'Élysée et dans le monde parlementaire, la vie politique était comme en suspens. L'émoi général croissait à mesure que le temps s'écoulait sans qu'on vît

une fin à cet état de choses. Cette incertitude dans l'attente angoissait et irritait à la fois un peu tout le monde. Les membres du ministère Rochebouët, demeurés à l'écart depuis sa chute devant la Chambre des députés, ne voulaient et ne pouvaient pas rester plus longtemps dans cette situation, où ils ne pouvaient ni pourvoir aux événements, ni les diriger. Le général de Rochebouët avait été plus que ses collègues du ministère, mêlé aux diverses combinaisons imaginées par les uns et par les autres pour faire sortir tout le monde d'embarras, mais surtout dans une pensée de résistance. On le représentait généralement comme un parfait soldat, rien moins que républicain, mais fort sceptique et sans enthousiasme pour aucune des causes monarchiques qui se disputaient son concours. Une note qui me fut remise à cette époque par un ami du général donne exactement la physionomie de ce qui se passait alors dans le ministère : « Le général de Rochebouët vit bien vite que le Maréchal n'avait aucun but arrêté, et que ses collègues n'aspiraient qu'à reprendre leurs fonctions administratives. Cette situation d'homme de paille ne pouvait lui convenir. Le 9 décembre, au conseil qui se tenait tous les jours à l'Élysée, il demanda au Maréchal de vouloir bien communiquer au conseil ses idées ou de permettre au conseil de lui soumettre un programme politique. Le Maréchal répondit qu'il aviserait. Deux jours s'étant passés, et aucun ministre n'ayant témoigné le désir de formuler un programme, et M. le Maréchal n'ayant fait part d'aucune résolution, le général de Rochebouët prit la parole et demanda la permission de résumer nettement et loyalement la situation, insistant énergiquement pour qu'une solution immédiate fût adoptée par M. le Maréchal. — Il y a, dit-il, trois solutions pratiques :

1° Donner purement et simplement sa démission;

2° Résister carrément, faire appel aux mesures de rigueur, assurer l'ordre dans le pays et convoquer de nouveau les électeurs;

3° Se soumettre, appeler M. Dufaure, le charger de composer un ministère et de formuler un programme.

Comme ministre de la guerre, ajouta-t-il, je suis prêt à obéir aux ordres du président de la République, à en assumer toute la responsabilité, à condition que tous mes collègues contresignent les décrets. Comme président du Conseil, je suis aux ordres de M. le Maréchal pour aller moi-même chercher M. Dufaure et lui faire part de ses intentions. J'attends une réponse nette, catégorique avant ce soir, ou dès demain matin, *l'Officiel* annoncera que j'ai cessé d'être ministre.

Ce programme, écrit de la main du général, fut remis par lui au président. Le conseil se sépara à dix heures et s'ajourna à quatre heures de l'après-midi. C'est alors que le ministre de la guerre, rentré chez lui, fit prendre toutes les mesures nécessaires propres à assurer la résistance, le cas échéant, et fit expédier à tous les chefs de corps les instructions commandées par les circonstances. *L'Officiel* du lendemain 12 devait faire connaître aux pays la détermination du gouvernement, vu la gravité de la situation... A quatre heures, le 12 décembre, le Maréchal, très loyalement, ouvrit ainsi la séance du conseil : « Je vous remercie, messieurs, du bon concours que vous m'avez prêté. J'ai mûrement réfléchi à la gravité des circonstances, et pour répondre à l'appel que le général de Rochebouët a fait à ma conscience, je le charge d'entrer en communication avec M. Dufaure, dont l'esprit conciliant et énergique tout à la fois, m'aidera, je l'espère, à vaincre les difficultés que vous m'avez signalées. Je réclame, en vous

quittant, votre bon concours, pour parvenir à ce but, dans les différentes positions que vous occupez depuis longtemps. »

Ainsi le Maréchal désarmait. Noble exemple que tant de républicains de nos jours feraient bien de suivre! A l'heure où l'esprit se reporte sur un passé si récent et qui paraît si éloigné, on ne peut se détacher du temps présent. Même situation inextricable. Un gouvernement à l'apparence légale, par le fait d'une Constitution faussée dans son fonctionnement, qui conduit à la ruine la nation impuissante dans les liens de la légalité : et, d'autre part, une nation qui cherche par quels moyens elle pourra sortir de peine! Mais cette fois, les factions qui détiennent le pouvoir n'ont pas l'abnégation et l'esprit de sacrifice dont le Maréchal s'inspira alors. Après cent ans écoulés, les institutions démocratiques sont encore un problème de vie ou de mort pour la France. Et l'esprit ne peut se soustraire à cette réflexion : que si les révolutions périodiques ne sont pas des solutions, la ruine finale peut en être une.

IX

M. le Maréchal avait déjà pensé à recourir à M. Dufaure, avant la communication qu'il fit à ses ministres. Il était sincère lorsqu'il avait déclaré aux membres de la délégation de Meurthe-et-Moselle qu'il était sans ambition personnelle. Sans doute, il était en butte aux incitations de son entourage qui le poussait aux résolutions violentes : il ne leur opposait pas toujours un refus brutal. Il était plus encore rendu perplexe par une sorte de honte qu'il ressentait à l'idée d'abandonner tous ceux qui l'avaient soutenu dans cette lutte

inconsidérée, après qu'ils l'y avaient poussé; par la la pudeur de s'avouer vaincu; et aussi par l'appréhension patriotique d'un avenir livré aux partis avancés qu'il voyait déjà maîtres de tout. Il se résolut enfin à céder en comptant, comme nous le faisions nous-mêmes, sur le bon esprit et sur la fermeté des conservateurs libéraux et des modérés. Sous ce rapport il n'était pas seul à se tromper.

Lors des premiers pourparlers engagés avec M. Dufaure pour la reconstitution d'un ministère Centre gauche, M. le Maréchal avait repris son idée persistante de se réserver le choix de trois des titulaires de portefeuilles; celui des Affaires étrangères, celui de la Guerre et celui de la Marine. Il marquait par là sa volonté de rester le maître et le directeur de la politique extérieure de la France. C'était une vue juste, et qu'il faudra réaliser sous une forme ou sous une autre, si l'on veut mettre la politique française à l'abri de la mobilité constante des Assemblées, et en état de lutter contre les nations étrangères, dans un temps surtout où le mot *étranger* semble reprendre le sens antique d'ennemi (*hostis*). Mais cette vue, si vraie qu'elle fût, se heurtait alors contre la passion du jour; et j'ajoute, pour être juste, qu'elle était en contradiction formelle avec la pensée de résistance au pouvoir personnel qui avait été le fond et la cause de la querelle du 16 mai. L'eût-il voulu, par sagesse, M. Dufaure ne pouvait l'accepter, sous peine de rendre toute combinaison ministérielle impossible. Cette première tentative de rapprochement avait échoué.

On raconta alors que M. Dufaure avait pourtant reconnu le bien fondé des prétentions du Maréchal, mais qu'il avait dû céder devant les injonctions de ce qu'on appelait alors la tyrannie des *Dix-huit*. Je déclare

que je n'ai jamais eu connaissance de ces tiraillements, ni d'entrevues que M. Dufaure aurait eues avec nous. Il n'était pas dans ses habitudes de négocier, au moins directement, avec les partis. Son caractère ne se prêtait guère à ces sortes d'accommodement; et d'ailleurs, il avait de l'autorité gouvernementale et de la dignité d'un homme d'État une autre idée, plus haute. Encore à cette époque, les ministrables n'étaient pas des courtisans, ni les ministres des subordonnés.

Cependant la fin de cette tragi-comédie était devenue tellement inévitable que les bruits d'arrangement et de combinaisons ministérielles ne cessaient de circuler. J'avais lu, comme tout le monde, dans les journaux, ces listes sur lesquelles mon nom figurait, sans que je fusse informé de rien. Cependant cette rumeur, en ce qui me concerne, prit une certaine consistance dans un dîner qui fut donné, à l'occasion de la crise, par M. de Girardin, dans son hôtel de la rue Lapeyrouse. Girardin avait été très mêlé au mouvement politique. Il venait d'être désigné pour remplacer comme candidat à la députation dans le neuvième arrondissement de Paris M. Grévy qui y avait été élu en remplacement de M. Thiers et qui avait opté pour le département du Jura. Le choix de Girardin pour cette candidature dans l'arrondissement de M. Thiers, terrain particulier de la lutte engagée dans le pays contre le Seize Mai, témoigne du rôle que l'opinion publique attribuait, à juste titre, au journaliste, dans la campagne qui avait abouti aux élections du 14 octobre. Et, en effet, Girardin, avec son journal *la France*, avait porté les plus rudes coups à la politique et au gouvernement du Seize Mai. Ce jour-là, il avait réuni à sa table un grand nombre de personnes qui étaient mêlées à l'action politique; et, comme il s'agissait d'arriver à la fin de la

crise, il avait convié un homme qui jouissait d'une considération universelle, qui avait un crédit énorme sur le public, et qui avait ses entrées à l'Élysée et jusqu'au cabinet du Maréchal : c'était M. de Lesseps. On pensait que lui seul pourrait décider le Maréchal à se rendre.

M. de Lesseps n'avait pas, que je sache, d'opinion politique proprement dite. Il professait, je pense, au sujet de nos divisions et de nos distinctions de régimes, une haute indifférence. Il y avait en lui le suprême dédain de l'Oriental pour nombre de nos passions politiques et des opinions qui travestissent souvent de vulgaires intérêts et auxquelles nous attachons un si grand prix. Il en faisait, je crois, assez peu de cas, ayant toute sa passion de patriote et tout son esprit tendus vers les projets grandioses qu'il méditait. Il comprenait cependant l'intérêt devenu pressant d'en finir avec une agitation qui allait tout compromettre. Il s'engagea à se faire auprès du Maréchal et du monde de l'Élysée, de plus en plus sourd et aveugle, renfermé qu'il était dans son horizon restreint, l'organe de l'opinion qu'il recueillait partout. Il m'entretint de son intention formelle, qu'il devait réaliser le soir même ou le lendemain matin.

Il le fit, je pense. En tout cas, le Maréchal n'avait plus d'autre issue que sa démission ou une capitulation sans réserve. Il capitula. Le bruit en était répandu; or le soir même, c'était le 11 décembre, le Comité des Dix-huit se réunit chez moi, rue Montaigne. On voulait s'entendre sur les conditions auxquelles la Gauche soutiendrait le nouveau ministère. Mais je ne me rappelle pas que des noms y aient été prononcés. Je ne fus point du tout au courant des négociations qui se poursuivaient depuis quelques jours, ni des entretiens

qui eurent lieu à ce sujet entre M. Dufaure, M. Léon Say et M. Teisserenc de Bort. Ce dernier m'a raconté beaucoup plus tard comment fut composé le ministère du 13 décembre. Mais à cette date je ne savais rien : beaucoup d'agitations, des allées et venues, des officieux très occupés, des mots à l'oreille, des questions peu discrètes, comme c'est la coutume en pareil cas.

Le 12, j'étais assis à ma place à la Chambre, lorsque Bardoux ou Faye, je ne sais trop lequel, vint me prévenir que M. Dufaure désirait me parler. Il m'attendait dans un petit bureau dépendant de la partie du palais de Versailles où se tenaient les séances du Sénat. Je l'y trouvai et j'y vis Léon Say, Teisserenc de Bort et quelques autres ministres qui y étaient déjà réunis. M. Dufaure m'offrit d'entrer dans la combinaison ministérielle avec le portefeuille de l'Intérieur. J'acceptai en y mettant deux conditions : la première, que je serais absolument maître du personnel, et que je n'aurais pas à rencontrer de résistance de la part de l'Élysée. Je savais quelles difficultés j'avais éprouvées lors de mon premier ministère, lorsque l'administration tout entière du 24 mai était encore en place; combien étaient délicates et pénibles les luttes que j'avais eu à soutenir contre le Maréchal sur des questions de personnes. Je prévoyais que j'aurais, cette fois, des hécatombes à faire, et je réclamais une entière liberté d'action. La seconde condition portait sur l'engagement qui devait être pris par le Maréchal de ne plus dissoudre la Chambre.

Ce fut ainsi convenu, et, dès le soir, nous fûmes convoqués chez M. Dufaure, à Paris, 127, boulevard Haussmann, pour nous entendre sur le manifeste qui devait être soumis au Maréchal et lu à la Chambre. Ce programme était très net et très ferme. Il avait été

préparé par Léon Say. Mais je fis remarquer qu'on n'y trouvait pas l'engagement que devait prendre le Maréchal au sujet de son droit de dissolution. On y ajouta deux phrases pour combler cette lacune. M. Dufaure nous quitta pour se rendre à l'Élysée où il devait communiquer à M. le Président de la République ce programme ainsi modifié. Il revint peu de temps après; et il nous dit que le Maréchal n'avait pas accepté le manifeste dans les termes où il était conçu. Nous n'avions nul dessein prémédité d'aggraver, par des violences de forme, la dureté de la situation faite à M. de Mac-Mahon. Nous atténuâmes les termes du document, tout en maintenant le fond, et nous nous rendîmes à l'Élysée où nous étions convoqués pour ce soir-là même.

Arrivés à l'Élysée, M. Dufaure nous laissa seuls dans la salle du conseil et il se rendit auprès du Maréchal pour lui lire la nouvelle rédaction du programme et pour le presser d'en accepter les termes. Puis il rentra dans la salle du conseil, et, quelques instants après, le Maréchal y entra lui-même. Il était rouge, affecté et comme humilié : il paraissait un soldat rendant les armes. Son salut fut froid et brusque, et il s'assit. Il prononça quelques paroles brèves, sans dissimuler combien il se faisait violence en se trouvant devant nous. Il dit qu'il formait le cabinet contraint et forcé, qu'il aurait dû peut-être se retirer avec les hommes qui, avec lui, avaient fait le Seize Mai; mais que, s'il ne le faisait pas, c'était par un sentiment du devoir; qu'il était convaincu que sa présence à la tête du gouvernement était utile à la France au point de vue extérieur. Ses relations personnelles avec les plus hauts personnages du monde européen, notamment avec l'archiduc Albrecht d'Autriche, lui permettaient de

parler ainsi. Son ton était ému, tout son visage tremblait; et le spectacle de cet homme fier et honnête, aux prises avec une situation humiliante, malgré tout le désir que nous avions tous de lui en dissimuler la rigueur, ce spectacle était vraiment émouvant. M. Dufaure était plus qu'aucun de nous, dans la circonstance présente, propre à ressentir cette impression, parce qu'il était moins animé par la récente bataille, et parce qu'il avait depuis longtemps avec le Maréchal des relations qui devaient le rendre sensible à son état presque misérable. Il lut le programme en tremblant, et comme mettant une sourdine à sa voix nasillarde, afin d'atténuer les effets de cette lecture qui ressemblait à la lecture de l'arrêt que le greffier fait au condamné. Silence général! Nous étions tous là, affectés, mais résolus et impassibles.

Le Maréchal vit bien qu'il fallait se résigner. Il s'empara du papier, saisit brusquement la plume, hésita encore. Son visage se colora subitement, ses yeux s'emplirent de vraies larmes; et enfin, après un moment décisif, il signa violemment et jeta la plume sur la table en disant : « Enfin! puisqu'il le faut, je signe! » Puis il se leva aussitôt, et il s'enfuit plutôt qu'il ne sortit, comme un homme que la colère suffoque, et qui ne peut supporter davantage une situation trop pénible.

Les décrets furent signés, et le lendemain le ministère entra en fonction.

DEUXIÈME PARTIE

FIN DU SEPTENNAT

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DU MINISTÈRE DUFAURE. — EFFET PRODUIT A L'INTÉRIEUR ET AU DEHORS

Le ministère constitutionnel qui avait mis fin à la crise du Seize Mai était ainsi composé :

Présidence du conseil et Justice...	MM. DUFAURE.
Affaires étrangères.....	WADDINGTON.
Intérieur.....	DE MARCÈRE.
Finances.....	Léon SAY.
Guerre.....	le général BOREL.
Marine.....	l'amiral POTHUAU.
Instruction publique et Cultes....	BARDOUX.
Travaux publics.....	DE FREYCINET.
Agriculture et Commerce.....	TEISSERENC DE BORT.

M. Bardoux, M. de Freycinet et M. le général Borel entraient pour la première fois dans le gouvernement.

Tous les autres ministres avaient appartenu au premier cabinet formé après les élections de 1876, et qui mit pour la première fois en œuvre la Constitution de 1875.

M. le général Borel était un brave soldat, très au fait des choses de la guerre, ayant été chef d'état-major général. C'est en cette qualité qu'il avait servi sous les ordres du Maréchal de Mac-Mahon. Par lui, le Maréchal conservait sur l'armée l'autorité dont il était justement jaloux; et, de son côté, l'armée se sentait protégée contre les dispositions peu bienveillantes qu'elle supposait, non sans raison, chez la faction la plus avancée du parti républicain.

M. de Freycinet avait pour lui les souvenirs de la défense nationale, à laquelle il avait été associé de très près dans la direction des affaires de la guerre de 1870-1871. Il était peu connu alors dans le monde politique, où, depuis, il a occupé une si grande place. Il eut, dès ce début dans la carrière ministérielle, l'occasion de montrer les grandes qualités d'administrateur qui le distinguent. Ce fut alors qu'il prépara et qu'il fit adopter les projets de travaux publics qui n'auraient soulevé contre eux aucune critique sérieuse, s'ils étaient restés réduits tels qu'ils étaient dans leur conception première.

Bardoux est une des figures les plus attachantes parmi les hommes qui ont joué un rôle dans la politique contemporaine. A la fin de l'Empire, par ses camaraderies littéraires et du Palais de Justice, il était lié avec la plupart des jeunes hommes qui eurent leur place toute faite dès que les tristes événements de 1870 eurent changé la face des choses et donné naissance à la République : c'étaient particulièrement Ernest Picard, Gambetta et Jules Ferry. Mais il ne tarda pas à se séparer de ces derniers dès qu'il dut, en qualité de membre de l'Assemblée nationale, assumer sa part de responsabilité

dans les décisions que nous eûmes à prendre et dans la politique que nous dûmes suivre. Son choix fut vite fait, fondé qu'il était sur des études solides, sur une érudition générale déjà complète, sur des habitudes d'esprit et de conduite contractées dans le travail du barreau, dans l'exercice de devoirs municipaux, dans les bonnes traditions de la vie domestique la plus haute et la plus digne.

Bardoux fit partie, dès le premier moment, du groupe des républicains conservateurs, d'où sortit un peu plus tard le Centre gauche. Le visage rasé, l'air méditatif et un peu triste, les cheveux rejetés en arrière, un costume noir et sévère, il y avait en lui quelque chose de sacerdotal. Son abord était tout aimable, sa parole accueillante et le ton toujours poli : mais ces dehors ne cachaient ni rigidité d'esprit, ni sécheresse de cœur, ni hypocrisie de forme. Il était très droit de caractère, très sûr en amitié, très ferme dans ses idées. Il était par éducation et on eût dit, par parti pris, d'une urbanité parfaite, ce qui lui donnait un air de bienveillance un peu banale; ce n'était qu'en apparence, mais il avait dans ses rapports avec les autres hommes une sorte de délicatesse quasi maladive; il souffrait vraiment de ce qui lui apparaissait discourtois, brutal et malappris. Il eut comme beaucoup d'autres l'occasion, sous ce rapport, d'exercer ses vertus.

Esprit très éclairé, on pouvait lui appliquer le titre de nourrisson des Muses. D'une érudition très générale, on aurait cru qu'il n'avait pas d'idées arrêtées sur quoi que ce fût, parce qu'il ne les énonçait guère, par habitude prise de ne heurter personne ni par le geste ni par la parole. Peu communicatif, il ne se répandait pas à tout propos, mais il n'était étranger à rien. Quand il sortait de sa réserve, il avait une conversation nour-

rie, pleine d'aperçus recueillis dans ses lectures qui étaient innombrables; on dirait volontiers qu'il avait trop lu. Très appliqué à tous ses devoirs d'homme politique, il portait à la tribune des opinions et une parole autorisées. Son éloquence était insinuante, pleine de précautions, mais d'une dialectique serrée, extrêmement habile, et, sans efforts trop apparents, allant au but. Il lui est arrivé souvent de charmer ses auditeurs, surtout quand il parlait d'art ou de littérature, sujets qu'il possédait bien et dans l'exposé desquels il se complaisait.

Très fidèle en amitié, discret et sûr, il était incapable d'un procédé louche ou d'une trahison; presque un phénomène dans la vie politique où l'ambition, l'envie et la fureur de paraître font rage. Il était naturellement bon, et son obligeance expansive était peut-être trop universelle, mais toujours un peu diplomate, même dans les services qu'il désirait rendre. Son naturel, doublé d'une éducation très appareillée, le portait en tout à des ménagements infinis. Mais durant près de trente ans de vie commune, au milieu de cette mêlée politique, si redoutable à l'épreuve, je n'ai point trouvé de fléchissement dans son caractère ni dans son amitié. Et cette fixité dans ses affections, qui honore tous ceux qui en ont été l'objet, il la portait dans ses opinions, dans ce qui fait la personnalité morale d'un homme. Il était imbu des idées de la Révolution française, mais non jacobin; très libéral et, très Français en cela, amoureux de l'ordre, respectueux des droits d'autrui, sans aucune réserve; d'un esprit très libre, et au fond catholique, comme il l'a montré à ses derniers moments. S'il s'est trompé, il n'a jamais failli par ambition, par des sentiments étrangers à la chose publique, ni par faiblesse de caractère. Il est de ces hommes très rares qui, du-

rant une longue vie politique, n'ont peut-être jamais eu un vote à se reprocher. Il était désigné par ses études, par son goût, par ses connaissances en art et dans les choses de l'esprit, pour le poste de ministre de l'Instruction publique. Il l'avait désiré très légitimement, et M. Dufaure fit bien de le faire entrer dans le ministère réparateur du 13 décembre.

On compléta la composition du ministère par l'adjonction de plusieurs sous-secrétaires d'État. M. Charles Lepère, député de l'Yonne, fut nommé sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. Il appartenait, par ses amitiés plus encore que par ses opinions, au parti républicain avancé : il était un des fidèles de Gambetta. Peut-être avait-il été attaché au ministère de l'Intérieur avec l'arrière-pensée d'y faire pénétrer l'esprit du groupe radical de la Chambre, et d'y exercer une influence plus ou moins directe. On peut le supposer, mais Lepère ne m'a jamais donné l'occasion de m'en apercevoir. Il avait de l'esprit et un talent de parole qu'il mit souvent au service de la cause dont il était un des serviles plus dévoués et les plus honnêtes. Il avait plus que cela : le cœur bien placé. Il était impropre au rôle que peut-être on avait eu l'idée de lui faire jouer. Le rôle d'un sous-secrétaire d'État est en lui-même délicat et veut chez l'homme qui le remplit des qualités d'honneur et même de simple probité qui ne sont pas rares sans doute, mais que l'on est heureux tout de même de rencontrer. Lepère les possédait au plus haut degré. Il me plaît d'en rendre témoignage à ce galant homme qui se place, dans mes souvenirs, très haut au-dessus de la plupart des hommes de son parti.

I

Dans la séance du 15 décembre, le message préparé par nous fut lu au Sénat par M. Dufaure et par moi à la Chambre des députés. Il était ainsi conçu :

Les élections du 14 octobre ont affirmé une fois de plus la confiance du pays dans les institutions républicaines.

Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir ces institutions par la pratique sincère des lois constitutionnelles.

L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée. *Il exige avec non moins de force qu'elle ne se renouvelle pas.*

L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel, et ne saurait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user de ce droit, et je me conforme à la réponse du pays.

La Constitution de 1875 a fondé une République parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres.

Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs : l'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité nouvelle.

Ces principes, tirés de la Constitution, sont ceux de mon gouvernement.

La fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité.

Tous les pouvoirs publics concourront à favoriser ce développement.

L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des députés, *assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de son man-*

dat, permettra d'achever les grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame.

L'Exposition universelle va s'ouvrir, le commerce et l'industrie vont prendre un nouvel essor, et nous offrirons au monde un nouveau témoignage de la vitalité de notre pays, qui s'est toujours relevé par le travail, par l'épargne et par son profond attachement aux idées de conservation, d'ordre et de liberté.

Ce manifeste qui consacrait la victoire des 363 fut accueilli par les Chambres et dans le pays tout entier avec un véritable enthousiasme. On y vit surtout le terme d'une crise qui avait nui aux intérêts matériels, autant qu'elle avait blessé les sentiments de la nation. Le caractère conservateur et libéral du ministère correspondait exactement au besoin d'apaisement et aux opinions réelles du pays. La population parisienne, délivrée de l'anxiété qui depuis quelques mois pesait sur elle, reprit son élan expansif de vie exubérante activée encore par l'approche de l'Exposition universelle; l'industrie et le commerce, comprimés naguère, reprirent leur essor sous le même stimulant. On sentit partout comme une détente immense; et la France, si souple et si puissante dans toute action, se reprit vite de l'angoisse dans laquelle elle vivait depuis près d'un an.

Nous nous mîmes à l'œuvre dans le ministère pour effacer les traces des troubles civils, pour replacer le gouvernement dans sa voie, et pour remettre la République en honneur. Nous rencontrions partout, dans les départements, à Paris, dans les Chambres, des concours empressés et très dévoués. Je sus pourtant dès les premiers jours que le parti de la Gauche extrême de la Chambre n'entendait pas désarmer. Le comité des Dix-huit n'ayant plus de raison d'être s'était dissous. Mais quelques-uns de ses membres jugèrent qu'ils

devaient continuer à surveiller le gouvernement. Ce fut Louis Blanc qui éveilla parmi eux l'esprit de suspicion qui fut de tout temps l'esprit des Jacobins révolutionnaires. Dès le 27 décembre, il eut avec MM. Floquet, Brisson et Clemenceau une entrevue à la suite de laquelle il fut résolu que le comité subsisterait et qu'il enverrait même des délégués dans les provinces, chargés de faire des rapports sur la manière dont se comporterait le gouvernement. Dix des anciens membres du comité des Dix-huit adhérèrent à cette motion : MM. Goblet, Brisson, Louis Blanc, Spuller, Chanel, Clemenceau, Floquet, Gambetta dont Spuller avait reçu l'adhésion, et deux autres dont on ne connaît pas les noms. Ces mauvaises dispositions demeurèrent sans emploi pendant plus d'une année. Pour mon compte personnel, je n'y crus pas assez.

L'avènement du nouveau ministère donna lieu à un petit incident expliqué aussitôt qu'il avait été soulevé par le gouvernement espagnol. Emilio Castelar, avec qui j'avais des relations amicales, m'avait envoyé dès le 15 décembre le télégramme suivant : « Je m'empresse, mon ami, de vous féliciter ainsi que vos collègues sur un dénouement aussi favorable à la liberté et à la démocratie. La France conservera définitivement le gouvernement qu'elle a conquis par son effort et mérité par sa prudence. » Je répondis naturellement par un remerciement. Je ne sais pourquoi le gouvernement espagnol en conçut quelque ombrage. Il y eut à ce propos entre M. le marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne en France, parfait galant homme, et moi, un échange de lettres qui ne laissa aucune trace défavorable, puisque, au contraire, quelque temps après je reçus le grand cordon de Charles III, marque d'honneur dont je suis resté reconnaissant. Castelar m'écrivit alors une lettre

qui mérite d'être conservée, parce que, mettant de côté ce qui me concerne, elle exprime l'opinion qui fut alors à peu près unanime en Europe au sujet de la solution de la crise du Seize Mai.

« Jamais, disait-il, je n'ai vu un peuple traverser de si grands périls sans éprouver le vertige ni sans commettre une faute. C'est en vain que je cherche dans l'histoire un exemple digne de comparaison avec cette admirable discipline du parti républicain dont les vœux répondaient si admirablement à la volonté générale de la France. J'ai lu la liste des nouveaux ministres, et il est impossible d'en demander de plus capables, de plus honnêtes et plus patriotes. Sans exagération comme sans flatterie, on peut dire qu'ils appartiennent à l'élite de la France. Maintenant, ce qu'il faut, c'est que vous restiez au poste que vous occupez jusqu'en l'an 1880, vous tenant aussi éloigné d'innovations téméraires que d'une réaction aveugle. Et celui qui vous tient ce langage est un homme qui, ayant commencé à entrer dans la vie publique à vingt et un ans, en a aujourd'hui quarante, et peut par conséquent se dire un vieux républicain. La République doit être pour le travail national un port plus sûr que la monarchie, et la présence au pouvoir d'hommes comme vous est la garantie la plus complète de la liberté, de l'ordre, de la conservation sociale et du progrès. Comptez sur la profonde affection et croyez à l'admiration de votre ami et coreligionnaire. — Emilio Castelar. »

II

Tout avait été arrêté dans la marche des affaires publiques. Nous dûmes remettre en mouvement la vie

politique et la vie administrative. Il fallut faire voter les crédits dépensés sans droit, et aussi le budget de 1878 resté en suspens. Les sessions des conseils généraux et des conseils d'arrondissement n'avaient pu avoir lieu à leur date légale. Il fallut les convoquer et leur faire tenir les sessions réglementaires avant la fin de l'année. Il fallut surtout renouveler tout le personnel administratif qui avait servi la politique du Seize Mai avec la passion que communiquaient à l'action des fonctionnaires leurs opinions personnelles sans doute, mais aussi leur intérêt, parce qu'ils se rendaient compte que leur sort était lié à celui du ministère du Seize Mai. Il m'était interdit cette fois de fermer les yeux, comme on peut le faire dans des circonstances ordinaires, sur des excès de zèle que l'on pardonne aisément à des agents, lorsque, en appliquant une politique qui varie avec les ministères, ils croient n'obéir qu'à leur devoir de fonctionnaires.

Cette fois, la politique ministérielle avait pris le caractère d'une agression contre la République elle-même : elle avait brutalement révoqué tous les préfets et sous-préfets qui s'étaient montrés dévoués aux institutions républicaines, et elle les avait remplacés par d'autres, prêts à servir la révolution du Seize Mai. Parmi ces derniers, il en était quelques-uns que j'avais trouvés en place lors de mon premier ministère en 1876, et qui avaient appartenu au gouvernement du 24 mai. C'étaient pour la plupart des hommes que leur origine et leurs traditions de famille avaient longtemps éloignés du pouvoir, mais qui s'en étaient rapprochés sous le régime du Septennat. Je les avais considérés comme des recrues précieuses pour la République que nous voulions fonder, et des soutiens utiles de tout gouvernement respectable. Je ne leur avais fait prendre aucun engagement,

leur laissant entendre qu'ils se livraient eux-mêmes du moment où ils consentaient à servir le gouvernement. Quand je les retrouvai tout chauds encore de la bataille dans laquelle ils avaient pris rang contre la République, je ne pouvais conserver à leur sujet des illusions qu'on eût qualifiées autrement. Et enfin, les populations molestées si durement pendant toute cette période n'auraient ni compris ni souffert notre indulgence. Je dus procéder à un complet renouvellement.

J'avais demandé à ce sujet carte blanche avant d'accepter le portefeuille de l'Intérieur. On me l'avait donnée; et je dois dire que M. le Maréchal ne fit aucune difficulté pour signer les décrets que je lui présentai. Ce fut une exécution terrible. Avant la fin de l'année, je changeai tout le personnel administratif, 85 préfets, 78 secrétaires généraux, près de 280 sous-préfets. Je n'avais conservé qu'un seul préfet, M. Saisset-Schneider, exception due à son mérite, et qui n'avait gardé son poste que sur des instances faites auprès de lui. Je procédai ensuite à l'élection des conseils municipaux et à la nomination des maires de tous les chefs-lieux de canton dont le choix appartenait alors au gouvernement. Modifications profondes et universelles dans le personnel administratif, réparations d'erreurs, redressements de torts, remise en mouvement de tout le mécanisme renouvelé, tout cela se fit comme un changement de décors sans bruit et sans grand frottement.

Le grand fracas du Seize Mai était tombé tout d'un coup; et le très petit monde d'agités qui avaient tant troublé le pays semblaient avoir disparu comme des ombres. On eut promptement le sentiment que les pouvoirs publics étaient restitués dans leur intégrité et dans leur force réelle, appuyés sur l'opinion publique, et tenus par des gens qui savaient ce qu'ils voulaient et

ce qu'ils faisaient. La pacification se fit très vite, parce qu'on eut tout d'abord l'impression que les choses allaient être remises à leur place, et chacun à son rang.

Les nouveaux préfets, chargés des instructions qu'ils avaient tous reçues personnellement, ne se présentaient pas dans leurs départements comme des victorieux affamés de représailles, mais au contraire comme des représentants d'un gouvernement résolu à rétablir l'ordre sans violence, et à rapprocher tous les citoyens sur le terrain de la République. Ce personnel déjà aguerri dans les luttes précédentes, et expérimenté dans l'art de gouverner, se montra à la hauteur de sa tâche. Il comprit merveilleusement la pensée du ministère; il s'appliqua à panser les plaies au lieu de les envenimer; il donna l'impression que la République était désormais établie sans qu'elle pût désormais être mise en question, et que les griefs comme les appréhensions que ce régime politique avait pu faire naître dans le passé n'auraient plus de raison d'être dans le pays rassuré et pacifié. La confiance publique dans les gouvernants ne tarda pas à renaître; et avec elle se serait peu à peu développé dans l'âme de la nation un sentiment de sympathie pour les hommes appelés à gouverner et d'attachement aux institutions, double élément moral qui fait la force intime des gouvernements. Nous ne cherchions pas alors la domination d'un parti!

Les nouvelles dispositions du pays ne tardèrent pas à se faire sentir : les nombreuses élections partielles auxquelles je dus procéder à la suite d'invalidations prononcées par la Chambre des députés, en furent l'occasion. J'avais, dès le début de ce mouvement électoral, précisé le rôle de l'administration, dans une circulaire dont je reproduis ici quelques passages, parce

qu'ils indiquent bien la pensée qui présida à cette époque à la direction des affaires publiques.

« Le gouvernement, disais-je, se sépare nettement de la doctrine des candidatures officielles, et des pratiques que ces candidatures rendent nécessaires. Cette règle de conduite implique la neutralité la plus entière dans la lutte électorale, et, comme conséquence, l'abstention de tout acte ou toute démarche qui pourrait marquer, aux yeux des populations, une préférence en faveur de l'un des candidats sur l'autre. »

« Sous ce rapport, je ne partage pas l'opinion parfois émise, que le gouvernement a le droit et le devoir de faire connaître celui des candidats qu'il lui serait agréable de voir préférer par le suffrage universel.

« Sans doute, il est naturel et légitime que le gouvernement désire voir les électeurs manifester par le choix qu'ils font leur attachement et leur adhésion à la République. On ne peut s'étonner que le gouvernement aime à trouver, dans des élections que lui sont favorables, la preuve que le pays approuve la marche imprimée aux affaires publiques. Mais il ne lui appartient pas de former à son profit les manifestations du suffrage universel; et les témoignages de confiance qu'il reçoit de la part des électeurs ne lui donnent de la force qu'à la condition que ces témoignages soient librement exprimés. Nous n'avons, dans les affaires d'élections, qu'un seul devoir à remplir, faire appliquer strictement et équitablement les lois. »

Le système de gouvernement pacificateur que nous avions adopté porta ses fruits. Près de cent élections partielles durent avoir lieu à la suite d'invalidations dans les premiers mois de l'année; presque partout les candidats républicains l'emportèrent sur leurs concurrents : et ces résultats arrachèrent aux journaux hostiles

des aveux significatifs : « Après une pareille épreuve, disait *le Soleil*, nous devons loyalement reconnaître que le courant de l'opinion publique se prononce actuellement de plus en plus pour le gouvernement républicain. » — Dans *la Revue de France*, M. J.-J. Weiss, qui avait appartenu au parti orléaniste, écrivait : « La République est faite et fondée. Toute politique qui n'accepte pas cette vérité fondamentale et ne s'y appuie pas, est désormais une politique en l'air. Dès l'instant que la République existe, elle est le patrimoine de tous les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques. Aucun Français n'a besoin que d'autres Français daignent lui en ouvrir les portes. La loi les ouvre toutes battantes. Passe qui veut! Entrez donc, conservateurs; entrez avec votre programme déployé. » — Et enfin un bonapartiste militant mais plein de bon sens, M. Dugué de la Fauconnerie, écrivait dans une brochure : « Nous n'avons rien épargné pour dire au pays : ne prenez pas la République. On connaît la réponse du pays. Qu'est-ce que vous voulez que nous répondions à ceux qui nous disent : vous avez voulu qu'on consultât le pays : Eh bien, il est consulté, soumettez-vous! » — Ce fut un renouveau de la République libérale, pendant lequel les ministres unis dans le même sentiment donnèrent aux affaires de l'État une impulsion uniforme. On put juger de ce que pouvait faire, tant qu'elle durerait, l'union d'esprits sincères dirigés sans autre préoccupation que celle du bien public vers le même but.

CHAPITRE II

MÉTHODE ET PROCÉDÉS DE NOTRE GOUVERNEMENT

Pour mon compte, avec la même ardeur que j'avais mise à la fondation du régime, je m'attachais à lui donner la physionomie que j'avais rêvée pour la République; un régime de liberté vraie, un gouvernement de droiture et de probité sans réserve. Je désirais mettre en pratique les idées que j'avais exprimées autrefois dans un livre publié sous l'Empire (1) et qui tendaient à la décentralisation, ou pour mieux dire, à la restitution aux pouvoirs locaux et aux citoyens des franchises qui leur appartiennent naturellement, et des droits qu'ils peuvent exercer sans dommage pour l'État. Je m'étais assuré dans cette vue la collaboration de M. de Crisenoy, que j'avais vu à l'œuvre dans les préfectures de l'Aisne et de Seine-et-Oise, et que je savais partager les mêmes idées que moi. Je voulais appliquer à l'administration du pays la méthode que j'avais préconisée dans mes écrits : apprendre à la nation à se gouverner elle-même, et employer les agents mêmes de l'administration à cet enseignement. Je pensais qu'il appartenait au pouvoir central de se dépouiller lui-même de l'excès de ses attributions, et de façonner les conseils locaux,

(1) *La politique d'un provincial.*

communes ou départements, commissions administratives, corporations locales créées déjà ou à faire naître, à l'exercice de leurs droits; de former la nation à l'usage de ses libertés, de l'habituer, selon mon expression d'alors, à se passer de lui. C'était un système nouveau du gouvernement; mais il y fallait le temps!

Pénétré de l'idée que les événements ont imposé à la France ce nouveau mode de vie, et que s'y conformer est, pour elle, une question de vie ou de mort, je tenais que cette évolution si radicale dans ses mœurs intimes ne pourrait se faire qu'avec le concours du gouvernement. Ainsi, à ses premiers devoirs qui consistent à pourvoir aux intérêts généraux de la nation, à maintenir l'ordre et les règles de la moralité générale, le temps présent impose au gouvernement de la République des devoirs nouveaux et singuliers : se dépouiller de l'excès de son pouvoir et le rendre à qui il appartient. Mes relations avec les hommes, mes instructions aux subordonnés s'inspiraient de cette façon de comprendre la liberté; et mes collaborateurs les plus proches se modelaient sur cette règle générale, ce qui donnait de l'unité dans l'action imprimée à la politique intérieure du gouvernement.

Je m'inspirais du même esprit dans mes rapports avec la Presse et avec le monde des Arts. La censure elle-même, cette Anastasie de si mauvais renom, vivait en bonne intelligence avec les artistes qui relèvent d'elle plus directement. Lorsque par hasard on me signalait une caricature qui dépassait sensiblement les bornes permises, je faisais prier l'auteur de venir me voir : je lui mettais sous les yeux son œuvre dont il n'avait pas le plus souvent aperçu lui-même le caractère offensif, dans cet entraînement du crayon ou de la plume auquel tout homme qui crée quelque chose est

sujet; et dans un entretien toujours facile avec les gens d'esprit — ils le sont tous! — j'obtenais sans peine que le caricaturiste modifiât son dessin. L'artiste n'y perdait rien, et je m'imagine que la chose publique y gagnait beaucoup. Anastasie avait du bon!

I

De même pour les manifestations dans la rue. Il y en eut beaucoup à cette époque, une notamment à l'occasion du centenaire de Voltaire. Les libres penseurs avaient jugé l'occasion bonne de manifester, non pour célébrer la mémoire de Voltaire, ce que personne n'aurait blâmé, mais pour faire acte d'hostilité contre la religion en général et contre le catholicisme en particulier. Ils avaient fait éditer en un volume un recueil de morceaux choisis pris dans l'œuvre immense de Voltaire, et ils avaient fait beaucoup de bruit autour de cette publication. Ils avaient résolu de parcourir les rues de Paris processionnellement, et de donner à cette cérémonie le caractère d'une protestation antireligieuse. L'intention était manifeste, mais les faits en eux-mêmes étaient licites, quoique j'eusse prescrit pour leur promenade un parcours déterminé qui rendait impossible tout désordre et tout scandale prémédité. Nous fûmes interpellés au Sénat à l'occasion de ces manifestations de la libre pensée; et ce fut pour M. Dufaure l'occasion d'un de ses triomphes oratoires. Il n'eut pas de peine à dégager le gouvernement de toute solidarité dans les intentions des organisateurs de la manifestation, et le fit dans un admirable discours, où il revendiqua, avec un grand bonheur d'expressions, ce que l'es-

prit français doit à Voltaire, et ce que l'esprit de tolérance doit à sa philosophie.

Et puisque le sujet m'y amène, je veux rendre à M. Dufaure la justice qui lui est due et qui lui a été parfois refusée, quand on le représentait comme un homme imbu de préjugés, conservateur renforcé, réfractaire à l'esprit nouveau. Rien n'est plus injuste et plus contraire à la vérité. M. Dufaure était conservateur, comme les Français le sont tous, à moins que l'intérêt politique du moment ne les jette dans la voie révolutionnaire; il avait le goût de l'ordre en toutes choses, mais il avait l'esprit très ouvert et très libéral; il était catholique par tradition, mais aussi par choix, avec une teinte de gallicanisme, bien loin d'être clérical. Il n'avait pas de parti pris contre les réformes ni contre les améliorations sociales ou politiques; mais il savait ce que valent les nouveautés que les charlatans de la politique offrent en pâture à la crédule bonhomie des badauds, et il appréciait à leur valeur les démagogues.

Ce n'était pas en vain qu'il avait vécu au milieu des politiciens, et qu'il avait traversé tant de révolutions. Il en était sorti intact et intègre — ce qui n'est pas un mince mérite — mais aussi, je pense, sans grandes illusions sur les hommes et sur les choses. Et cependant, ni les déceptions ni les amertumes de la politique à laquelle il avait été mêlé dans tant de circonstances lamentables et tragiques ne lui avaient fait perdre sa foi dans la liberté. Dans plusieurs circonstances, je fus amené à lui signaler des articles de journaux qui contenaient des injures, des outrages contre les personnes ou contre les institutions, et qui constituaient à un degré exceptionnel des atteintes aux droits d'autrui ou à l'ordre public; et je lui demandais d'exercer des poursuites. Plus libéral que moi, qui crois pourtant l'être

beaucoup, ou peut-être plus expérimenté au sujet de l'efficacité de telles poursuites, il s'y est toujours refusé.

J'eus affaire aussi avec des associations d'ouvriers qui s'étaient formées depuis très longtemps déjà, et qui vivaient sous le régime de la tolérance. C'étaient les syndicats qui ont fait grand bruit depuis. Le mouvement corporatif qui tend à ramener la France à son état traditionnel, après que la Révolution de 1789 avait tout détruit et tout nivelé de l'état social antérieur, ce mouvement date déjà de loin. Il s'est produit d'abord dans l'ordre des faits scientifiques et littéraires, par la reconstitution dans nos provinces d'académies, de congrès, d'associations formées dans le but de susciter et de concentrer des travaux historiques, des recherches sur les monuments ou sur les traditions locales. Mais depuis une vingtaine d'années, ce mouvement se propage, il se répand, il se manifeste dans tous les ordres de faits et d'intérêts économiques : agriculture, industrie, commerce, il y a en tout une tendance au groupement, née du besoin universel de concentration de forces qui se fait sentir, après l'impuissance séculairement constatée de l'individualisme et de l'éparpillement.

C'est ainsi que des syndicats d'ouvriers s'étaient depuis longtemps déjà formés à Paris dans les divers corps de métier. Quoiqu'on les laissât fonctionner sans entraves, ils subissaient de plus en plus des suggestions étrangères à la profession, et émanées des politiciens plus ou moins engagés dans des sentiments d'hostilité contre la richesse en général et contre le patronat en particulier. Je reçus plusieurs fois les délégués de ces syndicats avec qui je m'entendais très aisément, et, me semblait-il, avec des sentiments de mutuelle bienveil-

lance qui, de mon côté, étaient comme instinctifs tant j'y étais porté. Mais j'eus plusieurs fois l'occasion de les mettre en garde contre l'intrusion parmi eux d'hommes tenant de plus ou moins loin à la politique. Même en la présence de ces intrus, je leur signalais ces interventions comme un obstacle à une entente qui eût été, sans cet élément exotique, facile à établir entre les ouvriers et les patrons et le gouvernement. Ainsi les mœurs préparaient la législation à faire, seule manière de légiférer utilement, dans les matières économiques surtout où il est nécessaire que l'expérience des choses et des habitudes déjà contractées rendent pratiques et fassent accepter sans résistance les lois qui modifient les rapports d'intérêts différents sinon opposés.

II

Les effets de la bonne harmonie entre les hommes politiques et le libéralisme sincère de ceux qui gouvernaient se faisaient sentir dans l'ensemble des choses et des affaires publiques. Il en résultait une impression de pacification intérieure d'autant plus reposante après les crises successives de l'année précédente, et aussi de régularité et d'un heureux agencement des pouvoirs constitutionnels qui faisait bien augurer du régime républicain. Nous avions bien à repousser quelques tentatives d'envahissement du Pouvoir parlementaire sur le Pouvoir exécutif : mais ce commencement de désordre qui a grandi depuis jusqu'à ruiner le mécanisme constitutionnel de 1875, en était à ses débuts, et il était aisé à réprimer, grâce à l'autorité morale que l'on accordait encore aux ministres.

Chacun de nous, dans sa sphère, après avoir pourvu

aux premiers soins, préparait les lois que nous nous proposions de présenter au parlement dans le but de mettre la législation intérieure, administration, enseignement public, justice, en harmonie avec les nouvelles institutions. Nous nous préoccupions aussi de mettre l'outillage de la France en rapport avec le développement universel de l'industrie, et avec l'activité de plus en plus grande des affaires, et de lui fournir les moyens de lutter sur le terrain économique avec les puissances rivales.

M. de Freycinet nous proposa un vaste plan de travaux publics, intéressant les chemins de fer, les ports et les canaux. Le chiffre des dépenses prévues s'élevait à quatre milliards. M. Léon Say proposa pour faire face à cette dépense un emprunt d'État, avec un nouveau type de rentes. C'est alors que fut créée la rente amortissable qui avait, à nos yeux, l'avantage de rendre l'amortissement assuré par un procédé automatique. Ce plan sagement conçu a été singulièrement et démesurément dépassé depuis lors, sous la pression, moins de nécessités réelles que de l'esprit dépensier et des entraînements électoraux du parlement.

CHAPITRE III

L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'Exposition universelle projetée pour l'année 1878 avait une grande part dans les préoccupations du public et du gouvernement. Le désarroi occasionné l'année précédente par l'aventure du Seize Mai et les incertitudes sur l'avenir qui en avaient été la suite, avaient suspendu à peu près les préparatifs de cette grande œuvre nationale. En décrétant cette exposition pendant notre premier ministère de 1876 qui avait ouvert l'ère constitutionnelle après l'Assemblée nationale, nous avions eu alors la pensée de marquer cette date par une manifestation grandiose de la Fortune recouvrée de la France. Après les troubles civils, nous reprîmes le travail interrompu.

On était bien loin d'être prêt quand nous prîmes les affaires en mains le 13 décembre 1877; et l'ouverture de l'Exposition était fixée au 1er mai 1878. Il fallut faire des prodiges pour arriver à temps, et ces prodiges furent accomplis grâce à la bonne volonté de tout le monde, pouvoirs publics, négociants, industriels, entrepreneurs, grâce surtout à l'admirable dévouement, à l'activité prodigieuse, au génie d'invention, de commandement, de volonté de trois hommes, MM. Teisserenc de Bort, ministre du commerce; Krantz, commissaire gé-

néral, et Alphand, directeur des travaux. La beauté du spectacle offert au monde entier, le succès éclatant dont tout le monde, exposants et public, prenait sa part; une sorte d'entraînement universel auquel se laissa aller la foule toujours grandissante et remuante; les fêtes, la joie de vivre au milieu de splendeurs qui semblaient toutes neuves à nos yeux jusqu'alors attristés par tant d'années de deuil; tout cela causait un éblouissement au milieu duquel on ne distinguait qu'à peine l'effort gigantesque de l'œuvre accomplie, et on perdait de vue ses artisans. Mais ceux qui ont vu de près attachés à cette tâche énorme, MM. Teisserenc de Bort, Krantz et Alphand, leur en gardent leur part de reconnaissance pour la patrie, et remplissent un rigoureux devoir en rendant témoignage de leur admiration.

Ce qui caractérisa cette exposition de 1878, ce fut une sorte de concours joyeux que lui donnèrent la France entière et le peuple de Paris. C'était la première fois, depuis l'année terrible, que les Français pouvaient, tous assemblés, donner libre cours aux expansions de leur humeur native qui les porte à l'abandon, à la gaieté et à l'insouciance heureuse de vivre. Il s'y mêlait un sentiment de juste fierté auquel ils se laissaient aller, mais que leur bon goût naturel préservait de toute jactance.

I

Ces dispositions du peuple de Paris et de la France entière venue à ce grand spectacle se montrèrent principalement dans deux circonstances, deux fêtes : le 1er mai et le 30 juin 1878.

Le 1er mai était le jour fixé pour l'ouverture officielle de l'Exposition. On devait inaugurer dès le matin une

statue gigantesque de la République due au ciseau de Clesinger, et qui était placée à l'entrée principale. Les ministres, le conseil municipal de Paris, les principaux personnages du jour éteient convoqués; et nous nous trouvâmes au lieu fixé, où s'était rendue une foule énorme, attirée par le spectacle annoncé. Je lus un discours que j'avais communiqué à l'avance à M. Dufaure. D'autres discours furent prononcés, et vers la fin, le chef de musique de la garde républicaine s'approcha de moi et me dit : « Monsieur le ministre, on me demande de faire jouer *la Marseillaise*, je ne veux pas le faire sans votre autorisation ». Je fus un peu surpris, et je réfléchis un instant — mais ce fut court — et je dis : « Pourquoi pas? — Jouez *la Marseillaise!* »

Je rappelle — on a oublié ces choses — que c'était la première fois que l'on jouait *la Marseillaise* depuis l'année 1870. Nous vivions encore au milieu d'une atmosphère morale si différente de celle de nos jours, qu'on ne peut plus se figurer l'effet que le chant national devait produire. Cet effet fut immense sur la foule présente et sur la population tout entière qui sut partout aussitôt ce qui venait de se passer. L'effet fut grand aussi, mais d'autre sorte, à l'Élysée. Dès que j'avais donné l'ordre au chef de musique de jouer *la Marseillaise,* et à peine les premières notes avaient-elles été entendues, j'avais vu s'éloigner du cortège une personne qui avait dû aller rendre compte. A peine, en effet, étais-je rentré place Beauvau, un aide-de-camp du Maréchal me pria d'aller le voir. J'y allai de suite, pressentant l'orage. Le Maréchal était debout et il me reçut de même. Il était rouge et le geste animé comme il était quand il éprouvait une émotion vive.

M. de Mac-Mahon était plein d'urbanité et il était simple dans ses manières. Il n'était sans doute tout à

fait lui-même qu'à cheval, au milieu des batailles, admirable soldat, et, quand il le fallait, chef et entraîneur d'hommes. Dans le monde politique et avec nous, il avait plutôt l'air embarrassé d'un homme qui ne se sent pas sur son terrain, et qui n'est pas à l'aise. Il parlait bref lorsqu'il était sous une impression de colère, ou seulement fâcheuse. Sa parole alors s'embarrassait, son œil s'enflammait vite et son teint s'empourprait. Pendant mon premier ministère surtout, j'ai eu bien souvent la peine très réelle de réclamer de lui des mesures qui coûtaient beaucoup à sa chevalerie, plus encore qu'à sa conscience, car il savait qu'au fond les mesures de rigueur que je devais prendre contre des fonctionnaires étaient justifiées par leurs sentiments connus contre la République. Obligé par devoir de lui imposer des exécutions qui lui coûtaient beaucoup, — pas plus qu'à moi, sans qu'il s'en doutât, — j'entretenais en lui des préventions dont on l'avait comme bourré à mon égard.

Tout l'entourage et le monde de l'Élysée me tenait à distance comme un révolutionnaire de la pire espèce; quelquefois, m'a-t-on raconté, on m'appelait Marat dans ces milieux où les dissentiments politiques prenaient alors la forme de la haine. Il ne m'a jamais convenu de faire ce qu'il aurait fallu pour faire tomber ces préventions : l'injustice m'a toujours révolté sans me faire fléchir. Je pense que cette défiance du Maréchal à mon égard n'aurait pas tenu contre des explications franches entre nous; mais il se mettait trop en garde pour provoquer ces explications, et il ne me plaisait pas de lui en donner. C'était peut-être un tort. Le Maréchal était un parfait galant homme; si parfois il était prêt à s'emporter, il sut toujours se contenir, et d'ailleurs j'apportais dans mes rapports avec l'Élysée en général et

même avec lui, une froideur qui maintenait la glace sans que personne pût la rompre. Souvent il m'a fait à propos des mesures que je lui imposais, des réflexions justes auxquelles je ne croyais pas, pour des raisons du moment, pouvoir m'arrêter. Il avait un grand bon sens, et dans le conseil, lorsqu'il se départissait du silence qu'il gardait le plus souvent, c'était pour donner un avis raisonnable et souvent utile.

Il est à regretter que le Maréchal soit arrivé à la présidence de la République à la suite d'une bataille — c'était le 24 mai 1873 — dans laquelle le parti républicain avait été vaincu. Il en est résulté entre lui et nous un antagonisme que rien n'avait pu faire cesser, quoique peut-être il eût désiré un rapprochement. Il s'est trouvé, par l'origine de son élévation, par son entourage, par les passions politiques des partis qui le considéraient comme leur otage, entraîné dans une sorte d'état de guerre contre le parti républicain, et, du moins en apparence, contre la République elle-même. De là dans ses rapports officiels, quelque chose de faux qui était en contradiction avec sa droiture; et de là aussi dans la politique, la Présidence c'est-à-dire un des Pouvoirs essentiels de la Constitution comme désarticulé. Ainsi s'était introduit dès le début, dans notre régime politique, un élément de faiblesse, qui en s'aggravant à chaque Présidence nouvelle, nous a amené jusqu'à la ruine du système tout entier. La Constitution de 1875, comme un mécanisme trop délicat, exigeait chez les hommes chargés de son exécution, une perfection morale et une hauteur d'intelligence qui ne se rencontrent guère. Il devra y être pourvu, afin que la Constitution républicaine supplée par les Institutions à l'infirmité des hommes et tienne mieux compte aussi des conditions de vie de notre race.

Le maréchal me dit : « Eh bien! on vient de jouer *la Marseillaise!...* — Oui, monsieur le maréchal ». Le dialogue ne fut pas long. J'avais coupé court en disant avec quelque dureté : — « Il n'y a pas si longtemps qu'on jouait cet air national sur tous les chemins et dans les rues de nos villes, c'était en 1870 ». Ce souvenir cruel pour nous deux termina l'entretien — que le Maréchal avait achevé en disant : « C'est vrai — mais on ne l'a jamais joué que dans les temps de révolution. »

II

Aucune fête officielle n'avait été préparée pour la journée du 1er mai, mais le peuple de Paris se chargea de s'en donner une. La population se répandait à flots sur tous les points où il y avait quelque spectacle à voir, et d'abord dans toutes les parties de l'exposition que le monde officiel avait parcourues dans la journée. Tous les ateliers et toutes les maisons étaient vides, une foule immense emplissait les boulevards et les rues et offrait l'image, pour un jour du moins, d'un peuple heureux.

Nous voulions aussi donner une fête officielle, et le Parlement, s'associant à nos vues, avait mis à ma disposition une somme de 500,000 francs. Je dus fixer le jour de cette fête; et avec la pensée d'y associer tout le monde indistinctement, j'adoptai un jour qui ne correspondît à aucun anniversaire susceptible de rappeler des souvenirs fâcheux pour quelqu'un des partis qui nous divisent. Je fixai le 30 juin, mais le Conseil municipal s'était mis en tête de donner à cette fête un caractère politique et de la faire célébrer le 14 juillet. Je ne tins pas compte de cette fantaisie, contraire au but que

je m'étais proposé, et je maintins la date du 30 juin. Mais alors le Conseil municipal se refusa à voter une subvention qui eût été la part de concours donné par la Ville de Paris à cette manifestation. Je n'y pris pas garde. Je convoquai tous les maires des arrondissements de Paris et je leur demandai leur collaboration, en les priant de susciter, chacun dans les quartiers à leur choix, des fêtes locales qui seraient organisées par les soins de la population elle-même. Les maires, avec un zèle où leur sympathie avait sa part et dont je leur suis encore reconnaissant, se prêtèrent à cette innovation. Des bals, des concerts, des banquets en plein air, avec chants, musique et fanfare, furent institués sur tous les points de la ville, et ce fut là l'origine des fêtes de quartier qui se sont données depuis lors, chaque année, à la fête du 14 juillet.

J'avais chargé M. Alphand de préparer la fête générale de la Ville de Paris, mettant à sa disposition les 500,000 francs votés par le Parlement. Il avait à peine un mois devant lui. Il devait tout improviser et inventer puisque c'était la première fête que l'on donnait à Paris depuis l'année 1870 — mais M. Alphand avait le génie de l'invention et de la décoration. Sa fête fut une merveille, et je pense qu'elle a laissé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont vue des souvenirs ineffaçables. Le décor était beau, mais si l'on peut le dire, la foule fut plus belle encore. Je ne crois pas que l'on ait jamais vu un pareil déploiement d'illuminations, de pavoisement, de somptuosités de toute sorte. Jamais non plus on assista à un spectacle pareil d'une population tout entière versée dans les voies publiques, les rangs mêlés, les distinctions sociales fondues dans l'ensemble, tous côte à côte et joyeux, et gais, et chantant et jouissant de cette union cordiale de tous les citoyens

tous pleins des sentiments de joie patriotique et de fierté reconquise. Pas un cri en désaccord, pas une parole malsonnante, pas de poussée violente ni de remous dangereux dans cette foule immense, pas un accident. Tout un peuple en joie, avec la conscience d'avoir, chacun pour sa part, contribué à la renaissance de la patrie! Tel fut le spectacle qui, pour un jour, nous fut donné.

III

Les actes quotidiens d'un ministre ne méritent pas d'être rappelés, à moins qu'ils ne caractérisent une époque et le régime politique lui-même. Cela est vrai surtout pour le ministre de l'Intérieur, en qui se reflète plus directement la pensée dirigeante du gouvernement. Un petit fait presque insignifiant marque, d'un trait qui paraîtra aujourd'hui au moins singulier, la différence des temps. Le calendrier de la paroisse de Saint-Augustin désignait le ministre de l'Intérieur, à un certain jour, pour la distribution du pain bénit. C'est un usage de l'Église catholique, auquel les paroissiens qui se respectent ne manquent pas de se conformer. C'était, me dit-on aussi, l'habitude que le ministre assistât en personne, et avec un certain cérémonial, à la messe où se distribuait le pain qu'il offrait. Il m'eût paru malséant de rompre avec cette tradition, en accord d'ailleurs avec mes sentiments personnels. Mais surtout, j'aimais dans cette circonstance à conformer ma conduite à l'idée que je me fais du gouvernement. Son premier devoir est de témoigner hautement de son respect pour la religion, pour le culte national, en France, de sa déférence pour l'Église. Comment ce qui est en

soi si simple paraît-il aujourd'hui si étrange? C'est ce que j'appelle la différence des temps.

Pendant les premiers mois de l'année 1878, des événements extérieurs importants avaient appelé notre attention. Je n'en veux rappeler ici que quelques traits saillants. Presque en même temps, les deux souverains de l'Italie avaient été remplacés, Victor-Emmanuel par Humbert Ier, Pie IX par Léon XIII. La vacance du siège de Saint-Pierre intéresse toutes les nations catholiques; et trois d'entre elles avaient eu de tout temps le droit de veto qu'elles pouvaient exercer contre le choix d'un candidat à la papauté. Le Saint-Siège avait, depuis un certain nombre d'années, refusé de reconnaître ce droit d'intervention par un pouvoir civil dans l'élection papale. Néanmoins, sans prétendre remettre cet antique privilège en honneur, la France résolut d'intervenir dans les opérations du conclave.

Nous avions chargé le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, de représenter particulièrement le gouvernement français dans cette circonstance. Nous désirions faire écarter le cardinal B..., qui passait pour avoir des tendances germaniques. Le cardinal de Bonnechose était un prélat de haute mine et de grande envergure. Très politique et du tempérament de ces prélats qui ont joué un grand rôle dans notre histoire de France, il était de plus très versé dans les affaires de l'Eglise et du Vatican, où il avait exercé pendant longtemps les fonctions d'auditeur de rote. Il était porteur d'une lettre de notre ministre des Affaires étrangères, par laquelle le gouvernement français faisait connaître, moins ses préférences que sa répulsion pour tel cardinal qui pourrait être désigné par le conclave. Le premier jour, Mgr de Bonnechose ne crut pas devoir faire connaître l'opinion du gouvernement français; mais le

premier tour de scrutin ayant laissé le choix incertain entre Mgr Pecci et le cardinal que nous désirions voir écarter, notre représentant au conclave fit connaître discrètement à ce dernier le contenu de la lettre officielle dont il était porteur. Cela suffit; le cardinal déclara le lendemain qu'il n'était pas candidat à la tiare, et ce fut le cardinal Pecci qui fut élu. Je ne fais que devancer l'histoire en disant que Léon XIII aura été un des plus grands papes qui ait occupé le siège de Saint-Pierre.

Des événements graves s'étaient accomplis à l'Orient de l'Europe. La guerre de la Russie contre la Turquie avait tourné à l'avantage de la première, après de rudes combats; et elle s'était terminée par le traité de San Stephano. Puis, la jalousie de certaines puissances européennes obligea la Russie à accepter un congrès, qui se réunit à Berlin, et où elle se vit disputer et enlever en partie les fruits de sa victoire. C'était la première fois, après le traité de Francfort et de Versailles, que la France prenait sa part des affaires générales de l'Europe. Nous déléguâmes le ministre des affaires étrangères, M. Waddington, pour la représenter dans le congrès. Je n'ai pas le dessein de rendre compte des actes de ce congrès, de l'attitude qu'y tint la France, et d'apprécier ses résultats : tout cela sortirait de mon cadre.

Je rappelle seulement, comme un détail curieux, que M. de Bismarck, qui exerçait sa profession de courtier, nous fit entendre que nous pourrions nous emparer de la Tunisie sans qu'il y vît rien à redire. Il traitait fort légèrement à ce propos l'Italie et ce qu'elle en pourrait penser. La question se posa au conseil de savoir si nous ne devions pas profiter de cette sorte d'ouverture. Quelques-uns d'entre nous rappelaient l'adage : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Quant à moi, je n'éprouvais pas

ce scrupule. Je pensais depuis longtemps, et le général Chanzy, alors gouverneur de l'Algérie, m'avait confirmé dans mon opinion, que la possession de la Tunisie était indispensable pour la sécurité de notre colonie d'Afrique. Le maréchal de Mac-Mahon partageait cet avis. Il était très résolu ; et il aurait volontiers engagé l'affaire, dont le succès assuré souriait à son patriotisme et aurait jeté un reflet de gloire sur sa présidence. Le conseil des ministres ne jugea pas qu'il y eut lieu pour le moment de donner suite à cette affaire. Un peu plus tard, ce fut J. Ferry qui l'entreprit, et qui l'acheva de la façon la plus heureuse pour son bon renom et pour la France. Ce fut le début de sa politique coloniale, qui a été tout à son honneur.

CHAPITRE IV

CLOTURE DE L'EXPOSITION.
ÉTAT DES PARTIS ET DE L'OPINION

L'année 1878 touchait à sa fin. Elle avait été bien remplie pour la France et pour la République. Après le désordre occasionné par l'aventure du 16 mai, les institutions nouvelles avaient repris leur cours régulier. Le gouvernement, simplement par l'usage constant et tranquille de son autorité, avait donné au pays le sentiment de sa force, sans trop la faire sentir. De là une impression générale de pacification et de durée favorable au nouvel établissement politique.

I

Nous étions arrivés au point culminant de la période ascendante de la République nouvelle. Jusqu'à ce jour, c'étaient les libéraux qui en avaient eu la charge, depuis MM. Thiers, de Rémusat, J. Simon, Dufaure, Teisserenc de Bort, les anciens, jusqu'aux nouveaux venus dans la vie politique : Ricart (de Niort), Christophle, Léon Say, Waddington, Bardoux et moi-même, tous très dégagés à l'égard des anciens partis de droite et de gauche, uniquement animés de l'esprit de légalité et de justice distributive, pénétrés des idées essentielles de la

Révolution française telle qu'elle était apparue en 1789, et avait été accueillie sans résistance par tous les Ordres de l'État. Il en était aussi parmi nous qui, sans philosopher sur le passé, pensaient qu'il importait seulement de gouverner la société telle que les temps l'avaient transformée, sans se soucier plus que de raison des théories spéculatives. M. Dufaure, dans un discours prononcé au commencement de novembre en réponse à M. de Fourtou, discours dans lequel il caractérisa les auteurs du Seize mai, en les appelant le parti *sans nom*, définit ainsi le parti libéral, le sien : « Quant à nous, messieurs, nous disons très sincèrement ce que nous sommes. Notre nom est connu. Nous sommes les représentants de ce principe libéral qui, depuis 1814, a toujours trouvé ses organes dans nos assemblées, jusqu'en 1851, et même quelquefois après. A ces principes libéraux que nos pères nous ont transmis, nous adaptons la forme de gouvernement républicain, telle qu'elle a été établie par la Constitution de 1875. »

Le nouveau régime n'avait pas fait trop mauvaise figure sous la direction de ces libéraux. Il avait surmonté les obstacles soulevés par des oppositions plus maladroites encore que dangereuses, tels que le 24 mai 1873 et l'aventure du 16 mai 1877. Il s'offrait, après le succès de l'Exposition, comme une ère de paix et de concorde et aussi de prospérité matérielle attestée par l'état des finances. Il ne me siérait pas de me glorifier de cette œuvre qui, d'ailleurs, fut une œuvre collective. Je puis pourtant, en historien fidèle, résumer les appréciations presque unanimes de l'opinion publique d'alors, en disant que l'on s'accordait généralement à constater les résultats heureux de notre politique. Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de montrer ce que cette œuvre est devenue.

L'Exposition universelle de 1878 avait beaucoup contribué à l'apaisement. J'en ai raconté les merveilles, merveilles relatives pour ce temps-là, dues à l'admirable dévouement de trois hommes : MM. Teisserenc de Bort, Krantz et Alphand. Tout le monde, il est vrai, s'en mêla. Ce fut un entraînement joyeux et, cette fois, sans réserve, des Français, heureux de rompre le deuil national qui durait depuis l'année terrible, fiers de montrer au monde les prodiges de la prospérité de la France recouvrée, et les enchantements de sa vie intérieure, faits de bonne grâce, de bonne humeur, et des mille attraits d'une civilisation élégante et raffinée. La longue série des fêtes publiques et privées avait donné à Paris un aspect tout nouveau. Toutes les classes de la nation, oubliant leurs querelles, y prenaient part également, et s'associaient à l'allégresse commune. Ce fut vraiment la fête de la France qui se sentait revivre, heureuse et gaie de se montrer si belle et si vivante après de longs malheurs.

Vers la fin d'octobre 1878, avant la rentrée des Chambres, la cérémonie de la distribution des récompenses aux exposants eut lieu au Palais de l'Industrie avec un grand éclat. On y vit défiler sous les yeux d'une assemblée extrêmement brillante, tous les représentants des races si diverses qui peuplaient notre empire colonial déjà très étendu, avec leurs costumes variés et plusieurs étranges; races jusqu'alors inconnues, quelques-unes avec des allures et des attitudes bizarres, et qui excitaient au plus haut point la curiosité, en même temps qu'elles étaient le témoignage vivant de l'extension de notre puissance. Le Maréchal fit un discours dont on remarqua surtout le passage suivant :

« Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux,

nous devrons encore au souvenir de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le respect absolu des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la patrie. »

Ces paroles si vraiment françaises semblent aujourd'hui une leçon qui nous vient de loin : on dirait un conseil donné de haut par un patriote prévoyant. Elles produisirent un grand effet. Si le mot eût été inventé alors, on eût pu dire que le Maréchal de Mac-Mahon a été le premier des ralliés. Il avait gardé avec honneur la consigne acceptée de maintenir les institutions tant qu'il serait à la tête de la République. Mais il avait conservé pendant longtemps des défiances contre tous les hommes connus du parti républicain, sans faire entre eux de distinction, et une grande aversion contre les doctrines excessives de ce parti. Cependant, en voyant à l'œuvre les ministres qu'il avait choisis à la fin du Seize Mai, en constatant les heureux résultats de leur politique, au spectacle vraiment brillant et si bien fait pour flatter des vanités françaises, qu'avaient donné le gouvernement et la nation tout entière pendant l'Exposition, il s'était pris peu à peu à abandonner ses préventions, à abjurer la plupart de ses préjugés. Il nous jugeait nous-mêmes équitablement. Ainsi, disait-il à un membre du clergé qui cherchait encore à le maintenir dans des dispositions hostiles : « Je ne veux pas sortir de mon rôle de Président constitutionnel; si la légalité était violée, j'interviendrais. Mais vous ne me prouvez pas qu'on ait violé la loi. Quant à changer ou à modifier le cabinet de ma propre initiative, je n'en vois ni l'utilité ni la nécessité quant à présent. J'ai fait preuve de bonne volonté pour les conservateurs, mais il y a un terme à tout. Vos échecs ne peuvent m'être imputés. »

II

Le discours de l'Exposition, accueilli avec une faveur presque enthousiaste par le grand public, avait exaspéré les vaincus du Seize Mai, ou du moins les chefs de cette aventure avortée. La presse demeurée hostile tenait un langage violent et injurieux même contre le Maréchal. On disait de lui : « Il glisse sur une pente où il ne pourra plus s'arrêter. Le danger grandit. On aurait dû le forcer à donner sa démission l'an dernier. La situation eût été claire et nette. » L'opposition dirigée par MM. de Broglie, Buffet et de Fourtou était en désarroi Ces hommes si puissants naguère, étaient tenus à l'écart par le Maréchal, et les membres du clergé qui avaient été les plus militants, ne pouvaient plus aborder l'Élysée. Aussi, l'un des coalisés disait-il avec une sorte d'horreur : « Oui, les prélats sont tenus en suspicion auprès du Maréchal qu'on a circonvenu. »

Déjà pourtant le clergé commençait à s'apercevoir qu'on lui faisait jouer un jeu dangereux. Sous l'influence de M. de Falloux, il avait compris qu'il avait tout à perdre à continuer la lutte contre la République, et tout à gagner à se mêler au courant qui peu à peu entraînait et attirait l'ensemble de la nation. Ce courant, en effet, se grossissait incessamment d'afflux nouveaux. Un grand nombre d'hommes, de ceux qu'un intérêt personnel ne rattache pas à un parti militant, étaient restés hostiles à la République tant que des restaurations du passé leur avaient paru possibles; et ils s'étaient jetés avec plus ou moins de ferveur dans la mêlée du Seize Mai; mais les échecs successifs de leurs guides politiques leur avaient donné à penser sur la va-

leur pratique de ces entreprises. Ils avaient fait la réflexion qu'après avoir écouté la voix des chefs qui les avaient ameutés contre les lois du pays, la voix du patriotisme se faisait entendre, et qu'elle leur conseillait, leur ordonnait même de se grouper autour du gouvernement. Après tant d'essais malheureux de restaurations, après les querelles et les disputes, après les défaites multiples, il restait, pour répéter encore le mot du duc d'Aumale, si souvent reproduit, il restait la France, qu'ils devaient servir.

La conversion de ces hommes, due à un sentiment mieux entendu de leur intérêt, et aussi au sentiment plus noble de leur devoir envers la France, était le résultat de la politique conciliante, ouverte et ferme que nous avions pratiquée depuis un an. Ils pouvaient croire aussi aux protestations des hommes de parti les plus avancés de la République qui affirmaient volontiers alors qu'ils n'avaient nullement l'intention d'entraver notre action; qui applaudissaient même avec une sorte d'ostentation à nos efforts et aux bons effets de notre politique. D'autres qu'eux y ont été pris.

III

Notre aveuglement sur les desseins secrets de nos alliés — je parle surtout pour moi — n'était pas aussi complet qu'on a bien voulu le dire. Mais, eût-il mieux valu se mettre en garde ostensiblement contre eux, et les tenir à distance? Était-il chimérique de penser que l'on pourrait amener les hommes de l'ancien parti républicain de l'Empire — non pas les chefs, qui n'abdiquent jamais — mais le gros du parti, plus ou moins imprégné du vieux programme de Belleville, alors fort

oublié, à se rallier à une conception différente de la République? N'en viendraient-ils jamais à concevoir la République comme un régime libéral, ouvert à tous les citoyens, propre à remplacer les régimes du passé, sans blesser les intérêts de personne, et qui fût la contradiction même d'un gouvernement sectaire et jacobin? Devions-nous, avant d'avoir rien entrepris, renoncer à l'espoir d'atteindre le but toujours poursuivi de la pacification sur le sol de la France, déchiré et bouleversé par tant de révolutions? Pour mon compte personnel, j'y ai travaillé avec une sorte de passion, qui ne m'aveuglait pas sur les obstacles ni sur les intentions des hommes. Mais je fermais les yeux volontairement afin de ne pas être arrêté, à tous les détours du chemin, par des préoccupations de personnes, et par des procédés de défiance propres à éloigner des concours utiles, et à empêcher tout rapprochement entre les hommes. J'ai toujours, non par duplicité, feint d'ignorer les mauvais vouloirs, quand ils n'étaient pas le résultat de griefs légitimes que l'on peut avoir contre le gouvernement, et que celui-ci doit faire cesser. J'ai toujours pensé qu'il n'y avait pas lieu de les heurter de front, ni de présenter partout et toujours un aspect de combat. Un gouvernement doit croire qu'il triomphera, à la longue, des oppositions qui n'ont pas de raison d'être; ou que, si ces oppositions sont irréductibles parce qu'elles correspondent à des passions ou à des ambitions incoercibles, il pourra les dominer par le poids de l'opinion générale. Ce que l'on peut exiger d'un gouvernement, c'est de la persévérance et de la fermeté dans la voie qu'il suit, s'il veut y entraîner les autres.

On ne se trompe qu'à demi tant que l'on a l'espoir d'attirer à soit tout son monde. En ce qui me concerne,

ma confiance était tempérée par une certaine disposition d'esprit qui me tient toujours en garde, et aussi par les renseignements que je recevais de diverses sources. Aussi, quand je faisais montre d'une grande tranquillité d'âme, je faisais, à part moi, des réserves. « Non, disais-je, dans un banquet qui m'avait été offert à Mortagne (Orne), non, la nation n'est pas lasse d'être sage; et ses représentants républicains sont comme elle... Que peut-on craindre?... Des compétitions de personnes? Messieurs, il faut faire plus d'honneur au grand parti républicain. Il peut se diviser sur certaines lignes de la politique; il peut, suivant la loi des régimes parlementaires, substituer des ministres à d'autres ministres, quand il y va des grands intérêts du pays engagés dans des questions de politique générale. Les majorités alors, sans céder à des caprices frivoles, prennent des résolutions qui ont pour but et pour effet, non de troubler le pays, mais de lui donner les satisfactions sérieuses auxquelles il a droit. Tout le reste, croyez-moi, n'est que de l'intrigue : et l'intrigue est presque toujours impuissante dans les pays de suffrage universel... *Il faut souhaiter qu'elle le soit.* »

IV

Je le souhaitais, à vrai dire, plus que je ne le croyais. Le jeu des portefeuilles commençait dès ce temps-là. Gambetta avait fort à faire pour contenir tout son monde. L'Extrême gauche se sentait encore trop loin du Pouvoir pour y prétendre, mais elle devenait de plus en plus pressante sur les questions de programme politique : la Gauche et les radicaux, plus rapprochés du gouvernement, commençaient à étendre la main

sur lui; et il n'était pas jusqu'à quelques-uns des plus qualifiés dans le Centre gauche, qui éprouvaient quelque peu la démangeaison du portefeuille.

Sur ces entrefaites, et dans le but de contenir son parti tout en lui ouvrant des perspectives d'avenir, Gambetta fit coup sur coup deux discours à Romans et à Grenoble qui eurent un grand retentissement. Il avait entendu les grondements de la Montagne; et d'autre part, il avait assez de clairvoyance pour comprendre que tout au moins, l'heure n'était pas venue de livrer le Pouvoir et la République aux *amis*. Il s'efforça dans ce voyage, qui fut qualifié sévèrement au Sénat, par M. Dufaure, de voyage de commis-voyageur, de satisfaire tout le monde : rappelant aux uns sa politique personnelle dont il reportait l'application à un temps indéterminé; et d'autre part faisant bon visage au gouvernement qu'il désirait, disait-il, maintenir. On racontait qu'un de ses amis lui ayant dit : « Nous ne serons complètement satisfaits que lorsque vous serez Président de la République »; il aurait répondu : « Je ne suis pas ambitieux, mais je ne suis pas un homme de loisir. Quand le peuple que j'aime tant aura parlé, je saurai faire mon devoir. » Et comme son interlocuteur ajoutait : « Ce sera bientôt? » Gambetta aurait répondu : « Peut-être... Je ne veux pas faire de fausse modestie, j'agis à ciel ouvert. Ma candidature est posée, je le sais. Mais un plébiciste seul me nommera Président de la République... »

Ce qui rend ces propos vraisemblables, c'est qu'un nombre toujours croissant d'ambitions et d'appétits se remuaient autour de lui; et les intérêts, d'ordre vulgaire, liés aux espérances que l'on fondait sur lui, prirent, par une sorte de décence pudique, les apparences et le nom d'une politique particulière, assez bien

caractérisée par ce qu'on a appelé l'opportunisme. Gambetta dans ses discours auxquels il n'avait pu se dérober avait montré, pour le ministère, des dispositions favorables, toujours entourées il est vrai de restrictions et présentées comme provisoires. Toutefois il avait découvert le fond de la pensée du parti, pensée de secte et de guerre. Ce fut à Romans qu'il reprit la fameuse devise : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Il n'avait pas le mérite de l'invention. C'est M. Peyrat qui, dans *l'Avenir national,* sous l'Empire, avait dit le mot vrai qui renferme toute la politique des républicains positivistes et francs-maçons : « Le catholicisme, voilà l'ennemi ! » La politique des vingt dernières années, et l'état de guerre intestine, qui dure encore à l'heure où j'écris ces lignes, n'ont été que le développement et l'application de cette doctrine à une nation tenue dans l'ignorance de ce qu'on préparait pour elle, et dont la mission particulière parmi les nations est d'être précisément le représentant et le champion du catholicisme dans le monde.

Gambetta avait aussi annoncé dans ses discours les vues d'avenir de son parti : elles portaient principalement sur le personnel administratif qui devait être changé, et sur de profondes modifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'ordre judiciaire. Un journal anglais qui avait, disait-il, recueilli sa vraie pensée (dépêche du *Daily News,* 15 octobre 1878), écrivait « qu'il avait annoncé qu'il cesserait de recommander la continuation du système du vote du budget par douzièmes; que son programme était une république pacifique et progressive, qu'il ferait parfois une halte, mais ne reviendrait jamais en arrière. »

IV

Au fond, on ne nous accordait qu'un répit. Nous ne le savions pas assez; et le pays y était pris comme nous. Une lettre que je reçus d'un député, le jour anniversaire de la formation du cabinet, le 14 décembre 1878, et que je retrouve, donnait la note exacte de l'opinion des modérés dans la Chambre et dans la nation tout entière : « Je vous souhaitais, disait-il, se reportant à une année en arrière, de durer assez longtemps pour prendre effectivement en mains le gouvernement du pays par l'opinion et par le Parlement. C'était, selon moi, le seul moyen de vous rendre maîtres de la place avant qu'on vous y attaquât. La France le demandait; la politique le commandait; et vous pouviez le faire, même en face de Gambetta qui n'avait dans le Parlement qu'une action de circonstance. Vous et Freycinet l'avez essayé, je me plais à le constater. Mais à cet anniversaire du 14 décembre, je ne puis pas ne pas constater que l'année a passé et que le ministère, pris dans son ensemble, n'a pas su ou voulu assez gouverner pour que beaucoup ne prétendent aujourd'hui pouvoir faire mieux. Je doute qu'ils le puissent; mais je ne vous en crois pas moins menacés pour la plupart, et je ne puis songer sans crainte au lendemain du 7 janvier (élections sénatoriales). Aussi, en ami très sincère, qui voudrait, autant pour le pays que pour vous, vous voir continuer la politique honnête et libérale que vous avez toujours pratiquée, je fais les vœux les plus vifs pour que vous, personnellement, vous gardiez longtemps encore ce ministère que vous avez si utilement dirigé jusqu'à

ce jour, et j'espère un peu que mes vœux seront exaucés. »

Le ministère de l'intérieur était visé de tous les côtés. Dans les alentours de l'Élysée, où l'on me tenait particulièrement en vue, on me représentait comme étant en hostilité ouverte avec M. Dufaure. On me rapporta un jour que Mme la maréchale avait dit : « Mais pourquoi M. de Marcère est-il mal avec M. Dufaure? » A quoi son interlocuteur, M. W..., répondit : « Comment! Madame, vous m'étonnez beaucoup, car je n'ai jamais entendu dire que du bien de M. Dufaure par M. de Marcère; et même il s'est expliqué très nettement devant moi, au sujet de combinaisons dans lesquelles on l'envoyait au ministère de la justice. Il a déclaré très nettement qu'il ne voudrait à aucun prix remplacer M. Dufaure, qu'il considère comme indispensable. — Cependant, ajouta-t-elle, tout le monde dit qu'ils ne s'entendent pas. Cela est très fâcheux, et fait mauvais effet! » Sans doute, et c'était pour ce mauvais effet à produire que l'on propageait de tels bruits. La vérité est que, surtout pendant ce second ministère, j'étais en parfait accord avec M. Dufaure; que j'ai trouvé près de lui un concours constant; que j'avais enfin pour lui une haute déférence, et que je n'aurais jamais songé à le remplacer, encore moins à le supplanter.

Comme il arrive quand les temps de désarroi commencent, mille bruits circulaient, sortis d'on ne sait où, qui entretenaient une agitation factice, et qui avaient surtout pour but de susciter et d'accréditer des griefs sans fondement, soit contre le Maréchal, soit contre nous. Ainsi avait-on donné la nouvelle que le Maréchal se retirerait après l'Exposition universelle. Ainsi encore on annonçait que le ministère avait l'intention de reculer la date des élections sénatoriales qui était

fixée, d'après les termes mêmes de la Constitution, au 5 janvier 1879. La vérité sur ce point est que la Droite tenta les derniers efforts pour faire retarder cette épreuve, qui devait être en effet décisive, et dont elle redoutait les résultats que faisait prévoir le succès de l'Exposition universelle. On laissait entendre que le Maréchal et nous-mêmes nous aurions été capables de forfaire à la Constitution. Cela permet les indignations à froid, et dispose les esprits aux mesures radicales qui pourraient être prises plus tard contre des ministres suspects de prévarication.

V

Loin de retarder la date des élections, nous l'attendions au contraire avec confiance; et pour mon compte, j'avais donné toute mon attention à cette consultation du pays qui devait ou consacrer ou condamner l'établissement de la République, notre œuvre, celle du premier ministère formé après le vote des lois constitutionnelles, et du second après l'aventure du Seize Mai. J'avais travaillé à ces élections, non avec le procédé connu des candidatures officielles, mais par le moyen plus simple et permis qui consiste à obtenir l'adhésion volontaire du pays à la politique et à la conduite du gouvernement. Déjà la pacification reposante qui avait suivi les orages du Seize Mai, et l'Exposition universelle dont l'éclat et les fêtes avaient chatouillé notre fierté, avaient donné à l'esprit public une tournure favorable au régime. Je résolus d'y associer de plus près encore les populations en appelant les municipalités de France à y participer en personne. La Chambre avait mis à ma disposition, comme pour

tous mes collègues, une somme de cent mille francs pour frais exceptionnels de représentation. Je pensai à employer cette somme en fêtes périodiques auxquelles j'appellerais successivement toutes les municipalités de France.

Toutes! c'eût été impossible. J'en avais réduit le nombre à celles des villes de cinq mille habitants et au-dessus, que j'avais divisées par région, et que j'invitais alternativement avec leurs représentants et leurs préfets à un dîner d'apparat suivi de bal au ministère de l'intérieur. Ainsi je mettais les maires de nos villes en rapport direct avec le gouvernement de la République, et en même temps je leur fournissais l'occasion de visiter l'Exposition et de juger par eux-mêmes de la beauté de cette manifestation nationale, et de l'éclat qui en rejaillissait sur la France. Ces rencontres devaient être heureuses à plus d'un point de vue. Elles firent naître une mutuelle confiance et un sentiment, tout nouveau en France, de cordialité entre les municipalités et le gouvernement. Ces rapports individuels, d'où naissait une sorte d'attachement tout personnel entre le ministre et ses collaborateurs répandus sur tout le territoire, devaient profiter aux institutions elles-mêmes; et j'ai pu constater souvent que la République avait eu lieu de s'en féliciter.

J'avais, dès le début du ministère, donné à l'Administration intérieure une direction conforme à mes idées particulières sur cette partie de la politique du régime, politique qui eût demandé du temps pour produire ses fruits. Les élections sénatoriales devaient, me semblait-il, se ressentir de la méthode administrative que j'avais recommandée aux préfets : s'attacher à l'étude et à la solution des affaires administratives; pourvoir aux besoins et aller au-devant des vœux des popula-

tions; se tenir en rapports habituels avec les représentants de ces populations; leur montrer, non par des paroles mais par des actes, une disposition constante à les aider, à les seconder dans leurs efforts; se mêler à la vie locale; et, par ainsi, gagner la confiance des habitants et les convaincre de la vertu pacificatrice et bienfaisante de la République; s'efforcer d'effacer les traces et les souvenirs de nos discordes civiles, et de rapprocher tous les citoyens dans l'œuvre du bien public; en un mot faire aimer la République. Voilà, leur avais-je dit, la politique que vous avez à faire dans vos départements. Tous avaient compris comme moi l'œuvre qui nous était confiée : fonder un gouvernement libre et assurer la paix civile. Ils s'étaient attachés à cette œuvre qui correspondait à l'idéal qu'eux-mêmes, dans les belles années de la jeunesse, avaient entretenu dans leur âme. Ils s'y livraient avec foi et avec ardeur; et ils me témoignaient une confiance, et il me semblait même une sympathie personnelle, qui donnaient à nos relations, même officielles, un caractère presque intime, sans nuire à mon autorité. Les rapprochements établis entre tous les agents de l'administration, préfets et maires et le gouvernement, dans les salons de l'hôtel Beauvau, avaient mis le sceau à cette sorte d'alliance patriotique formée pour le bien commun. Me trompé-je? Il y eut alors dans la nation, un courant de généreuse confiance dans l'avenir et de sympathie mutuelle entre le pays et ceux qui le gouvernaient, avec une bonne volonté si apparente chez ceux-ci, de le guider sans l'opprimer, qu'il n'apparaissait nulle part ni contrainte ni résistance hargneuse; à peine pouvait-on soupçonner, quand on n'était pas en mesure de connaître les menées des partis, quelques desseins nés de rancunes ou de parti pris de

sectaires, réduits pour un temps du moins, à se dérober au grand jour. On put croire alors à une réconciliation universelle. Il en reste des témoins. C'est dans ces conditions que s'ouvrit le scrutin du 5 janvier 1879 pour le renouvellement d'un tiers du Sénat.

CHAPITRE V

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1879. LEURS CONSÉQUENCES DANS LA POLITIQUE GÉNÉRALE

J'étais allé à Lille pour prendre part à l'élection en ma qualité de député du Nord. Quand je rentrai le soir à Paris, je trouvai l'hôtel Beauvau tout rempli de membres du Parlement, de journalistes, flot mouvant de curieux et d'amis, et je fus accueilli en triomphateur. Je n'avais appris le résultat de la journée qu'en arrivant à Paris, et ce résultat était en effet triomphal. Sur 47 sénateurs de la Droite qui s'étaient présentés comme candidats, 14 seulement furent élus. 70 candidats républicains étaient sortis de l'urne. La majorité républicaine au Sénat allait être de 40 à 50 voix. C'était un renversement complet des choses, puisque la majorité passait de droite à gauche. Désormais, à la Présidence de la République au Sénat et à la Chambre des députés, la République était maîtresse. Ce fut une acclamation.

Quand je pus m'arracher à cet enthousiasme — pourquoi n'eût-il pas été sincère, alors? on m'assurait, avec force protestations, dix années d'existence ministérielle! — Je me retirai auprès de ma famille, tout émue, elle aussi, par ces manifestations; et je leur dis : oui, le succès est beau, mais il est trop grand. Comptez

que je suis perdu ! — Je ne doutais pas de la sincérité de la plupart de ceux qui me félicitaient d'un succès réel, mais je savais bien que certains républicains, des plus qualifiés, avec une sorte de naïveté quelque peu impudente, croyaient que tout ce qui touchait à la République ne regardait qu'eux, et qu'ils s'attribueraient le mérite des élections du 5 janvier. Ils ne manqueraient pas de considérer que cette journée était leur victoire personnelle, et d'en réclamer pour eux tout le gain, comme des dépouilles opimes qui leur étaient dues.

I

Les élections du 5 janvier marquaient une étape nouvelle dans la République. Les mouvements devenaient plus libres. L'harmonie étant établie entre les trois grands pouvoirs publics, Présidence Sénat et Chambre des députés, la tâche devenait plus facile, mais cette tâche grandissait en même temps. Sortie de la crise des luttes intérieures, la République se trouvait en demeure d'asseoir définitivement le régime démocratique et libéral que nous avions conçu en l'établissant. Tout en maintenant les règles essentielles de tout gouvernement, et les traditions de la politique française, nous savions qu'il serait nécessaire de modifier les institutions intérieures du pays dans le sens d'un accord avec l'esprit même du régime. Pour mon compte, en entrant dans la vie publique, et plus encore en entrant dans le gouvernement, j'avais eu la volonté de substituer au système administratif de l'an VIII, continué à travers le siècle, un système d'administration plus souple, propre à favoriser l'essor des forces individuelles et l'organisation des forces corporatives, nécessaires l'une et

l'autre au fonctionnement des institutions politiques et en harmonie avec elles au lieu de les contrarier. Notre régime devait, dans notre pensée, être à la fois conservateur et libéral, traditionnel et démocratique.

Dans d'autres milieux républicains, on avait une conception différente du régime à fonder. Mais ces divergences, on ne les soupçonnait qu'à peine alors, tant était puissante la presque unanimité de l'opinion publique tout entière avec nous; c'est plus tard que nous avons pu mesurer la distance qui nous séparait. L'heure de la bifurcation n'avait pas encore sonné, et toutefois déjà on pouvait la pressentir. Gambetta l'avait indiqué, dans un discours prononcé à la fin d'un banquet offert par les voyageurs de commerce. « Dans quelques jours, avait-il dit, vous allez avoir la majorité partout, et c'est la responsabilité qui va naître. Vous avez échappé, je l'affirme, aux périls et aux conspirations : l'ère des dangers est close, celle des difficultés va commencer... » Il pouvait, en effet, annoncer l'ère des difficultés, car c'est lui et ses amis qui allaient l'ouvrir. Au moment où, dans ce même discours, il donnait des conseils pleins de modération et de sagesse, il se proposait de mener la République dans une voie opposée à celle que nous lui avions fait suivre pour la conduire, dès la première étape, au triomphe.

Singulière destinée de Gambetta, qui répond bien, du reste, au naturel de l'homme! C'était surtout un artiste, impressionnable, ardent, passionné, à la manière méridionale, plus en surface qu'au fond, avec parfois des vues lointaines et lumineuses, et parfois des obscurités pitoyables, des élans en hauteur et des retours en bas; mobile, fougueux tour à tour et épuisé; tantôt politique avisé, comprenant les conditions du pouvoir, les avantages d'une société régulière, acceptant et goûtant

même une organisation sociale fortement hiérarchisée d'après le mérite et même avec la force morale acquise ou reçue par tradition; et tantôt attiré vers les bas-fonds de la démagogie; incertain dans ses voies parce qu'il était incertain dans ses idées directrices, et plutôt soumis aux influences d'une science très courte et d'une philosophie erronée. Ses instincts le portaient en haut, ses habitudes le retenaient en bas. Lorsque, pendant quelques mois il fut chef du gouvernement, il eut l'intuition de ce qu'il fallait faire; mais il n'eut pas la force de se dégager des liens de diverses sortes qui le retenaient dans le servage d'une politique abaissée et tenant de la démagogie plus que des traditions de la France, que cependant il était apte à comprendre et qu'il comprenait.

Dans le discours aux voyageurs de commerce, il disait : « Nous avons notre tradition nationale, nous avons une Constitution à part, des mœurs à part, une propriété constituée sur des bases immobiles et que le monde peut nous envier, et le mot n'est pas dans ma bouche une formule banale. Avec cette propriété, ce génie, ce goût, cette aptitude au raffinement en toutes choses, à la grandeur artistique et littéraire, est-ce que nous sommes chargés de penser, d'agir pour le reste du globe? » Et c'est ce même homme qui allait bientôt faire dévier précisément la France de ses voies, de sa tradition, de son génie propre, comme si, en devenant une République, elle avait changé de tempérament. C'est que ces traditions dont il parlait, il ne les avait pas dans les moelles; et avec une assurance un peu superbe, il allait entrer dans l'ère de ces difficultés que lui-même avait créées, qui ne sont pas encore surmontées, et qui ne font plutôt que s'accumuler à l'heure où nous sommes.

II

La République conservatrice arrivait à son terme. La dernière victoire de notre politique, l'élection du 5 janvier, marquait en même temps la date de sa défaite. Les vieux républicains, qui attendaient leur heure, allaient presser le dénouement. Ils y étaient précipités presque inconsciemment, avec, pourtant, une sorte d'instinct secret qu'ils commettaient une ingratitude et qu'ils entraient dans une aventure; mais poussés par la troupe qu'ils avaient derrière eux et qui avait hâte d'arriver, entraînés peut-être plus encore par la passion d'appliquer la doctrine qui était le fond de leur foi politique, la doctrine positiviste, et d'engager la guerre non ouverte, mais dissimulée et implacable, contre toute institution religieuse et contre le catholicisme en particulier.

A la suite de sa victoire, le parti républicain avait tout d'abord entrevu son entrée en possession. A peine accorda-t-il une trêve à ses désirs, par un sentiment de gratitude qu'il ne pouvait s'empêcher de témoigner au gouvernement. Il pouvait savoir d'ailleurs que, sans y être poussés par le désir de gagner ses faveurs, nous-mêmes nous avions compris que le changement si considérable intervenu dans la majorité du Sénat entraînait avec lui d'autres changements dont devait profiter le parti républicain. Pour mon compte, et je pense que c'était aussi l'opinion de M. Dufaure, j'aurais voulu que la transition se fît sans brusquerie, et que les satisfactions à donner n'eussent pas le caractère de représailles, qu'elles ne fussent pas le signal d'une rupture avec le parti conservateur. Ce fut sur cette

question de procédé politique que se fit la scission, d'abord adoucie, toute enguirlandée de politesse à notre égard, mais de plus en plus sensible, et avec, du côté républicain, un air de gens pressés d'en finir. A l'Extrême gauche, MM. Louis Blanc et Floquet ne cachaient pas que leurs visées allaient plus loin et plus à fond que le changement de quelques fonctionnaires, mais c'étaient là les secondes vues d'un avenir qu'il ne convenait pas encore à l'ensemble du parti de découvrir tout à fait.

III

Tout d'abord, le changement de front se fit au Sénat, ce qui était naturel, puisque c'était le Sénat qui avait subi la transformation, point de départ de la politique nouvelle. L'élection du bureau du Sénat se fait chaque année à la session de janvier. M. le duc d'Audiffret-Pasquier était président en fonctions. Il avait déjà occupé ce haut poste à l'Assemblée nationale, lorsque M. Buffet était devenu président du Conseil des ministres. Le Sénat constitué en 1876 l'avait élu président. Il y avait d'ailleurs fait bonne figure, à Versailles, après M. Grévy et M. Buffet, et depuis 1876, au palais du Luxembourg. Il avait de l'autorité dans sa personne, de la présence d'esprit, une parole vive, frappante, et très à propos au milieu des incidents. Il avait toujours eu, dans ses rapports avec le parti républicain, de la courtoisie; et on savait qu'à la fin de l'aventure du Seize Mai, à laquelle d'ailleurs il ne s'était pas mêlé, il était intervenu utilement auprès du Maréchal pour mettre fin à la crise. En général, il avait dans ses relations avec les hommes une manière de familiarité, tou-

jours digne mais sans façon, qui lui a facilité sa tâche dans l'exercice de ses diverses présidences. Il avait aussi hérité de famille une tournure d'esprit juridique, et des traditions de magistrat, qui sont très utiles sinon nécessaires, pour faire un président complet dans les assemblées politiques. Le duc Pasquier est un de ceux qui auront honoré les présidences parlementaires.

Mais le parti républicain jugea qu'il était nécessaire de marquer la différence des temps par une modification de bureau du Sénat. Ce n'était pas une vue très judicieuse ni très politique, étant donné que le duc Pasquier était un Président chez qui les opinions politiques n'avaient jamais eu le caractère aigu de l'hostilité ou même de la mauvaise grâce envers les personnes. Les élections du 5 janvier, d'ailleurs, avaient eu, de l'aveu de tous, un caractère plutôt conservateur, quoique républicain, et le maintien du duc au fauteuil aurait marqué une intention conciliante, en rapport avec notre politique générale. Mais comment attendre, des partis, tant de vertus! Le parti triomphant tenait à se donner une satisfaction qui consacrât sa victoire, et le groupe du Centre gauche commit cette première faute de suivre le courant. Ce fut, il est vrai, dans ses rangs que l'on choisit, pour en faire un président, un excellent homme, honoré de tous les partis, sans qualités ni dehors très éminents, mais parlementaire très aguerri et agréable à tout le monde, M. Martel, en un mot.

IV

Le personnel administratif que j'avais créé tout d'une pièce échappait aux récriminations. Néanmoins, je dus accomplir un acte politique en rapport avec l'ensemble

des circonstances, au sujet de la Préfecture de la Seine. Lorsque je repris possession du ministère de l'Intérieur, j'avais retrouvé à cette Préfecture, établie alors dans le petit palais du Luxembourg, M. Ferdinand Duval. M. Ferdinand Duval représente assez exactement une génération d'hommes qui furent mêlés à la politique générale à la fin de l'Empire et dans les premiers temps de la République.

Dans les rangs de la phalange très composite de l'Union libérale, il était de ceux qui avaient fait une guerre implacable à l'Empire. Il s'y était créé des relations et des amitiés qui lui servirent, ainsi qu'à tant d'autres, après l'avènement de la République. Avec de l'esprit, de la diplomatie mondaine, et un physique qui ne nuisait pas à ses succès, il fut un des types les plus achevés d'une fraction notable de la jeunesse de cette époque, celle qui versait dans la politique, et qui fréquentait dans les salons en vue où ils étaient accueillis comme des combattants utiles, comme l'espoir du lendemain que tout le monde rêvait et préparait. Ils avaient acquis dans les luttes quotidiennes de la presse, affinée alors par les dangers d'une législation draconienne, dans les conversations des conciliabules plus ou moins secrets, dans les entretiens des salons ouverts à la politique, une élocution brillante, une gymnastique d'esprit qui pouvait faire illusion, et dissimuler une érudition et une préparation qui se sont trouvées souvent insuffisantes, quand il a fallu fournir ses preuves et faire œuvre de gouvernement. Mais tout ce monde bruissait, se remuait, s'admirait, et se croyait propre à tout. Beaucoup d'esprit, d'agrément, de dehors, avec des aptitudes aux petites manœuvres mondaines qui préparent aux intrigues politiques, non sans contentement de soi.

M. Ferdinand Duval avait beaucoup de ces mérites et aussi quelques-unes de ces défectuosités. Sa fréquentation dans les endroits en vue et sa camaraderie du Palais de Justice avec les hommes de sa génération, l'avaient mêlé tout naturellement aux hommes et aux choses du gouvernement du 4 septembre. D'abord préfet de Bordeaux, puis préfet de la Seine, il avait pu vivre tant bien que mal avec le Conseil municipal de Paris, lequel d'ailleurs, à ces époques préhistoriques, était composé d'hommes à peu près gouvernementaux. Néanmoins, pendant mes deux ministères, en 1876 et en 1878, j'eus de nombreux assauts à soutenir à son propos. Les républicains supportaient mal à la tête de Paris un homme qui avait pris plutôt la couleur de l'opposition orléaniste, sans trop s'en cacher, et dont les relations personnelles le rattachaient à ce parti. Il ne donnait pas, à proprement parler, prise contre lui; mais il était suspect — ce qui est déjà un crime en politique — et, au surplus, ayant un certain genre d'esprit dont il coquetait, comme on faisait dans ce monde-là, il se répandait volontiers en propos légers, et en traits plus ou moins acérés contre le régime et contre les personnes. Il ne m'épargnait pas — je l'ai su — mais il ne m'importait guère, en vérité! L'esprit de ces voltigeurs du Centre droit ne pouvait me détourner de ma politique, qui consistait à amener tous les Français sur un terrain commun. Ils ne se doutaient guère, lui et ses amis, qu'en faisant parade d'un esprit facile et d'un scepticisme politique de haut goût pour amuser des galeries mondaines, passablement dédaigneuses sous des dehors de chatteries de salon, ils faisaient douter de leurs capacités d'hommes de gouvernement, tandis qu'ils auraient eu tant d'intérêt à faire croire au contraire qu'ils seraient des res-

sources précieuses dont la France aurait un jour besoin.

M. Ferdinand Duval était de ceux que l'opinion triomphante ne me permettait plus d'imposer à la population parisienne. Je dus proposer à M. le Maréchal son remplacement, et je lui écrivis en même temps une lettre personnelle dans laquelle je lui exprimais les regrets que j'éprouvais en lui appliquant une mesure que les circonstances politiques rendaient inévitables. M. le Maréchal ne le défendit pas, quoique M. Ferdinand Duval fût un des favoris de l'Élysée. Il savait, mieux que personne, quels étaient ses sentiments vrais à l'égard du gouvernement.

Je songeai, pour le remplacer, à un homme qui appartenait, lui aussi, à cette génération des ligueurs de l'Union libérale, surgie le 4 septembre, mais d'opinions beaucoup plus avancées, M. Hérold. Il m'avait été désigné par sa notoriété due à la célébrité de son père, par la popularité dont il jouissait dans une certaine partie de la population parisienne, et par sa capacité que l'on disait hors ligne. Je ne le connaissais pas personnellement, mais nous avions des amis communs qui me répondaient de lui. Cependant, il avait la réputation, d'ailleurs justifiée, de professer ouvertement en religion des opinions diamétralement opposées aux miennes et à celles que je considérais comme nécessaires pour l'ordre. On commençait, dès ce moment, à dévoiler des projets, jusqu'alors combinés dans l'ombre, au sujet de l'enseignement populaire et de la guerre prochaine contre tout ce qui touchait à la religion. Je voulus, avant de proposer ce choix au Maréchal, m'assurer des dispositions de M. Hérold à cet égard.

Bardoux était alors ministre de l'Instruction publique. Il avait préparé des projets, arrêtés entre nous,

au sujet de l'enseignement primaire; mais, comme moi-même, il n'entendait pas toucher à la liberté de l'enseignement, ni aux droits des pères de famille. Il écartait toute idée de guerre religieuse; et la laïcisation était à nos yeux une forme de cette guerre contre laquelle nous étions décidés à résister sans rémission. Je le priai d'assister à l'entretien que je comptais avoir avec M. Hérold. Il y vint en effet. Là, je fis connaître à M. Hérold mes intentions à son sujet; mais qu'auparavant je tenais à savoir de lui comment il entendait se comporter dans la question de l'Enseignement public. M. Hérold, sans renier ses opinions personnelles, nous déclara que, dans son administration comme préfet, il n'en ferait nullement acception, qu'il s'inspirerait des idées du gouvernement, qu'il ne se prêterait pas aux projets de laïcisation qui pourraient être dans les intentions du Conseil municipal de Paris; qu'il entendait, dans ces questions, marcher d'accord avec nous; qu'il se plaçait dans ces affaires à un point de vue purement politique, et qu'il considérait le nôtre comme juste et profitable à la République. M. Hérold fut donc nommé Préfet de la Seine, et j'ajoute qu'il a tenu son engagement tant que je suis resté avec Bardoux dans le gouvernement.

M. Hérold faisait profession d'être athée. Beaucoup de jeunes hommes comme lui, à cette époque, MM. Jules Ferry, Gambetta, parmi les plus fameux, partageaient cette opinion philosophique. Ils ont cru, — on peut douter, il est vrai, qu'ils y aient beaucoup réfléchi, — ils ont cru qu'une société humaine pouvait vivre sur cette donnée, sans tomber dans la barbarie. Nul n'a le droit de leur reprocher des opinions de cet ordre, quelque étranges qu'elles paraissent chez des hommes qui ont la prétention de mener les autres, mais ce que l'on est

en droit de leur reprocher, c'est d'avoir caché ces opinions, et de n'avoir pas hautement dit qu'ils se proposaient de les appliquer dans le gouvernement, et de les substituer dans l'esprit des générations à venir aux anciennes croyances. Par là, ils ont trompé le peuple, et fait œuvre de démagogues. Ils ont inoculé en quelque sorte à la République le vice essentiel qui l'a depuis lors marquée et dont elle meurt, je veux dire l'improbité politique. Déchristianiser la France, c'était une œuvre néfaste et impolitique au premier chef. Mais se livrer à cette œuvre sans le dire, la préparer et la poursuivre par des voies détournées, invoquer au besoin des principes respectables, tels que la liberté de conscience, pour fausser les consciences sans qu'elles s'en doutent; cela est une de ces fautes dont Talleyrand disait qu'elles sont un crime. Les conséquences de leur politique anti-religieuse ne se peuvent montrer toutes tant elles sont énormes; on ne peut pas davantage les endiguer, tant elles ont pénétré la vie sociale. Elles apparaissent dès à présent redoutables pour la nationalité même. Et pour avoir dissimulé leurs desseins, ceux qui ont fait cette politique ne se relèveront pas devant l'histoire des responsabiliés qu'ils ont encourues.

CHAPITRE VI

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT. — INTERPELLATION DE M. SENART. ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

Nous étions entrés dans la voie des réparations légitimes que le parti républicain pouvait raisonnablement réclamer. Mais nous étions résolus à ne pas nous laisser entraîner dans la voie des vengeances rétrospectives et des ostracismes prononcés contre les personnes. De là un désaccord naissant, peu accusé d'abord, mais déjà s'accentuant de jour en jour, entre le ministère et la majorité parlementaire. Je sentais pour mon compte se poursuivre un sourd travail de désaffection, de désagrégation et de défiance contre nous. Les avertissements sympathiques ne me manquaient pas; et j'avais hâte de sortir de cette situation indécise. Je demandai à mes collègues de la brusquer, en cherchant un moyen d'obliger la majorité à se dessiner et à se déclarer nettement pour ou contre nous.

I

Cette idée avait déjà été émise antérieurement aux élections sénatoriales par M. Dufaure. Le 21 décembre 1878 — j'en ai conservé une note écrite sur l'heure —

M. Dufaure, en conseil des ministres, avait dit : « Monsieur le Maréchal, dans le cas où le ministère actuel serait encore en fonction le 14 janvier (jour de la rentrée des Chambres), il y aurait lieu pour lui de se présenter devant le Parlement avec un manifeste, un message, quelque chose enfin qui soit une entrée en matière, et qui permette au ministère de faire connaître la ligne de conduite qu'il se propose de suivre. Vous verrez si vous voulez faire cette déclaration en votre nom. Nous préparerons ce programme, nous vous le montrerons, et vous choisirez, soit de vous l'approprier, soit de le laisser présenter par le ministère. » A quoi le Maréchal répondit : « Vous avez commencé cet exposé par une phrase sur laquelle je tiens à m'expliquer. Vous avez dit : Si le ministère actuel est encore en fonctions le 14 janvier... Je ne puis accepter cette forme de parler. Le ministère tel qu'il est — je ne dis pas qu'il ne puisse y avoir de modification — mais le ministère à la tête duquel vous êtes, monsieur le président du conseil, devra rester, ou moi-même je me retirerai. J'ai cédé une fois, deux fois, mais je suis très décidé. Je n'irai pas plus loin. Ainsi vous pouvez être certain que, tant que je resterai Président de la République, le ministère actuel restera en fonction. Quant à ce que vous avez dit du programme, nous verrons ce qu'il y aura à faire plus tard. » M. Dufaure reprit : « Oh! mon Dieu! j'avais dit cela pour plus de prudence; mais je n'y insiste pas. Nous préparerons le manifeste, et vous ferez ensuite ce que vous préférerez. »

Aussitôt après les élections, j'avais reçu l'impression, un peu de tous les côtés, comme je l'ai dit, que l'ancien parti républicain jugeait que le moment était venu de prendre possession du Pouvoir. Aussi, M. Floquet, dans un discours prononcé à la Chambre, put-il dire, sans

rencontrer trop de contradiction, que : « Si le cabinet Dufaure avait été un défenseur incorruptible de la République en attendant les élections sénatoriales, il n'était plus possible après les élections; et que l'union des Gauches devait se symboliser dans un nouveau ministère, représentation véritable de la majorité. » Sans doute, l'opinion des partis du Centre n'était pas aussi accentuée; mais il s'en fallait de peu; et nous étions défendus mollement, même par nos amis.

C'est alors que je fis ample connaissance avec un personnage qui jouait un grand rôle dans le monde parlementaire. C'était le temps où la lice parut décidément ouverte à tous, pour la dispute du Pouvoir ou pour son partage en petits lambeaux sous la forme de faveurs et des mille avantages qu'il procure. Ce personnage s'appelait *le sentiment de la Chambre*. Ce mythe servait admirablement toutes les petites combinaisons, les traîtrises, les ambitions secrètes qui n'auraient pas osé se produire ouvertement et en face. Parfois même des amis sincères mais peu courageux, pour faire passer des conseils indirects, des avertissements plus ou moins menaçants, mettaient, eux aussi, ce personnage en avant. Quand on leur parlait de lui, à l'oreille, ou avec un air de conviction désolée, les ministres ne savaient plus à qui se prendre ni à quoi faire face. Ce *sentiment de la Chambre* répondait à tout; et on ne savait au juste ce que c'était. Il prenait tous les tons; l'intérêt sérieux et sincère, la sympathie, le mauvais vouloir discret, la menace cachée sous la louange, les reproches violents glissés sous un désaveu. Ah! le *sentiment de la Chambre*, quel ministre n'a pas connu la colère réfrénée, le mépris secret et l'ironique gaieté que lui causait ce personnage, créé à l'image d'un temps où les petites lâchetés et la félonie se sont introduites dans la poli-

tique, en même temps que les partis abandonnaient pièce à pièce les idées politiques qui étaient leur apanage et leur raison d'être, pour un plat de lentilles. Le *sentiment de la Chambre* fut la tarte à la crème, servie à tous propos et dans tous les propos dans les relations du Parlement et du Cabinet.

J'insistai pour que le ministère sortît de la situation équivoque qui lui était faite; et il fut décidé que nous ferions un programme qui serait lu dans les Chambres, et qui serait soumis à leur acceptation. On s'entendit avec les présidents des groupes parlementaires sur la marche à suivre, qui fut réglée comme un scenario.

II

M. Senart qui était président de la Gauche s'entremit avec beaucoup de zèle dans cette affaire, avec l'intention sincère, je crois, de tirer le ministère d'un pas difficile. Il m'écrivit. « Cher ministre, j'ai vu notre président (M. Grévy). Le règlement est à peu près muet. Tout bien pesé et examiné, il est d'avis de ne mettre dans l'affaire ni les bureaux ni une commission, souvent source de grands ennuis et de grands embarras. Il pense que le ministre qui lira le programme peut y ajouter quelques explications et exprimer le désir de connaître le sentiment de la Chambre. Puis un député viendra exprimer aussi le désir de la Chambre de provoquer et de recevoir les explications propres à éclairer la situation, et à rendre possible un ordre du jour motivé, exprimant son sentiment définitif. Il ajoutera qu'il engage le gouvernement à faire connaître le jour qu'il accepterait pour la discussion. Puis, ce jour-là, discussion et ordre du jour. Sur quoi, aviser définitivement. — SENART. »

Cette méthode fut adoptée par le conseil des ministres; et il fut convenu que M. Senart ferait lui-même la demande d'explication après la lecture du programme. M. Senart n'a jamais joué un rôle très important dans nos assemblées politiques; et pourtant il y a fait figure. Il avait présidé la Constituante de 1848, après Armand Marrast. Il appartenait à cette génération des républicains de 1848 qui avaient gardé l'auréole de je ne sais quelle illustration particulière des temps dits héroïques; avec, je pense, quelque illusion due à l'éloignement, mais non sans vérité. Ce temps est resté marqué d'un trait, celui de la probité politique, hautaine et fière, quelque peu hérissée, mais noble après tout, et qui contraste avec les caractères des temps qui ont suivi. Senart était plus avocat qu'homme politique; mais c'était un avocat achevé dans son genre. Il avait tous les dons du comédien, dans le sens artistique du mot. Chez lui, la physionomie, le geste, l'accent, l'attitude, tout était mis en jeu, quand il parlait. Ses plaidoiries ressemblaient à un drame ou comique ou tragique, dont il faisait jouer tous les ressorts et dont il mettait en scène tous les personnages, clients, adversaires, gens de justice. Il était médiocre à la tribune. L'art oratoire de l'avocat diffère entièrement de l'art oratoire du politique. Le premier peut consister tout entier dans une science fugitive puisée dans l'étude d'un dossier; être à la fois artificiel et très remarquable. Il faut à l'autre une nourriture plus substantielle, celle que fournit à un esprit puissant des idées générales. L'avocat même éloquent peut être un homme médiocre, l'homme d'État éloquent est nécessairement un homme supérieur. On a vu dans le gouvernement des modèles de l'un et de l'autre.

Senart avait été, en 1870, je ne sais trop à quel titre,

envoyé auprès de la cour d'Italie, à Florence, pour la déterminer à se ranger du côté de la France, dans le duel engagé avec l'Allemagne. Dans le monde politique nouveau, il ne figura guère que comme un *ancien;* honoré et respecté plus qu'entouré. Il était un peu l'ami de tout le monde; et, en résumé, son influence dans la politique du temps était nulle. Dans la circonstance présente, il se montra très dévoué à la cause politique que nous représentions au gouvernement.

Ce fut M. Dufaure qui exposa dans notre programme la politique générale du gouvernement; nous n'y ajoutâmes que des détails concernant chacun notre département. Il le lut au Sénat; et il fut accueilli avec une grande faveur. Ce fut moi qui le lus à la Chambre; mais l'accueil que j'y reçus fut tout autre. C'était la première fois que je rencontrais cette mauvaise disposition de la Chambre, qui jusqu'alors s'était montré particulièrement bienveillante à mon égard. Je le sentis très vivement, quoiqu'on me donnât l'assurance que cet accueil était fait au manifeste plus qu'à ma personne. Mais j'eus l'impression très nette d'une défaveur réelle. La froideur accentuée par des murmures avec avec laquelle on entendit la lecture du manifeste était bien en effet l'indice des dispositions nouvelles de la Chambre, auxquelles étaient associés nos amis les plus proches, ceux du Centre gauche par exemple. Nous avions exposé une politique générale; mais il s'agissait bien de cela! en vérité, quand les esprits n'étaient occupés que de la question du personnel administratif. Les habiles savaient bien que là était le point sensible. Dans toutes ses nuances, le parti républicain avait une clientèle à ménager et à contenter. J'ajoute, pour être juste; que les colères nées du Seize Mai n'étaient qu'assoupies, non apaisées, et que nos amis dans les provinces récla-

mèrent sans cesse des exécutions qui, à leurs yeux, n'étaient que des actes de justice et des réparations nécessaires. Une lettre que je reçus d'un des députés avec qui je n'avais pas de relations particulières d'amitié, peint exactement l'état d'esprit des fractions modérées de la Chambre.

« Il n'y a, m'écrivait-il, qu'un petit nombre de députés qui parlent de renverser le ministère sans manifester aussitôt des regrets profonds de se séparer d'hommes qui ont tant fait pour le bien du pays et pour l'affermissement de la République. Pourquoi hélas! dans le programme a-t-on dit : « *nous avons été* et nous serons inexorables pour les fonctionnaires, etc., etc. S'il n'y avait eu que le second membre de phrase : nous serons inexorables, l'impression eût été moins mauvaise. Et cependant, je me refuse à croire qu'il soit possible, qu'après tous vos travaux, Exposition universelle! élections renouvelées! élections municipales! élections sénatoriales! et bien d'autres actes, tous faits dans l'intérêt de la République et de la France, que nous aimons tous et voulons tous servir, on vous renverse! M. Dufaure peut encore, j'en ai la conviction, sauver la situation! Qu'il dise qu'il sera ferme sur la question du personnel, et ne jugera pas seulement les fonctionnaires sur les faits futurs mais sur les actes passés, et tout peut s'arranger. S'il ne le fait pas, s'il veut sauver ses fonctionnaires, la partie est perdue, et les plus modérés, les plus dévoués aux ministres qu'ils respectent, qu'ils aiment et qu'ils ont bien souvent admirés, seront obligés de voter contre le ministère... Pardonnez-moi cette longue lettre, mais je tenais à vous dire combien j'étais persuadé du bien que vous pouviez faire à mon pays, et combien j'étais malheureux qu'un malentendu et une phrase mal comprise pût faire chuter un minis-

envoyé auprès de la cour d'Italie, à Florence, pour la déterminer à se ranger du côté de la France, dans le duel engagé avec l'Allemagne. Dans le monde politique nouveau, il ne figura guère que comme un *ancien;* honoré et respecté plus qu'entouré. Il était un peu l'ami de tout le monde; et, en résumé, son influence dans la politique du temps était nulle. Dans la circonstance présente, il se montra très dévoué à la cause politique que nous représentions au gouvernement.

Ce fut M. Dufaure qui exposa dans notre programme la politique générale du gouvernement; nous n'y ajoutâmes que des détails concernant chacun notre département. Il le lut au Sénat; et il fut accueilli avec une grande faveur. Ce fut moi qui le lus à la Chambre; mais l'accueil que j'y reçus fut tout autre. C'était la première fois que je rencontrais cette mauvaise disposition de la Chambre, qui jusqu'alors s'était montré particulièrement bienveillante à mon égard. Je le sentis très vivement, quoiqu'on me donnât l'assurance que cet accueil était fait au manifeste plus qu'à ma personne. Mais j'eus l'impression très nette d'une défaveur réelle. La froideur accentuée par des murmures avec avec laquelle on entendit la lecture du manifeste était bien en effet l'indice des dispositions nouvelles de la Chambre, auxquelles étaient associés nos amis les plus proches, ceux du Centre gauche par exemple. Nous avions exposé une politique générale; mais il s'agissait bien de cela! en vérité, quand les esprits n'étaient occupés que de la question du personnel administratif. Les habiles savaient bien que là était le point sensible. Dans toutes ses nuances, le parti républicain avait une clientèle à ménager et à contenter. J'ajoute, pour être juste, que les colères nées du Seize Mai n'étaient qu'assoupies, non apaisées, et que nos amis dans les provinces récla-

mèrent sans cesse des exécutions qui, à leurs yeux, n'étaient que des actes de justice et des réparations nécessaires. Une lettre que je reçus d'un des députés avec qui je n'avais pas de relations particulières d'amitié, peint exactement l'état d'esprit des fractions modérées de la Chambre.

« Il n'y a, m'écrivait-il, qu'un petit nombre de députés qui parlent de renverser le ministère sans manifester aussitôt des regrets profonds de se séparer d'hommes qui ont tant fait pour le bien du pays et pour l'affermissement de la République. Pourquoi hélas! dans le programme a-t-on dit : « *nous avons été* et nous serons inexorables pour les fonctionnaires, etc., etc. S'il n'y avait eu que le second membre de phrase : nous serons inexorables, l'impression eût été moins mauvaise. Et cependant, je me refuse à croire qu'il soit possible, qu'après tous vos travaux, Exposition universelle! élections renouvelées! élections municipales! élections sénatoriales! et bien d'autres actes, tous faits dans l'intérêt de la République et de la France, que nous aimons tous et voulons tous servir, on vous renverse! M. Dufaure peut encore, j'en ai la conviction, sauver la situation! Qu'il dise qu'il sera ferme sur la question du personnel, et ne jugera pas seulement les fonctionnaires sur les faits futurs mais sur les actes passés, et tout peut s'arranger. S'il ne le fait pas, s'il veut sauver ses fonctionnaires, la partie est perdue, et les plus modérés, les plus dévoués aux ministres qu'ils respectent, qu'ils aiment et qu'ils ont bien souvent admirés, seront obligés de voter contre le ministère... Pardonnez-moi cette longue lettre, mais je tenais à vous dire combien j'étais persuadé du bien que vous pouviez faire à mon pays, et combien j'étais malheureux qu'un malentendu et une phrase mal comprise pût faire chuter un minis-

tère et compromettre une situation aussi belle! Du programme, il n'en est pas question dans les groupes. On le trouve très suffisant. Il n'y a que la question du personnel et surtout du personnel judiciaire! Dieu sauve le pays et inspire M. Dufaure dans sa réponse à Senart » — (GARRIGAT.)

L'interpellation fut développée par M. Senart dans la séance du 20 janvier. Son discours se résume dans ces mots : « Je le dis très sincèrement à nos ministres : C'est le vœu de la Chambre, c'est le vœu du pays. Cette question du personnel ne préoccupe pas la Chambre depuis quelques jours seulement. Elle n'est pas née après l'heureuse journée où les élections sénatoriales ont fait disparaître les possibilités d'un conflit entre les deux grands pouvoirs législatifs du pays. » M. Dufaure répondit que « notre résolution très arrêtée est d'exiger de nos fonctionnaires qu'ils se pénètrent du grand changement opéré depuis les élections générales, qu'ils y obéissent comme nous, etc.... »

Mais M. Dufaure connaissait l'état des esprits. Il était fatigué d'être discuté sans cesse. Son vieil honneur d'homme d'État en souffrait. Il était partagé entre ce sentiment et la douleur de voir la Chambre abandonner la politique sensée de la veille, et prête à se livrer entièrement aux aventures d'une politique dont il prévoyait les périls. C'est dans ce double sentiment qu'il était monté à la tribune. C'étaient des adieux, des conseils, un suprême appel fait au bon sens et à la sagesse; et ce qu'il y avait de personnel dans ce débat où ce vieux champion de la Liberté se sentait atteint, donna à son langage un accent passionné qu'on ne lui connaissait pas. Il fit, à la fin, un retour sur lui, sur sa longue carrière consacrée au bien public, et en quelques mots, rapides comme une émotion comprimée par un homme

fier, accompagnés d'un geste rendu noble par la grandeur de cette scène et par la hauteur de ce vieillard qui prenait son pays en témoignage, il atteignit les sommets de l'art le plus achevé, et il fit passer devant les yeux éblouis et humides de ceux qui l'entendaient, l'image de l'éloquence même.

Rien n'y fit. MM. Madier de Montjau et Floquet, au nom de la Gauche radicale, déclarèrent sans ambages qu'ils avaient supporté le ministère faute de mieux, et en attendant qu'il leur fût possible de prendre en main le gouvernement; que le moment était venu de donner le Pouvoir au vrai parti républicain; qu'au surplus, on aurait bien tort de reculer; qu'un jour très prochain, il faudrait en venir là... « Cette séparation, dit M. Floquet, nous avons cru qu'entre le ministère et nous, elle pourrait s'opérer plus avantageusement, plus dignement, plus doucement pour tous, si on se séparait avant de discuter... » Au fond, M. Floquet avait raison. Du moment où le parti modéré n'était plus décidé à faire tête au parti radical, où par des raisons diverses il s'unissait à lui, au moins d'intention, dans ses projets ultérieurs, il eût mieux valu rompre sur l'heure.

M. Dufaure n'avait pas jugé à propos de répondre : il m'avait fait passer une note que j'ai gardée : « Jusqu'à ce moment, me disait-il, je ne vois rien à répondre. » Je présume qu'il avait le sentiment que la rupture était déjà arrêtée dans l'esprit de la majorité entre elle et le gouvernement issu de la victoire des 363. Cette rupture fut bien près de se faire dès ce moment, en effet.

On suspendit la séance pour laisser le temps de la réflexion aux partis qui étaient fort animés. Je l'avais demandé; et les ministres se retirèrent dans la pièce qui leur était réservée. Les groupes de la Gauche déli-

tère et compromettre une situation aussi belle! Du programme, il n'en est pas question dans les groupes. On le trouve très suffisant. Il n'y a que la question du personnel et surtout du personnel judiciaire! Dieu sauve le pays et inspire M. Dufaure dans sa réponse à Senart » — (GARRIGAT.)

L'interpellation fut développée par M. Senart dans la séance du 20 janvier. Son discours se résume dans ces mots : « Je le dis très sincèrement à nos ministres : C'est le vœu de la Chambre, c'est le vœu du pays. Cette question du personnel ne préoccupe pas la Chambre depuis quelques jours seulement. Elle n'est pas née après l'heureuse journée où les élections sénatoriales ont fait disparaître les possibilités d'un conflit entre les deux grands pouvoirs législatifs du pays. » M. Dufaure répondit que « notre résolution très arrêtée est d'exiger de nos fonctionnaires qu'ils se pénètrent du grand changement opéré depuis les élections générales, qu'ils y obéissent comme nous, etc.... »

Mais M. Dufaure connaissait l'état des esprits. Il était fatigué d'être discuté sans cesse. Son vieil honneur d'homme d'État en souffrait. Il était partagé entre ce sentiment et la douleur de voir la Chambre abandonner la politique sensée de la veille, et prête à se livrer entièrement aux aventures d'une politique dont il prévoyait les périls. C'est dans ce double sentiment qu'il était monté à la tribune. C'étaient des adieux, des conseils, un suprême appel fait au bon sens et à la sagesse; et ce qu'il y avait de personnel dans ce débat où ce vieux champion de la Liberté se sentait atteint, donna à son langage un accent passionné qu'on ne lui connaissait pas. Il fit, à la fin, un retour sur lui, sur sa longue carrière consacrée au bien public, et en quelques mots, rapides comme une émotion comprimée par un homme

fier, accompagnés d'un geste rendu noble par la grandeur de cette scène et par la hauteur de ce vieillard qui prenait son pays en témoignage, il atteignit les sommets de l'art le plus achevé, et il fit passer devant les yeux éblouis et humides de ceux qui l'entendaient, l'image de l'éloquence même.

Rien n'y fit. MM. Madier de Montjau et Floquet, au nom de la Gauche radicale, déclarèrent sans ambages qu'ils avaient supporté le ministère faute de mieux, et en attendant qu'il leur fût possible de prendre en main le gouvernement; que le moment était venu de donner le Pouvoir au vrai parti républicain; qu'au surplus, on aurait bien tort de reculer; qu'un jour très prochain, il faudrait en venir là... « Cette séparation, dit M. Floquet, nous avons cru qu'entre le ministère et nous, elle pourrait s'opérer plus avantageusement, plus dignement, plus doucement pour tous, si on se séparait avant de discuter... » Au fond, M. Floquet avait raison. Du moment où le parti modéré n'était plus décidé à faire tête au parti radical, où par des raisons diverses il s'unissait à lui, au moins d'intention, dans ses projets ultérieurs, il eût mieux valu rompre sur l'heure.

M. Dufaure n'avait pas jugé à propos de répondre : il m'avait fait passer une note que j'ai gardée : « Jusqu'à ce moment, me disait-il, je ne vois rien à répondre. » Je présume qu'il avait le sentiment que la rupture était déjà arrêtée dans l'esprit de la majorité entre elle et le gouvernement issu de la victoire des 363. Cette rupture fut bien près de se faire dès ce moment, en effet.

On suspendit la séance pour laisser le temps de la réflexion aux partis qui étaient fort animés. Je l'avais demandé; et les ministres se retirèrent dans la pièce qui leur était réservée. Les groupes de la Gauche déli-

bérèrent entre eux, et Jules Ferry fut chargé de nous faire connaître l'ordre du jour qu'ils avaient préparé. Cet ordre du jour ne contenait pas la mention de *confiance*. Il était muet, par conséquent, sur la question posée : à savoir si la Chambre était disposée à soutenir le gouvernement. Nous en délibérâmes et je déclarai à mes collègues que, en ce qui me concernait, je n'acceptais pas l'ordre du jour proposé par les Gauches. Bardoux émit un avis semblable, et nos collègues s'y rangèrent également. Je remis à Jules Ferry un papier que j'ai conservé et qui porte : « Amendement à l'ordre du jour présenté par MM. ***. Substituer aux mots : prenant acte, les mots : confiants dans les déclarations... Signé : de Marcère et Bardoux. » Jules Ferry, qui montra beaucoup de bon vouloir dans cette circonstance, promit de présenter cet amendement aux Gauches et de faire tous ses efforts pour le faire accepter. Il le fit en effet; et, après une discussion assez longue dans les bureaux, il nous apporta l'assurance que les Gauches voteraient l'ordre du jour dont il nous lut la teneur : « La Chambre des députés, confiante dans les déclarations du gouvernement, et convaincue que le Cabinet, désormais en possession de sa pleine liberté d'action, n'hésitera pas, après le grand acte national du 5 janvier, à donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps, au nom du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif et judiciaire... passe à l'ordre du jour. Ce fut Jules Ferry qui lut cet ordre du jour, sans développement. Il fut adopté par 208 voix contre 116, et 177 abstentions.

Bien souvent, depuis, j'ai regretté d'avoir réclamé et obtenu ce vote de confiance. Il était évident que cette confiance n'était accordée que du bout des lèvres; et

que la Chambre désormais allait nous supporter bien plus que nous soutenir.

On allait à la dérive vers les opinions extrêmes. Je le sentais. Par une sorte de sentiment imprécis et tenace qui tient de la désespérance, par l'illusion de maintenir la République dans la voie où je voulais la voir, d'arracher à ses entraînements le parti modéré déjà ébranlé, fléchissant, et séduit sans doute par le rêve d'un Pouvoir partagé; je voulais garder la place, sans y tenir pour moi-même, — je n'y tenais même pas assez — mais pour la disputer à ceux qui voulaient la prendre, en y apportant d'autres vues, d'autres idées, d'autres aspirations que celles qui m'avaient dirigé depuis l'année 1870.

Il y avait d'ailleurs, dans la Chambre, des hommes désintéressés, qui, eux aussi, pressentaient la direction nouvelle que l'on voulait donner à la République, et qui s'en méfiaient. Une lettre que je reçus d'un député des Deux-Sèvres donne la note exacte des sentiments de cette fraction de la Chambre. « J'aime à espérer, disait-il à propos du vote de confiance, que ce sera un mariage de raison et que la majorité compacte qui vous a soutenu ne vous fera pas défaut et vous soutiendra énergiquement pour le bien, le repos et la tranquillité de la France. Je considère encore qu'il y a des moments suprêmes où les compétitions personnelles doivent se taire en présence des intérêts généraux. Nous comptons sur vous, messieurs les ministres, comme vous pouvez compter sur les modestes députés ruraux au nombre desquels je me place, et qui ambitionnent la paix, le repos, la stabilité. Le moment est venu où les théories sont épuisées, et où la pratique doit s'affermir... » Mais la victoire arrachée aux derniers restes de sympathie que la Chambre avait au fond du cœur pour la plupart

des ministres, ne dura guère. Le branle était donné, les résolutions prises, les mots d'ordre distribués, et l'assaut commencé ne devait plus s'arrêter tant qu'il resterait dans le gouvernement un seul vestige de la politique conservatrice et libérale que nous avions affirmée et pratiquée pour le plus grand bien et avec l'approbation de la nation.

CHAPITRE VII

DERNIÈRE CRISE — DÉMISSION DU MARÉCHAL. FIN DU SEPTENNAT

La crise finale du Septennat du Maréchal allait s'ouvrir. Elle avait commencé par la retraite du ministre de la guerre, M. Borel, aussitôt après les élections du 5 janvier. Gambetta désirait violemment que M. Borel fût remplacé par M. Farre. Je ne connaissais de ce dernier que ce qu'on avait raconté de lui pendant la campagne de 1870 dans le Nord. Il avait été le second du général Faidherbe; il avait, disait-on, déployé des qualités réelles d'organisateur, il avait commandé en chef à la bataille de Bretoncelles, bref, il avait un bon renom. C'était, à l'époque où nous sommes, un rare avantage, à nos yeux, pour un ministre de la Guerre. que d'être entièrement indépendant du Maréchal, que l'on croyait toujours sous l'influence des généraux hostiles à la République, et sur qui pesait le fatal souvenir du Seize Mai. Avec M. Farre, on pensait que la République serait affranchie de la domination de l'Élysée. J'étais dans ces vues, en considération de ce que je croyais être le bien de la République. Mais M. de Mac-Mahon était très éloigné de M. Farre, qui paraissait ne lui inspirer, comme militaire, qu'une médiocre estime.

Le matin du jour où la décision devait être prise,

nous fûmes convoqués chez M. Dufaure, place Vendôme; et là, nous tombâmes d'accord sur la nécessité de mettre au ministère de la guerre un général qui fût indépendant de l'Élysée et qui eût ses coudées franches dans cette partie des affaires de l'État. M. Dufaure avait été chargé de faire connaître notre opinion au Maréchal. Le soir, étant réunis à l'Élysée pour faire choix du ministre de la guerre, M. de Mac-Mahon très nettement proposa M. Gresley. M. Gresley avait été son chef d'état-major, il passait pour avoir des opinions républicaines, et M. le maréchal, non sans esprit, insista beaucoup sur cette circonstance, nous disant qu'à ce point de vue nous ne pouvions faire aucune objection contre M. Gresley.

Bien que le matin le nom de M. Farre eût été à peu près adopté, M. Dufaure prit le premier la parole et il déclara qu'il n'avait pas d'objection à faire. Je vis bien que la partie était perdue, tous opinèrent du bonnet. Quand mon tour fut venu, je ne pus me retenir de dire que j'aurais préféré M. Farre, et je rappelai le bien que je savais de lui. M. Gresley fut ministre. Cela fit quelque bruit au Palais-Bourbon et accrut les dispositions hostiles de Gambetta déjà fort aigri, parce qu'il supposait que le Maréchal le tenait à l'écart avec une intention marquée d'antipathie contre sa personne et, d'autre part, aiguillonné par son parti.

I

Ce fut M. Gresley qui mit le feu aux poudres. Le 28 janvier il présenta au Maréchal un décret à signer, par lequel on relevait de leur commandement dix généraux qui occupaient leur poste depuis plus de trois ans.

Le Maréchal vit dans cette proposition faite au nom du cabinet tout entier, une attaque directe contre lui et presque une offense. Il avait maintes fois déclaré qu'il se considérait comme préposé spécialement à la défense de l'armée, et qu'il ne permettrait pas qu'on lui portât la moindre atteinte. « Il s'était sincèrement subordonné aux nécessités que lui avait faites l'acte du 16 mai. Il le prouverait, cette fois encore en consentant à remplacer sur les dix généraux compris dans le décret, quatre d'entre eux, plus compromis, politiquement, que les autres. Mais il n'irait pas au delà, ce serait sa dernière concession. »

Le ministère se trouvait ainsi en face de la crise suprême. Placé entre les engagements qu'il avait pris en entrant au Pouvoir, qu'il avait renouvelés tout dernièrement devant la Chambre, laquelle avait déclaré qu'elle comptait sur nous pour lui donner les satisfactions qu'elle attendait; entre ces engagements et la résistance du Maréchal, qu'allait-il faire? M. Dufaure, le moins porté d'entre nous à céder aux entraînements de la Chambre dont son expérience lui faisait entrevoir les suites prochaines, se montrait pourtant résolu à maintenir les droits du ministère. Le Maréchal éprouva alors les plus violentes émotions, et il s'en exprima devant nous avec une sincérité d'accent qui découvrait les combats dont son âme était le théâtre. — On voulait le déshonorer, on voulait lui faire déserter et trahir les intérêts de l'armée, on voulait le contraindre à frapper ses vieux compagnons d'armes, jamais il ne s'y résoudrait! Et ainsi les luttes pénibles du commencement se reproduisaient sous nos yeux.

II

Le 29 janvier, M. Dufaure nous réunit en conseil dans son cabinet de la place Vendôme, et là, chacun de nous dut prendre ouvertement parti dans cette grave conjoncture. Je le fis comme les autres, et j'en donnai mes raisons. Je reconnaissais que le Maréchal avait pour lui le texte de la loi, qui autorisait le gouvernement à maintenir les officiers généraux dans leurs commandements, au delà de trois années, quand le besoin du service l'exigeait. Mais je me plaçais sur le terrain politique. Je rappelais que nous étions nés d'un conflit entre le Parlement et le Pouvoir présidentiel, et que notre entrée aux affaires avait consacré la victoire du Parlement. Je disais que nous ne pouvions, sans mentir à notre origine, céder à une volonté qui semblait être un retour vers le Pouvoir personnel. Nous le pouvions d'autant moins que nous avions fait tout dernièrement avec la majorité un nouveau pacte dont la clause essentielle portait précisément sur le point vif du personnel gouvernemental. C'était donc une partie engagée entre le Pouvoir présidentiel et le Pouvoir ministériel. Nous ne pouvions céder.

Cette opinion fut adoptée à l'unanimité, et je constatai, non sans étonnement, la fermeté avec laquelle M. Dufaure la soutint et la défendit même devant le Maréchal. Cette sorte d'intrépidité dans la résistance ne lui était pas habituelle, surtout dans ses rapports avec M. de Mac-Mahon. Que se passait-il au fond de l'âme de ce vieux libéral, placé entre un devoir rigoureux, une certaine sympathie pour M. de Mac-Mahon, de vagues pensées peut-être, que d'ailleurs pouvaient à très bon

droit lui suggérer une succession qui allait s'ouvrir, et qui déjà, de la part de Gambetta, lui était offerte! que sais-je? La thèse parlementaire était d'ailleurs conforme aux principes de toute sa vie; et, en tout cas, son attitude, son langage, sa tenue générale, pendant cette crise, furent parfaitement corrects et dignes de lui.

Nous étions encouragés dans notre attitude par le parti républicain tout entier; les uns qui attendaient avec impatience le moment de prendre le Pouvoir et dont les convoitises allaient bien au delà de nous; les autres qui, avec quelque ingénuité plus ou moins sincère, ne voyaient dans cette crise qu'un incident d'ordre constitutionnel sans portée sur la politique générale. M. Senart m'écrivit, le 30 janvier, la lettre suivante :

« Cher ministre, j'entends parler de démission du ministère! Au nom du Ciel, n'entrez pas dans cette voie, pour rien au monde. Le ministère n'est pas ébranlé mais consolidé, par ce qui se passe; car dans ce dissentiment, il lutte pour l'exécution de la loi et en se conformant à la volonté que la Chambre vient d'exprimer. A qui d'ailleurs, offrirait-il sa démission? A un homme qui veut et ne veut pas, et qui a perdu complètement le sens de la situation. Le devoir du ministère, dans cette circonstance, est de se tenir ferme et d'en référer au Parlement, qui avisera. Toute autre solution mène à un gâchis inextricable et à un ébranlement grave du pays. Voyez-vous le maréchal appelant M. de Broglie et consorts, et nous forçant à les mettre tous en accusation? Les règles parlementaires ordinaires n'ont rien à faire ici. Tenez-vous fermes et rendez-nous compte en gardant les rênes du gouvernement. A vous tous et toujours. — SENART. »

M. Senart, qui parlait ainsi au nom d'une fraction importante de la Chambre, était mal au courant de ce qui se passait dans le gouvernement. Nous n'avions nul besoin d'être excités; et M. Dufaure était le plus décidé

peut-être d'entre nous. Il eut avec le Maréchal plusieurs entretiens, mais il ne parvint pas à modifier la situation née du conflit élevé entre le Président de la République et le Ministère. M. de Mac-Mahon se montrait aussi résolu que nous l'étions nous-mêmes. Je présume qu'il avait pris son parti et choisi son terrain. Il connaissait peut-être mieux que nous les desseins du parti républicain, il sentait décroître la force de résistance du parti modéré, mais il n'eut pas un instant l'idée de recommencer un Seize Mai.

J'avais prié un familier de l'Élysée d'agir sur M. le Maréchal pour le faire incliner à un arrangement. Il me fut répondu qu'il *regardait comme un devoir d'honneur de maintenir ce qui est*. Entre plusieurs issues douteuses, il choisit de tomber en défendant l'armée. Il fit bien.

III

Il nous fit savoir qu'il assisterait au conseil de cabinet qui serait tenu le 30 janvier, à Versailles, à une heure, et qu'il y apporterait sa démission. Dès la veille, toutes les mesures furent prises pour que l'Assemblée nationale formée par la réunion des deux Chambres fût tenue le soir même, afin de procéder à l'élection du nouveau Président. Le choix était déjà fait : M. Grévy avait été désigné unanimement. M. Dufaure était le candidat préféré de Gambetta, qui essaya de détourner vers lui le courant d'opinion. M. Dufaure ne se prêta pas à cette entreprise; il fit paraître dans l'agence Havas une note par laquelle il déclinait toute candidature. La Droite avait annoncé qu'elle porterait ses voix sur le général Chanzy, et elle le fit à son insu. Le général crut devoir s'en expliquer par un télégramme

envoyé à Alger : « Hier, disait-il, à l'élection du Président de la République, quelques voix se sont portées sur mon nom sans que j'aie été informé en aucune façon de cette petite manifestation que je n'ai apprise qu'au moment du vote et contre laquelle j'ai protesté. Je tiens à ce qu'on le sache bien à Alger. »

C'est dans ces conditions que s'ouvrit cette journée remplie par une longue suite d'événements : la démission du Maréchal, la réunion des Chambres, l'Assemblée nationale, l'élection de J. Grévy, et l'organisation immédiate du nouveau régime. Le tout, avec un calme, avec une régularité, avec cette sorte d'ensemble harmonieux, qui donne aux faits de l'histoire un caractère de grandeur frappante, et qui laisse dans l'âme des témoins un souvenir ineffaçable. La fortune a voulu que j'aie plusieurs fois assisté à des spectacles pareils. Toujours, quand les circonstances sont par elles-mêmes solennelles, j'ai vu le peuple, le parlement, les grands corps de l'État, s'élever, par un sentiment spontané, à la hauteur qui convient, lorsque sous leurs yeux se déroulent dans une action décisive les destinées de la patrie. Et la France y ajoute je ne sais quel sens artistique qui, dans ces journées, donne aux manifestations de l'âme nationale un caractère de vraie beauté.

Nous étions réunis à une heure, dans notre salle de conseil, à Versailles. Quelle différence avec la soirée du 13 décembre 1877, à l'Élysée, quand le Maréchal vaincu avait présidé notre première séance ! Cette fois, il entra souriant, de belle humeur, nous serra la main avec une urbanité parfaite et plus d'aisance qu'il n'en avait d'ordinaire avec nous. Il s'assit et aussitôt il nous dit : « J'ai vu M. Dufaure, je l'ai entretenu de la situation actuelle, et je lui ai déclaré que j'étais disposé à me retirer. Je ne crois pas que depuis lors il y ait eu de changement,

D'ailleurs, le public est prévenu de ma résolution, en aucun cas je ne pourrais rester. Je ne vois pas par qui je serais soutenu, je ne prendrais pas un autre ministère que vous. Et dans cet état de choses, je n'ai qu'à donner ma démission. Je vous la donne sous la forme d'un message adressé aux Chambres. » — Puis il nous lut sa lettre.

Dans cette salle dépendant du palais du Grand Roi, ce chef d'État dont le nom avait été mêlé à tous les actes importants de notre histoire contemporaine, remettant le pouvoir dont il avait été investi entre les mains des représentants de la nation; et cela sans phrases, sans attitude théâtrale, avec une dignité simple et noble! Ce spectacle avait son éloquence; il était de nature à frapper des esprits pénétrés du sens des événements et des choses. Nous étions silencieux et dans une attitude de respect. J'avais été frappé, pendant la lecture de la lettre, de quelques mots qui paraissaient avoir un sens de reproche contre nous et presque de dépit. Je pris sur moi de le lui faire remarquer, en m'adressant sans le dire à un sentiment de noblesse et de générosité de l'homme qui ne daigne pas se plaindre. Sans autre réflexion, « si vous pensez, dit-il, que le passage pourrait être interprété ainsi, vous avez raison », puis il prit une plume et biffa tout un paragraphe de sa lettre, qu'il nous remit en double, une pour M. Dufaure et l'autre pour moi. Il se leva pour nous faire ses adieux en termes pleins de bonne grâce, et il nous donna l'assurance qu'il ne ferait rien, et ne permettrait pas qu'en son nom on fît rien qui pût être une cause d'embarras ou de préoccupation pour la République. Puis il sortit de la pièce où nous nous tenions.

Le septennat qui devait durer jusqu'au mois d'octobre 1880 avait pris fin.

Je portai la lettre à la Chambre des députés qui était déjà en séance. Je la remis au Président, M. Grévy, qui se leva immédiatement, et dit :

« Je reçois de M. le Président de la République, une lettre que je place sous les yeux de la Chambre.

Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Dès l'ouverture de cette session, le ministère vous a présenté un programme des lois qui lui paraissaient, tout en donnant satisfaction à l'opinion publique, pouvoir être votées sans danger pour la sécurité et la bonne administration du pays. Faisant abstraction de toute idée personnelle, j'y avais donné mon approbation, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle.

Aujourd'hui, le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée, et par suite à ceux du pays. Je ne puis y souscrire.

En présence de ce refus, le ministère se retire. Tout autre ministère pris dans la majorité des Assemblées m'imposerait les mêmes conditions.

Je crois dès lors devoir abréger la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée nationale. Je donne ma démission de Président de la République.

En quittant le pouvoir, j'ai la consolation de penser que, durant les cinquante-trois ans que j'ai consacrés au service de mon pays, comme soldat et comme citoyen, je n'ai jamais été guidé par d'autres sentiments que ceux de l'honneur et du devoir, et par un dévouement absolu à la patrie.

Je vous invite, monsieur le Président, à communiquer ma décision à la Chambre des députés.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Aussitôt après, fut formée l'Assemblée nationale dont la séance s'ouvrit à quatre heures et demie. Sur 713 vo-

tants, il y eut 43 bulletins blancs ou nuls, M. Grévy obtint 563 suffrages, le général Chanzy 97, Gambetta 5, le général de Ladmirault 1, le duc d'Aumale 1, le général de Galliffet 1. M. Grévy fut proclamé président de la République pour sept ans.

A sept heures cinquante minutes, la Chambre des députés reprit sa séance. M. Paul Bethmont, vice-président, lut la lettre suivante :

Monsieur le vice-président,

« C'est avec un profond regret que je vous adresse ma démission de la Présidence de la Chambre des députés.

Je remercie encore une fois mes collègues de la sympathie dont ils n'ont cessé de m'honorer et qui me suivra, je l'espère, dans mes nouvelles fonctions.

Je vous prie, monsieur le vice-président, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

JULES GRÉVY. »

On fixa au lendemain la séance dans laquelle devait être élu le nouveau président de la Chambre. Ce fut Gambetta qui remplaça M. Grévy au fauteuil.

Aussitôt après la levée de la séance de la Chambre des députés, le conseil des ministres s'était rendu dans un des salons du palais de Versailles où se tenait le nouvel élu. M. Dufaure lut d'abord le procès-verbal de l'élection, puis il adressa au nouveau président une allocution très digne, sur un ton visiblement ému :

« Le conseil est heureux, dit-il, d'avoir l'honneur de saluer le premier le Président élu de la République. L'Assemblée ne pouvait choisir un citoyen plus digne de cette haute magistrature par l'intégrité de sa vie, par la fermeté de ses convictions et par les services rendus à la République. Nous venons vous féliciter, monsieur le Président, vous offrir l'hommage de nos respects et vous donner l'assurance de notre dévouement. En même temps, nous remettons entre vos mains nos

démissions. Nous resterons en charge jusqu'au jour où vous aurez composé votre ministère. »

Tout cela dit avec émotion, la voix tremblante, et dans un état où j'ai très rarement vu M. Dufaure que l'on aurait cru réfractaire à tout entraînement. Je vis alors, encore une fois, que ce vieux cœur renfermé dans une écorce si rude était accessible aux émotions les plus variées de l'âme.

M. Grévy fut guindé et froid. Était-ce l'embarras de sa récente grandeur? Était-ce prémédité? Était-ce crainte de se livrer dans le premier moment? Je ne sais, mais je fus choqué du contraste de l'attitude et du langage de ces deux hommes. On aurait aimé à voir en lui un peu d'effusion en présence d'un vieillard dont la vie avait été aussi belle que la sienne, qui avait plus longtemps que lui subi l'épreuve, et qui, alors qu'il pouvait se comparer, avait témoigné d'une sorte d'humilité non sans grandeur. M. Grévy ajouta, il est vrai, qu'il espérait que M. Dufaure voudrait bien garder la présidence du conseil en lui conservant son concours; mais froidement, et comme un homme qui débite une formule de politesse. Dans les jours qui suivirent, il réitéra une seule fois devant moi son offre. Peut-être l'a-t-il fait avec plus d'insistance dans ses entretiens privés avec M. Dufaure; mais je pense qu'il ne désirait pas le retenir. C'était aussi l'idée de M. Dufaure, qui, dans une conversation que j'eus avec lui beaucoup plus tard, me dit qu'il avait répondu à M. Grévy : « Je ne pourrais conserver la présidence du conseil qu'à la condition d'être très sûr que vous me soutiendrez dans trois ou quatre questions que je lui énumérai, telle que l'amnistie. J'ai insisté à plusieurs reprises, mais je n'ai pu obtenir de lui ni engagement ni promesse d'aucune

sorte. J'ai compris que je ne serais pas soutenu et je n'ai pas accepté la présidence du conseil, pensant bien qu'au bout de huit jours la Chambre m'aurait renversé. » C'est à cette occasion que M. Dufaure prononça ce mot : « Il faut des hommes nouveaux à des circonstances nouvelles ! » A partir de ce jour, en effet, tout fut changé, et la République, entre d'autres mains, a couru d'autres destinées.

ÉPILOGUE

M. Grévy reconstitua le cabinet en y appelant M. Le Royer, sénateur, à la place de M. Dufaure; M. Jules Ferry, député, à la place de Bardoux, et M. Lepère à la place de M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce. Je continuai à rester dans ce cabinet, et je m'en suis souvent repenti depuis.

Je sentais bien le courant politique de plus en plus fort, qui tendait à faire dévier la République de la voie dans laquelle nous l'avions mise. Mais il restait à la Chambre un parti puissant encore, qu'il était possible, je le croyais du moins, de retenir sur la pente, et de soustraire à l'influence de plus en plus sensible de Gambetta. Cette fraction de l'Assemblée m'avait témoigné une grande et confiante sympathie; je voulais espérer contre toute espérance et, ma ténacité me tenant lieu de conviction, j'eus l'illusion de croire que je pourrais contribuer à maintenir la République conservatrice et libérale telle que nous l'avions conçue. Mais les appétences de toutes sortes étaient déchaînées, et accrues de toute la puissance dominatrice qui se faisait de plus en plus sentir au Palais-Bourbon, depuis que Gambetta y occupait la Présidence.

Mes efforts devaient être vains pour arracher la majorité à l'autorité envahissante d'un parti avide de prendre possession, et de son chef, qui suivait son parti autant qu'il le commandait. Ces efforts ne

pouvaient qu'appeler sur moi les foudres, et inspirer aux maîtres du jour ou du lendemain la pensée qu'il me fallait quitter la place; et c'est une pensée qu'ils ne tardèrent pas à avoir en effet. Il m'eût fallu pour soutenir la lutte l'appui et le concours de Grévy. Mais Grévy n'eut jamais, à la Présidence, la volonté ni même la pensée de faire une politique personnelle et active. Ce n'est que dans la période qui suivra celle qui s'achève et dont je raconte les derniers moments, que l'on pourra étudier et connaître la conception gouvernementale de Grévy et l'influence de sa magistrature sur les destinées de la République. A l'heure où nous sommes, je ne trouvai chez lui que le témoignage de sentiments d'estime dont je m'honore, mais qui ne pouvaient guère me servir pour le maintien de notre système de gouvernement. Notre manière de faire, d'ailleurs, pouvait par certains côtés cadrer avec ses opinions de bourgeois intéressé à l'ordre, mais elle ne convenait qu'à moitié à ses préjugés de Jacobin. Il n'aurait pas voulu surtout avouer ce système politique et le proclamer sien.

***

Il n'était pas encore installé à l'Élysée, et il habitait son appartement de la rue Volney, — qui s'appelait alors la rue Saint-Arnaud, — lorsqu'il me fit prier d'aller le voir. Mes collègues étaient réunis à l'hôtel de la place Beauvau, dans le but de se constituer; et on pensait, sans le dire, à la présidence du conseil des ministres, vacante par la retraite de M. Dufaure. C'était justement l'objet de l'entretien que Grévy me demandait. Il me dit qu'il avait voulu me consulter sur le choix qu'il avait à faire d'un président du conseil, ajoutant qu'il avait naturellement pensé à moi, mais que... Je ne le laissai pas développer sa précaution oratoire, le remer-

ciant comme de juste de l'honneur qu'il ne me réservait pas, d'ailleurs. Mais puisqu'il me consultait, je lui dis que tous mes collègues méritaient d'être président, excepté moi; et que, puisqu'il fallait faire un choix, je désignerais M. Waddington — et j'en donnai mes raisons. Il voulut bien me dire qu'il partageait mon sentiment; et je revins au ministère, chargé de la précieuse mission de faire connaître à mes collègues le nom de leur président.

Je ne restai dans ce ministère qu'un mois à peu près. Je n'eus donc le temps ni de combattre pour une politique personnelle, ni de faire la volte-face qui eût été nécessaire pour me prêter à celle des autres. Et je n'en avais nulle envie. Un jour même, je priai M. Grévy de réunir le conseil, que je voulais entretenir de la situation de plus en plus précaire faite au gouvernement par les prétentions envahissantes du Parlement dans nos affaires, et des mesures qu'il y avait à prendre en commun pour défendre les prérogatives du Pouvoir exécutif. Je proposais la résistance à des pratiques funestes pour l'ordre et pour la chose publique, et qui ont fait depuis du gouvernement une véritable anarchie à l'intérieur. J'entends parler des interventions du Parlement dans les affaires administratives et dans les questions du personnel. On approuva beaucoup mes bons sentiments, mais je ne tardai pas à m'apercevoir que ces sentiments n'étaient pas faits pour me concilier les bonnes grâces des parlementaires ni de celui qui les menait. Je quittai le ministère quelques jours après.

***

La conclusion du récit que je viens de faire se tire d'elle-même. Sans m'étendre à ce sujet en considéra-

tions qui pourraient paraître empreintes d'un sentiment trop personnel, je formulerai volontiers cette conclusion en transcrivant ici deux propos dont l'un me fut tenu directement, et l'autre me fut rapporté aussitôt qu'il avait été tenu. Un fonctionnaire, hier sous mes ordres, dit le lendemain : « Enfin ! on va donc gouverner républicainement ! » Un autre fonctionnaire, — la vérité me force à dire que c'était un homme d'un rare esprit, d'ordre tout à fait supérieur, dans une visite qu'il me faisait, me dit : « Le charme est rompu. » Il entendait par là que lui et moi nous avions fait un joli rêve : une démocratie libre sous un gouvernement vraiment national ! — Beau songe, en effet, mais qui peut redevenir encore une réalité !

Les deux propos expriment exactement la situation de la politique intérieure, à la fin de la période que je viens de raconter.

Nous avions conçu la pensée, sortie plus encore des événements que de notre cerveau, de fonder, à la suite de tant de révolutions et pour les clore, un régime politique pour la France et par la France, qui renouât la chaîne de ses traditions, qui donnât satisfaction à ses intérêts et à ses aspirations toujours plus hautes. Les partis, après une courte halte dans la guerre qu'ils se font depuis cent ans, halte pendant laquelle un généreux élan les avait réunis pour la défense nationale, avaient entravé cette œuvre de réorganisation et de reconstruction. Tous ces partis ont leur part de responsabilité dans l'échouement de notre entreprise. Celui d'entre eux qui avait fini par triompher de tous les autres, du parti néo-républicain ou Centre gauche, aussi bien que des partis monarchistes, fut le vieux parti républicain qui, lui aussi, quelles que soient ses prétentions contraires, représente un *ancien* régime. Il a

régné depuis l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République, c'est-à-dire depuis vingt ans. A l'exception de la politique coloniale, qui, après l'initiative hardie et digne de tout éloge de Jules Ferry, s'est poursuivie quasi toute seule, obscurément, grâce à l'héroïsme obstiné, génial, tout plein de l'âme française, des explorateurs et de nos officiers, se faisant sans y prétendre les missionnaires de la plus grande France; à l'exception de cette politique qui s'est faite sans lui et souvent malgré lui, le régime gouvernemental inauguré et pratiqué par ce vieux parti républicain se fait à l'heure actuelle sévèrement juger par ses œuvres. Il aboutit à un état d'anarchie et de dictature pseudo-parlementaire qui résume tous ses vices.

Par une fortune qui semble particulière à la France, que ses gouvernements, même les pires, ne peuvent tuer, ce régime n'a point encore détruit les forces vitales de la nation, les réserves d'énergie et de patriotisme où elle puise le goût et la volonté de vivre. Pendant que la fin de ce régime s'achève, il se fait, semble-t-il, un profond remuement d'idées dans le pays. Tous les esprits se tournent vers un avenir qui serait dégagé des débris du passé; et où tous les Français, dépouillant tout esprit de secte, et écartant les éléments exotiques qui tendent toujours à les dominer, travailleraient d'un commun effort et d'une même bonne volonté à l'organisation d'un régime nouveau. On aperçoit dans cet avenir, qui peut être demain, une nouvelle France et une autre République, de laquelle on pourra dire, non qu'elle sera gouvernée républicainement, mais qu'elle le sera nationalement et à la Française. C'est le vœu que, de toute mon âme, je fais en terminant ce récit.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS..... VII

PREMIÈRE PARTIE

LE SEIZE MAI

CHAPITRE PREMIER. — Journée du Seize Mai. — Funérailles d'Ernest Picard..... 1
— II. — Coup d'œil rétrospectif sur l'état politique antérieur.....
— III. — Causes immédiates de la chute du ministère Jules Simon..... 31
— IV. — Chute du ministère Jules Simon. — Ajournement de la Chambre des députés..... 44
— V. — Dissolution de la Chambre des députés... 81
— VI. — Dispersion des députés. — Organisation de la lutte des partis..... 100
— VII. — Le Gouvernement et les conservateurs. — Voyages du Maréchal..... 111
— VIII. — La France et les partis. — E. de Girardin, Hector Pessard..... 119
— IX. — M. Thiers. — Sa mort, ses funérailles.... 131
— X. — Période électorale. — Attitude du Gouvernement et des partis..... 154
— XI. — Résultats des élections. — Victoire des 363. — Projets de l'Élysée et du Gouvernement..... 168

CHAPITRE XII. — Rentrée des Chambres. — Ministère de Rochebouët..... 182
— XIII. — Situation politique à l'Élysée, dans les Chambres et dans le public. — Ministère Dufaure. — Fin du Septennat..... 198

DEUXIÈME PARTIE

FIN DU SEPTENNAT

CHAPITRE PREMIER. — Organisation du ministère Dufaure. — Effet produit à l'intérieur et au dehors. 229
— II. — Méthode et procédés de notre gouvernement..... 243
— III. — L'Exposition universelle..... 250
— IV. — Clôture de l'Exposition. — État des partis et de l'opinion..... 261
— V. — Élections sénatoriales du 5 janvier 1879. — Leurs conséquences dans la politique générale..... 277
— VI. — Programme du Gouvernement. — Interpellation de M. Senart. — Ordre du jour de la Chambre..... 289
— VII. — Dernière crise. — Démission du Maréchal. — Fin du Septennat..... 301

EPILOGUE..... 313

GENERAL BOOKBINDING CO.

QUALITY CONTROL MARK

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1106.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817

UNIVE
3 9015
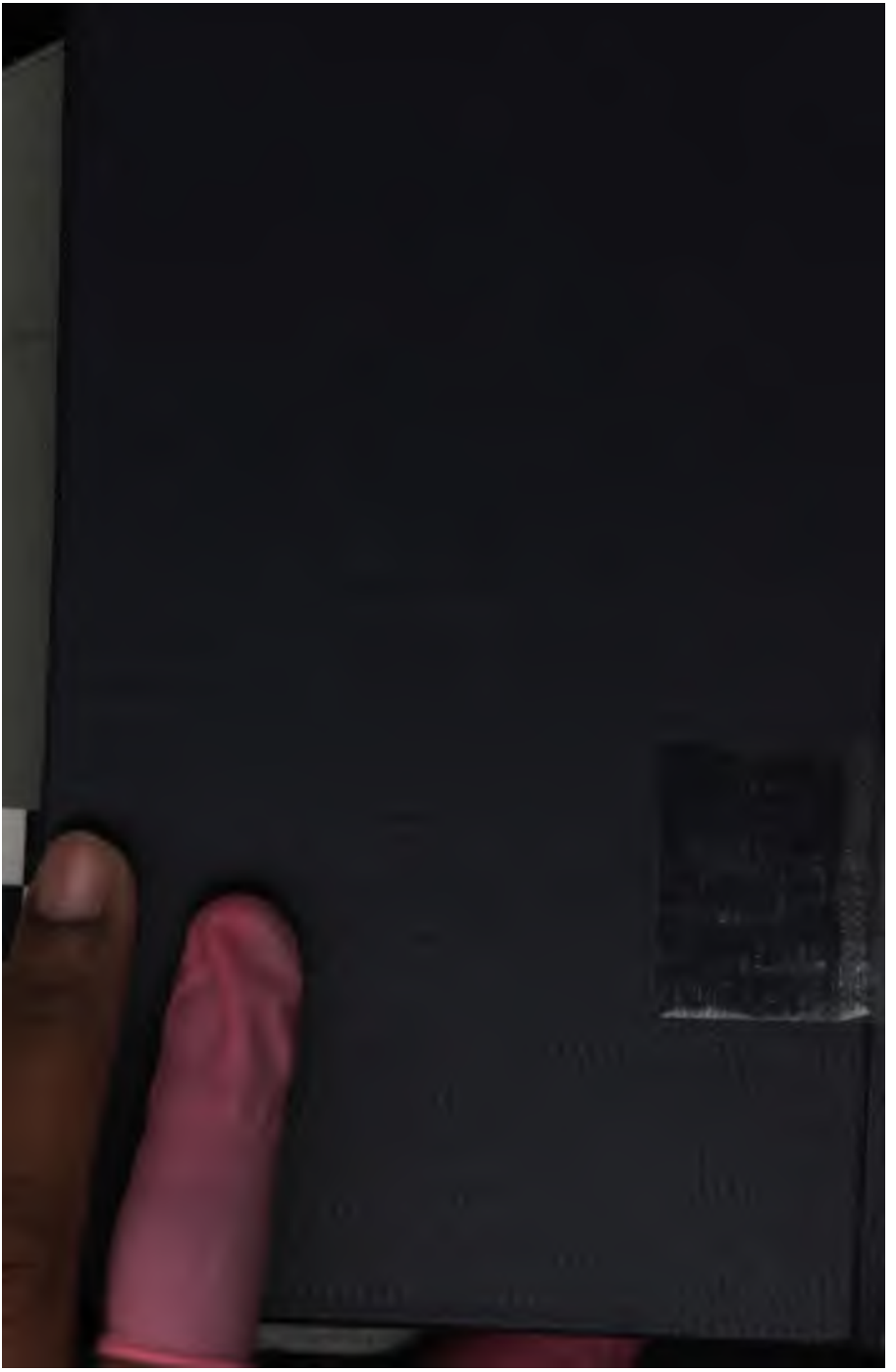
DO NOT REM
OR
MUTILATE CA